

CONSEIL DEPARTEMENTAL DE LA NIEVRE

SESSION DES 28 MARS ET 29 MARS 2022

Présidence de M. Fabien BAZIN

Le lundi 28 mars 2022, à 9 h 30, M^{mes} et MM. les Conseillers départementaux de la Nièvre se sont réunis, à Nevers, Salle François Mitterrand, sous la présidence de M. Fabien BAZIN, Président du Conseil départemental.

OUVERTURE DE LA SÉANCE PAR M. LE PRÉSIDENT

M. le Président :

Chers collègues, je vous propose que nous commençons cette séance.

Le quorum est atteint. Un certain nombre de pouvoirs me sont parvenus, sachant que nous sommes encore dans une situation sanitaire complexe.

Michel Suet – à qui, évidemment, nous adressons une pensée amicale – donne pouvoir à Véronique Khouri.

Pascale de Mauraige donne pouvoir à Patrick Bondeux.

Stéphanie Bézé donne pouvoir à Alain Herteloup.

La dernière fois, cher Jean-Luc Gauthier, c'était Jocelyne Guérin qui était secrétaire. Quel nom proposez-vous.

M. Gauthier :

Nous proposons Laurence Barao.

M. le Président :

Merci à Laurence d'accepter.

Les deux présidents de groupe peuvent-ils m'indiquer s'ils ont des motions à examiner ?

Mme Delaporte : Monsieur le Président, *a priori*, notre groupe aurait 5 motions : une sur la carte scolaire, une sur le logement social, une sur l'Ukraine, une sur le pouvoir d'achat, et enfin une sur les problématiques de santé.

M. le Président : Parfait. Sur l'ensemble de ces motions, nous devrions pouvoir nous retrouver.

Adoption du procès-verbal de la session du 31 janvier 2022

M. le Président : Concernant le procès-verbal de notre dernière session, avez-vous des remarques à formuler ? Je dois cependant apporter une précision, cher Patrice Joly : contrairement à ce qui a été indiqué dans le procès-verbal, la Nièvre n'a pas 2 millions d'habitants, mais bien 200 000, dans l'intervention figurant page 37. Et pour ceux qui sont habitués à lire de manière matinale *Le Journal du Centre*, je vous invite à relire l'interview d'Olivier Bouba-Olga qui est sortie ce matin, très intéressante sur la question démographique, en disant que, comme le désengagement, le sujet de relever le défi démographique n'est pas une fin en soi, et qu'au contraire, il faudrait plutôt s'attacher à devenir l'agglomération ou le département « le plus sympa » de France, comme c'est indiqué par les participants au débat « Imagine la Nièvre », si l'on peut redonner de la dynamique à notre territoire.

M. Joly : Quand j'étais Président, il y avait deux millions d'habitants dans la Nièvre. Et je dois dire qu'en peu d'années, quand même ... Je ne félicite pas mes successeurs.

M. le Président : Dès qu'on laisse les trucs à Junior, en général, il faut les surveiller tout le temps...

Par ailleurs, comme nous en avons convenu, en tout cas pour l'un des deux, en Commission Permanente, je vous demanderais d'approuver l'ajout de deux rapports supplémentaires : l'un sur l'aide exceptionnelle aux salariés de l'aide à domicile, que nous avons évoquée lundi dernier, en Commission Permanente, et le second, qui est totalement technique, puisque sont à rectifier des erreurs sur le budget participatif 2021, pour trois dossiers qui avaient posé problème. Cela pose-t-il une difficulté ? Pas de problèmes ? Pas d'abstention ni de vote contre ? Je vous remercie.

Un nouveau pouvoir arrive. Marie-France de Riberolles donne pouvoir à David Verron.

Avant de partager avec vous quelques propos introductifs, je vous propose que nous rendions hommage à Yvette Morillon, qui, vous le savez, nous a quittés récemment. Elle avait servi à la fois le

Département et la Ville de Nevers, avec beaucoup d'humanité et de bienveillance, et un vrai engagement.

Je vous propose de respecter une minute de silence et de vous lever, s'il vous plaît.

(Il est observé une minute de silence.)

Je vous remercie.

DISCOURS DU PRÉSIDENT

M. le Président :

Chers collègues,

Nous sommes aujourd'hui réunis pour des échanges qui sont essentiels dans l'exercice de la vie démocratique de notre territoire.

Comme vous le savez, cette Session est consacrée à l'examen du budget primitif et de la quarantaine de rapports qui s'y rattachent. C'est la raison pour laquelle nous devrions siéger sur deux journées ou une journée et demie ; cela dépendra de la qualité de nos débats.

Premier budget de cette mandature, il fait suite au débat d'orientations budgétaires que nous avons tenu en janvier dernier. Vous verrez qu'il n'y aura pas véritablement beaucoup de modifications suite à ce débat, si ce n'est le conflit en Ukraine et les questions de pouvoir d'achat.

Il exprime notre vision, nos ambitions, nos projets, nos priorités pour le territoire, et le cadre stratégique et financier dans lequel ils s'inscrivent. Si l'on devait qualifier ce budget, ce projet de mandat, c'est autour des mots de « responsabilité », de « justice sociale », de « l'innovation au service de la ruralité » que nous l'avons bâti.

La responsabilité, tout d'abord.

C'est un budget qui s'appuie sur des recettes en augmentation et sur notre conviction que des investissements au long cours sont indispensables pour préserver et construire la Nièvre de demain comme l'avenir de ses habitants.

D'aucuns nous diraient que les temps incertains invitent à la prudence budgétaire.

Mais il n'y a pas d'un côté les cigales et de l'autre les fourmis.

Il y a plutôt une volonté inébranlable de bâtir pour les habitants de la Nièvre, sur le long terme, les conditions d'une vie meilleure dans notre territoire.

La justice sociale, ensuite.

Elle exige du courage pour en préserver les fondements, et la conviction que nous sommes des acteurs à la fois de la réponse à l'urgence et du temps long.

La crise sanitaire, et maintenant la guerre en Ukraine avec son lot de conséquences, renforcent nos responsabilités en matière de politique de solidarité.

Nous le devons aux habitants, en premier lieu les plus vulnérables, et, malheureusement, ils sont de plus en plus nombreux.

Nous le redisons ici avec force, nous essaierons de ne laisser personne sur le bord du chemin.

L'innovation, enfin, parce que les attentes de nos concitoyens sont très claires :

- faire grandir les atouts du département pour le projeter dans l'avenir,
- faire confiance aux Nivernaises et aux Nivernais,
- fournir les leviers d'une dynamique territoriale et d'une ruralité attractive. C'est l'ambition de notre budget.

Mais à ce stade, il est difficile de ne pas évoquer plus avant la guerre en Ukraine.

Parce qu'elle nous met face à l'horreur humaine, à l'abri de laquelle après 1945 les pays européens ont souhaité se mettre en édifiant ensemble un espace commun.

Parce qu'elle est aux portes de l'Europe, dont elle fragilise les fondements, les équilibres, les perspectives, autant que ceux d'une relative stabilité de l'ordre international.

Parce qu'elle piétine l'histoire et la primauté du respect de la souveraineté des États.

Parce qu'elle nourrit les clivages et la guerre de la désinformation qui fait la part belle à l'obscurantisme, reléguant le progrès de l'humanité dans les limbes d'un sombre passé dont on pensait le risque écarté depuis longtemps.

Parce qu'elle nous blesse dans l'empathie de notre humanité et notre sentiment d'impuissance.

Parce qu'elle laisse entrevoir les lendemains difficiles pour nos concitoyens. Nous le savons, ça a déjà commencé.

C'est un tournant historique majeur à bien des égards et nul ne peut présager de son issue comme de ses conséquences, sur le plan national et international.

Ce qu'il nous est aujourd'hui donné de faire, c'est d'agir en conscience et en fraternité pour apporter toute l'aide possible utile aux Ukrainiennes et aux Ukrainiens.

Déjà plus de 3 millions de déplacés et cela ne s'arrêtera pas, les spécialistes le disent, la guerre peut durer.

Alors, nous avons souhaité, à notre niveau, prendre notre part et appeler à la solidarité de tous.

Ainsi, le Département a mis en place un large dispositif de soutien.

En lien avec les services de la Préfecture, nous nous sommes tout d'abord appuyés sur les maires pour le recensement, d'une part, des bâtiments publics susceptibles d'accueillir les familles en exil, et, d'autre part, des habitants qui ont la possibilité de les accueillir chez eux.

Nous avons par ailleurs fait le choix de nous appuyer sur une ONG implantée de longue date en Pologne et en Ukraine – ACTED (Agence d'Aide à la Coopération Technique et au Développement) – qui a déjà permis d'acheminer vers ces deux pays, et grâce au concours essentiel de nos Centres d'Entretien Routier, deux convois de dons en nature, et, par ailleurs, de recueillir des dons financiers *via* une plateforme de collecte.

Il nous paraît primordial que le Département puisse lui-même afficher un fort soutien face à l'indicible, à travers un versement de 50 000 € sur ladite plateforme qui a été voté à l'unanimité, et je vous en remercie, en Commission Permanente lundi dernier.

Les modalités de cette mobilisation, qui a été présentée à l'Association des Départements de France, ont suscité un vif intérêt des autres collectivités. Encore une fois, la Nièvre, en matière de solidarité, sait se faire reconnaître.

Mais cette crise en Ukraine, nous le savons et le constatons dès à présent, aura des répercussions sur les Françaises et les Français, sur les Nivernaises et les Nivernais.

L'augmentation des prix de l'énergie va durement et durablement peser sur le pouvoir d'achat et sur des pans entiers de notre action.

Si la hausse des tarifs réglementés de l'électricité de 4 % au 1^{er} février 2022 est plafonnée dans le cadre d'un « bouclier tarifaire », elle représente un consentement à l'effort qui ne pèse pas de la même manière sur tous les ménages ni de manière uniforme sur toutes les entreprises en fonction des secteurs d'activité. 4 Md€ distribués à tout un chacun, mais en excluant le logement social, c'est une mesure qui se dilue, mais qui ne va pas chez les plus faibles et les plus fragiles, qui vivent véritablement la crise du pouvoir d'achat.

Pour rappel, avant même l'invasion de l'Ukraine par la Russie, les prix de l'énergie avaient enregistré une augmentation de plus de 3,5 % sur une année, dans le sillage de ceux des produits pétroliers, + 5,6 %, et l'inflation s'envole depuis plus d'un an.

La guerre en Ukraine vient encore stimuler la hausse des prix des matières premières (blé, gaz, aluminium...), accentuant les difficultés des particuliers comme des entreprises.

Les conséquences se font déjà sentir :

- pouvoir d'achat en baisse de personnes résidant dans des logements énergivores,
- difficultés de certaines entreprises et de certains métiers qui ont parfois vu leur facture multipliée par quatre,
- hausse des prix du panier moyen dans les supermarchés,
- hausse des prix à la pompe, etc.

Comment ne pas s'inquiéter de voir que des entreprises, voyant leur facture multipliée par dix, arrêtent temporairement leur activité et mettent leurs salariés en chômage partiel ?

Comment ne pas s'alarmer, Cher Jean-Paul de voir les HLM grands oubliés du gel des prix du gaz, et, chez les locataires, la précarité énergétique qui explose ?

Les bailleurs sociaux s'en sont maintes fois indignés, et ont alerté sur une situation dramatique qui va fragiliser encore davantage des ménages déjà vulnérables.

Le logement social ne peut rester en marge des mesures gouvernementales, *a fortiori* quand des exigences grandissantes sont imposées en matière de rénovation énergétique du bâti.

Nous sensibiliserons le gouvernement à cet enjeu social majeur, qui là aussi fragilise les opérateurs de moindre taille.

Ne recréons pas l'Orpée du logement social ! Vous avez entendu hier que ce « boursicotier du grand âge » est un drame pour notre pays.

Enfin, comment ne pas réagir face aux difficultés des aides à domicile qui, dans un arbitrage budgétaire qu'on peut aisément comprendre, dénoncent des coûts de déplacements grevant leur pouvoir de vivre au point qu'il devient moins rentable d'aller travailler ?

Cinq motions ont ainsi été rédigées par notre groupe, que Blandine Delaporte a énoncées tout à l'heure.

Dans un contexte général de hausse durable des prix, l'aide gouvernementale de 15 cts par litre ne suffira pas à garantir que les personnes fragiles à domicile recevront bien la visite des aides dont elles ont besoin.

Encore une fois, nous regrettons une mesure qui, par son caractère indifférencié (de la même manière que le plafonnement du prix du gaz) finit *de facto* par bénéficier aux plus aisés.

Nous devons à notre niveau être à la hauteur de cette urgence.

Nous avons étudié la possibilité de venir compléter l'aide de l'État, de manière ponctuelle et en ciblant les métiers les plus exposés au surcoût des trajets quotidiens.

Une aide complémentaire à hauteur de 10 cts par km pour 6 mois pour les 450 aides à domicile que compte le département, sous la forme

d'une subvention aux employeurs (représentant environ 160 000 €) ; que je vous ai proposé, avec l'accord de votre groupe, cher Jean-Luc, d'ajouter à notre Session.

Nous ne pouvons tolérer que des besoins sociaux ne soient plus couverts, moins encore quand ils se heurtent à une autre fragilité, celle des métiers du social et du lien, et du « prendre soin », depuis longtemps déconsidérés.

Mais on le sait, d'autres questions vont se poser à très court terme.

Le coût des trajets domicile-travail de nos agents, notamment ceux aux plus faibles revenus, ou encore l'usage du véhicule personnel pour des trajets professionnels.

Nous y avons travaillé parce qu'il y a, là aussi, urgence, et que les réponses de l'État sont pour le moment imprécises et sans calendrier, notamment en ce qui concerne le dégel du point d'indice.

Un plan d'actions sera détaillé, chère Joëlle, lorsque nous évoquerons le budget des ressources humaines, plan que nous proposons de mettre en œuvre après en avoir préalablement, évidemment, échangé avec les organisations syndicales représentatives du personnel.

C'est avec inquiétude, mais aussi une mobilisation de tous les instants que nous constatons que les crises se succèdent les unes aux autres, se cumulent les unes autres, s'amplifient les unes les autres : crise sanitaire, économique et sociale, crise de l'âge et de la longévité, crise climatique, transition numérique, crise démocratique.

La juxtaposition de toutes ces crises modifie des paradigmes qui semblaient entérinés de longue date.

Elle fait courir le risque de voir grandir un sentiment de la déconnexion entre la population et les politiques, celui aussi de l'impuissance des politiques publiques à répondre à leurs attentes alors qu'elles n'ont peut-être jamais été aussi criantes, urgentes et justifiées !

Nous le voyons dans le cadre du projet « Imagine la Nièvre ». Les Nivernaises et les Nivernais sont inquiets de leur avenir et de celui de leur territoire, mais ils sont aussi présents et enthousiastes !

À cette date, pour rappel, c'est plus de 1 500 personnes qui ont participé à ces rencontres publiques, et qui ont produit plus de 500 propositions, qui seront désormais analysées, et travaillées par les équipes techniques pour le rendez-vous de restitution qui est fixé le 25 juin prochain probablement à Baye, et pour lequel, je l'espère, nous accueillerons de nombreuses Nivernaises et de nombreux Nivernais. Cette ultime étape sera précédée d'une rencontre spécifique à la jeunesse, et singulièrement aux étudiants, le 31 mars prochain, à l'ISAT.

Il ne vous a pas échappé non plus que, dans quelques semaines, nous avons un grand rendez-vous démocratique, et même si l'élection

présidentielle est une nouvelle fois susceptible de témoigner de la désaffection des Français pour les joutes politiques, nous pouvons témoigner, dans ce département en tout cas, qu'en proximité, l'intérêt pour la chose publique est indiscutable. C'est une bonne nouvelle.

Les habitants de la Nièvre montrent qu'au-delà de consultations ponctuelles comme usagers de leur ville ou de leur village, sur les enjeux quotidiens, ils sont prêts et intéressés à réfléchir avec leurs élus aux questions stratégiques qui concernent l'avenir de leur territoire.

François Sureau, dans son discours à l'Académie française, a parlé du citoyen comme étant *« réduit à n'être plus le souverain, mais seulement l'objet de la sollicitude de ceux qui le gouvernent et prétendent non le servir, mais le protéger, sans que l'efficacité promise, ultime justification de ces errements, soit jamais au rendez-vous »*. Encore une fois, je vous renvoie à l'élection présidentielle.

À nous d'être au rendez-vous de permettre à toutes et tous de retrouver collectivement du sens autour d'un projet départemental partagé !

Je vous le disais, la phase de restitution en juin prochain, et qui viendra nourrir le projet de vie de la Nièvre, sera déterminante et constituera, nous en sommes convaincus, le point de départ d'une cohésion renouée entre les habitants et les élus.

Ainsi, dès juillet, un amendement au projet départemental sera présenté en Session extraordinaire, traduction de nos engagements et de notre volonté de les faire vivre et les suivre dans le temps.

Mais pour l'heure, nous avons déjà fixé des orientations qui ont été partagées avec vous, dans le cadre du débat d'orientations budgétaires, et qui sont résolument tournées vers l'avenir et le renforcement du rôle du Département dans la protection des citoyens, l'amélioration de leurs conditions de vie et de leurs écosystèmes, mais aussi dans le développement du territoire et notre capacité à le projeter dans son « devenir ».

Pour cela, le volontarisme doit être de mise, car on ne peut que constater un regrettable paradoxe entre la réalité du rôle déterminant des collectivités de proximité auprès des habitants et les récentes évolutions législatives ou les programmes des candidats à l'élection présidentielle.

Si la loi dite 3DS (différenciation, décentralisation, déconcentration et simplification) comme la loi relative à la protection de l'enfance ont permis de préserver l'essentiel, il semble aujourd'hui que « ne pas perdre » tienne lieu de victoire...

Nous déplorons pourtant fermement des ambitions de façade qui s'affranchissent de toute obligation de moyens comme celles d'une décentralisation inaboutie qui vassalise notre autonomie.

Tardivement et opportunément entendues, les Ségur de la santé et la Conférence des métiers du social et du médico-social ont *in fine* donné un écho favorable à des luttes acharnées pour la revalorisation des métiers du lien, dont on sait l'importance face à des besoins croissants.

Mais l'ouvrage demeure sur le métier, car certains métiers en sont exclus.

Là aussi, la gestion de l'urgence et le développement de la justice sociale orientent nos actions pour répondre au mieux aux besoins qui s'intensifient.

Le budget qui fonde les grandes politiques départementales sur le mandat nous ayant été confiés traduit notre volonté de remettre l'investissement social au cœur des ambitions.

Analyser l'investissement social à l'aune de ses seuls coûts à court terme, c'est oublier la responsabilité qui est la nôtre d'inscrire notre action dans une preuve d'efficacité de long terme.

S'il faut parler de retour sur investissement des politiques publiques, alors disons-le : il est au prix du temps long, pour réellement donner à la Nièvre et ses habitants les leviers nécessaires à leur autonomie, leur développement, leur pouvoir de vivre et leur pouvoir d'agir.

Nous l'avons évoqué, notre stratégie financière est fondée sur la responsabilité budgétaire tout d'abord.

Elle s'appuie sur plusieurs éléments, que nous retrouverons au compte administratif :

Des recettes de fonctionnement en hausse de plus de 7,1 M€, pour s'établir à plus de 320 M€.

Elles sont notamment alimentées par des recettes fiscales favorables, notamment la hausse de 30 % des droits de mutation à titre onéreux (DMTO), bien qu'une légère inflexion ait été anticipée pour cette année, et la croissance de la taxe spéciale sur les conventions d'assurance, sur laquelle nous pouvons durablement nous appuyer, ainsi qu'un excédent de clôture de presque 19 M€.

L'intention d'utiliser au mieux ces abondements de recettes par une politique ciblée sur les besoins les plus criants du territoire, la réponse à l'urgence et notre volonté d'investir dans l'avenir.

- Cela se traduit par des dépenses de fonctionnement en hausse de 3 % environ par rapport au BP 2021

Cette situation s'explique par la reprise de la croissance de certaines lignes budgétaires, qui avait été freinée en 2020 et encore en 2021 (masse salariale, frais de déplacement, formation, fluides).

Elle s'explique aussi par la poursuite de la croissance des dépenses de solidarité rendues toujours plus indispensables (frais d'hébergement enfance/famille notamment), parmi lesquelles l'impact de l'avenant 43

à la convention collective de la branche de l'aide à domicile, applicable depuis le 1^{er} octobre 2021, représente une augmentation de 2,4 M€ du coût de l'aide au maintien à domicile. L'augmentation est, certes, compensée à 50 % par l'État, après que notre Département ait saisi, avec 14 autres collectivités départementales, le Premier ministre, pour indiquer qu'il fallait ouvrir cette enveloppe, ce qui a permis de passer d'une prise en charge à hauteur de 80 % par le Département à la réelle parité avec l'État. Il est important pour nous que nous sortions aussi de notre strict cadre départemental pour interpeler l'État quand il le faut. On peut avoir des résultats ; nous en avons eu, et j'y reviendrai, avec La Poste aussi.

Cette hausse, évidemment, nous l'assumons collectivement ; c'est notre responsabilité de répondre aux effets de la crise sanitaire, sociale et économique qui frappe les Nivernais, quand nos moyens nous le permettent.

Les besoins sont là, ici et maintenant.

- Cela se traduit aussi par une épargne nette satisfaisante, qui, couplée à un emprunt de 19 M€, nous permet d'engager des dépenses d'investissement exceptionnelles pour préparer l'avenir, portées à plus de 43 M€, et qui, complétée des reports de certains projets (travaux de réfection des collèges, investissements informatiques...) n'ayant pu être achevés en 2021 (4,8 M€), va établir un record historique en 2022. Il ne s'agit pas de courir après les records, bien entendu, mais simplement de constater que notre collectivité est au rendez-vous de l'investissement ; c'était une demande, c'était un sujet partagé par la majorité et par l'opposition.

Historique certes, mais nécessaire pour des politiques cruciales pour le territoire que sont la santé, la protection de l'enfance, l'attractivité et l'action culturelle, la voirie et le développement du réseau routier, la rénovation des collèges et des bâtiments départementaux, le très haut débit notamment.

Le désendettement se poursuit sur les deux exercices 2021 et 2022.

Nous pouvons, par ailleurs, compter sur un effort financier partagé par les partenaires habituels du Département – l'Europe, l'État et l'ARS entre autres –, que ce soit pour des dispositifs que le Département mène déjà, comme le Plan pauvreté ou le déploiement des conseillers numériques (dont les salaires sont intégralement compensés), ou pour le renforcement de l'accompagnement des travailleurs sociaux (500 000 € seront financés par le Fonds Social européen).

Ce premier budget de notre mandature incarne avec force notre ambition, celle de remettre au cœur de nos priorités la justice sociale et les solidarités qui constituent les missions cardinales du Département ; je dirais même leurs raisons d'être.

La question de l'accès aux soins, et prioritairement le risque de la désertification médicale, est centrale et systématique dans chacune des rencontres citoyennes « Imagine la Nièvre ».

Elle génère renoncement aux soins et affaiblissement de la santé et abîme l'attractivité de notre territoire.

Le plan Santé Nièvre pour tous se traduira tout d'abord par l'objectif de recruter 10 médecins salariés, avant, évidemment, de poursuivre, pour atteindre 20 et peut-être plus.

Nous devons désormais finaliser les modalités d'accueil de ces professionnels, dans une attention permanente à la réponse aux besoins les plus criants, l'équilibre du territoire, la pérennité du modèle économique.

Le droit à la justice en santé n'est pas négociable. Je sais que nous nous retrouverons pour interpeler le gouvernement sur les sujets de liberté d'installation.

En outre, nous avons concrétisé un partenariat avec le Service Départemental d'Incendie et de Secours dans le cadre d'un déploiement d'agents du Département afin de permettre aux pompiers volontaires de partir sur le terrain plus aisément ; en clair, cela veut dire le recrutement de 5 ou 6 agents supplémentaires sur les routes, ce qui permettra de dégager du temps de pompiers. Aujourd'hui, la santé est plus importante que l'entretien routier.

Globalement, d'ailleurs, le Service Départemental d'Incendie et de Secours connaît une hausse de sa subvention d'investissement, pour atteindre 800 000 €, et notre contribution au budget de fonctionnement augmente de 3 %, pour atteindre un budget de 10 671 000 €.

Œuvrer à plus de justice sociale se traduit par un accompagnement des parcours de vie à travers la prise en compte des déterminants du bien-être à chaque étape clé, face à chaque besoin non couvert, en contrecarrant des politiques qui s'attaquent aux conséquences sans jamais se soucier des causes.

Ainsi, nous nous engageons dès le plus jeune âge de la vie à travers le schéma de l'enfance et la construction du Nouvel Établissement de Protection de l'Enfance.

La poursuite des travaux du Nouvel Établissement représentant un investissement de 7,4 M€, avec un budget d'action sociale qui s'établit à plus de 188 M€ pour 2022.

L'exigence de justice sociale et de solidarité qui nous guide sur l'ensemble des parcours de vie inspire également un investissement massif dans le domaine de l'éducation, mon cher Wilfrid.

Nous avons prévu en 2022 un programme de travaux très ambitieux pour nos collèges, à Château-Chinon et Corbigny notamment, afin d'améliorer les conditions d'étude des élèves et les conditions de travail des personnels.

Les établissements sont au cœur de la démarche innovante « Collège de demain ».

La lutte contre l'illettrisme sera également un engagement fort de notre Département, en lien avec les services de la Préfecture et les associations mobilisées sur cet enjeu de taille.

Nos engagements dans l'éducation démontrent aussi la transversalité de nos politiques.

En effet, ne perdons pas de vue notre objectif d'une alimentation 100 % locale dans les cantines scolaires et les maisons de retraite d'ici la fin de la mandature, et la rénovation des bâtiments dans le cadre de la transition énergétique.

Ainsi, les dépenses d'investissement sur l'éducation s'élèvent à plus de 4,3 M€, soit une augmentation de 58 % par rapport au BP 2021.

Nous restons, par ailleurs, vigilants sur la carte scolaire.

Les fermetures de classe grèvent chaque année notre système éducatif, la qualité de l'outil pédagogique, creusent l'inégalité des chances et le pouvoir d'achat des ménages ruraux, et sont autant de freins à l'attractivité et au dynamisme de notre territoire. Un nouveau recteur est arrivé. Il m'a passé un coup de fil, et nous rencontrera cette semaine. Je lui rappellerai la position du Département, qui est de considérer qu'il y a, comme pour les collèges, zéro fermeture de classe.

Une motion est également proposée sur la défense d'une carte scolaire digne de nos responsabilités envers les familles et d'une réelle égalité des chances et des possibles.

Notre solidarité, nous la garantissons aux Nivernaises et aux Nivernais tout au long de leur vie professionnelle, en soutenant des projets tels que les « Territoires Zéro Chômeur de Longue Durée », mais aussi en favorisant l'émergence de tiers lieux et de structures adaptées à l'évolution du monde du travail. Concernant le projet « Territoire Zéro Chômeur de Longue Durée », les premières tournées d'habilitation sont désormais réalisées, et on peut espérer qu'au moins deux de nos territoires soient labellisés pour cet été. Je vous rappelle là encore que l'engagement, si une troisième loi est votée, de soutenir tous les territoires qui souhaiteraient être volontaires sur ce sujet demeure bien entendu d'une totale actualité. Concernant la question des tiers lieux, le Pays Nivernais Morvan, il y a maintenant quelques jours, a organisé une rencontre absolument passionnante avec tous ces jeunes gens qui se sont engagés dans cette nouvelle aventure de vie ensemble. Je vous ferai la proposition, même si cela ne nécessite pas de délibération formelle d'en organiser les États généraux départementaux à l'automne. Je vous invite vraiment à y participer, parce que l'on rencontre une vraie et belle énergie, à la fois de Nivernais de souche, et puis d'habitants nouveaux qui sont débordants d'idées et d'initiatives.

L'accessibilité et l'aménagement de nos routes demeurent une question que nous ne manquerons pas de débattre et de discuter, cher Alain Herteloup.

Mais nous tenons ici à souligner deux points :

. D'une part, un audit, que nous partagerons, bien entendu, a révélé que les routes nivernaises étaient en bon état. Nous aurons un dialogue autour de cet audit indépendant. Il est intéressant aussi parfois de combattre les idées reçues.

. D'autre part, il faut rappeler toujours que, sans aides supplémentaires, nous n'avons pas voulu faire le choix d'habiller les routes départementales pour déshabiller les routes communales, dont le soutien à l'aménagement représente environ 50 % du budget, au travers de la dotation cantonale d'équipement notamment.

La justice sociale et la solidarité s'expriment enfin, et évidemment, envers nos aînés. Le scandale récent des « boursicotiers du grand âge » et de ses fragilités a mis sous une lumière crue la marchandisation insupportable menée par certains groupes au détriment des résidents, de leur dignité, de leur humanité.

Mais ce scandale pose plus largement la question des conditions de prise en charge dans une société de la longévité où les usagers sont malmenés, les réponses standardisées, et les personnels en souffrance, déconsidérés et sous-dotés.

Les failles du Ségur social et médico-social ont également mis l'accent sur la nécessaire revalorisation de tout un ensemble des métiers du lien et plus largement sur la réflexion que nous devons lancer pour améliorer un secteur socioprofessionnel de moins en moins attractif. C'est le sujet notamment des bourses que nous avons mises en place.

Nous maintiendrons notre mobilisation pour que les métiers du lien puissent retrouver, dans notre soutien comme dans nos actions concrètes, les leviers du sens et de la fierté d'un travail plus indispensable que jamais.

Notre Département travaille ainsi d'ores et déjà à la « maison de retraite du futur », plus adaptée aux besoins, ouverte sur la vie des territoires, où la solidarité entre les générations, l'habitat innovant et les enjeux de prévention de la perte d'autonomie et de l'aide aux aidants seront mis au centre du projet, n'est-ce pas chère Justine.

La formation aux métiers du lien doit aussi redevenir un enjeu clé, nous y prendrons notre part, avec la Région. L'idée de faire atterrir dans notre département une école générale des métiers du lien, qui n'existe nulle part ailleurs aujourd'hui, sera probablement un combat de longue haleine.

La solidarité réside enfin dans notre capacité à ne pas malmenier le présent ni hypothéquer l'avenir.

Pour construire à la hauteur des attentes des Nivernaises et des Nivernais, l'innovation au service de la ruralité sera aussi au cœur des ambitions de notre projet départemental.

L'innovation à travers la préservation et le développement d'une ruralité vivante et dynamique.

L'innovation à travers notre capacité à projeter la Nièvre dans un avenir durable, responsable et désirable.

Notre volontarisme sera la clé de voûte de notre combat du développement des services publics de proximité et plus largement pour en favoriser l'accès.

L'idée d'un « droit au village », là encore on en discutera en commission générale, doit faire son chemin et se concrétiser tant dans la recherche du maintien d'un existant nécessaire que dans celle d'une innovation utile au plus près des habitants. C'est le travail que mène Patrice Joly avec les Nouvelles ruralités.

Ainsi, il est indispensable de pouvoir garantir un socle de services publics en ruralité, d'être attentif à l'évolution des points de présence postale, par exemple.

Une étude sera menée avec La Poste dans le cadre des évolutions de leurs métiers, et notamment de l'amplitude horaire des bureaux. Nous l'avons obtenu lors de la venue de Philippe Whal, Président de La Poste. Cependant, même s'il nous a fait des annonces assez favorables, La Poste n'a pas pu s'empêcher de supprimer en quelques l'équivalent d'une dizaine d'emplois sur Nevers ; ce qui est insupportable, et nous nous en sommes ouverts récemment au Président de La Poste, en lui rappelant ses engagements.

Autre investissement important pour les Nivernaises et les Nivernais comme pour celles et ceux qui souhaitent s'y installer, le déploiement du très haut débit ainsi que des efforts engagés dans le développement des usages et d'une culture numérique, avec l'Europe, s'imposent comme un droit pour tous et un argument primordial pour notre attractivité. Je vous rappelle qu'en termes d'usages numériques, depuis de longues années, la Nièvre est exemplaire en France. C'était une stratégie initiée à l'époque par Marcel Charmant, qui a permis de déployer sur le territoire l'équivalent d'une quinzaine d'équivalents temps plein pour accompagner toutes celles et tous ceux qui sont loin du numérique.

Notre volonté d'innover pour améliorer le cadre et les conditions de vie se traduira, chère Blandine, aussi dans la stratégie d'adaptation au changement climatique.

Les attentes sont fortes en la matière, les enjeux aussi et les atouts pour la vitalité et l'attractivité de la Nièvre sont évidents. Les habitants nous le rappellent à chacune des rencontres de « Imagine La Nièvre », notamment les plus jeunes d'entre eux. C'est assez bluffant de voir des collégiens, de très jeunes gens et de très jeunes femmes, nous interpeler sur ce sujet.

Cela passe aussi par un soutien au monde agricole, cher Thierry, dans la transition climatique.

Cela passe aussi par la production d'une énergie propre, renouvelable et maîtrisée, grâce à l'implantation d'ombrières photovoltaïques, comme à Magny-Cours, dont le développement est rendu encore plus urgent par la flambée du coût des énergies fossiles.

Les enjeux des biens communs à préserver trouveront une réalité dans l'expérimentation lancée autour de la « Forêt de demain » en associant les citoyens à sa gestion. Le temps est court. Il y a un certain nombre de dossiers qui n'ont pas encore été ouverts. J'espère que nous arriverons à les ouvrir en 2022.

Là encore, construire un devenir durable pour la Nièvre devra aussi signifier agir avec force pour des formations qui s'appuient sur nos atouts territoriaux d'avenir, comme l'eau ou le bois.

Ils sont des leviers d'attractivité évidents pour les jeunes soucieux des enjeux climatiques et attentifs au sens qu'ils donnent à leurs choix et à leurs projets de vie.

Avec ce budget 2022, et son investissement historique de plus de 43 M€, nous fixons le cap ambitieux d'une Nièvre qui ne se contente pas de travailler à enrayer des décennies de déclin de ses forces vives, mais qui se donne les moyens de restaurer la fierté de ses habitants pour leur territoire et de profiter pleinement de l'exode urbain pour ramener de la vie et de l'envie dans la moindre parcelle de notre département.

Ainsi va la Nièvre telle que nous l'imaginons et telle que nous la (re)construirons avec les Nivernaises et les Nivernais.

Voici mes chers collègues, ce que je souhaitais vous dire aujourd'hui, pour cette étape importante que constitue le premier budget de la mandature.

Notre majorité porte au débat une stratégie budgétaire qui s'appuie sur un contexte nous permettant d'investir pour l'avenir tout en répondant à l'urgence, réelle et multifacettes, de la période difficile que nous traversons.

Le cap est clair :

- redistribuons du pouvoir d'achat, car l'urgence l'exige,
- construisons pour demain une plus grande justice sociale et une ruralité vivante, vibrant de l'énergie de chacun.

La nôtre trouve sa source dans une proximité au service d'un avenir plus durable et désirable, et qui refait de son utilité sociale sa raison d'être et d'agir.

Merci de votre attention, sur ces mots peut-être un peu longs.

Dans le cadre de cette discussion, souhaitez-vous vous exprimer ?

La parole est à Jean-Luc Gauthier.

M. Gauthier :

Monsieur le Président, chers collègues,

Nous sommes effectivement, Monsieur le Président, comme vous l'avez dit, réunis pour cette session importante dans la vie de notre collectivité, puisque nous allons voir, c'est ce que nous vous disons depuis le début de ce mandat, quelle voie vous voulez emprunter. Vous nous avez indiqué assez longuement toutes les directions que vous vouliez emprunter. Mais, si le budget primitif note une intention, la réalité des choses peut être bien différente. Nous la verrons au travers du compte administratif, et nous ne manquerons pas de vous interpeler sur les évolutions que nous avons pu constater entre ce qui a été prévu et exécuté, même si vous n'êtes pas responsable de tout ; c'est votre premier budget, et vous n'êtes pas donc pas totalement responsable du compte administratif, mais vous participiez quand même activement à la précédente majorité.

Nous tâcherons aussi de faire entendre notre différence : si nous partageons assez largement un certain nombre de points sur le diagnostic que vous avez brossé, nous avons quelques divergences de vues, et tout au moins quelques propositions à vous faire, et j'espère que vous y serez attentifs. Je ne ferme pas l'idée d'un vote unanime sur le budget pour peu que vous soyez à l'écoute de nos propositions.

Avant cela, comme vous l'avez fait, j'aimerais revenir sur ce qu'on appelle les affaires du monde. Vous allez me dire « en quoi sommes-nous concernés ? » Sauf que, comme vous l'avez dit, ce qui se passe à l'Est du continent risque d'avoir un impact important sur la vie de nos collectivités et sur la vie de nos concitoyens.

Nous appartenons, les uns et les autres, à des générations qui n'ont pas connu la guerre. Depuis la mise en œuvre de l'Union européenne sous l'impulsion de l'Allemagne et de la France, et dans le but d'assurer la paix, nous nous croyions « tranquilles ». Le conflit qui arrive aujourd'hui, qui est là, entre l'Ukraine et la Russie, est à nos portes ; une journée de voiture ; c'est rien. Depuis la fin de la Seconde Guerre mondiale, c'est le premier conflit d'ampleur sur notre continent.

Jusqu'au dernier moment, nous pensions que cela n'arriverait pas. Nous étions un peu dans la position des Poilus qui, au sortir de la Grande Guerre, disaient « plus jamais ça ! ».

Cette attaque montre que peu de choses ont changé finalement au cours des siècles. Au XVII^e siècle, Thomas Hobbes disait « *L'homme est un loup pour l'homme* ». Près de quatre siècles après, rien n'a changé.

Alors, que pouvons-nous faire à l'échelle de notre collectivité ?

Je crois que, comme vous l'avez dit, à notre place, modestement, nous devons mener des politiques qui visent à améliorer notre indépendance.

Ce conflit a montré de façon très claire l'état de faiblesse dans lequel notre pays se trouve. Nous sommes dépendants d'énormément de

choses. Nous sommes dépendants de l'énergie, nous sommes dépendants au niveau industriel, nous sommes dépendants au niveau militaire, et nous sommes dépendants au niveau alimentaire.

L'énergie, on le sait depuis le premier choc pétrolier, mais force est de constater que les deux derniers mandats présidentiels n'ont fait qu'aggraver la situation. Je sais que ma position n'est pas nécessairement partagée, mais l'abandon de la filière nucléaire depuis dix ans nous met en partie dans de grandes difficultés.

Pour l'industrie, je serais moins clivant, puisque je pense que c'est une œuvre collective qui nous a amenés à perdre peu à peu un pouvoir industriel.

Pour l'armée, nous vivions dans un monde de « Bisounours ». Et quand j'indiquais que Thomas Hobbes disait que l'homme était un loup pour l'homme, nous l'avons ignoré, nous pensions que la paix était là pour toujours. On attribue au romain Végèce cette citation « *Si vis pacem, para bellum* », « Si tu veux la paix, prépare la guerre ». Nous l'avons oublié. Si l'on en croit ce qu'on lit dans différents médias, nous avons un stock de munitions si faible que nous ne pourrions pas engager un conflit dans la durée sous peine de manquer de munitions, alors que nous sommes une force nucléaire.

En fait, nous sommes dirigés par des énarques ou des technocrates occidentaux qui ont développé, à partir d'un capitalisme débridé, un monde selon leur vision, faisant de tel endroit du globe un endroit de services – c'est ce qui existe dans nos pays –, de tel autre un lieu industriel (plutôt l'Asie, où la main-d'œuvre est peu chère), et de tel autre un lieu de production agricole, loin des normes occidentales que l'on veut imposer, et tout cela nous conduit à des choses qui me touchent personnellement puisque je suis agriculteur : 2022, à ce rythme, sera la première année où la balance commerciale des produits agricoles sera déficitaire dans notre pays. Voilà quelques années, on parlait de « pétrole vert ». C'est un temps dépassé, malheureusement.

Pire encore, si rien ne s'inverse, à l'horizon 2030, l'Europe ne sera plus autosuffisante. Et si ce conflit dure, certains experts – les vrais experts, pas celles et ceux que l'on voit défiler sur les chaînes d'information continue, qui, en quelques minutes sont passés d'experts en crise sanitaire à experts en crise militaire ; de quoi donner quelques complexes au modeste citoyen que je suis.

Or, ces experts dont je parle prédisent des famines dans le monde. Peut-être pas chez nous, parce que j'ose espérer que l'on arrivera à inverser la tendance, et qu'on se remettra à produire un peu. Mais ces famines vont toucher d'abord les pays qui sont en souffrance, avec les conséquences que l'on peut prévoir en termes de mouvements de populations, que nous avons déjà bien du mal à gérer, et qui font l'objet de débats qui divisent notre pays.

Il m'arrive d'espérer, de façon peut-être très individualiste, qu'il faudrait que notre pays manque : manque de viande, manque de

légumes, manque de céréales, pour qu'un sursaut salutaire puisse voir le jour. Et vous ne m'empêchez pas de vous rappeler, chers collègues, la motion sur le Phosmet, que nous avons proposée voilà quelques mois, et que vous avez rejetée (vous n'avez pas voulu vous associer à cette motion) pour des raisons que vous seuls connaissez, mais je dois dire qu'au regard de cette crise et du danger qui nous guette, vous auriez peut-être une autre attitude aujourd'hui. Surtout, comme vous l'avez dit, Monsieur le Président, que l'objectif est de proposer dans nos cantines scolaires et dans les EHPAD du 100 % local. Si nous ne sommes pas capables de garder les productions sur notre territoire, alors nous ne pourrions pas nourrir la population locale avec des produits locaux.

En fait, au regard de tous ces événements dramatiques et graves, nous devons tous nous réinterroger sur notre vision de la société, et laisser nos idéologies de côté, et plus que jamais être des pragmatiques. C'est vrai pour notre collectivité, et ses finances.

Depuis la mise sous tutelle des Départements, que nous regrettons tous, je pense, nous dépendons exclusivement de l'état de santé de l'économie du pays. Cette crise va impacter l'économie de notre pays et aura donc des répercussions sur les moyens qui seront mis à notre disposition. D'autant plus qu'au travers de cette campagne électorale un peu particulière, on entend ici ou là que le candidat-président, qui s'imagine à nouveau président, prévoit de demander un effort supplémentaire aux collectivités locales de l'ordre de 10 milliards d'euros. Je ne sais pas comment nous ferons pour gérer nos communes, notre Département si on nous demande, là encore, de faire des économies de façon très autoritaire.

Cette élection présidentielle est particulière. Je me souviens, quand j'étais plus jeune, l'engagement militant était beaucoup plus important, avec des soirées « collage », qui n'étaient pas parfaites au niveau environnemental, cher Wilfrid, mais cela créait des liens, animait les débats. Nous savions pour quoi nous allions voter, car c'étaient deux blocs qui s'affrontaient avec leurs arguments. Aujourd'hui, on traverse ces campagnes électorales d'une façon neutre, triste. Alors, est-ce que c'est de la résignation ? Est-ce que c'est du dégoût ? Peut-être un peu des deux. Mais je trouve que la chose est grave.

Je sais que chacun a son candidat favori ou sa candidate favorite, et on nous explique que le président candidat ne veut pas débattre parce que ses prédécesseurs ne l'ont pas fait. On peut effectivement l'entendre. Nous avons tous soutenu des candidats qui n'ont pas voulu se jeter dans la mêlée. Mais j'avais cru comprendre qu'il y avait « l'Ancien Monde » et le « Nouveau Monde ». Je m'aperçois que, dans certains domaines, le « Nouveau Monde » n'est pas mieux, voire pire, que « l'Ancien Monde ».

Je crains en tout cas qu'au sortir de cette élection présidentielle, à laquelle nous allons participer – et je pense que ce n'est pas au sein de

cette assemblée qu'il y aura le plus d'abstention –, un président ou une présidente sera élu(e) peut-être par défaut. Il n'y aurait rien de pire, dans une société divisée qui peine à se reconnaître, qui peine à voir le chemin sur lequel on veut la mener, et je crains que l'on puisse avoir des jours difficiles. Et nous avons, effectivement, nous, collectivité locale, un rôle essentiel à jouer, indépendamment de celui ou de celle qui sera élu(e) : nous sommes là pour amortir les effets pervers des politiques nationales. Mais pour cela, il faut s'en donner les moyens. Vous avez parlé de cigale et de fourmi : cela me va bien d'être traité de fourmi, parce que, dans la fable de La Fontaine, la fourmi est, certes, sans doute un peu plus austère, mais elle a de quoi se nourrir, et elle est à l'abri, contrairement à la cigale.

Je pense quand même que nous devrions être prudents dans la gestion de nos finances parce que nous ne maîtrisons pas les recettes qui nous seront proposées. Pour nous, l'investissement doit être privilégié par rapport au fonctionnement. Et je dirais même que l'investissement peut générer des moyens supplémentaires pour le fonctionnement.

Nous tâcherons, au cours de cette Session, de vous faire des propositions qui, nous l'espérons, recevront votre attention et votre approbation.

Je vous remercie.

M. le Président :

Merci beaucoup de cette belle intervention, Jean-Luc Gauthier. Et je note avec plaisir que l'on garde une possibilité de se retrouver sur ce budget, ce, qui dans la période, est effectivement important.

J'étais sensible aussi à cette idée de considérer que l'idéologie n'est plus le maître mot pour animer nos débats, mais bien le pragmatisme éclairé.

Je voudrais aussi souligner enfin qu'« Imagine la Nièvre » est probablement un antidote à la morosité démocratique, et je remercie ceux de votre groupe qui ont bien voulu y participer, et se rendre compte d'eux-mêmes de la qualité des échanges avec les Nivernais.

S'il n'y a pas d'autres demandes d'interventions, nous allons passer à l'examen des rapports.

EXAMEN DES RAPPORTS

RAPPORT N° 1 : RAPPORT ANNUEL RELATIF À LA SITUATION DE LA COLLECTIVITÉ EN MATIÈRE DE DÉVELOPPEMENT DURABLE

M. le Président :

Nous allons commencer cette Session avec le rapport sur le développement durable, qui doit être statutairement présenté. Je passe la parole à Blandine Delaporte.

Mme Delaporte :

Merci, Monsieur le Président. Effectivement, il s'agit du rapport sur le développement durable. Comme toutes les collectivités de plus de 50 000 habitants, nous devons présenter chaque année un rapport relatif à la situation de la collectivité en matière de développement durable. Ce rapport est un rapport assez conséquent en termes d'informations. Comme elles peuvent paraître un peu désorganisées, je vais essayer de mettre un peu d'organisation là-dedans. En tout cas, je vais le faire en fonction des 5 finalités du développement durable, qui sont :

- La lutte contre le changement climatique,
- La préservation de la biodiversité, des milieux et des ressources,
- L'épanouissement de tous les êtres humains,
- La cohésion sociale, les solidarités territoriales et générationnelles,
- La dynamique de développement selon les modes de production et de consommation responsables.

Quelques mots sur le bilan des actions et des programmes au regard de la lutte contre le changement climatique et la préservation de la biodiversité.

Ce fut une année 2021 qui fut un peu en demi-teinte, avec un bilan assez contrasté, puisque, d'un côté, nous avons augmenté nos plantations d'arbres, de haies, mais, de l'autre, nous avons augmenté le nombre de kilomètres parcourus par les véhicules du Département, et donc nos émissions de gaz à effets de serre. Nous avons diminué notre consommation de papier, ou en tout cas le traitement de nos déchets, mais nous avons augmenté notre consommation d'eau. Évidemment, c'est un bilan qui est aussi lié à la crise sanitaire, puisque nous avons obligation, par exemple, dans les voitures du Département, de ne nous déplacer qu'à deux dans la voiture ; et forcément, à partir du moment où vous vous déplacez à trois, vous avez besoin de deux voitures, ce qui explique, de ce fait, la multiplication des kilomètres parcourus.

Autre point, la consommation d'eau, évidemment, a augmenté en même temps que le nombre de fois où nous avons pu et dû se laver les mains ; et la désinfection des locaux qui a été un peu plus poussée peut-être que d'ordinaire.

Voilà ce que l'on peut dire en quelques mots rapides du bilan en matière de développement durable au regard de la lutte contre le changement climatique et la préservation de la biodiversité.

En ce concerne les actions au regard de la cohésion sociale, on peut remarquer qu'entre 2019 et 2020 le nombre de bénéficiaires de l'APA a diminué, avec une répartition APA Domicile / APA Établissements qui est à peu de 50 /50.

En revanche, les premiers chiffres de 2021 nous montrent un déséquilibre en faveur de l'APA à domicile où les chiffres sont bien plus nombreux que ceux de l'APA Établissements.

On peut se dire que, certainement, les familles, au regard des foyers d'épidémie qui ont eu lieu dans les établissements, ont reculé, ou en tout cas refusé de placer leurs aînés en établissements ; ou, en tout cas, ont décalé ce transfert en établissement.

S'agissant du RSA, on note une diminution sensible de presque 7 % du nombre de tributaires du RSA. Sans doute que l'amélioration relative de la situation économique au deuxième semestre 2021 joue un rôle dans ce chiffre. On regrette néanmoins une diminution constatée depuis 2018 du taux de sorties positives des chantiers d'insertion. La crise sanitaire a eu un impact, à n'en pas douter, mais cela n'explique pas tout, puisque la plus forte chute était entre 2018 et 2019.

Pour ce qui concerne le bilan des actions au regard de l'épanouissement de tous les êtres humains, je vous fais un focus sur les bénéficiaires de l'obligation d'emploi, soit les personnes reconnues en situation de handicap, et pour lesquelles il existe cette obligation pour ce qui concerne les employeurs.

Dans les effectifs de la collectivité, entre 2019 et 2020, ce sont 20 personnes en situation de handicap qui ont été embauchées dans les effectifs, en passant de 102 à 122 personnes.

Un mot sur les activités sportives, et notamment les activités sportives de pleine nature, puisqu'elles ont été soutenues à travers le balisage des itinéraires vélo, et en particulier de Vézelay et de La Charité, soit dans la Nièvre : 93 kilomètres de balisage, soit le deuxième plus long linéaire réalisé en 2021 dans le cadre du schéma national des véloroutes. On estime effectivement que les activités physiques, sportives et aussi culturelles servent à l'épanouissement des personnes, et nous n'avons dans ce rapport que les éléments sur les activités sportives de pleine nature. C'est peut-être un indicateur qu'il faut ajouter l'année prochaine, c'est-à-dire notre action en matière de sport et de culture, voire d'éducation, pour cet indicateur.

Concernant le bilan au regard d'une dynamique de développement des modes de production et de consommation responsable, un point sur la consommation énergétique dans les bâtiments.

L'amélioration de nos performances énergétiques dans les bâtiments constitue depuis quelques années déjà une orientation majeure du plan patrimonial, que ce soit dans les collèges comme dans les autres bâtiments départementaux. Des efforts d'investissement spécifiques ont été réalisés sur cette question dans les collèges en 2021. Cela a représenté 65 % des investissements dans les collèges. Parallèlement,

nous menons aussi des actions de sensibilisation des collégiens à des comportements plus sobres pour faire des économies d'énergie ou d'eau. On note par exemple le Bonus Énergie des collèves.

Évidemment, nous faisons aussi des efforts en matière d'alimentation de proximité ; des efforts faits pour développer cette alimentation, et qu'elle soit intégrée dans les collèves notamment. On note l'aide à l'installation d'espaces tests maraichers à Luzy et au Marault, l'achat de 16 hectares à Challuy, destinés à l'implantation de maraichage, avec le concours des Acteurs Solidaires en Marche, l'ASEM, qui est une structure d'insertion ; et l'installation, je l'espère, prochainement, d'un maraicher bio, puisque nous avons un captage d'eau potable à préserver également.

Une collectivité, en matière de développement durable, qui fait aussi que la collectivité s'intéresse à la qualité de vie au travail et à la santé de ses agents. On notera la diminution du nombre d'heures de formation, mais c'est aussi lié à la crise Covid, qui ne permettait pas de se réunir ; le remboursement des abonnements de transport en commun, qui permet aussi aux agents de ne pas utiliser leur véhicule personnel, ce qui peut, aujourd'hui, avec l'augmentation du prix du carburant à la pompe, avoir son intérêt. Et puis, dans les collèves, nous avons amplifié le remplacement systématique des agents des collèves qui étaient absents pour cause de maladie *via* des structures d'insertion. Une évaluation doit être menée de la qualité de ces remplacements. Nous avons mis en place cet élargissement pour que les collèves soient toujours pourvus de personnes faisant les activités de nos agents.

Et puis un mot sur la commande publique, aussi, qui prend en compte les finalités du développement durable. Les clauses sociales sont de plus en plus présentes dans nos marchés. Il y a un travail exemplaire qui est mené avec La Fabrique de l'Emploi. Sans doute que Jocelyne pourra en dire un mot, puisque je crois que le Département a été lauréat, par La Fabrique de l'Emploi. Les clauses environnementales sont intégrées de plus en plus souvent, mais il y a encore un travail d'approfondissement de ces clauses à mettre en place. Cela fait partie de la feuille de route du service des achats et des marchés dans le cadre de la stratégie d'adaptation au changement climatique d'intégrer plus massivement ces clauses environnementales.

Voilà, en quelques traits et en quelques mots, résumé ce que l'on pouvait dire de ce rapport sur la situation de la politique en matière de développement durable.

M. le Président :

Merci pour cette présentation très complète, très précise, très pédagogique.

Souhaitez-vous disposer d'éclaircissements ? Cela suscite-t-il, chez les uns ou chez les autres, des prises de parole complémentaires ?

Mme Chêne : Je voudrais juste savoir à quel titre le budget participatif est inclus dans ce développement durable.

Mme Delaporte : La situation en matière de développement durable doit intégrer aussi comment on fait participer les citoyens, mais aussi les partenaires (SIEEEN, ALEC...). On a donc des indicateurs sur la manière dont la collectivité fait participer la population, le monde associatif, etc. Le budget participatif en est un exemple. Pour le budget de 2023, vous entendrez certainement parler d'« Imagine la Nièvre » dans ce cadre-là, au titre de la participation citoyenne.

Mme Chêne : Merci.

M. le Président : La parole est à Véronique Khouri.

Mme Khouri : Vous avez évoqué l'augmentation de l'APA à domicile pour l'année passée. Quel est l'impact sur le budget par rapport à l'APA Établissements ?

M. le Président : Nous allons peut-être, si tu le veux bien, Véronique, évoquer ces sujets-là dans le cadre du budget Solidarité. Nous sommes là vraiment dans une présentation au titre du développement durable. Nous pourrions évoquer cela avec Justine. Nous essayons de ne pas trop mélanger les sujets dans nos débats.

Y a-t-il d'autres interventions ?

Nous allons voter sur l'adoption de ce rapport.

Y a-t-il des oppositions ? Je n'en vois pas. Des abstentions ? Je n'en vois pas. Il est adopté. Merci, Blandine.

Le rapport est adopté à l'unanimité.

RAPPORT N° 2: CONFORMITÉ COMPTE DE GESTION ET COMPTE ADMINISTRATIF 2021

M. le Président : Nous allons parler de finances avec Daniel Barbier sur la conformité du compte de gestion avec le compte administratif.

M. Barbier : Je vous rappelle simplement que réglementairement nous devons valider le compte de gestion avant le compte administratif. C'est un

dossier qui est complexe, mais que je vais tenter de présenter rapidement, vous rappelant tout simplement qu'il y a exacte concordance entre ce qui est présenté par Mme le Payeur Départemental et le compte administratif.

Je vais plutôt détailler le rapport numéro 3 que le rapport numéro 2, si vous en êtes d'accord.

M. le Président :

Merci, Daniel.

Je vais confier la présidence de notre assemblée à Blandine Delaporte sur les trois présentations des comptes administratifs, puisque je n'ai pas vocation, à titre de représentant de l'exécutif, à me prononcer sur ces éléments-là. Je vais vous quitter un moment.

M. Barbier :

C'est d'abord un vote sur le compte de gestion, et qui est d'ailleurs en présence du président.

(Mme Delaporte exerce la présidence de séance.)

Mme Delaporte, Pdte séance : Mes chers collègues, sur la conformité du compte de gestion, qui est contre ? Qui s'abstient ? Je vous remercie.

Le rapport est adopté à l'unanimité.

(M. le Président quitte la salle.)

RAPPORT N° 3 : COMPTES ADMINISTRATIFS 2021 – BUDGET PRINCIPAL ET BUDGETS ANNEXES – RAPPORT GÉNÉRAL

M. Barbier :

Nous passons au rapport numéro 3, concernant les comptes administratifs 2021. Chers collègues, afin d'apprécier sereinement et objectivement la situation actuelle, il ne me semble pas inutile de rappeler les évolutions significatives constatées au cours des dernières années concernant les Départements, et d'ailleurs je crois que ce rappel s'inscrit parfaitement dans les propos liminaires qui ont été tenus par Fabien Bazin ou par Jean-Luc Gauthier.

Un nouveau mandat départemental s'est ouvert en 2021. Rappelons que, du fait de l'évolution institutionnelle, on ne dénombre plus que 96 conseils départementaux, au lieu de 101 en 2014. On a effectivement eu la naissance de la collectivité territoriale d'outre-mer en 2016, de la collectivité territoriale de Corse en 2018, et plus récemment la collectivité européenne d'Alsace en début 2021.

Autre événement essentiel qu'il est bon de rappeler, c'est la survenue en 2020 de la crise sanitaire.

Si nous jetons un regard financier sur les Départements, d'une façon générale, qu'observe-t-on ? Eh bien, c'est qu'au cours des vingt dernières années, l'évolution la plus remarquable des dépenses totales des Départements est la hausse continue et sensible de celles-ci, avec un taux moyen annuel de 8 %. Ceci s'explique essentiellement par les importants transferts de compétences, en termes d'action sociale, mais aussi de gestion des personnels, ne serait-ce qu'au niveau des collèges ou de tout ce qui concerne les réseaux routiers.

Signalons aussi que cette hausse a été particulièrement atténuée par le transfert de la compétence Transports vers la Région en 2018.

Évidemment, l'exercice 2020 a été marqué par l'impact de la crise sanitaire sur les dépenses de fonctionnement, avec notamment une forte hausse liée au RSA, et à l'achat de produits de première nécessité concernant les établissements médico-sociaux et les collèges, pour ne citer que les principaux.

Deux chiffres importants me semblent indispensables d'être partagés avec vous. En 2001, l'investissement représentait 30 % des dépenses totales, alors qu'en 2020, l'investissement ne représente plus que 15 % des dépenses totales. Donc, par différence, le fonctionnement concerne 85 % des dépenses.

Évidemment, ces dépenses de fonctionnement sont assez amplement dédiées à l'action sociale, d'autant que leur taux a sérieusement augmenté au cours des 20 dernières années : nous étions à 47 % en 2001, et nous étions à 62 % en 2019.

Que s'est-il passé au niveau des recettes de fonctionnement ?

Par rapport aux dépenses de fonctionnement, les composantes des recettes de fonctionnement ont beaucoup plus évolué au cours de ces 20 dernières années. En 2001, les impôts directs représentaient un peu plus de 50 % des recettes de fonctionnement, soit plus de 3 fois plus que les impôts indirects, qui, eux, tournaient autour de 13 %. En 2021, il y a environ 2/3 des recettes de fonctionnement qui sont composées d'impôts indirects, soit un pourcentage de 9 fois supérieur à celui des impôts directs, qui, eux, sont passés en dessous de 8 %.

Trois années, me semble-t-il, sont à retenir, correspondant à des réformes fiscales :

- 2004, avec la réduction de la part départementale du foncier non bâti agricole, et la suppression de la part salaires de la taxe professionnelle, ce qui a occasionné une baisse de 11,5 points du poids des impôts directs dans les recettes de fonctionnement.

- 2010, avec la suppression de la taxe professionnelle, qui a opéré une baisse de 18 points.

- Et enfin 2021, avec la suppression de la taxe d'habitation pour les résidences principales, accompagnée, pour les Départements, du transfert de leur foncier bâti aux communes, ce qui s'est traduit par une diminution d'un peu plus de 20 points.

La hausse du poids des impôts indirects s'explique notamment au travers de nouvelles recettes reçues depuis le début des années 80.

Je peux en citer quelques-unes :

. La Taxe Intérieure des Consommations sur les Produits Energétiques (TICPE), anciennement appelée TIPP. À partir de 2004. En lien avec le transfert de compétences du RMI, à l'époque.

. La Taxe Spéciale sur les Conventions d'Assurance (TSCA), depuis 2005, avec, en 2011, à la suite de la suppression de la taxe professionnelle, une part supplémentaire qui était auparavant dévolue à l'État.

. Le produit des droits de mutation à titre onéreux, les fameux DMTO, d'abord en raison de leur croissance importante, mais aussi en raison du transfert en 2011 d'un montant supplémentaire anciennement perçu par l'État, également en lien avec la suppression de la taxe professionnelle ; et, à partir de 2014, la possibilité d'augmenter le taux jusqu'à 4,5.

En 2021, il y a eu un important dynamisme des DMTO, mais aussi une compensation par une fraction de taxe sur la valeur ajoutée du transfert du foncier bâti. Je vous rappelle que les Départements ne disposent plus du pouvoir de taux qui caractérisait ce foncier bâti.

Maintenant concernant les investissements et leurs modalités de financement, après une décennie de baisse, la dynamique des investissements a repris depuis 2018, avec, toutefois, une moyenne annuelle des dépenses d'investissement sur le dernier mandat sensiblement inférieure à celle observée sur les deux précédents. On est à - 23 % en euros constants par rapport au mandat 2008-2014, ce qui est équivalent à - 15 % en euros courants. Et on est à - 30 % en euros constants par rapport au mandat 2001-2007, ce qui correspond à - 19 % en euros constants. Avec une épargne nette qui a permis de financer 53 % en moyenne des investissements départementaux, un encours de dette qui a augmenté, avec néanmoins un désendettement qui reste globalement satisfaisant.

Ceci, c'est le cadre général.

Prenons maintenant connaissance de la situation du Département de la Nièvre, où nous venons d'examiner le compte de gestion, et où nous allons aborder les comptes administratifs des différents budgets, annexes et principal.

Avec audace, tutoyant le quotient d'utilité en permanence, l'équipe départementale, efficacement secondée par les collaborateurs de la collectivité, a toujours conservé une énergie positive malgré les

événements saillants liés à la crise sanitaire. La modestie comme méthode, et l'usage comme finalité.

L'investissement a tenu intérieurement le registre de nos jours, et nous nous y sommes livrés avec générosité et rigueur : 33,2 M€ (34,6 M€, si l'on intègre le remboursement de l'avance remboursable des DMTO de 1,4 M€) ; avec 19 294 043 € d'investissements directs, dont vous trouvez la liste exhaustive page 25 du document. On peut notamment citer les travaux de renforcement de la voirie départementale, travaux et équipements dans les collèges, travaux sur les ouvrages d'art, acquisitions de matériels et de logiciels informatiques, travaux du canal, travaux d'amélioration des bâtiments départementaux, et notamment les travaux de la Cité muséale, sans oublier le Nouvel Établissement de protection de l'enfance.

Nous avons ensuite 13 962 551 € de subventions d'équipement, avec notamment la mobilisation des financements dans le cadre du CEPR RN7, le plan de développement du très haut débat, la dotation cantonale, la dotation de développement des territoires. Et 18 194 616 € de remboursement d'emprunt.

L'épargne brute s'est élevée à 29 186 247 € en 2021. Je vous rappelle qu'elle sert à déterminer la capacité de désendettement, qui se mesure en années. Nous sommes à 7,5 années en 2021. Cette durée est calculée d'après le rapport entre l'encours de la dette et l'épargne brute, ce qui revient à simuler le nombre d'années nécessaires au remboursement de l'intégralité du capital si l'épargne était consacrée entièrement à ce désendettement.

L'épargne brute à laquelle sont déduits les frais de remboursement de la dette en capital constitue l'épargne nette, qui, elle, s'est élevée à 12 399 196 € en 2021.

L'intelligence du terrain et l'agilité nous ont permis de rentrer en résonance avec les besoins des Nivernais en limitant le recours à l'emprunt à hauteur de 11,2 M€, grâce à l'amélioration de l'épargne, et malgré l'accroissement des investissements, avec une part d'autofinancement redevenue prépondérante.

En matière de fonctionnement, la proximité sociale avec nos concitoyens reste notre fil conducteur. Notre boussole, ce sont nos valeurs, et nos valeurs, ce sont nos synchroniseurs sociaux.

Les missions de la collectivité départementale s'apparentent à la magie du cercle, cette forme géométrique primordiale définie comme un archétype universel. Comment ne pas faire de rapprochement avec la phrase célèbre du philosophe grec Loculus : « Tous les points de la circonférence se retrouvent au centre du cercle, qui est leur principe et leur fin. » ?

Les dépenses de fonctionnement s'élèvent à 275 662 228 €, représentant 84,27 % des dépenses totales, qui, elles, se sont élevées à 327 113 437 €, avec un taux de réalisation de 97,4 % ; dont 485 016 710 au titre des politiques sociales, ce qui représente 67,1 %.

Les principaux chapitres de dépenses haussiers sont les frais d'hébergement Enfance Famille (16 218 000 €), soit + 9,64 % ; les dépenses d'aide à la vie ordinaire (4 017 000 €), les conséquences de l'adoption de l'avenant 43, les frais d'hébergement des personnes handicapées (24 071 000 €), les frais d'hébergement des personnes âgées (14 297 000 €), et les frais de personnel (+ 3,96 %, après retraitement).

Nous ne pouvons pas passer sous silence la charge nette des allocations individuelles de solidarité (l'APA, la PCH et le RSA), qui est de 24 928 717 € pour 2021. Sur 10 ans, le cumul se chiffre à 255 809 902 €. Sans commentaires ! 68 298 € par jour non compensés ! Nous pouvons logiquement affirmer que le Département est frappé « à hue » et heurté « à dia ». Ce chiffre d'une blessante froideur doit combler le silence où bourdonne ma voix pour mobiliser votre attention tendue, car il évoque des images précises et sèches.

Derrière chaque donnée se trouvent des femmes et des hommes qui apportent souvent leur enthousiasme et leurs talents, et qui nous aident à construire des territoires où la solidarité trouve toute sa place.

Abordons donc avec lucidité et sérénité la rubrique « frais de personnel », qui a connu une croissance de 6,6 %, du fait du changement de périmètre, avec notamment l'intégration de la masse salariale de NTM et du Laboratoire départemental. Distinguons la rémunération des assistants familiaux pour 18,3 M€ et la rémunération des personnels permanents pour 57,8 M€, dont l'impact des dispositifs obligatoires et la politique d'avancement. Nous avons le détail page 10, qui nous donne la ventilation des différents frais de personnel.

Rendons également à l'imagination son rôle de séduction. Dans la simplicité de chaque geste posé, dans la vérité de chaque parole offerte, le Conseil départemental a continué d'être aux côtés de ses partenaires associatifs à hauteur de 6,1 M€, certes, mais aussi institutionnels, tels que les communes avec la DCE, ou les intercommunalités avec les contrats de territoire.

Faisons maintenant un focus sur les recettes de fonctionnement, qui se sont élevées à 304 848 475 €, en forte hausse, sous les effets de la reprise, avec la part imposition directe qui représente 113,4 M€, dont les DMTO, qui ont progressé de 33,2 %, pour atteindre 23,9 M€ ; et la part « fiscalité directe » qui procure 86 252 583 €.

Les dotations sont globalement stables, et abondent à hauteur de 90 674 889 € les recettes de fonctionnement. Profitons-en pour rappeler que la réforme fiscale a fait disparaître le dernier pouvoir de taux en remplaçant la taxe foncière des Départements par une fraction de TVA depuis le 1^{er} janvier 2021.

Chers collègues, je dois vous préciser que la Commission des Finances, constituée par l'Assemblée départementale s'est réunie le lundi 21 mars aux fins d'examiner les écritures des comptes

administratifs pour l'exercice budgétaire 2021, d'arrêter les résultats apparaissant à la clôture de chacune de ces gestions financières, de dire si ces examens et arrêtés appellent des observations pour irrégularités frauduleuses ou autres, et de formuler une proposition d'affectation des résultats apparaissant en clôture et en section de fonctionnement, de ces différentes gestions.

Voilà, le moment est venu pour vous, chers collègues, de vivre le concret dans sa vraie dimension, le retentissement exubérant du réel.

Je vous remercie.

Mme Delaporte, Pdte séance : Merci, cher Daniel, pour ce moment technico-poétique.

Avez-vous des questions, ou des demandes de précisions ?

La parole est à Jean-Luc Gauthier.

M. Gauthier :

Je vais essayer d'être à la hauteur, après cette présentation très lyrique et coutumière de notre collègue Daniel Barbier.

Le compte administratif 2021 bénéficie d'un contexte économique, nous le savons, qui nous dépasse. Le contexte économique national, voire mondial : après deux années de crise sanitaire, l'économie est repartie pied au plancher, et ceci a produit des retombées jusque dans notre département, avec notamment une nouvelle attractivité pour les territoires ruraux, dont nous bénéficions à plein, avec les droits de mutation qui sont en forte augmentation.

Il y a de quoi se réjouir, effectivement, parce que c'est une nouvelle vie qu'envisagent les citoyens, et on ne peut que s'en féliciter. Par contre, je crois que ces bons chiffres, il ne faut pas trop s'en gargariser, et rester modestes.

Modestes, parce que l'épargne brute, certes, progresse, et représente 9,6 % des recettes réelles de fonctionnement, mais, à ce niveau-là, cette épargne brute reste en deçà du plancher de vigilance, que l'on situe plutôt entre 10 et 15 %. Donc, malgré cette amélioration, nous ne sommes pas encore sortis des difficultés de gestion.

Je sais bien que comparaison n'est pas raison, mais regarder ce qui se passe chez nos voisins ou dans d'autres collectivités est toujours intéressant, pour voir quels sont les éléments sur lesquels on peut agir, et modifier les éléments, pour être plus efficaces. C'est toujours le but, puisque notre ambition, comme la vôtre, est d'avoir un service de proximité efficace, au service des Nivernaises et des Nivernais.

Nous appartenons à la strate des départements de 150 000 à 250 000 habitants, et, pour éviter que mon propos soit trop politique, nous avons choisi de nous porter sur la gestion de deux Départements, qui sont gérés par la Gauche, comme vous, et qui sont la Haute-Saône et le Lot.

On s'aperçoit que ces Départements font bien mieux que nous dans un certain nombre de domaines, notamment. Et quand on regarde les ratios – que nous pouvons vous mettre à disposition, mais je suis sûr que les services sont capables de trouver également ces chiffres, qui sont indiscutables –, nous voyons que ces Départements font bien mieux que nous, avec une situation financière pour chacun d'eux bien meilleure. Et que produit cette situation financière ? Elle produit une capacité à investir ; et l'investissement permet ensuite d'optimiser le fonctionnement, et en tout cas d'avoir des dépenses de fonctionnement qui vont au cœur des politiques que nous voulons mener.

Si l'on prend quelques chiffres, et notamment les charges de personnel, on voit que, dans notre Département, elles pèsent pour près de 24 % des recettes réelles de fonctionnement (nous nous comparons bien par rapport aux recettes de fonctionnement, et non pas par rapport aux dépenses), là où elles représentent un peu plus de 20 % en Haute-Saône, et 22 % dans le Lot.

Les autres charges de gestion, sans doute là où vous avez le plus d'efforts à réaliser : elles pèsent dans notre Département en 2020 près de 35 % chez nous, là où elles représentent 31 % en Haute-Saône, et 23,5 % dans le Lot.

Quant aux charges financières, qui sont liées à l'endettement de notre collectivité, elles sont deux fois plus élevées chez nous notamment qu'en Haute-Saône.

Vous l'avez dit, et vous l'assumez, les dépenses réelles de fonctionnement ont augmenté de 3,6 % entre 2020 et 2021, et vous prévoyez une nouvelle augmentation sur le budget 2022, sachant qu'entre 2019 et 2020, on était déjà sur ce même rythme d'augmentation.

Ainsi la Nièvre dépense 37 M€ de plus que la Haute-Saône sur ces dépenses de fonctionnement, dont 28 M€ proviennent des dépenses de personnel. Si j'en crois ce que disait le prédécesseur de Fabien Bazin, à savoir Alain Lassus, je crois qu'en début de son mandat il avait indiqué aux personnels que, lorsqu'il regardait le nombre de personnels travaillant dans le Département, il était à la tête d'un Département de 600 000 habitants. Ce sont ses propos, ce ne sont pas les miens ; je ne fais que les rapporter.

Donc, en fait, concernant ces dépenses importantes – je pourrais dire « excessives », mais si je dis « excessives », vous allez me reprocher de mépriser celles et ceux qui travaillent dans ce Département ; ce qui n'est surtout pas le cas –, on peut s'interroger sur un certain nombre de choix qui sont faits par votre majorité.

Vous bénéficiez d'un nombre d'agents important, vous en vantez les mérites régulièrement, mais cela ne vous empêche pas, à l'image de ce que fait le gouvernement, avec le fameux cabinet Mac Kinsey, de faire appel, à chaque fois que vous le souhaitez, bien entendu, à des prestations extérieures.

C'est le cas de l'opération « Imagine la Nièvre », qui en est un exemple concret. Nous sommes d'accord sur votre initiative, nous vous l'avons déjà dit ; par contre, nous pensons que l'objectif aurait pu être atteint d'une autre manière, parce que je doute que l'objectif fixé par le Président initialement soit atteint. L'objectif était d'aller récupérer les laissés pour compte, celles et ceux qui ont décroché.

J'ai participé à la réunion d'Imphy, et nous sommes un certain nombre à avoir participé à d'autres réunions : la cible n'est pas atteinte, car on trouve dans ces réunions des gens certes motivés, certes avec l'envie de faire avancer notre département, mais ce n'est pas le cœur de cible qui était fixé.

Je pense que l'on aurait pu atteindre cet objectif-là en s'appuyant sur les acteurs locaux. Celles et ceux qui ont décroché, celles et ceux qui ne viennent plus voter, où vont-ils quand ils ont besoin ? Ils vont dans les Maisons France Services, ils vont dans les centres sociaux, ils vont vers les acteurs sociaux. Et en mobilisant ces acteurs sociaux, je pense que nous aurions rassemblé au moins autant de personnes. 1 500 personnes ; il reste encore une réunion. Comment pouvons-nous construire une politique pour le département en recueillant l'avis de 1 800 personnes, si jamais il y avait 300 personnes à la dernière réunion ? Cela représente moins de 1% de la population. Je trouve, en ce qui nous concerne, que ce n'est pas sérieux.

Voilà, s'agissant du personnel.

Et donc avec toutes ces dépenses, nous disposons de marges de manœuvre réduites, et donc d'une capacité à investir insuffisante, parce que l'investissement, nous le répétons, doit générer des économies en termes de fonctionnement.

Je vous rappellerais que 1 % d'économies sur notre budget, cela représente près de 3 M€. Je pense que notre collectivité doit s'engager sur ces pistes d'économies ; c'est essentiel. Et quand on regarde encore d'un peu plus près, on s'aperçoit qu'au niveau des services généraux, il y a des efforts indispensables à faire.

Les services généraux dans notre Département pèsent 1 % de plus, toujours par rapport aux recettes réelles de fonctionnement, que dans le Département de Haute-Saône. N'oubliez pas : 1 % = 3 M€.

Vous pourrez nous répondre que vous faites un choix, que vous assumez, de dire que vous devez travailler avec un certain nombre d'agents. Mais est-ce que le service que la collectivité rend est plus efficace et meilleur que dans ces autres Départements ? Je pense que, si l'on demandait à vos collègues de Haute-Saône et du Lot, ils diraient qu'évidemment avec les moyens qu'ils mettent sur la table, ils rendent un service efficace ; j'en suis persuadé. Ils ne diraient jamais le contraire.

Un autre point que nous soulevons : je sais qu'il y a jusqu'au 1^{er} janvier 2023 pour mettre ce dossier en place. Nous avons, me semble-t-il, une dépense au niveau des agents plus importante et un

nombre d'heures insuffisant qui est réalisé. La loi dit que c'est 1 607 heures par an. C'est la loi ; ce n'est pas moi qui l'ai votée. Je suis contraint de l'appliquer sur ma commune. Ce n'était pas de gaité de cœur, parce que les agents avaient aussi un certain nombre d'avantages, qu'il a fallu renier.

La Chambre Régionale des Comptes a dit que le nombre d'heures moyen fait par les agents du Département, c'est 1 544 heures. Ceci aboutit à un surnuméraire théorique de 35,75 postes. Or, 35,75 postes, c'est près de 1,7 M€. Ce sont des chiffres, que l'on pourrait, là encore, mettre dans l'investissement. Comment ces postes se répartissent-ils ? C'est 30,7 au niveau de l'administration, 1,7 dans les collèges, et 3 sur les routes. Autrement dit, sur les collèges et sur les routes, ce n'est pas là où il y a des économies à faire, et ce n'est pas là où il faudrait « dégraisser le mammoth », comme l'aurait dit en son temps un célèbre ministre, de gauche.

Dans le même temps, si nous regardons, en prenant le compte administratif, les dépenses consacrées aux collèges, cela représente 1,6 M€. Or, en 2021, vous avez investi moitié moins que ce que vous aviez prévu. Vous aviez prévu 3 M€ ; vous êtes à 1,6 M€.

Dans le BP, vous nous dites que vous allez engager des travaux importants sur les collèges. « C'est à la fin du bal que l'on paiera les musiciens, et c'est à la fin de la foire que l'on comptera les bouses », et que l'on verra ce qui a été réellement dépensé.

C'est la même chose pour les routes. Vous aviez prévu 9,4 M€ ; vous avez dépensé 1 M€ en moins.

Donc c'est bien d'avoir l'intention ; c'est mieux de faire les choses, et d'aller au bout.

Sur le personnel, et j'imagine bien que vous allez pouvoir me répondre, plus de personnel, et, dans le même temps, on trouve dans les rapports que 130 000 heures supplémentaires ont été réglées. J'ai du mal à comprendre que le temps légal n'est pas fait, et que l'on paie, dans le même temps, des heures supplémentaires.

Nous pensons donc qu'il est urgent, évidemment, d'inverser la tendance. Moins dépenser en fonctionnement, ce n'est pas sevrer le service public de moyens, c'est au contraire lui donner les moyens d'être plus efficace ; parce que ce que l'on économisera en fonctionnement, on le dépensera en investissement, et l'objectif qui doit être le nôtre est de soutenir l'économie réelle, et de générer des économies de fonctionnement où des recettes de fonctionnement. Si l'on est capable d'investir massivement sur l'isolation des bâtiments du Département... Est-ce que tous nos collèges sont parfaitement isolés ? Est-ce qu'il n'y a pas matière à engager les investissements qui généreront ensuite une réduction des dépenses en énergie ? C'est une nécessité absolue. Et nous vous invitons à aller au bout de votre ambition. Et si vous nous annoncez plusieurs millions d'euros pour les collèges, cher Wilfrid, il faut les investir ; c'est indispensable. Parce

que ce que l'on ne mettra pas en chauffage, on pourra le mettre dans l'action sociale, on pourra le mettre pour être plus efficaces auprès de celles et ceux qui en ont besoin.

Pareil pour les investissements d'avenir. Ne pouvons-nous avoir une volonté politique d'installer des énergies renouvelables, des panneaux solaires ? Je sais que les éoliennes, ce n'est pas notre compétence, et nous n'avons pas les moyens de le faire, mais nous avons un certain nombre de bâtiments qui pourraient recevoir des panneaux solaires. Certes, c'est un coût important, mais cela génèrera des recettes de fonctionnement supplémentaires pour la collectivité.

En fait, ce que nous voulons mettre en place, c'est un cercle vertueux. Vous comprendrez que, pour toutes ces raisons, nous n'allons pas nous opposer à ce compte administratif, parce que vous n'en être pas totalement responsables ; il y a un certain nombre de nouveaux élus, ce n'était pas vos choix. Mais nous nous abstiendrons évidemment sur ce compte administratif.

Mme Delaporte, Pdte séance : Merci. Juste quelques mots sur ces histoires de photovoltaïque et d'isolation des bâtiments.

Nous avons déjà travaillé avec le SIEEEN, sur Magny-Cours, en installant des ombrières photovoltaïques. Nous voulons aller plus loin, et, comme le SCOT l'a fait sur son territoire, nous voudrions faire une étude sur le reste du territoire sur les lieux où il serait intéressant d'implanter du photovoltaïque, et notamment sur les friches industrielles, sur les bâtiments, etc.

(M. le Président revient en séance)

Ce n'est pas terminé, Monsieur le Président.

M. le Président : Non, mais en fait je peux assister aux débats.

Mme Delaporte, Pdte séance : Très bien. D'accord.

En revanche, nous avons plus de doutes sur l'installation de panneaux photovoltaïques sur les terres agricoles. Nous sommes un peu vigilants sur ces questions-là. Ce n'est pas forcément être opposé tout le temps, mais être plus vigilant.

M. le Président : Il faut qu'on le précise quand même, parce que tout le monde ne parle pas que de bâtiments.

M. Herteloup : Oui, mais je pense qu'il est important d'apporter cette précision-là, pour que nous soyons bien sur la même longueur d'onde.

Mme Delaporte, Pdte séance : Et puis sur « Imagine la Nièvre », je trouve que vous n'avez pas suffisamment entendu les Nivernais qui se sont exprimés. Pardon, mais on a vu quand même des personnes qui, à mon sens, ne venaient plus voter. On a vu des personnes à revenus très modestes venir s'exprimer, et exprimer leurs envies, mais aussi leur colère, leur désappointement, mais aussi leurs projets, leurs envies d'une Nièvre plus désirable et plus intégratrice pour eux.

Le gouvernement avait voulu, avec sa convention sur le climat, faire une politique avec 150 personnes ; là, nous en sommes déjà à 1 500. Finalement, il y a peut-être quelque chose à faire.

M. le Président :

Si je puis me permettre, sur cette question du nombre, et particulièrement sur ce regard comptable, je n'ai pas vu, depuis très longtemps, dans le département, des réunions à plus de 30 personnes. Arriver à mobiliser 150 ou 200 personnes, qui n'étaient pas des militants, en l'occurrence, on tient quand même une manière de faire – qui devrait faire l'objet d'une publication nationale de relais de cette initiative –, une manière de pratiquer la démocratie dont devraient très certainement s'inspirer les candidats à la présidentielle, et notamment le président sortant, pour totalement marcher sur ces questions-là. Évidemment, ce n'est pas parfait. Ce ne sera jamais parfait. Mais c'est une voie que je vous proposerai de suivre durant la totalité du mandat.

Je pense que nous aurions peut-être à identifier dans le budget les moyens que nous réservons à la pratique de la démocratie. Cela ne doit pas beaucoup se faire dans beaucoup de collectivités, mais c'est quand même l'essence même de notre travail. On verra aussi ce que donnera la réunion de restitution. Nous attendons, j'espère, près d'un millier de personnes. Là encore je ne suis pas certain qu'il y ait eu dans ce département des rencontres citoyennes. Quand on a une visite d'un président de la République, on peut comprendre le côté *star-système* qui arrive à faire se déplacer des foules, mais « on nous y dit la messe », et on ne travaille pas sérieusement. Je pense véritablement que l'on est en train d'inventer une autre méthode pour réconcilier les Nivernaises et les Nivernais avec la politique.

D'ailleurs, ce qui était assez frappant dans ces différentes rencontres – je les ai quasiment toutes faites –, c'est que pas une fois on ne nous a parlé d'élection présidentielle ou de partis, ou de pratiques démocratiques qui n'allaient pas ; on était vraiment sur un amour extrêmement exprimé, et notamment par les plus jeunes, du département de la Nièvre.

Nous avons tous à y gagner. Cela sera, après, à chacun d'entre nous de faire valoir ses arguments pour rassembler autour de son projet et de son programme, mais j'ai vraiment la conviction que l'on ne peut plus, aujourd'hui, au 21^e siècle, et après un quinquennat comme celui que l'on vient de vivre de manière encore plus singulière, marcher sans nos concitoyens ; ce n'est juste pas possible. Ils sont vraiment

extrêmement créatifs, porteurs d'un projet, ils ont envie de discuter avec nous.

Ce qui était aussi frappant, c'est que les chefs d'entreprise, qui ont très largement ignoré le monde public ces dernières années, nombre d'entre eux sont venus à notre rencontre en disant « venez visiter nos entreprises ; aujourd'hui on a besoin de vous, on a besoin de dialoguer avec vous, on a besoin de votre écoute ». Ils savent parfaitement que nous n'avons pas de compétences spécifiques en la matière, mais ils rentrent probablement, et cela a été aussi une grande découverte, dans le projet de vie de la Nièvre.

À mon avis, pour un petit département comme le nôtre, où les outils publics sont finalement assez rares, faire l'union des forces, c'est probablement la meilleure des méthodes pour faire exister le département. Je note par ailleurs que la notoriété départementale semble se développer. C'est aussi une chose qui a été dite. Pour nous tous, c'est quelque chose qui est assez nouveau. On sait que la plupart des Français ont du mal à placer la Nièvre sur la carte ; tout ce qui permettra de montrer qu'on est dans cette forme de modernité et de travail collectif avec les habitants va forcément y contribuer, et y contribue certainement déjà.

Sur la question de la consommation des crédits, il n'échappe à personne que nous sortons d'une période compliquée, difficile. Que ce soit dans les communes ou au niveau du Département ou de la Région, évidemment les prédictions budgétaires ne pouvaient pas se réaliser comme elles le faisaient habituellement, et on va essayer encore d'y remédier cette année. On sait bien, et vous l'avez indiqué dans votre propos liminaire, que la difficulté d'approvisionnement en matières premières, le fait qu'un certain nombre d'entreprises ne tournent plus à plein régime aujourd'hui, cela produit fatalement des retards, et une consommation moindre de l'argent public. C'est tout le bilan qu'il faudra faire du plan de relance. Le plan de relance 2008 n'avait rien à voir avec celui d'aujourd'hui. On a consommé 50 % des crédits. Je ne serais pas surpris de voir que, sur le méga plan de relance français et européen lié au Covid, on se retrouve dans la même situation, étant entendu par ailleurs qu'un certain nombre de dossiers, parce que, pour le département, nous manquons d'ingénierie, n'ont pas pu être présentés. Cela vient sur la question des ressources humaines ; un Département comme le nôtre a besoin d'investir sur la richesse humaine. Ce sont certes des dépenses de fonctionnement, mais, si on ne le fait pas, on va continuer à voir se réduire comme peau de chagrin la présence des services publics, la présence des agences de l'État.

Je veux bien considérer qu'il y a un dogme comptable et qu'il faut le respecter ; nous essayons d'ailleurs évidemment de le respecter, et d'ailleurs tous nos budgets sont votés en équilibre, et donc il n'y a pas de difficultés de ce point de vue là. Mais on a quand même fait croire à l'ensemble de ce pays pendant 50 ans, voire 60 ans, que la dette, c'était une horreur, que l'argent public était rare ; mais, là, on a vu, d'un seul coup, de l'argent magique dans des proportions absolument

considérables ruisseler dans le département. Mais on l'a bien vu, et on l'a bien compris, la théorie du ruissellement, elle ne fonctionne pas. C'est aujourd'hui documenté. Et *a fortiori* elle ne fonctionne pas sur un département rural comme le nôtre. Patrice Joly pourrait en parler certainement mieux que moi. Le travail qui est mené aujourd'hui au niveau européen sur la reconnaissance de la ruralité, en essayant de coller à un agenda, c'est-à-dire des points de rendez-vous réguliers, cela permet de jalonner la reconnaissance que l'on nous doit au minimum, au niveau du pays ; cela s'est traduit malheureusement par une accumulation de dispositifs. Les dispositifs ne font jamais un projet. Et on voit bien que, là encore, si l'on veut faire vivre le projet de vie de la Nièvre, cela passera par ces partenariats-là, et cette reconnaissance-là.

Sur la question des heures supplémentaires, un emploi n'est pas égal à un autre emploi. Cela nous entraîne, les uns et les autres, et je ne dis pas que cela va de soi, à faire de la dentelle, sur les missions que l'on doit proposer. Quand on va recruter un chef de projet sur la santé, ce n'est pas quelqu'un qui va faire 30 heures supplémentaires dans la semaine qui pourra faire le travail qui est le sien. Quand on va recruter un « Monsieur Viande » dans le département, ce n'est pas, avec tout le respect que j'ai pour eux, en prenant 30 heures supplémentaires au service de l'imprimerie que l'on aura quelqu'un de compétent. On est dans ce moment-là où, si l'on veut lutter contre la disparition des services publics, les dépenses de fonctionnement sont notre principal outil. Je rappelle que nous ne levons pas l'impôt, et que nous ne maîtrisons pas notre fiscalité. Nous faisons avec ce que nous avons. C'est un travail considérable des services, et c'est l'occasion, pour les remercier, d'être attentifs aux appels à projets qui tombent en cascade dans nos boîtes mail – cela n'arrive même plus par papier –, et dont il faut se saisir. C'est un paradoxe, que vous avez d'ailleurs dénoncé : d'un côté on fait le contrat de Cahors et de l'autre on nous dit d'embaucher.

Mme Delaporte, Pdte séance : Un point supplémentaire, avant de passer la parole à Patrice Joly. Ce qui est intéressant aussi dans « Imagine la Nièvre » à quelques semaines des élections, c'est que je n'ai entendu personne nous parler sécurité, immigration, grand remplacement ; jamais. Cela, ça me réjouit.

La parole est à Patrice Joly.

M. Joly :

Merci. Juste pour revenir sur l'analyse faite par notre collègue Jean-Luc Gauthier sur la situation financière, et, au pied levé. Mais cela mériterait d'être approfondi. Notre collègue a pris des exemples de départements de gauche pour démontrer que nous faisons moins. Moi, je ne prendrais qu'un seul exemple, qui est celui d'un département de droite pour montrer que nous faisons mieux. Il s'agit de la Creuse, qui a des charges de fonctionnement

de 1 440 € par habitant. La moyenne de strate est à 1 292 € par habitant. Nous sommes à 1 317 € par habitant. Ce sont des données de 2020. Pour 2021, les consolidations ne sont pas faites. En capacité brute d'autofinancement, la Creuse est à 122, et nous sommes à 112. Je voulais dire que l'on pouvait aussi nuancer les propos qui ont été avancés pour montrer une mauvaise gestion départementale, en prenant d'autres exemples. Les choses ne sont pas si simples. Et, effectivement, derrière cela, il y a des choix politiques qui sont faits dans le Département ; nous avons fait des choix politiques qui ont été rappelés avant moi, et dont nous sommes fiers, et dont nous considérons qu'ils sont utiles pour les Nivernais.

Mme Delaporte, Pdte séance : Y a-t-il d'autres demandes d'intervention ?

Oui Jérôme Malus puis Jean-Luc Gauthier.

La parole est à Jérôme Malus.

M. Malus :

Juste pour exposer la position de notre groupe sur « Imagine la Nièvre ». Évidemment, sur le fond, nous sommes pour. C'est encourageant. Et nous encourageons ce genre de démarche ; aucun problème. Et vous avez notre soutien total sur le sujet. Je pense que tous autour de cette table, dans les différents mandats qui sont les nôtres, nous organisons des réunions publiques, et nous allons chercher de la concertation, et, évidemment, c'est cela la démocratie, pour faire avancer les choses.

Mais c'est sur la forme que nous ne sommes pas d'accord.

Je le redis, nous contestons la forme, par le fait de financer encore des cabinets, alors que nous avons certainement d'excellents fonctionnaires dans cette collectivité qui pourraient faire le service.

Mme Delaporte, Pdte séance : Mais, c'est pareil, comment voulez-vous que le fonctionnaire qui a un emploi et qui a des tâches à remplir puisse, dans le même temps, faire « Imagine la Nièvre », aller solliciter les gens, etc. ? Il ne peut pas faire double emploi dans une même journée.

M. le Président :

Encore une fois, et, cela, il faut se le dire, et se le répéter, sur ce sujet de démocratie, c'est un travail de professionnels. Ce n'est pas quelque chose qui s'improvise. D'ailleurs, la démonstration est assez simple. Nous avons tous essayé de faire cela. Nous avons mis des chaises en rond, nous avons envoyé trois fois des mails, et puis, au final, c'était le même résultat. Là, aujourd'hui, c'est une méthode absolument nouvelle, qui est originale dans notre pays, et qui produit des effets. C'est au moins ce que l'on doit rechercher

avant tout. Nous sommes d'accord sur le fond, mais, quant à la question de la forme, évidemment, si nous savions le faire au sein de l'équipe, nous l'aurions fait. Cela n'aurait aucun sens de fonctionner autrement.

Par ailleurs, je rappelle que notre Département fait très peu appel à des cabinets d'étude. C'est plutôt un sujet gouvernemental, cf. Amélie de Montchalin samedi matin qui nous dit que la suppression de l'ENA va permettre de faire travailler des cabinets comme Mac Kinsey. Le scandale, il est là. Il n'est certainement pas dans le Département de la Nièvre. Au contraire, nous sommes en permanence, vous le savez, avec les équipes techniques, en train d'aller chercher les moyens, justement, de financer...

Il y a quelque chose encore que vous avez dit sur lequel on se retrouve, c'est que l'on ne peut pas ne pas discuter avec nos concitoyens, ne pas les entendre ; ce temps-là est fini. C'est fini. Cela ne marche plus comme ça. J'ai 20 ans de travail avec les habitants de ma commune derrière moi, et je peux vous assurer que plus personne ne reviendra sur cette façon de fonctionner. Et cela produit des résultats. Et c'est l'essence même, encore une fois, du travail d'un conseiller départemental ou d'une collectivité quelle qu'elle soit que de travailler avec les gens réellement ; ne pas dire « moi je sais, et je vais vous dire comment vous en passer, en fait, de ce projet ». Nous sommes, me semble-t-il, totalement en phase là-dessus.

Laisser entendre que l'on pourrait faire les choses en régie ne correspond pas à la réalité ; il y a un savoir-faire, et c'est pour cela qu'on le rémunère.

Mme Delaporte, Pdte séance : La parole est à Jean-Luc Gauthier.

M. Gauthier :

Plusieurs remarques sur les interventions des uns et des autres.

Cela s'est déjà fait. En 2014, je crois, la majorité à laquelle vous appartenez, cher Fabien, avait initié une démarche visant à rassembler les citoyens. Peut-être qu'il n'y avait pas eu de grosses fréquentations, mais je pense que, sur la méthode, vous oubliez toujours une chose : ce sont les acteurs sociaux répartis sur le territoire qui, eux, ont une vision très fine du public que vous ciblez ; c'est cela que nous disons.

Y a-t-il eu des événements où on a pu voir qu'ils ont été en capacité de rassembler 1 000 personnes ? Cela fait 20 ans, au moment de la crise de la vache folle, un petit groupe de paysans un peu « déjantés » entre Corbigny et Saint-Benin d'Azy, avait réussi à rassembler plus de 1 000 personnes. C'était sur un sujet sensible, le sujet de la vache folle. Et nous avons réussi à avoir un moment d'échange, à apporter des informations ... Donc, cela s'est déjà fait.

Et puis je voulais répondre à notre collègue Patrice Joly. Il nous avait habitués à des interventions plus fines, plus abouties. Nous avons souhaité aborder ce budget d'une façon dépolitisée ; il nous ramène à la Creuse et la Droite. Nous n'avons aucun doute sur le fait qu'il ne suffit pas d'être de Droite ou de Gauche pour bien gérer. Je vous ai dit simplement, cher collègue, qu'il était toujours important de se comparer, et de regarder ce qui fonctionnait par ailleurs. Pour vous être agréable, et pour que vous ne sortiez pas d'éléments politiques, nous avons ciblé deux Départements dans lesquels vous pourriez vous reconnaître.

Mme Delaporte, Pdte séance : La parole est à Daniel Barbier.

M. Barbier :

Je voudrais simplement revenir un peu sur les frais de personnel. Il ne vous a pas échappé, page 10, si l'on entre dans le détail du document, que les effectifs sur les agents en poste permanent ont légèrement diminué au cours de l'année ; il doit y avoir 9 postes de moins. Par contre, là où il y a eu une augmentation, c'est sur les contractuels. C'est un choix politique complètement assumé par la majorité. Nous avons fait le choix, l'année dernière, vu la crise sanitaire, d'offrir des jobs d'été à des étudiants, qui n'avaient pas pu trouver quelque argent au cours de l'année scolaire qui avait déjà été bien amputée. Nous avons donc fait le choix d'embaucher une quarantaine de jeunes sur la période estivale. Il ne vous a pas échappé qu'en raison de la crise sanitaire, le centre de vaccination a été opérationnel très rapidement et a quand même mobilisé une main-d'œuvre supplémentaire non négligeable.

Et puis il y a aussi les recrutements pour lesquels il y a eu participation et des recettes en face ; je pense notamment à tout ce qui concerne les conseillers numériques. La recette ne peut pas être passée sous silence au niveau de ces 21 postes.

Je voudrais rappeler aussi que nous avons fait le choix également, au niveau des collèges, de remplacer systématiquement les agents malades, et de ne pas observer de période de carence d'une quinzaine de jours ou de trois semaines comme d'habitude.

Tout cela additionné commence à faire une somme rondelette, qui alimente cette augmentation de la masse salariale.

C'est une précision qu'il me semblait utile de rappeler.

Mme Delaporte, Pdte séance : Merci. Y a-t-il d'autres interventions ? Passons-nous au vote de ce compte administratif ?

(M. le Président quitte la salle.)

Mme Delaporte, Pdte séance : Pour ce compte administratif 2021, qui vote contre ? Qui s'abstient ?

Le rapport est adopté à l'unanimité. 14 abstentions.

(M. le Président rejoint la séance.)

RAPPORT N° 4 : COMPTE ADMINISTRATIF 2021 – BUDGET ANNEXE MADEF

Mme Delaporte, Pdte séance : Nous passons au compte administratif 2021 – Budget annexe de la MADEF.

La parole est à Michèle Dardant.

Mme Dardant :

Monsieur le Président, mes chers collègues,

Ce compte administratif clôture le budget annexe 2021 de la Maison Départementale de l'Enfance et de Famille.

Ce budget traduit les moyens mobilisés en 2021 pour répondre aux besoins de l'établissement, à la prise en charge des mineurs et au soutien de la parentalité.

- Concernant la section de fonctionnement :

• Pour ce qui concerne les dépenses :

Elles ont financé essentiellement deux activités :

. les activités de prise en charge des mineurs à travers la pouponnière et le foyer de l'enfance : 10 377 journées ont été réalisées, avec une activité inférieure de 2 336 journées par rapport à l'année 2020. Ceci s'explique par deux raisons : l'organisation des unités éducatives, qui ont évolué, et qui ont conduit à une réduction de 3 places de la capacité d'accueil de l'établissement ; et la fermeture de deux unités éducatives sur le 2^e semestre 2021, ceci par manque de personnels éducatifs, avec des difficultés de recrutement.

. les activités de soutien à la parentalité, à travers la Maison de la Parentalité, Parent'ailes et l'espace famille. Ces dépenses s'élèvent à 4 669 912,63 € pour un budget exécutoire de 5 261 363,91 €.

La réalisation du budget est à hauteur de 89 %.

Les comparatifs par groupe de dépenses permettent de mieux comprendre cette exécution.

▪ Groupe I : Dépenses afférentes à l'exploitation courante : 415 996,67 €, soit 84 % du budget.

Ce groupe de dépenses est en augmentation par rapport à 2020 de 3,6 %. Cette augmentation s'explique essentiellement par la hausse du coût de l'énergie et des carburants, ainsi que par la modification des abonnements de téléphonie mobile. L'ouverture du service de placement éducatif à domicile en avril 2021 a généré évidemment un certain nombre de dépenses.

- Groupe II : Dépenses afférentes aux personnels : 3 952 839,28 €, soit 90 % du budget exécutoire.

En 2021, les dépenses afférentes au personnel ont représenté, comme en 2020, 85 % des dépenses totales. De nombreux postes éducatifs n'ont pas pu être pourvus en 2021, faute de candidats. D'où une réduction des dépenses, mais cette réduction est atténuée par la revalorisation salariale de certaines catégories de personnels, par l'évolution de catégorie C en catégorie B des auxiliaires de puériculture et des aides-soignants et par l'augmentation en septembre du nombre d'apprentis éducateurs et moniteurs éducateurs accueillis (+ 3).

- Groupe III : Dépenses afférentes à la structure : 301 076,68 €, soit 82 % du budget exécutoire.

Ce groupe recouvre essentiellement des dotations aux amortissements avec des montants quasiment identiques à 2020.

• Pour ce qui concerne les recettes :

Les recettes s'élèvent à 5 413 383,45 € pour un prévisionnel de 5 261 363,91 €.

- Groupe I : Produits de la tarification et assimilés : 4 954 255,24 € pour un prévisionnel de 4 853 595 €. La différence s'explique par la facturation du prix de journée aux départements extérieurs.
- Groupe II : Autres produits relatifs à l'exploitation : 80 998,26 € pour un prévisionnel de 44 050 €.

Ces produits sont essentiellement composés de recettes en atténuation de charges de personnel.

- Groupe III : Produits financiers et produits non encaissables : 14 361,54 €.

Ce groupe est composé de remboursements divers et de la dotation exceptionnelle de l'ANFH (organisme collecteur de fonds de formation pour la fonction publique hospitalière) pour l'acquisition de matériels permettant la formation en distanciel.

➤ Résultat :

L'exercice budgétaire 2021 présente un résultat excédentaire de 379 702,41 €, soit en cumulé un excédent de 743 470,82 €.

En conséquence, le BP 2022 inclura en diminution des charges de fonctionnement la totalité de l'excédent cumulé.

- Pour ce qui concerne la section d'investissement :

• Pour ce qui concerne les dépenses :

Les crédits de la section d'investissement d'un montant prévisionnel de 12 923 454,07 € ont été consommés à hauteur de 4 584 096,70 €, soit 35 % de l'inscription exécutoire.

Le montant total des crédits inscrits en section d'investissement pour les besoins de l'établissement et pour le chantier relatif au Nouvel Établissement était de 6 622 765,84 €. Les 6 600 688,86 € restants correspondent à des écritures comptables inscrites en dépenses et en recettes. Les dépenses relatives au Nouvel Établissement s'élèvent à 1 552 110,03 € pour 2021 et correspondent à des frais d'études et aux avances versées à Nièvre Aménagement. 64 066,78 € ont servi à remplacer divers équipements techniques et mobiliers, à l'acquisition d'un véhicule en remplacement d'un véhicule amorti et à réaliser des travaux de maintenance.

• Pour ce qui concerne les recettes :

Les produits d'investissement intègrent :

. la subvention de l'État dans le cadre de la Dotation de Soutien à l'Investissement des Départements à hauteur de 792 334,08 € ;

. la subvention d'équipement versée par la collectivité à hauteur de 972 948,25 € ;

. l'excédent d'investissement reporté à hauteur de 725 596,66 € ;

. une recette d'ordre de 136 907,91 €, correspondant à la dotation aux amortissements ;

. une recette de fonds de compensation de TVA d'un montant de 183 114 € au titre des investissements réalisés en 2020.

➤ Résultat :

La section d'investissement présente un résultat excédentaire de 114 648,31 €, soit un excédent cumulé de 840 244,97 € en raison du report d'excédent d'investissement 2020.

Il vous est proposé de constater les résultats et de les affecter comme il suit:

• La section de fonctionnement de l'exercice budgétaire 2021 présente un résultat excédentaire de 379 702,41 €, soit en cumulé un excédent de 743 470,82 € ;

• Le budget prévisionnel 2022 inclura en diminution des charges de fonctionnement la totalité de l'excédent cumulé d'un montant de 743 470,82 € ;

• La section d'investissement présente un résultat excédentaire de 114 648,31 €, en raison du report d'excédent d'investissement 2020 d'un montant de 725 596,66 € ;

- Cet excédent cumulé d'un montant de 840 244,97 € sera affecté à la section d'investissement du Budget Prévisionnel 2022.

Je ne vais pas relire à nouveau tous les tableaux. Je pense que tous ces chiffres, vous les avez entendus, tout simplement. Sachant que nous avons un excédent de ce compte administratif en fonctionnement et en investissement. Sur la section de fonctionnement, on a un résultat de clôture de 743 470,82 €.

Il est donc proposé d'autoriser la reprise du solde du compte 12 « Résultat de l'exercice » d'un montant de 379 702,41 € au compte « report à nouveau créditeur ».

M.me Delaporte, Pdte séance : Merci. Y a-t-il des observations ?

La parole est à Anouck Camain.

Mme Camain :

Chers collègues, ce rapport nous pose question à plusieurs niveaux.

Premièrement, en termes de budget, il est d'environ 9,5 M€ après décision modificative, mais le Conseil d'administration nous indique finalement des dépenses d'investissement d'environ 4,6 M€.

Si je ne me trompe pas dans ma soustraction, il manque environ 5 M€.

Nous nous demandons à quoi est due cette absence d'investissements, et où sont passés ces 5 M€.

Deuxièmement, cela nous pose aussi question en matière d'occupation de postes, avec les difficultés de recrutement observées. 98 postes ouverts, alors qu'il n'y en a que 85 occupés, si l'on reprend les chiffres des tableaux.

Concernant ces difficultés de recrutement, on peut se poser la question de l'attractivité de ces postes. D'ailleurs, qu'en est-il de la prime des « oubliés du Ségur » pour les travailleurs du médico-social ?

Avec les accords Delafourcade signés en mai 2021, l'État a donné à chaque Département des fonds pour octroyer une revalorisation salariale de 183 € par mois à chaque travailleur du médico-social, depuis novembre 2021. Or, à ce jour, aucun changement au niveau de ces salaires, dans notre département, n'a été observé. Où sont passés ces fonds ?

Merci.

Mme Delaporte, Pdte séance : Sur le point relatif aux postes non pourvus, nous avons effectivement des difficultés pour recruter. Michèle Dardant et Joëlle Julien ont pu indiquer déjà dans cette assemblée que nous avons effectivement des difficultés pour recruter.

Ensuite, sur les 183 euros...

Mme Julien : C'est un décret qui doit sortir. C'est le Ségur de la Santé « Fonction publique ». Pour l'instant, le décret n'est pas encore sorti.

Mme Delaporte, Pdte séance : On ne peut rien appliquer pour le moment, car le décret d'application n'est pas encore sorti. C'est la difficulté.

Mme Camain : Normalement, depuis novembre 2021, il y a des Départements qui...

Mme Julien : Non. C'est un décret national, et donc pour l'instant personne ne peut l'appliquer.

C'est celui sur le sanitaire qui peut être appliqué.

Mme Delaporte, Pdte séance : Pour le sanitaire, c'est sorti ; pas pour le médico-social.

Sur les 5 M€, nous n'avons pas compris la question.

Mme Camain : Dans le tableau, au départ, il y a un budget de 12,5 M€ à peu près. Suite à une décision modificative, le budget redescend à 9,5 M€ à peu près. Le Conseil d'administration nous indique finalement des dépenses de 4,6 M€. S'il y a eu 9,5 M€ budgétisés, et 4,5 M€ dépensés, il manque 5 M€.

Mme Delaporte, Pdte séance : Ce sont les 6 mois de retard pour les travaux, qui sont dans les restes à réaliser.

Mme Dardant : Ils sont dans les restes à réaliser.

Mme Camain : Merci.

Mme Dardant : Vous avez raison, le montant prévisionnel qui était indiqué n'a pas été entièrement consommé, mais il y a eu des reports et des décisions modificatives, et il y a des restes à réaliser.

(11 h 35- Arrivée de Mme de Mauraige.)

Mme Delaporte, Pdte séance : Pascale de Mauraige vient d'arriver, et nous sommes contents de la revoir ; la parole est à Pascale de Mauraige.

Mme de Mauraige : Simplement, l'interrogation d'Anouck vient du fait que l'on s'interroge sur le caractère nécessaire ou non de mettre au budget primitif cette somme, puisque l'on savait d'avance que les travaux ne seraient pas réalisés.

Mme Delaporte, Pdte séance : Quand on prévoit des travaux, des décalages peuvent intervenir, il peut y avoir un problème avec la maîtrise d'œuvre, un litige avec cette maîtrise d'œuvre, et cela peut décaler les travaux ; on pensait les faire en tant de temps, et puis, finalement, cela ne se fait pas en tant de temps. Vous êtes tous élus sur différentes communes, vous savez aussi comment cela se passe.

La parole est à Jean-Luc Gauthier.

M. Gauthier : Une simple remarque : attention aux effets d'annonce, qui peuvent laisser penser qu'il y a une volonté affichée que cela va se faire, etc. ; et puis la réalité, quelquefois, nous rattrape. C'était un petit clin d'œil par rapport au volontarisme que vous affichez sur un certain nombre de dossiers. Donc ce budget n'est pas neutre.

M. Joly : C'est dommage, et c'est comme la Cité muséale ; si nous l'avions enlevée, cela vous aurait enlevé quelques arguments pour la campagne électorale.

M. Gauthier : La campagne électorale, elle est passée. Je crois que vous ramez un peu plus que nous quand même sur cette campagne.

M. Joly : Je parlais de la campagne de l'année dernière, où vous en avez tiré parti.

M. Gauthier : Ceci étant, si on mettait un peu moins d'investissements à Château-Chinon sur une Cité muséale dont l'équilibre financier à terme reste à démontrer et que l'on en mette un peu plus sur ce qui nous permettrait de générer des économies en fonctionnement, nous serions d'accord, cher collègue.

M. Joly : La culture, c'est toujours inutile !

M. Gauthier : La culture idéologique pose problème !

M. Joly : C'est un choix politique.

M. Gauthier : Oui, c'est bien ce que je dis.

Mme Delaporte, Pdte séance : S'il vous plait...

La parole est à Alain Herteloup.

M. Herteloup : Je voudrais revenir sur cette interrogation concernant le recrutement des travailleurs sociaux. Je suis étonné que la question ressorte encore. On sait pertinemment que c'est global ; quand on dit « travailleurs sociaux », on peut même l'étendre au sanitaire.

On sait aujourd'hui que ce n'est pas spécifique à notre département ; et malheureusement : on a une pénurie de candidatures sur ces professions-là. Que l'on soit dans la Nièvre ou ailleurs, la question est à peu près identique.

Cela pose d'autres questions, par contre, qu'il serait intéressant de formuler et d'évoquer, et notamment la question de l'attractivité de ces professions par rapport à leurs conditions salariales, mais aussi par rapport à certaines conditions de travail qui sont extrêmement complexes au regard des situations sociales auxquelles sont confrontés les travailleurs sociaux, que ce soit les travailleurs sociaux en ambulatoire ou en institutions ; cela pose de vraies questions. De même que cela pose question sur le travail des infirmières et autres qui sont dans d'autres types de contextes. Je ne vais pas m'étendre là-dessus, car je souhaitais être bref, mais il y a beaucoup à dire en particulier sur l'évolution des formations et l'évolution des organismes de formation dans leur adaptation à de nouveaux contextes de carence sociale.

Mme Delaporte, Pdte séance : Un mot supplémentaire aussi. Nous avons voté aussi des bourses pour les éducateurs, justement, pour aider à leur recrutement. Nous avons aussi, dans notre schéma pour la formation, exigé aussi qu'il y ait des formations spécifiquement dans la Nièvre pour que nous puissions ensuite les intégrer à nos structures.

Nous essayons d'aller au-delà de cette barrière liée aux difficultés de recrutements. Comme le disait Alain Herteloup, il s'agit d'un métier qui est difficile, et on côtoie les personnes les plus en difficultés des territoires. L'attractivité de ces métiers n'est pas toujours au rendez-vous actuellement, du fait aussi que la revalorisation salariale de ces métiers n'est pas toujours au rendez-vous non plus.

Avez-vous d'autres observations ?

La parole est à Anouck Camain.

Mme Camain : Je voudrais juste rajouter qu'*a priori*, d'après les syndicats, pour tous les autres départements de la Région Bourgogne Franche-Comté, les 183 € ont déjà été donnés.

Mme Delaporte, Pdte séance : Non. Mais pour le sanitaire, oui ; c'est-à-dire les aides-soignants même dans les établissements médico-sociaux, parce qu'ils font partie des personnels soignants. Mais pas les éducateurs, pas les aides médicopsychologiques, pas les personnels éducatifs.

S'il n'y a pas d'autres observations, je soumetts le rapport aux voix.

Qui est contre ? Qui s'abstient ?

Le rapport est adopté à l'unanimité. 14 abstentions.

(M. Bazin rejoint son fauteuil à la présidence.)

RAPPORT N° 5 : BUDGET PRIMITIF 2022 – POLITIQUE FAMILIALE

Être présent pour les familles et prendre soin au quotidien de ceux qui en ont besoin

Mme Delaporte, Pdte séance : Michèle Dardant garde la parole, sur la politique familiale.

Mme Dardant : Il est proposé d'inscrire 24 665 405 € et 472 400 € en dépenses de fonctionnement, 147 000 € et 11 850 € en dépenses d'investissement. Des recettes sont attendues à hauteur de 1 857 100 € et 544 800 € en fonctionnement.

Il s'agit de deux politiques essentielles : la Protection Maternelle et Infantile, et la politique Famille Enfance.

- Concernant la Famille Enfance

La collectivité poursuit bien évidemment ses actions de prévention dans le cadre de la refonte de la protection de l'enfance.

Le nombre d'enfants confiés pour 1 000 jeunes de moins de 21 ans représente près du double de la moyenne nationale (23 contre 11,2 en France métropolitaine).

Les actions éducatives représentent évidemment des dépenses proportionnellement plus importantes que la moyenne nationale. Ces

éléments ont conduit le Département, à repenser dans son ensemble les interventions en prévention et en protection de l'enfance afin d'améliorer et transformer la manière de conduire cette politique.

L'année 2021 a acté le lancement du renouvellement du schéma départemental Enfance et Famille, en cours de finalisation, qui permet de définir les nouveaux axes de travail où la prévention et la prévention précoce se posent comme un véritable enjeu. En parallèle, le Département s'engage dans la stratégie nationale de prévention et de protection de l'enfance en contractualisant avec l'État et l'ARS pour permettre le développement d'actions innovantes en matière de prévention et de protection de l'enfance et une diversification de l'offre d'accueil.

Sur le plan statistique, pour la Nièvre, la moyenne annuelle de jeunes accueillis au titre de l'ASE (mineurs et majeurs), diminue de 2,6 % par rapport à 2020. Cela étant, nous accueillons quand même 948 enfants en 2021. La problématique actuelle est surtout la difficulté de sécuriser certains accueils d'enfants aux besoins pluriels, dont les troubles du comportement impactent les structures collectives et l'accueil familial.

Des solutions d'accueil onéreuses hors département ont dû être mobilisées pour permettre la sécurisation de ces accueils. L'offre d'accueil de manière générale est saturée. Les problématiques de recrutement de personnels qualifiés au sein des établissements collectifs et la baisse du nombre d'assistants familiaux rendent d'autant plus difficile cette mission de protection de l'enfance.

Évidemment, la refonte de la protection de l'enfance est impulsée et a plusieurs objectifs :

- Intervenir en prévention en allant vers les familles au plus près de la réalité et des spécificités des territoires,
- Œuvrer au maintien ou au retour de l'enfant dans sa famille en proposant des réponses diversifiées et qui s'adaptent aux besoins de chacun,
- Proposer des réponses de qualité et une évaluation continue, une évolution des dispositifs et une innovation au service des enfants et des familles.
- Réduire les durées de placement en établissement grâce à une meilleure évaluation des situations et un meilleur accompagnement des parents.

Ces objectifs reposent sur plusieurs projets actuellement conduits : adaptation des pratiques professionnelles, diversification de l'offre d'accueil à travers, à ce jour, deux projets importants : le Nouvel Établissement de Protection de l'Enfance, la restructuration du Village d'enfants. La centralisation de l'offre d'accueil (assistants familiaux et établissements) mise en place depuis octobre 2021 y contribue également, visant à améliorer la situation.

Une attention particulière est accordée à la prise en charge des Mineurs Non Accompagnés et des jeunes majeurs. Concernant la prise en charge des jeunes majeurs, elle augmente de 38 %.

. Les enjeux :

Ils portent donc :

. sur le développement d'actions innovantes, de prévention et d'accompagnement aux compétences parentales et l'harmonisation des pratiques sur l'ensemble du territoire.

. sur la sécurisation du parcours de l'enfant par la diversification des modes d'accueil et la centralisation du dispositif de l'offre d'accueil.

- **Protection Maternelle et Infantile**

La PMI mobilise au sein du Département des effectifs pluridisciplinaires : médecins, infirmières, infirmières puéricultrices, sages-femmes.

Les dépenses de la PMI se situaient à 415 954 € en 2017. Elles se situent aujourd'hui dans la moyenne nationale.

En accord avec le rapport Peyron, le Conseil départemental inscrit sa démarche dans une volonté de prévention très précoce sur le champ de la santé, du soutien à la parentalité et de l'éducation familiale, des familles et enfants, au plus près de la population.

Une équipe pluridisciplinaire de professionnels du secteur médico-social assure ces missions. Une redéfinition des missions des professionnels de la PMI est portée par le projet de service PMI pour recentrer les médecins sur leurs missions premières, les consultations pédiatriques.

Le Schéma Départemental des Services aux Familles de la Nièvre est cours de renouvellement, et il organise la gouvernance et la coordination des acteurs de ce domaine.

Le contrat Enfance Jeunesse est également en cours de renouvellement avec la Caisse d'Allocations Familiales. Il prévoit la revalorisation financière de l'engagement départemental.

Un travail de prévention s'exerce et se renforce au Centre de Planification et Éducation Familiale.

Le Conseil départemental poursuit un objectif de réduction des inégalités sociales et territoriales de santé à travers une offre de santé gratuite du Centre Gratuit d'Information, de Dépistage et de Diagnostic.

Cette politique se traduit par un certain nombre d'actions. Il y en a 11.

- **Action 1 – Hébergement** :

. Dépenses Fonctionnement : 17 333 300 €.

. Dépenses Investissement : 147 000 €.

. Recettes : 1 080 000 €.

Cette action concerne une moyenne annuelle de 948 jeunes. L'inscription budgétaire est principalement dédiée aux frais d'établissement.

Concernant les établissements tarifés par le Département, l'augmentation de leurs charges sera contenue au deçà de + 1,2 %. Notons que la diversification de l'offre et le développement des actions de prévention engagées conduisent à la création de 5 places supplémentaires en centre parental et à 12 places de Placement Educatif à Domicile, gérées par l'association Sauvegarde 58.

Trois opérateurs œuvrent sur le territoire : le Groupe SOS et le Village d'enfants, la MADEF, ainsi que bientôt l'association Sauvegarde 58.

Rappelons que, depuis 2020, 74 nouvelles places d'accueil auront été créées (54 places de placement d'enfants à domicile, 15 de semi-autonomie, 5 en centre parental).

L'hébergement des mineurs hors département : Ils concernent principalement la prise en charge de mineurs dont les besoins pluriels ne trouvent pas de réponse sur le territoire nivernais. Ce phénomène est en hausse depuis ces dernières années. L'organisation de ces structures adoptant un fonctionnement proche du « un encadrant pour un enfant » occasionne un prix de journée, bien au-delà de ceux pratiqués dans une maison à caractère social classique (395 € à 495 €/jour contre en moyenne 220 € en Nièvre). Certains de ces acteurs souhaitent par ailleurs s'implanter sur notre territoire. Dans l'objectif d'une meilleure visibilité des volumes budgétaires engagés et des places dédiées, un projet de convention avec notre prestataire Home Meitis, dont le siège social se situe dans le Val-d'Oise, est soumis également à votre vote. Il fait partie des candidats à l'implantation.

Les recettes proviennent principalement de la Caisse d'Allocations Familiales au titre des prestations familiales relatives aux enfants confiés à l'Aide Sociale à l'Enfance, et des recettes d'autres départements dans le cadre des dessaisissements.

- Action 2 – Action de prévention :

. Dépenses de fonctionnement : 3 463 200 €.

. Recettes de fonctionnement : 3 100 €.

La courbe du nombre de mesures d'Aide Educative en Milieu Ouvert (AEMO) ordonnées par les magistrats (+ 66 % en cinq ans) nous amène à repenser son contenu et à mieux mesurer ses effets. Un protocole, avec notre partenaire historique l'association Sauvegarde 58 sera présenté prochainement aux magistrats.

Concernant l'intervention à domicile de techniciennes de l'intervention sociale et familiale ou auxiliaires de vie sociale, le

budget alloué est en augmentation au regard de l'exercice précédent. En effet, outre la hausse du volume d'activité projeté, il tient compte de l'impact de l'avenant 43 sur les Services d'Aides à Domicile, non compensé par l'État sur la branche protection de l'enfance.

Dans le cadre d'un Contrat Pluriannuel d'Objectifs et de Moyens, le Département soutient l'action de la Maison des Adolescents (MDA) porté par le fil d'Ariane. L'association Nièvre Regain porte depuis 2020 de quatre places d'accompagnement, avec hébergement, des jeunes âgés de 16 à 21 ans.

2021 a été l'année du lancement du Schéma de protection de l'enfance. Suite à la réponse à un appel à projet, une convention de financement relative à la lutte contre les addictions a été cosignée en fin 2021 avec la Caisse Primaire d'Assurance Maladie.

La prévention spécialisée portée par l'opérateur extérieur PAGODE, vient d'être rattachée pour 2022 à la politique famille enfance.

Les recettes proviennent de la Caisse Primaire d'Assurance Maladie.

- Action 3 – Frais liés à l'accueil :

. Dépenses de fonctionnement : 1 200 000 €.

Les frais liés à l'accueil concernent l'ensemble des aides proposées aux mineurs confiés regroupant les loisirs, l'habillement, l'argent de poche, les frais annexes de santé, de transports... Des visites médiatisées sont organisées par les magistrats ou négociées avec les parents pour les prises en charge dans un cadre administratif. Elles sont encadrées également par les professionnels du Conseil départemental pour certaines situations où il est nécessaire de recourir à un tiers. La Sauvegarde 58 assure une partie de ces visites encadrées *via* son service Espace Rencontres. À ce titre, le renouvellement de la convention pour l'année 2022 vous est proposé.

Depuis 2021, le Département, conjointement avec l'Agence Régionale de Santé finance le dispositif d'appui et de Protection de l'enfance/handicap porté par l'association Sauvegarde 58. La collectivité abonde annuellement le budget à hauteur de 30 000 € (ARS : 210 000 €).

- Action 4 – Aide aux familles :

. Dépenses de fonctionnement : 443 000 €.

. Recettes de fonctionnement : 46 000 €.

Il s'agit d'apporter un financier aux familles afin d'éviter la précarisation des situations sociales. Dans le cadre de décisions judiciaires ou administratives confiant des enfants à un tiers digne de confiance ou accueil par un tiers bénévole, le Département intervient également financièrement.

Focus médiation familiale :

La médiation familiale s'inscrit dans l'évolution générale des pratiques professionnelles, et s'inscrit résolument dans une démarche de protection en soutien à la fonction parentale.

Depuis 2016, le site d'action médico-sociale de Château-Chinon et Moulins-Engilbert a développé un service de médiation familiale sur le territoire Nivernais-Morvan, porté par la Sauvegarde 58, mais également cela permet d'étendre les compétences sur tout le département de la Nièvre en diversifiant l'offre de service proposée aux familles.

Les recettes proviennent principalement de la Caisse d'Allocations Familiales dans le cadre de la médiation familiale.

- Action 5 – Mineurs non accompagnés :

. Dépenses de fonctionnement : 1 607 700 €.

. Recettes de fonctionnement : 120 000 €.

Sur l'année 2021, 29 mineurs ont été confiés au Département de la Nièvre par la cellule nationale, soit un total de 51 au 31/12/2021.

Fin 2021, 72 majeurs bénéficient également d'un accompagnement par le Département (contre 66 fin 2020).

Pour mémoire, et face à l'augmentation du nombre de jeunes mineurs migrants en 2018 et 2019, les Départements ont eu recours aux hôtels pour les mettre à l'abri, mais le projet de loi Taquet pose le principe de l'interdiction de l'hébergement des mineurs dans des hôtels. Aussi les services du Département travaillent à une diversification de l'offre d'accueil qui fera l'objet d'un appel à projets.

Les recettes proviennent de l'État pour le remboursement des frais durant la période d'évaluation pour les Mineurs non Accompagnés.

- Action 6 – Autres dépenses :

. Dépenses de fonctionnement : 83 205 €.

L'Association France Victimes 58 s'adresse aux personnes victimes d'infractions pénales. Un nouveau partenariat vise à contribuer financièrement au nouveau poste créé d'intervenant social en commissariat et gendarmerie. L'association France Victimes 58 portera ce poste d'intervenant social.

Le Dispositif d'Approche Transculturelle porté par le centre hospitalier de l'agglomération de Nevers s'inscrit dans le Projet Territorial de Santé Mentale de la Nièvre. Cela devrait permettre d'améliorer la prise en charge des populations migrantes ou issues de l'immigration et d'adapter la réponse thérapeutique à la diversité culturelle. Dans l'attente d'une convention, le renouvellement du soutien financier d'un montant de 2 000 € couvrant les dépenses relatives à la médiation linguistique est proposé.

- Action 7 – Soutien aux majeurs :

. Dépenses de fonctionnement : 205 000 €.

Concernant la prise en charge des jeunes majeurs, elle augmente de 38 %. Les services travaillent à une diversification des solutions pour améliorer la prise en charge de ces jeunes. En 2022, 98 jeunes de l'aide sociale à l'enfance seront majeurs.

- Action 8 – Stratégie Prévention Protection Enfance :

. Dépenses de fonctionnement : 330 000 €.

. Recettes de fonctionnement : 608 000 €.

L'objectif est d'impulser ou de renforcer des actions concrètes pour un meilleur accès à la prévention en santé de tous les enfants.

Deux sources de financement sont mobilisables pour cofinancer les actions, sur deux années 2021-2022 : un budget lié à l'État, un fonds d'intervention régional 150 000 €/an.

En retour, le Conseil départemental s'engage à réaliser un certain nombre d'actions et à ne pas réduire son engagement financier sur l'ASE et sur la PMI.

La stratégie comprend 4 engagements :

- Agir le plus précocement possible.
- Sécuriser les parcours des enfants à protéger et prévenir les ruptures.
- Donner aux enfants les moyens d'agir et garantir leurs droits.
- Préparer leur avenir et sécuriser leur vie d'adulte.

Focus sur le dispositif d'appui et d'accompagnement à la parentalité porté par l'Association Pour l'Insertion et l'Accompagnement Social (APIAS).

La contractualisation avec l'État a permis de faire aboutir une réflexion engagée depuis plusieurs années sur un accompagnement spécifique des parents en situation de handicap.

Depuis 2018, entre les services du Département et l'association APIAS, spécialisée dans le handicap psychique, un projet de création d'un dispositif d'appui a émergé. Le dispositif d'appui est un outil de prévention permettant un accompagnement à la parentalité du développement de l'enfant, en commençant par le désir d'enfant, la période ante et post natale, le retour à la maison, ou, lorsque l'enfant est placé, un accompagnement dans une parentalité partielle.

Les recettes proviennent de l'État dans le cadre de la Stratégie nationale

- Action 9 – Accueil petite enfance :

. Dépenses de fonctionnement : 364 000 €.

. Recettes de fonctionnement : 20 000 €.

Les Départements financent à hauteur de 20 %, les centres d'action médico-Sociale Précoce, au titre de la Protection Maternelle Infantile. Le Contrat Pluriannuel d'Objectifs et de Moyens, qui lie le Département, l'Agence Régionale de Santé et l'association Le Fil d'Ariane, prévoit une dotation globale de financement, à la charge du Département, égale à 330 000 €. Sa mission relève de la prise en charge précoce des problématiques de handicap ou de difficultés relationnelles. Sa capacité est de 144 places.

Depuis 2009, le Conseil départemental concourt en interne à la formation pré et post accueil des assistants maternels. Evidemment il y a une introduction d'une évolution des conditions de formation. Depuis plusieurs années, on observe une baisse du nombre de professionnels candidats et agréés.

Les recettes proviennent du contrat enfance jeunesse de la CAF 77.

- Action 10 – Centre de Planification et Éducation Familiale :

. Dépenses de fonctionnement : 40 400 €.

La démarche de prévention est poursuivie grâce à la réalisation d'interventions relatives à la vie affective et sexuelle auprès de collégiens, lycéens et de personnes vulnérables.

Une plateforme Interruption Volontaire de Grossesse, portée par le Conseil départemental, a été créée. Le site a eu plus de 100 visites en 2021.

Afin de pallier les difficultés d'accès à l'IVG, les professionnels du Centre de Planification pratiquent depuis juillet 2017 des IVG médicamenteuses, prises en charge à 100 % par la CPAM.

Afin de renforcer l'offre de santé sur l'ensemble du territoire, développer de nouvelles permanences de consultations de conseil conjugal, lutter contre les violences faites aux femmes, amplifier la prévention chez les jeunes, une convention entre l'État et l'Établissement d'Information de Consultation ou de Conseil Familial représenté par le Centre de Planification, a été signée en novembre 2021.

Les recettes proviennent essentiellement de remboursement de la CPAM.

- Action 11– Prévention médico-sociale unité territorialisée PMI :

. Dépenses de fonctionnement : 26 800 €.

- Recettes de fonctionnement : 300 000 €.

Les professionnels de santé du service de Protection Maternelle et Infantile territorialisés organisent des consultations, des visites à domicile, des bilans de santé dans les écoles maternelles. Une hausse des dépenses est projetée pour l'exercice 2022, du fait de l'augmentation du nombre de consultations et de leur déploiement sur l'ensemble du Nivernais. L'objectif de 100 % de visite-école, défini

dans le rapport Peyron, oblige également à l'achat de matériel de dépistage. 11 700 € sont inscrits en dépenses d'investissement.

Le Département compte aujourd'hui 5 médecins assurant les consultations pédiatriques, dont 2 vacataires, une sage-femme de PMI recrutée en 2022 ainsi que des recrutements de médecins, deux, dont un sur le territoire du Morvan, permettront de compléter l'offre de soin sur l'ensemble du territoire.

Les recettes proviennent pour moitié des remboursements de la CPAM et de la stratégie nationale prévention et protection de l'enfance.

- Action 12 – Prévention de maladie sexuellement transmissible – Centre gratuit d'information de dépistage et de diagnostic :

. Dépenses de fonctionnement : 41 200 €.

. Recettes de fonctionnement : 206 300 €.

Le CeGIDD bénéficie d'une habilitation spécifique et d'un financement par l'ARS valable depuis 2017. Ce centre d'information et de dépistage est indispensable sur le département.

150 € sont inscrits en dépenses d'investissement pour financer du matériel.

Les recettes proviennent des remboursements de l'Agence Régionale de Santé.

- Subventions votées en 2022 – Autres décisions spécifiques :

. Dispositif d'appui et d'accompagnement à la parentalité porté par l'APIAS : 320 000 €. Ce service doit apporter un appui aux situations dont l'un des parents est porteur de handicap psychique.

. Bureau Information Jeunesse : offrir un espace d'accueil aux jeunes en situation de mal-être: 10 000 €.

. Nièvre Regain Dispositif ELAN : création d'un dispositif de 4 places d'appartement de pré-autonomie (convention avec l'État Stratégie Pauvreté) : 42 000 €.

. Centre d'information du Droit des Femmes et des Familles de la Nièvre : augmentation de la participation financière : 2 000 €.

. France Victimes 58 : revalorisation de la subvention et financement du poste d'intervenant social en commissariat et gendarmerie : 24 500 €.

. Convention Home Meitis, organisme extérieur qui accueille une partie des enfants : Prix de journée 395 € et 495 €.

Le rapport comprend ensuite le récapitulatif des éléments financiers :

- Dépenses :

• Dépenses de fonctionnement :

. Famille Enfance : 24 665 405 €
. Protection maternelle et infantile : 431 200 €
. GeGIDD : 41 200 €
Total : 25 137 805 €.

• **Dépenses d'investissement :**

. Famille Enfance : 147 000 €
. Protection maternelle et infantile : 11 700 €
GeGIDD : 150 €
Total : 158 850 €.

- **Recettes :**

• Recettes de fonctionnement :

. Famille Enfance : 1 857 100 €
. Protection maternelle et infantile : 338 500 €
. GeGIDD : 206 300 €
Total : 2 401 900 €.

Il vous est donc proposé de valider l'ensemble des propositions et inscriptions budgétaires qui se rattachent à la politique Famille Enfance et à la PMI.

M. le Président :

Avez-vous besoin de précisions sur ce rapport ?

La parole est à Anouck Camain.

Mme Camain :

Nous lisons dans ce rapport que nous confions l'accueil des jeunes majeurs en rupture de parcours à la société Home Meitis, dont le siège social est dans le Val d'Oise, l'agrément délivré par l'Essonne, et les sites gérés par cette dernière sont en Seine-Saint-Denis. Ayant habité 20 ans dans la région parisienne, je m'étonne que cette SARL, déjà, connaisse la Nièvre, et qu'elle comprenne nos problématiques.

Nous trouvons également que les prix d'accueil sont exorbitants, et surtout on nous parle de surcoût éventuel suivant les jeunes accueillis. Qui détermine la nécessité d'un surcoût ? Est-ce la société qui les accueille qui détermine cela ? Comment cela se passe-t-il ?

M. le Président :

La parole est à Michèle Dardant.

Mme Dardant :

Je peux répondre concernant les établissements qui sont à l'extérieur. Nous avons un certain nombre d'enfants qui ont de nombreux parcours de rupture, qui sont placés chez un assistant familial, dans un établissement, qui peuvent aller d'un établissement à un autre. Mais on ne trouve dans notre département aucune structure qui réponde à leurs problématiques. D'où notre recherche dans des départements extérieurs, qui puissent répondre à des problématiques. Vous parlez d'Home Meitis, mais il y a d'autres établissements. Et souvent, dans ces autres établissements, le coût est exorbitant parce que c'est un éducateur pour un enfant. D'où les coûts que vous évoquez. J'ai visité à Chartres un établissement où il y avait un éducateur pour un enfant ; on arrive à 500 € la journée, un appartement. Je suis allée visiter cette structure dans un petit village à une dizaine de kilomètres de Chartres. Une petite maison, où un éducateur s'occupe d'un enfant. Ce qui explique aussi les coûts, avec bien évidemment, autour des enfants, des psychologues... Ils vont au CMP. Il faut trouver un établissement qui les accueille. Ce n'est pas toujours évident. Les bourses sont coupées. Un jour sur deux. C'est compliqué. D'où ces coûts exorbitants comme vous dites.

M. le Président :

Si je peux me permettre de compléter, Michèle, ce que tu évoquais, et que je partage totalement, encore une fois c'est une occasion manquée ; le texte d'Aurélien Taquet n'est absolument pas une loi dynamique en termes de l'enfance et de la petite enfance. On est sur un texte qui mélange à la fois des éléments de droit pénal et de protection de l'enfance, ce qui est quand même complètement sidérant.

Comme ce sont des sujets que personne ne suit, un peu comme la question du grand âge, où l'on voit que des scandales surviennent, on est sur un sujet qui est absolument dramatique. La question du un pour un, un personnel pour une personne accueillie en maison de retraite ou en établissement de protection de l'enfance est une évidence. Si l'on regarde ce qui se passe sur la commune de Brassay, on voit que c'est la bonne façon de faire, mais on est malheureusement dans une situation où l'État a totalement lâché l'affaire, notamment durant ce quinquennat. C'est assez terrible, la situation qui est faite à l'enfance et au handicap ; on est resté sur des paroles très générales, qui masquent, derrière ce beau discours, une réalité.

On a lâché totalement les territoires. On le voit bien avec la longue énumération du rapport que vient de nous présenter Michèle. Les moyens n'y sont pas, la méthode n'y est pas, l'objectif n'y est pas. Il y a quelque part une forme de privatisation de la politique de la petite enfance qui est en train de se développer. Évidemment pour les personnes qui en ont les moyens, on arrive toujours ou presque à trouver une solution. Mais là, on est au contraire dans un abandon total. On le voit très bien, dans le cadre du travail qui est mené avec le schéma de l'enfance, à la fois par les trous dans la raquette et par le fait que les outils aujourd'hui à notre disposition pour accompagner la

petite enfance sont très largement en deçà de ce qu'il faudrait. Et on n'évoque même pas, on l'a dit, la question des sages-femmes, des pédiatres, et de tous les corps médicaux.

Nous aurons demain une motion autour de la santé. Nous avons un combat départemental à mener sur cette question, à la fois pour l'enfance et pour nous-mêmes et en particulier l'accès aux outils nécessaires pour préserver la santé.

Je sou mets le rapport aux voix.

Y a-t-il des voix contre ? Des abstentions ? C'est noté. C'est adopté. Je vous remercie.

Le rapport est adopté à l'unanimité. 14 abstentions.

Je propose que nous suspendions la séance.

(Suspendue à 12 h 30, la séance reprend à 14 h 18.)

M. le Président :

Nous allons reprendre nos travaux.

Anouck Camain donne pouvoir à Christophe Deniaux.

Je vous propose que, pour raison de santé, nous puissions bouleverser l'ordre de passage des rapports, et donner immédiatement la parole à Thierry Guyot, qui doit nous quitter juste après.

RAPPORT N° 12 : BUDGET PRIMITIF 2022 – POLITIQUE AGRICULTURE

Innovier pour une production locale respectueuse des agriculteurs et des consommateurs en accompagnant un développement écologique

M. le Président :

La parole est à Thierry Guyot pour la présentation du rapport numéro 12.

M. Guyot :

Merci, Monsieur le Président, chers collègues.

Le rapport numéro 12 porte sur la politique Agriculture.

Le Département pratique une politique forte au profit de l'agriculture.

Cette dernière représente un espace de croissance économique important pour notre territoire, et est identifiée pour la qualité de ses produits.

Le Département de la Nièvre a adopté une stratégie devant contribuer à :

- améliorer la compétitivité économique des filières d'élevage en modernisant les infrastructures individuelles ou collectives,
- conforter la transmission des exploitations, l'installation des jeunes agriculteurs, le partage des équipements, l'agriculture biologique et le développement des circuits alimentaires de proximité,
- renforcer la résilience des exploitations et leur adaptation au changement climatique.

Cette stratégie comporte quatre volets :

- . le soutien direct aux agriculteurs et au monde agricole,
- . la promotion des circuits alimentaires de proximité,
- . le soutien au développement du projet de l'Agropole du Marault.
- . la pérennisation d'un outil sanitaire de proximité pour le monde agricole.

Le budget prévisionnel pour la mise en œuvre de cette politique d'action en faveur de l'agriculture et de l'alimentation de proximité se décompose ainsi :

- . 845 000 € en dépenses de fonctionnement,
- . 519 761 € en dépenses d'investissement,
- . 207 000 € en recettes d'investissement.

8 actions sont inscrites et composent les deux sections.

- **Action 1 – Organisations professionnelles agricoles :**

Il est inscrit 93 000 € en fonctionnement.

Cela correspond à des aides notamment au Groupement des Agriculteurs Bio de la Nièvre (GABNI), antenne nivernaise de Bio Bourgogne pour les circuits alimentaires de proximité, à la Chambre Départementale d'Agriculture, à l'association Solidarité Paysans Bourgogne, association aidant les agriculteurs fragilisés, et pour des études pour l'aménagement en agriculture, qui ne sont pas définies encore, et avec des partenaires non encore connus au moment de l'élaboration du budget.

- **Action 2 – Adaptation des exploitations agricoles :**

Il est inscrit au budget 252 761 €.

Cela correspond aux Contrats de Projets Individuels, au Plan de Compétitivité et d'Adaptation des Exploitations Agricoles, en lien avec le Plan Stratégique National. Nous avons orienté nos aides sur la modernisation et l'adaptation des bâtiments d'élevage et la transformation et la commercialisation à la ferme.

Enfin, nous avons des restes à réaliser dans cette enveloppe, de 17 761 € pour le solde des dossiers du dispositif « récupération des eaux pluviales », et on retrouve également dans cet investissement les Coopérative d'Utilisation de Matériel Agricole (CUMA).

- Action 3 – Actions de communication, manifestations agricoles :

Il est inscrit 15 000 € en fonctionnement. Cela correspond aux subventions pour les concours agricoles de niveau départemental, régional ou national, l'animation des ventes d'AQPS (autres que pur sang), et les Associations des Éleveurs de Trot du Centre Est, les Fêtes de l'Agriculture...

- Action 4 – Aménagement foncier agricole et forestier :

Sont notamment inscrits 20 000 € en aménagement des 5 parcelles de Challuy. Nous avons inscrit 66 300 € pour une étude pour un lot de 6 communes pour 2022 qui est prévue dans le budget 2021 ; 12 communes avaient été enregistrées.

- Action 5 – Espaces maraîchers :

Nous avons 177 000 € en investissement (espace-test maraîcher de Luzy, aménagement pour le chantier d'insertion à Challuy pour du maraîchage bio). En fonctionnement, nous avons inscrit 52 000 €. Il s'agit de l'aménagement des parcelles de Challuy (broyage, défrichage, labour, etc.), l'entretien et réparations courantes des espaces maraîchers, l'accompagnement par des maraîchers au Marault et à Luzy, et l'accompagnement du Département dans la prise en compte des enjeux relatifs à l'environnement et à la biodiversité sur les parcelles de Challuy.

- Action 6 – Approvisionnement local :

En investissement, nous avons inscrit une étude de faisabilité pour la création d'une légumerie-conserverie pour 40 000 €. Et en fonctionnement, 79 000 €, correspondant à la plateforme Agrilocal, à l'accompagnement des collèges par l'approvisionnement local et bio, à l'animation, pour sensibiliser à l'alimentation de proximité, et à l'accompagnement du Centre d'Étude et de Ressources sur la Diversification (CERD), pour le développement et la mise en œuvre de ces orientations, en vue d'aider ces collèges.

Parallèlement, il est prévu également la distribution de steaks hachés, comme cela a été fait lors de la campagne de 2021, aux Restos du Cœur.

Sur cette action, nous avons des recettes : 207 000 €, qui viennent essentiellement du Plan de Relance, pour le Plan Alimentaire Territorial, et nous avons déjà perçu 33 900 € pour les études sur la légumerie, l'espace-test, l'accompagnement des collèges pour l'approvisionnement de proximité.

- Action 7 – Agropole du Marault :

Investissements : 30 000 €. C'est un projet d'aménagement paysager et une étude pour la création d'un lieu de restauration.

En fonctionnement : 120 000 € pour assurer le fonctionnement de l'association, comme chaque année.

- Action 8 – GIP TERANA :

Nous avons inscrit 420 000 € en fonctionnement. Vous savez que le Département est adhérent depuis janvier 2021, et cette somme représente sa contribution statutaire. Il est à noter que la contribution de 2021 a été annulée, suite ou grâce aux résultats exceptionnels dus aux analyses réalisées pour le Covid. Nous avons fait une économie de 491 000 €.

Il est proposé de valider l'ensemble des propositions et inscriptions budgétaires qui se rattachent à la politique Agriculture et Alimentation de proximité, soit 845 300 € en dépenses de fonctionnement, 519 761 € en dépenses d'investissement, 207 000 € en recettes d'investissement,

- D'inscrire au titre du budget 2022, pour la politique Agriculture, les crédits de paiement, dans le cadre du Plan de Compétitivité et d'Adaptation des Exploitations (mesures 4.1.1 et 4.2.2), de 170 000 € prévus sur 2022,
- De donner délégation à la Commission Permanente pour valider les règlements d'intervention nécessaires à la mise en œuvre de la politique Agriculture du Conseil départemental
- D'Autoriser Monsieur le Président du Conseil départemental à signer tout document permettant la mise en œuvre de la politique Agriculture et Alimentation de proximité, notamment les conventions et les éventuels avenants.

M. le Président :

Merci beaucoup, Thierry pour ce rapport très complet.

Y a-t-il des interventions ? Je n'en vois pas.

Je soumetts le rapport aux voix.

Y a-t-il des abstentions ? Des votes contre ?

Le rapport est adopté à l'unanimité.

Merci à tous. Nous te libérons, Thierry, après que tu as laissé un pouvoir.

(M. Guyot quitte la séance.)

RAPPORT N° 6 : BUDGET PRIMITIF 2022 – BUDGET ANNEXE MADEF

Un espace protecteur pour les enfants et un lieu de médiation pour les familles

M. le Président :

Nous reprenons l'ordre du jour, et je passe la parole à Michèle Dardant.

Mme Dardant :

Je rappellerais simplement que la MADEF accueille :

- une section pouponnière de 4 places pour la mise à l'abri des enfants de 0 à 3 ans ;
- une section Foyer de l'enfance de 45 places pour les mineurs de 3 à 18 ans, et 5 places pour le repli et la mise à l'abri ;
- l'espace familles pour la réalisation des visites médiatisées parents/enfants ;
- deux services de soutien à la parentalité (Parent'ailes et la Maison de la Parentalité) ;
- les services support.

Le budget traduit les besoins nécessaires à l'établissement pour l'accueil en hébergement à temps complet, 365 jours par an, 24/24 h, des enfants de 0 à 18 ans, et l'accompagnement des adultes dans leurs relations parentales.

Ce budget se décline en actions :

- Action 1 – La prise en charge éducative :

En 2021, une nouvelle organisation des unités éducatives a été mise en place afin d'améliorer la qualité de la prise en charge des mineurs et les conditions de travail des agents. Les enfants avaient été répartis par niveau d'apprentissage plutôt que par tranche d'âge. La mise en place de cette organisation se poursuivra en 2022, et nous réouvrons les unités collégiens et adolescents qui avaient été fermées en 2021, faute de personnel.

L'accent sera mis sur le développement de nouveaux projets éducatifs, notamment axés sur le livre, la lecture publique et la culture. Les activités art-thérapie et médiation animale se poursuivront.

- Action 2 – Le soutien à la parentalité :

Une nouvelle offre de service a été mise en place en juin 2021. Il s'agit de la mesure de Placement Éducatif A Domicile (PEAD), et elle est déployée par le service Parent'ailes. L'année 2022 verra le développement de cette nouvelle activité, la montée en charge du nombre de mesures exercées, et la mise en place d'outils communs, avec les deux autres prestataires de placement éducatif à domicile que sont le Village d'Enfants et la Sauvegarde.

- Action 3 – La formation des personnels :

Les difficultés de recrutement de personnels éducatifs nous ont conduits à développer des stratégies spécifiques en matière de ressources humaines, avec la création des bourses d'études et la décision d'augmenter la capacité d'accueil en matière d'apprentis. Nous avons 2 apprentis en 2020, et 5 apprentis en septembre 2021.

Par ailleurs, la MADEF doit continuer d'accompagner la montée en compétence des personnels recrutés, par le biais de la formation, tant

la formation de professionnalisation que la formation diplômante. Ces crédits sont prévus sur le programme « Opérations afférentes aux personnels ».

- Action 4 – Le projet de construction du nouvel établissement :

Les crédits d'investissement sont essentiellement consacrés au financement du projet de construction du Nouvel Établissement « Les Cormiers ». La phase Travaux a démarré en janvier 2022 ; la livraison est prévue pour fin 2023. Cette année 2022 sera consacrée à la phase de préparation du déménagement, avec notamment la rédaction des cahiers des charges des différents marchés qui devront être lancés (achat matériels et mobiliers, prestation de déménagement) et l'analyse des modifications de procédures induites par la configuration du nouveau bâtiment et des coûts qui en découlent.

L'enveloppe des crédits d'investissement s'établit à 18 770 000 €.

Le coût des travaux s'élève à 9 357 000 €, soit une hausse de 3 580 000 € par rapport au budget 2021, ceci compte tenu du planning d'avancement des travaux.

La conduite du projet sous forme de convention de mandat avec Nièvre Aménagement requiert la réalisation d'écritures comptables. Ces écritures nécessitent une inscription de crédits budgétaires de 9 357 000€ en dépenses et recettes, ce qui est neutre pour l'équilibre budgétaire.

- Subventions votées 2022 :

Le Conseil départemental finance l'établissement depuis 2015 par une dotation globale calculée sur l'activité prévisionnelle. Le montant de cette dotation s'élève à 4 564 661 € pour 2022.

Il est cependant nécessaire d'arrêter le prix de journée pour l'activité Pouponnière/Foyer de l'Enfance de façon à pouvoir facturer aux autres Départements les journées d'activité réalisées pour des enfants relevant de leur compétence.

La mise en place d'activités sans hébergement nécessite d'isoler les dépenses relevant de la Pouponnière et du Foyer de l'Enfance des dépenses relevant des activités de soutien à la parentalité. Pour la partie Pouponnière/Foyer de l'Enfance, il s'agit de 4 771 978,34 € ; et pour la partie soutien à la parentalité, de 604 153,48 €. En sachant que le nombre de journées d'activité prévisionnelles pour 2022 s'élève à 14 746.

Pour 2022, le prix de journée pour l'activité Hébergement s'élève à 274,80 €, contre 271,43 € au budget primitif 2021. En tenant compte des journées facturées sur la base du prix de journée 2021 entre le 1^{er} janvier et le 31 mars 2022, le prix de journée doit être arrêté à 271,68 € à compter du 1^{er} avril 2022. Le total des dépenses de fonctionnement estimées pour 2022 s'élève à 5 376 131,82 €.

Ensuite, il y a des tarifs qui sont proposés aux personnels qui ont la possibilité de déjeuner sur place, sur la base d'un tarif des repas appliqués dans les collèges : catégorie A : 4,75 €, catégorie B : 3,75 € ; catégorie C : 3,25 € ; hôtes de passage : 5,25 €.

Les éléments financiers sont les suivants :

- Les dépenses :

• Dépenses de fonctionnement :

- . Administration générale : 924 244,78 €
 - . Opérations afférentes au personnel : 4 325 796 €
 - . Opérations patrimoniales : 126 091,04 €
- Total : 5 376 131,82 €.

• Dépenses d'investissement :

- . Construction du nouvel établissement de l'enfance : 18 714 000 €
 - . Administration générale : 1 000 €
 - . Travaux et équipement en matériel : 55 000 €
- Total : 18 770 000 €.

- Les recettes :

• Recettes de fonctionnement :

- . Administration générale : 4 572 661 €
 - . Opérations afférentes au personnel : 60 000 €
- Résultat : 743 470,82 €
- Total 5 376 131,82 €.

• Recettes d'investissement :

- . Construction du Nouvel Établissement de l'Enfance : 17 827 323,53 €
 - . Administration générale : 11 645 €
 - . Opérations patrimoniales : 126 091,04 €
- Résultat : 840 244,97 €
- Total : 18 805 304,54 €.

Il vous est donc proposé de valider l'ensemble de ces propositions.

M. le Président :

Merci, Michèle. Y a-t-il des demandes d'intervention ? Je n'en vois pas.

Y a-t-il des votes contre ? Des abstentions ?

Le rapport est adopté à l'unanimité.

RAPPORT N°7 : BUDGET PRIMITIF 2022 – POLITIQUE AUTONOMIE

Accompagner nos aînés et les publics en situation de handicap par l'innovation au service de l'inclusion

M. le Président :

Je passe la parole à Justine Guyot, pour une salve importante, et en premier lieu le budget primitif 2022 Politique Autonomie, dont nous parlions ce matin.

Mme Guyot :

Monsieur le Président, chers collègues, comme vous le savez, la politique Autonomie est le premier poste budgétaire du Département, et c'est à ce titre qu'il vous est proposé d'inscrire 83 975 538 € en dépenses de fonctionnement et 75 000 € en dépenses d'investissement, avec des recettes attendues à hauteur de 22 063 900 € en fonctionnement. Des dépenses assez peu dynamiques, qui témoignent quand même encore d'une faible compensation de l'État sur les dépenses de l'Allocation Personnalisée d'Autonomie (APA) et de la Prestation de Compensation du Handicap (PCH).

Concrètement, au niveau du Département, c'est la Direction de l'Autonomie qui est chargée de la mise en œuvre des actions en soutien au parcours de vie des personnes âgées et aux personnes handicapées sur le Département, ainsi que de l'accueil social familial au titre des compétences du Conseil départemental et de la MDPH.

Les enjeux, sur cette politique, sont doubles : à la fois adapter l'offre médico-sociale du Département aux besoins et aux attentes des Nivernais, pour maintenir plus longtemps à domicile en accompagnant les établissements vers des modèles innovants ; et faire face à une crise des vocations dans les métiers du lien et de l'aide à la personne, qui s'est aggravée sous l'effet de la crise sanitaire. Or, vous imaginez qu'une politique Autonomie ne peut se faire sans les personnels.

Au niveau du contexte, plusieurs conséquences à court terme :

- la nécessité de renforcer le soutien à l'aide à domicile. Soutien que nous avons déjà apporté par la revalorisation salariale des intervenants à laquelle contribue le Département (« avenant 43 »), par le déploiement de la plateforme des métiers de l'autonomie, portée par la Fabrique Emploi et Territoires, pour laquelle le Département vient donner une compensation financière.

Nous voterons certainement demain la possibilité de mettre en place une aide financière aux salariés de l'aide à domicile qui doivent faire face à la hausse du prix du carburant. Le Département est donc très attentif à ces problématiques d'aide à domicile.

- l'urgence d'imaginer et de dessiner la « maison de retraite de demain », en ouvrant les structures du médico-social sur l'extérieur et en développant des expérimentations innovantes.

Sur la section « Personnes âgées », on a un budget avec une sensible hausse, qui s'explique par l'intégration de l'avenant 43, avec une dépense supplémentaire de 2 M€, compensée à 50 % par la CNSA. Sans cet élément, le budget est en légère baisse, de 1,33 % par rapport à 2021.

Les dépenses principales concernent l'Allocation Personnalisée d'Autonomie (APA) qui représente un tiers du budget de l'autonomie. Il vous est proposé d'inscrire 29 500 000 €. On constate là une hausse légère de 2,19 %. Elle se décline en APA à domicile, avec une inscription de 14,8 M€ et l'APA en établissement, pour 14,6 M€. La répartition entre APA Établissements et APA à domicile reste stable.

Pour compenser ces dépenses, nous avons une augmentation des financements de la CNSA à hauteur de 12,7 M€.

Autre poste très conséquent, concerne l'accueil en établissement, où il vous est proposé d'inscrire 14 M€. L'accueil en établissement intervient, bien sûr, lorsque le maintien à domicile ne répond plus aux besoins des personnes âgées. Le Département va intervenir aussi sur une aide sociale générale si les ressources de l'usager et la participation des obligés alimentaires ne permettent pas de couvrir les frais d'hébergement.

À côté de cela, nous continuerons d'accompagner les associations et les structures de l'aide à domicile, par le financement d'une enveloppe de 2 M€ au titre de l'avenant 43, compensée également à hauteur de 50 % par la CNSA.

Nous accompagnerons également le déploiement de la télégestion et de la télétransmission pour accompagner la modernisation et la professionnalisation de leurs métiers.

Nous lancerons également en parallèle un appel à projets pour 15 000 € afin de mettre en place un système de télégestion et de dématérialisation entre les structures d'aide à domicile et le Conseil départemental.

Nous continuerons également d'accompagner l'innovation sociale en EHPAD et l'émancipation numérique, avec deux enveloppes : une de 50 000 € pour accompagner le dispositif de la plateforme des métiers de l'autonomie portée par La Fabrique Emploi et Territoires ; et nous viendrons accompagner l'acquisition de matériel numérique par une enveloppe de 15 000 € pour une mise en conformité des infrastructures numériques dans les EHPAD.

À côté de cela, nous allons également renouveler le matériel de téléalarme, avec un matériel plus récent et plus onéreux, pour lequel il est proposé d'inscrire 212 000 €.

Voilà pour les principaux postes.

Sur la Conférence des financeurs de la prévention de la perte d'autonomie, comme nous avons un rapport tout à l'heure, je reviendrai dessus plus en détail.

Sur le soutien aux personnes âgées, le poste principal, bien entendu, est la Prestation de Compensation du Handicap (PCH). Cette prestation est octroyée sur décision de la Commission des Droits et de l'Autonomie des Personnes Handicapées (CDAPH), qui siège au sein de la MDPH.

Sur les dépenses, la PCH s'élève à 6 300 000 €. On a une légère hausse de 3 %. Elle concerne 1 164 personnes.

Autre poste assez conséquent, qui est le second poste du budget Autonomie : l'aide sociale générale pour l'accueil en établissement, avec une inscription budgétaire de 23 920 000 €, qui, là encore, intervient lorsque l'utilisateur ne peut pas couvrir les frais liés à son hébergement.

Nous avons également une action importante en faveur de l'accueil familial social, qui permet à une personne âgée ou à une personne handicapée d'être accueillie chez des particuliers à titre onéreux et de partager une vie familiale, conviviale et sécurisante. Pour cette aide, il est proposé une inscription de 855 000 €, dont 675 000 € sont dédiés à l'hébergement en famille d'accueil ; 160 000 € permettent le suivi de ces familles d'accueil, et 20 000 € financent la formation.

Dans le cadre de ce budget, nous avons également des subventions qui sont versées à différentes structures du territoire, pour 631 418 €.

M. le Président :

Merci, Justine, pour cette présentation synthétique.

Y a-t-il des demandes d'intervention ?

La parole est à Jean-Luc Gauthier.

M. Gauthier :

Monsieur le Président, chers collègues, évidemment c'est un secteur important pour notre collectivité, et, au-delà, le vieillissement est quelque chose qu'il faut prendre en compte, bien évidemment.

La difficulté que nous avons, c'est que nous avons des structures qui n'arrivent pas à joindre les deux bouts, pour plusieurs raisons.

Nous avons parlé effectivement des personnels, qui ne sont pas toujours bien rémunérés, ou très rarement. Il y a aussi de l'autre côté les bénéficiaires, qui n'ont pas de moyens financiers d'honorer l'ensemble des contrats, parce que le reste à charge, même s'il est très faible, est quelquefois trop important, parce que, quand on a des petits-enfants, ou, quelquefois, des arrière-petits-enfants, on veut toujours garder un petit bout de la retraite pour les satisfaire ; et c'est bien normal.

Je sais que le Département de la Corrèze avait initié une procédure qui prévoyait qu'en dessous d'un certain seuil de ressources, le reste à charge était de zéro. Pascal Coste, Président du Conseil départemental de Corrèze était dans la Nièvre il y a quelques jours. Cela a été mis à mal par une décision gouvernementale, une de plus, qui, du haut, vient imposer la « bien-pensance ». Je me demande quand même si l'on ne pourrait pas, là-encore, *via* l'Assemblée des Départements de France, prendre une initiative pour que, justement, des initiatives comme celle-ci qui semblaient donner satisfaction puissent être prises : au-dessous d'un certain seuil, zéro reste à charge ; au-dessus, un forfait, qui devait être de 5 € de l'heure, étant donné que ceux qui ont plus de moyens ont moins de difficultés à y accéder.

Je me demande si l'on ne devrait pas avoir, *via* l'Assemblée des Départements de France, l'initiative pour que le bon sens des territoires l'emporte. Corinne vient de me montrer une communication présidentielle nous invitant à réformer nos pratiques ; peut-être que, nous, nous pourrions aussi dire à ceux qui sont en haut qu'ils pourraient nous écouter un peu plus, et que nous pouvons avoir quelquefois des idées pertinentes.

Au-delà de cela, retrouver des marges de manœuvre pour rendre ces métiers attractifs, c'est compliqué, mais on se rend compte que, quel que soit les domaines professionnels, on a du mal à recruter. Ce matin, je parlais de nous inviter les uns et les autres à nous réinterroger sur les politiques que nous menons. Je sais bien ce que vous nous répondriez sur « Territoires Zéro Chômeur de Longue Durée », en disant qu'il y a des gens qui sont sortis de l'emploi depuis tellement longtemps que l'on ne peut pas les re-basculer tout de suite dans l'emploi. Je l'entends. Mais est-ce que l'on ne peut pas quand même essayer d'en récupérer quelques-uns, qui seraient un peu moins en marge, et puis les former pour aller vers des métiers qui sont en souffrance comme celui-ci, de sorte à répondre à la demande ?

M. le Président :

Y a-t-il d'autres interventions ?

Véronique, vous étiez ce matin sur le sujet.

Mme Khouri :

C'était une question sur la répartition entre l'APA à domicile et l'APA Établissement. Par contre, on va vers une politique de maintien à domicile, et il va y avoir de plus en plus d'APA à domicile, par le biais de beaucoup plus d'interventions des aides à domicile. Il faudra peut-être que, dans la politique du Département, qu'on en tienne compte dans les budgets futurs, parce que je pense que l'on va aller dans ce sens-là. Il faudra absolument que l'on prévoie les budgets pour cela, c'est-à-dire revoir l'APA à domicile et les aides à domicile nécessaires, puisque c'est important, car

c'est la politique future, et j'espère que l'on pourra aboutir à cela assez rapidement.

M. le Président : La parole est à Alain Herteloup.

M. Herteloup : En continuité avec ce qui vient d'être dit, vieillir à domicile, c'est un peu l'avenir, je crois, en particulier du fait de l'accentuation du vieillissement. Par rapport à cela, je crois qu'il y a deux éléments : le savoir-faire et le savoir être, aussi, comme dans tout métier. Or, aujourd'hui on se rend compte d'une certaine difficulté qu'il peut y avoir, au-delà du savoir-faire : on voit certaines personnes qui travaillent à domicile être confrontées à des situations un peu compliquées, à des situations de portée mentale, à des situations psychologiques des gens chez qui elles vont intervenir. Et il y aura donc, certainement, là encore, une adaptation de certaines formations à faire sur les modalités d'intervention chez les personnes et pour ces personnes. Intervenir en face d'un niveau psychique, relationnel, cela ne s'improvise pas non plus. Il ne s'agit pas non plus de dire que ce serait simplement faire du ménage et faire de la toilette ; il y a tout un tas de choses autour. Et là aussi cela nécessite une adaptation des formations, et là-dessus je pense qu'il y a de très gros efforts à faire pour éviter des phénomènes d'épuisement chez certains personnels, et des phénomènes de mécontentement chez certains usagers.

M. le Président : Merci.

La parole est à Justine Guyot.

Mme Guyot : Je souhaiterais rebondir sur ce qu'a dit M. Gauthier sur les difficultés de recrutement et sur la nécessité de faire le lien avec l'insertion. C'est exactement l'objet de la plateforme portée par La Fabrique ; c'est accompagner les personnes en situation d'insertion sur un emploi durable, et bien évidemment de le coupler avec les besoins du territoire. C'est dans ce sens que nous avons prévu une enveloppe de 50 000 € pour accompagner ces publics-là, et il y a une articulation qui est donc en train de se mettre en place entre les structures de l'insertion et les services d'aide à domicile. C'est un travail de coordination.

M. le Président : Véronique, voulais-tu rajouter quelque chose ?

Mme Khouri : Je suis consciente de ce problème. Mon intervention était de tenir compte du futur dans la formation des professionnels et dans le budget APA A domicile également.

M. le Président :

Bien sûr. Y a-t-il d'autres demandes de prise de parole ?

Bien entendu, sur la question du maintien à domicile, c'est tout l'objet de ce que l'on a appelé la « maison de retraite du futur ». La « maison de retraite du futur », ce n'est pas « l'EHPAD du futur ». Il y a l'EHPAD, bien entendu ; il y a le domicile ; et puis le chaînon manquant qui est la résidence seniors, le village bleu, on appellera cela comme on voudra. Et c'est sur l'ensemble de la chaîne que nous souhaitons travailler, ces prochaines années. C'est un sujet qui est extrêmement complexe, parce que l'on touche à l'humain, qu'il y a une forme de crainte des professionnels que les citoyens « civils » se mêlent à l'accompagnement du grand âge. Mais le défi étant ce qu'il est, cela fait que l'on est dans un moment extrêmement particulier, avec la présence de générations jusqu'aux arrière-grands-parents, ce qui n'est jamais arrivé jusqu'à aujourd'hui ; et cela nécessite de réorganiser, de requestionner l'ensemble du sujet de l'autonomie, ce qui n'a pas été fait, malgré les promesses prises (il n'y a pas eu de loi sur l'autonomie), alors qu'on voit le sujet, tous les jours – et chacun d'entre nous le vit sans doute à titre personnel – exister de manière extrêmement profonde, et souvent douloureuse ; et il y a donc nécessité à agir.

Ma conviction, mais ce n'est qu'une conviction aujourd'hui, c'est que, si les citoyens, justement, ne s'en mêlent pas, n'investissent pas les maisons de retraite, à titre bénévole, à titre amical, familial, on n'y arrivera pas. On est très loin d'un « un pour un », un professionnel pour une personne en perte d'autonomie ; c'est plutôt le ratio 0,60. Dans certains établissements, comme à Luzy, on a réussi à monter à 0,80. Cela veut dire, pour le Conseil départemental, retravailler sur un des outils de la politique de l'autonomie qui est le forfait dépendance. Bien évidemment nous ne pouvons pas le faire pour un seul établissement, et cela représente des moyens considérables, qu'aujourd'hui on n'a pas su construire. Mais ils sont, et c'est tout le paradoxe de la situation, absolument nécessaires et impératifs. On se retrouve aujourd'hui dans une discussion avec l'Agence Régionale de la Santé qui est serrée, si l'on reste sur la situation de Luzy en particulier, où l'on voit bien que l'effort que le Département pourrait consentir n'est pas tout à fait encore à notre portée. Nous y travaillons donc en requestionnant l'ensemble du dispositif de la dépendance. Je ne suis pas certain que l'on soit en capacité, en décision modificative, de faire des propositions ; en tout cas, il y a un travail très clair qui est mené à ce titre-là.

Après, mais Justine l'a dit, et je le répète juste pour que l'on soit bien en phase, les uns et les autres, le sujet est de procéder, *via* un appel à projets, à quelques expérimentations sur le département (3, 4, 5, nous verrons) pour dupliquer, inventer des outils nouveaux. Nous n'allons pas régler tous les problèmes, mais, en tout cas, nous avons cette capacité, pour peu que l'on y travaille et que l'on y dégage du temps, à identifier des façons de faire. Quand on dit que

l'on va brasser de la bière dans les maisons de retraite pour que les gens aient envie d'y venir, ce n'est pas qu'un gadget ; c'est aussi le fruit d'un travail avec les équipes techniques.

Encore une fois, cela ne règle pas tout, mais cela permet tout de même de se mettre présent à l'esprit que, sur cette question-là, nous sommes tous responsables.

Nous allons écrire à tous les maires du département pour leur indiquer que, sur la question du grand âge, nous comptons sur eux, que nous avons besoin d'eux, même si ce n'est pas dans une compétence clairement définie (bien que les communes soient les seules collectivités à avoir gardé la clause de compétence générale).

On a certainement avec l'intelligence collective des élus municipaux de quoi renforcer la stratégie que nous vous proposons aujourd'hui.

Sur la question d'écrire à l'Association des Départements de France, absolument. Vous pouvez formuler une proposition que nous relaierons. Depuis 8 ou 9 mois maintenant, on voit bien que l'Association des Départements de France a quand même une petite difficulté à bouger sur ces sujets-là. On n'est pas dans les premières préoccupations qu'elle semble manifester. Mais il faut tout essayer. Vous pouvez donc nous faire une proposition, et nous la relaierons.

Sur le projet « Territoire Zéro Chômeur de Longue Durée », dans les activités qui sont proposées ou identifiées, il y a bien un soutien à la prise en charge de la perte de l'autonomie, autant que faire se peut. Je rappelle que c'est un projet qui est fondé sur le fait que l'on permette à des gens durablement privés d'emploi de retrouver un emploi, un CDI, 35 heures, s'ils le souhaitent, sur des besoins non concurrentiels ou non couverts sur le secteur de l'expérimentation. Cela ouvre le champ des possibles d'une manière très large. On est bien sur un outil d'insertion nouveau, outre les ateliers d'insertion, les associations d'insertion, que l'on connaît très bien, et qui sont probablement à bout de souffle ; ou, en tout cas, on remarque souvent un retour, après les deux années fatidiques, au sein de ces associations ou de ces entreprises. Mais « Territoire Zéro Chômeur » permet d'aller beaucoup plus loin, justement, en permettant de retrouver un emploi durable, avec un CDI, pour retrouver véritablement une place dans la société. Il faut se servir de « Territoire Zéro Chômeur de Longue Durée », et encore plus si nous sommes habilités pour des territoires supplémentaires.

Et puis enfin, pour illustrer ce que l'on peut imaginer lorsqu'on lâche un peu les brides, dans la commune de Trois-Rivières, au Canada, il y a 3 – 4 000 habitants qui ont mis en place un dispositif pour accompagner les personnes atteintes de troubles liés à Alzheimer. Au lieu de mettre les personnes dans un lieu toute la journée, ils les laissent déambuler dans la ville ; ils ont financé quelques postes de soignants supplémentaires, et ils ont surtout formé les habitants. Les Canadiens sont plutôt en avance sur ces

questions-là. Il y a toujours des choses que l'on peut imaginer. On est en France probablement trop enfermé dans des carcans réglementaires, et on ne se laisse pas suffisamment aller. On a de l'intelligence dans les territoires ; elle peut contribuer à répondre, au-delà du budget présenté par Justine Guyot, à cette problématique qui va être de plus en plus lourde, le temps passant.

La parole est à Jean-Luc Gauthier.

M. Gauthier :

Pas de désaccord profond sur tous ces propos.

Après, la difficulté que nous avons, c'est « comment expliquer aux enfants et aux petits-enfants qu'ils seront obligés de subvenir aux besoins de leurs parents ou grands-parents qui sont en EHPAD ou autre, comment expliquer le rôle du Département, et le coût qu'il y a derrière tout cela ? » Ce que nous entendons, les uns et les autres, c'est que la place en EHPAD coûte une fortune, que l'on n'a pas les moyens, etc., mais je me demande jusqu'à quel point nous devons accompagner sans que nous ayons à expliquer et sans que nous ayons à faire prendre conscience à la société – et j'en fais partie, je suis dedans et je ne suis surtout pas à l'extérieur – que nous avons délégué à d'autres le fait de prendre soin de nos anciens. Et en plus on est sans doute beaucoup plus exigeant avec les autres qu'on ne l'est avec soi-même. Je ne demande pas de revenir en arrière, où, autrefois, dans une maison, on avait plusieurs générations, et où on prenait soin des anciens. Je ne suis pas franchement prêt à cela – même si j'aime beaucoup ma maman –. Cela coûte une fortune d'être en EHPAD. Notre rôle, ce n'est pas d'accéder à toutes les demandes ; il faut aussi que l'on explique où sont les limites et où est la responsabilité de chacun.

M. le Président :

Parfaitement, et j'avoue boire du petit lait ; c'est typiquement un travail pour grand public. Il faudra que l'on voie si l'on travaille d'abord avec les plus anciens ou avec les plus jeunes, mais c'est précisément cela : c'est vrai que nous ne savons pas faire.

En tout cas, je remercie Justine, parce que c'est la première fois, depuis très longtemps que je siège dans ce Département, que nous avons un débat aussi long et aussi surtout de qualité sur la question de l'autonomie. La plupart du temps, cela prenait 2 minutes 50, et le rapport était voté et il n'y avait pas de questions, pas de points de vue.

Merci de votre participation au débat démocratique, ce qui n'empêche pas de mettre aux voix le rapport.

Y a-t-il des abstentions ? Des oppositions ?

Le rapport est adopté à l'unanimité.

RAPPORT N° 8 : BUDGET PRIMITIF 2022 – POLITIQUE SANTÉ
Pour un service public garant de l'accès aux soins et à la santé

M. le Président : Nous continuons maintenant avec la politique de la santé. Nous avons aussi largement débattu en Commission générale lundi.

Mme Guyot : Merci, Monsieur le Président. Je vais synthétiser le rapport, qui laissera ensuite place au débat.

Un constat qui montre, au niveau départemental, un nombre insuffisant de médecins généralistes, spécialistes et personnels paramédical, et ce constat a été posé et partagé avec l'ensemble des acteurs du territoire.

Le Département souhaite, bien évidemment, tout mettre en œuvre pour inverser ces tendances, et c'est en ce sens qu'il s'est engagé, avec la mobilisation des professionnels de santé, sur le « Projet Santé Nièvre ». L'objectif est de tendre à une réduction des inégalités sociales et territoriales de santé à travers plusieurs actions :

- Le recrutement de médecins salariés. Dans le cadre du « Projet Santé Nièvre », et afin de pallier à la faiblesse de la démographie médicale sur le territoire, la priorité est donnée au recrutement de médecins salariés, mais également à d'autres professionnels de santé en fonction des besoins du territoire, et ce, dès 2022. Les modalités de recrutement sont en cours d'élaboration, comme cela a été expliqué lors de la commission générale, et de co-construction dans le cadre de groupes de travail avec les acteurs locaux. Nous proposerons donc d'inscrire une recette d'un montant de 375 000 € pour prendre en compte le remboursement des consultations médicales attendues par la CPAM.

- Le renforcement des bourses d'études médicales et paramédicales. Depuis 2016, le Département de la Nièvre a attribué 38 bourses d'étudiants en médecine. Parmi ces anciens boursiers, 7 médecins se sont installés en libéral, 2 en centre hospitalier (au CHAN), et 1 est en procédure d'autorisation d'exercice, et exerce en tant qu'interne au CHAN. 7 nouveaux médecins s'installeront en 2022 : 4 projets d'installation sont définis, 3 projets sont en cours. Le Département suit à ce jour 28 contrats actifs avec les étudiants. En 2022, il est prévu 20 renouvellements et l'attribution de 3 nouvelles bourses. Depuis 2018, 3 bourses pour les étudiants en ergothérapie ont été attribuées. En 2022, il est prévu le renouvellement d'une bourse et l'attribution d'une nouvelle bourse possible. À compter de septembre 2021, nous avons également permis à 3 étudiants en chirurgie dentaire de bénéficier d'une bourse d'études. Là encore, il est prévu en 2022, 3 renouvellements et l'attribution de 3 nouvelles bourses.

Le règlement d'intervention pour l'attribution en faveur des étudiants en kinésithérapie a été validé en 2021, mais le Département n'a pas

reçu de demande en 2021. En 2022, il est prévu l'attribution d'une bourse possible.

Nous avons également mis en place une bourse en faveur des sages-femmes en novembre 2021. Une convention a été signée entre le Conseil départemental et le Centre Hospitalier de l'Agglomération de Nevers. Il est prévu en 2022, l'attribution de trois bourses possibles. Nous inscrirons un montant de 199 000 € pour l'attribution de nouvelles bourses et leur renouvellement. Ce dispositif sera encore renforcé par:

- . l'amélioration de la détection des intentions d'installation,
- . l'extension et un meilleur ciblage de la communication,
- . le développement de l'accompagnement sur des internes en médecine en stage sur le territoire.
- Des consultations de médecine générale, avec une expérimentation sur 6 mois, offrant aux publics fragilisés deux demi-journées par mois de consultation médicale gratuite sur rendez-vous. Un médecin généraliste et une infirmière organisent ces consultations au centre Lamartine.
- Les actions en faveur de la Santé Publique, en collaboration avec les partenaires du Département :
 - . participation à la Semaine européenne de la vaccination ;
 - . déploiement de la couverture vaccinale dont notamment celle de la grippe ;
 - . journée de prévention santé sur la thématique « hygiène bucco-dentaire », etc.
- La promotion de la vaccination et la lutte contre la tuberculose Sur les subventions, il vous est proposé d'inscrire un montant de 9 625 € à plusieurs associations du territoire, Résédia etc...

Les éléments financiers sont les suivants :

- Dépenses de fonctionnement : 288 745 €
- Dépenses d'investissement : 43 400 €
- Recettes de fonctionnement : 838 000 €.

M. le Président :

Merci. Souhaitez-vous intervenir sur ce sujet important ? Nous avons eu une discussion assez dense en Commission générale.

La parole est à Véronique Khouri.

Mme Khouri :

Je souhaite intervenir brièvement. D'abord, je suis ravie, nous sommes tous ravis de savoir que nous avons quand même attribué suffisamment de bourses d'études pour l'ensemble des professionnels de santé, et cela nous enchante. Nous l'avons déjà voté, et discuté en

commission, et cela pourrait à l'avenir, nous l'espérons bien, palier à ce manque cruel de professionnels de santé dans le département.

Ma question ne concerne pas la bourse en elle-même. Cela concerne surtout le recrutement d'un chargé de mission pour encadrer cela. Est-ce que vraiment cela nécessite un chargé de mission ? Ne peut-on pas travailler entre les services du Département et tous les établissements qui peuvent être concernés, et faire une promotion générale en commun, sans avoir un chargé de mission ? Nous avons souligné l'importance des dépenses de personnel au sein du Département. Or, si, pour chaque mission, il faut embaucher un chargé de mission, on peut se demander si cela est vraiment nécessaire.

M. le Président :

Justine, veux-tu donner les éléments de réponse ?

Mme Guyot :

Je voulais simplement indiquer que le service santé prévention fonctionne quand même à flux tendus, avec une chef de service qui va prendre sa retraite. On attend en interne l'ingénierie nécessaire pour porter ce projet lourd, puisqu'il va falloir monter une structure juridique, avec un fonctionnement qui va être quand même chronophage. On a donc besoin d'avoir une expertise très fine sur ces sujets-là. Or, aujourd'hui je ne pense pas que, dans ce service-là, on soit en capacité de la mener, puisque l'on a des professionnels de santé qui travaillent sur des questions de prévention, de vaccination, mais pas tellement sur le déploiement de nouveaux dispositifs, qui nécessitent une ingénierie très particulière. C'est dans ce sens qu'il faudrait que nous recrutions rapidement un chargé de mission, pour porter cette future structure départementale.

M. le Président :

Juste pour compléter, avant de donner la parole à Jean-Luc Gauthier. Encore une fois, on recrée un service public local de la santé ; ce n'est rien d'autre, et, quand on voit les moyens qui sont aujourd'hui attribués à la délégation départementale de l'ARS, être 4 (ce qui va être le cas, à la fin de l'histoire) à s'occuper de ce service de santé dans le département, c'est déjà presque trop peu. C'est une priorité absolue, totale, comme nous en avons largement échangé les uns et les autres. C'est un défi, et il va falloir réussir cette affaire-là ; la santé n'attend pas, pour les Nivernais. Là, il faut, me semble-t-il, faire cause commune, et s'attendre peut-être, si cela fonctionne bien, à étoffer ce service. Là, nous faisons face, de manière extrêmement brutale aux carences de l'État. Ce n'est pas, d'ailleurs, que sous ce quinquennat-là ; cela fait un moment que c'est comme cela ; nous en avons échangé. Tant que des mesures fortes et de fond ne seront pas arrêtées, nous serons confrontés à des difficultés, et s'engager à y faire face entraîne évidemment la mobilisation de moyens.

La parole est à Jean-Luc Gauthier.

M. Gauthier :

Monsieur le Président, sur ce sujet des postes pour accompagner cela, comment font les autres Départements ? Est-ce que la Saône-et-Loire en a adopté le même principe ? Si c'est oui, nous allons suivre. Ce n'est pas un dossier sur lequel nous allons nous opposer.

Par contre, dans le domaine de la santé, humaine ou animale, il me semble qu'il y a malheureusement de nouveaux secteurs qui sont en tension : je pense aux pharmaciens, et aux vétérinaires aussi. On commence à voir le problème dans nos campagnes, et, si l'on veut maintenir des paysages harmonieux avec des animaux pour les entretenir, on aura besoin des vétérinaires.

M. le Président :

Bien sûr. Il faut que l'on regarde précisément et techniquement comment cela fonctionne pour le sujet des pharmaciens. Nous regarderons la question.

Sur la question des vétérinaires, il y a un appel à projets du gouvernement, que les collègues de l'Yonne nous ont fait partager. Thierry Guyot a dû s'y rendre, et nous sommes aussi sur le coup. Nous n'avons pas de difficultés là-dessus.

M. Joly :

La question des vétérinaires est importante. Cela nous conduit quand même, avec ce qui s'est passé au cours de ces deux dernières années, à envisager le rapport au vivant, et à l'ensemble du vivant, et à l'écosystème dans lequel l'humanité vit. Cela pose la question des chaînes de liens entre les différentes espèces animales. La question est plus importante qu'on ne le pense, si on veut préserver l'humanité.

M. le Président :

Merci, Patrice Joly.

Une proposition, qui fait écho au positionnement de Patrice, qui est en charge de la rédaction de la motion sur la santé ; en fonction de ce que nous nous sommes dit à la fois en Commission générale et aujourd'hui, je vous propose, si vous en êtes d'accord, de venir demain avec vos écharpes de conseillers départementaux pour que nous puissions faire une photo assez emblématique autour de la question de la santé. Nous vous ferons passer en fin de séance, dès qu'il sera prêt, le texte de la motion, de manière à ce que vous l'amendiez, si besoin. Sur la question de la régulation de la liberté d'installation, où nous nous sommes effectivement retrouvés, et où nous pouvons dénoncer la situation à Cosne et dans le Morvan notamment, la motion devrait faire l'unanimité. Il vous est donc proposé de venir demain tous ensemble avec l'écharpe.

Y a-t-il d'autres interventions sur ce rapport sur la politique de la santé ?

La parole est à Jérôme Malus.

M. Malus : Au niveau des pharmacies, il y a un nombre d'habitants qui est pris en considération, et qui est bloquant, pour étudier l'installation d'une pharmacie sur un territoire. Par expérience, j'avais dans mon Conseil municipal deux pharmaciens, qui sont partis s'installer ailleurs, alors qu'ils avaient un terrain sur notre territoire. Je pense qu'il faut vraiment que l'on travaille. Le premier contact est le pharmacien. Je pense que l'on peut déjà partir sur ces bases-là pour revoir un peu le schéma départemental qui permet d'avoir seulement une quinzaine de communes dans la Nièvre concernées, puisqu'il faut qu'il y ait plus de 2 500 habitants.

M. le Président : Merci de cette intervention.
La parole est à Pascale de Mauraige.

Mme de Mauraige : Je pense que, de toute façon, le problème va de pair. Parce que, s'il n'y a pas de médecin, la pharmacie va très rapidement capoter.

M. le Président : Absolument.
On voit qu'un consensus se dégage autour des questions de santé.
Personne n'est contre ni ne s'abstient ?
Le rapport est adopté à l'unanimité.

RAPPORT N° 9 : BUDGET PRIMITIF 2022 – POLITIQUE INCLUSION SOCIALE

Lutter contre la précarité à travers le retour à l'emploi durable par l'innovation sociétale

M. le Président : Justine Guyot va présenter le rapport numéro 9 sur la politique d'inclusion sociale.

Mme Guyot : Le Département développe une politique d'insertion volontariste, en déployant des actions en faveur des personnes les plus fragiles, et il s'engage notamment sur l'insertion professionnelle et sociale des allocataires du RSA, et pour l'accès à l'emploi des jeunes.
Concernant le RSA, il y a un double enjeu : assurer aux personnes sans ressources un niveau minimum de subsistance, et venir aussi compléter des ressources de l'activité qui seraient insuffisantes pour couvrir les besoins quotidiens vitaux.

Sur le RSA, on est dans une situation qui tend quand même à s'améliorer, puisque le nombre de foyers allocataires du RSA se stabilise à 5 561 en moyenne en 2021 contre 5 763 en décembre 2020.

Dans ce cadre, il vous est proposé une inscription budgétaire de 35 500 000 € en dépenses, avec une compensation attendue de l'État, qui n'est pas à la hauteur, mais qui est de 17 035 000 €.

Concernant les leviers à l'insertion professionnelle, le Département entend, là aussi, agir de manière volontaire en soutenant les contrats aidés d'insertion. Quelques chiffres : en 2021, 238 contrats aidés ont été signés auprès des chantiers d'insertion, et 57 contrats ont été signés dans le cadre du Parcours Emploi Compétences.

Il vous est proposé d'inscrire 1 000 000 € de crédits de fonctionnement en 2022.

Ensuite, dans le cadre de sa stratégie en matière d'insertion, le Département souhaite également renforcer la qualité et l'efficacité des parcours d'accès à l'emploi pour les publics qui en sont le plus éloignés. Ainsi, nous continuerons à soutenir les structures missionnées pour l'accompagnement des publics spécifiques, tels que les travailleurs indépendants, les salariés non agricoles, et pour l'accompagnement socioprofessionnel mis en œuvre par les 23 structures d'insertion par l'activité économique.

Nous renforcerons notre partenariat avec le Centre Communal d'Action Sociale de Nevers pour l'accompagnement social des bénéficiaires du RSA résidant sur la commune de Nevers, sans enfant ou dont tout lien avec leur(s) enfant(s) est rompu. Nous envisageons là des crédits de fonctionnement à hauteur de 80 000 €.

Nous accompagnerons également le Plan Local pour l'Insertion et l'Emploi (PLIE), porté par l'Agglomération de Nevers, qui a pour objectif d'accompagner les personnes de plus 26 ans rencontrant des difficultés d'insertion professionnelle, à l'accès à un emploi durable et/ou une formation qualifiante. Nous inscrirons là un montant de 44 000 € pour le financement partiel des postes de référents de parcours.

Le Département déclinera également des partenariats sur le territoire, en soutenant des expérimentations innovantes en faveur de l'emploi, comme l'expérimentation « Territoire Zéro Chômeur de Longue Durée ». Cette expérimentation est soutenue depuis 2016 par le Département, sur le territoire de Prémery, par une contribution financière.

Dans la Nièvre, 5 nouveaux territoires soutenus par le Pays Nivernais Morvan attendent cette habilitation potentiellement en 2022.

Le Département entend poursuivre sa politique de soutien à travers 3 axes :

- la contribution réglementaire du Département au financement partiel des postes créés par les entreprises conventionnées,

- le soutien à l'ingénierie de projet portée par les comités locaux pour l'emploi,
- l'accompagnement des publics privés d'emploi.

Il est proposé d'inscrire 586 000 € pour accompagner ces projets.

Le Département entend également initier des actions nouvelles en réponse aux difficultés du quotidien, parmi lesquelles figurent le logement, la précarité énergétique et la mobilité.

Ainsi, il est proposé d'inscrire 39 000 € en crédits de fonctionnement pour financer l'ingénierie nécessaire à la création d'une plateforme départementale de lutte contre l'illettrisme, et en complémentarité, de poursuivre le soutien auprès des structures qui portent cet accompagnement individuel aux personnes volontaires rencontrant des difficultés liées à l'illettrisme. Nous accompagnerons l'Association Familiale de Prévention et de Lutte contre l'Illettrisme (AFPLI) à hauteur de 26 100 €, et la plateforme ASCALI, portée par la Fédération des Œuvres Laïques, pour 13 700 €.

Dans le champ du logement, le Département a été lauréat d'un appel à manifestation d'intérêt national « Logement d'abord », et déploie son plan d'actions autour de trois priorités : le développement d'une offre de logements adaptée aux besoins, la mise en place d'une coordination territoriale et d'une équipe d'intervention mobile pour venir en aide aux mal-logés, et la structuration d'un observatoire social.

Pour la mise en œuvre de ce plan, il vous est proposé d'inscrire 300 000 € en recettes, et 45 000 € en dépenses de fonctionnement.

Comme le disait également tout à l'heure le Président, le Département soutiendra les familles rencontrant des difficultés dans le cadre de l'accès du maintien dans le logement. Il est ainsi proposé d'inscrire 460 000 € en 2022 au titre du Fonds de Solidarité pour le Logement. Des recettes à hauteur de 200 000 € sont attendues dans le cadre d'une contractualisation avec les différents partenaires (EDF ENEDIS, etc..., et certaines communes du département).

Dans le cadre de la stratégie de lutte contre la pauvreté, 400 000 € seront attendus en recette pour lancer les actions de la collectivité pour faciliter la mobilité de publics précaires ou pour favoriser l'accès aux droits (diagnostic mobilité, coup de pouce permis de conduire pour les allocataires du RSA, camion d'accès aux droits porté par PAGODE).

Sur le financement de toutes ces actions, le Fonds Social Européen restera un levier essentiel pour le Département, pour accompagner les bénéficiaires vers et dans l'emploi durable en favorisant la levée des freins. Le Département dépose un dossier de demande de subvention FSE pour le financement de l'accompagnement global du 1^{er} janvier 2022 au 30 juin 2023.

Nous accompagnerons là encore un certain nombre d'associations ; des associations caritatives, des associations qui œuvrent dans le cadre du logement des jeunes en situation d'insertion, des associations qui

accompagnent également les gens du voyage pour scolariser leurs enfants, accompagner les entrepreneurs individuels vers l'accès au RSA, et permettre aussi la formation des professionnels pour une meilleure connaissance du public.

Il vous est proposé d'inscrire les éléments suivants :

- Dépenses de fonctionnement :
 - . Insertion : 41 065 990 €
 - . Fonds Social Européen : 639 425 €
- Dépenses d'investissement (insertion) : 49 500 €
- Recettes de fonctionnement :
 - . Insertion : 19 941 330 €
 - . Fonds Social Européen : 490 000 €.

M. le Président :

Merci, Justine, pour une présentation très claire.

Y a-t-il des demandes d'intervention ?

La parole est à Anne-Marie Chêne.

Mme Chêne :

Je voudrais avoir une petite précision. Nous signons avec des associations pour le logement des jeunes qui couvrent Nevers, l'agglomération et le Pays Nivernais Morvan. Y a-t-il d'autres associations qui pourraient traiter la partie du territoire qui n'est pas encore couverte ?

M. le Président :

Les missions locales avaient un moment les compétences Logement. Elles ont été progressivement retirées, sauf pour celle du Nivernais Morvan, qui a conservé le logement et la question des déplacements. Mais il y a fatalement des gens qui interviennent sur le logement des jeunes. J'avoue que j'ai du mal à savoir qui peut intervenir sur l'intégralité du département pour le logement des jeunes. C'est un sujet, effectivement ; un beau sujet pour les conseillers départementaux de ce secteur. Cela vaut le coup d'essayer de regarder. Franchement, cela peut être intéressant de regarder comment on peut structurer quelque chose sur ce secteur-là, d'autant plus qu'il peut y avoir des problématiques de logement un peu plus en commun. Je vais aller rencontrer les associations culturelles sur Cosne, et nous pourrions prendre un temps pour aborder cette question.

La parole est à Jean-Paul Fallet.

M. Fallet :

Parle-t-on de gestion de structures gérant le logement pour des jeunes ? Ou parle-t-on de l'accompagnement pour aller vers le logement ? Effectivement, sur le pays Nivernais Morvan, il y a la Mission Locale qui gère des appartements, et puis il y a les autres

missions locales qui accompagnent les jeunes pour aller vers le logement, en s'attachant les compétences des bailleurs privés...

M. le Président : En termes d'accompagnement, puisque c'était le sujet abordé, on est bien sur les compétences de la Mission Locale.

M. Fallet : Cela fait partie d'une démarche visant à enlever les freins, pour que les jeunes puissent avoir un soutien dans ce domaine.

M. le Président : Il y a peut-être un focus à ressortir sur cette partie-là du département hors agglomération, pour pouvoir le partager avec les collègues.
Y a-t-il d'autres interventions sur ce budget important de l'action départementale ?

Mme Guérin : Peut-être juste un témoignage par rapport à « Territoires Zéro Chômeur de Longue Durée », dont nous avons parlé à plusieurs reprises dans ce budget de l'insertion par l'activité économique et l'insertion sociale. Bien sûr, dans « Territoire Zéro Chômeur », il y a l'objectif d'ouvrir des Entreprises à But d'Emploi, mais ce n'est pas l'objectif essentiel ; c'est bien d'accompagner les demandeurs d'emploi avec toutes les sorties possibles, et le travail qui est mené depuis 3 ans, avant d'obtenir bientôt, nous l'espérons, cette habilitation. Dans le travail qui a été mené, on s'empare des sujets avec les acteurs dont c'est la mission d'accompagner les demandeurs d'emploi, et tous ceux qui accompagnent cette insertion par l'emploi. On y met en plus cette énergie locale, qui connaît bien le terrain, et où on est allé chercher tous les cas de figure : les personnes au RSA, inscrites à Pôle Emploi, mais aussi celles que l'on connaît dans nos villages.

Depuis trois ans que nous avons cette approche, et où nous recevons toutes ces personnes, que nous mettons en commun les compétences, en recevant ces demandeurs d'emploi, on voit une vraie évolution des choses. Sans attendre l'ouverture de cette EBE, qui est peut-être demain, maintenant, nous avons, je pense, apporté plein de réponses, et nous avons entre 30 et 40 % des personnes que nous avons reçues qui finalement ont retrouvé du travail dans le monde classique de l'économie. Cela veut bien dire que les effets sont là, que l'on n'est pas enfermé chacun dans notre vision ; au contraire, nous travaillons l'insertion sous tous ses volets. Le travail que nous avons mené pendant trois ans, franchement est intéressant, d'abord ; et puis surtout constructif, et il apporte de vrais résultats.

L'accompagnement du Département dans ce budget est fait pour Prémery et l'expérimentation qui avait été engagée il y a quelques années, et il le sera pour les futurs territoires toujours à titre expérimental. En tout cas, l'accompagnement du Département a été

remarqué par tous ceux qui nous suivent sur ce sujet-là au niveau du fonds d'expérimentation à Paris et du ministère du Travail, en disant que le Département de la Nièvre est certainement le seul Département à accompagner ce dispositif d'une manière aussi volontaire, aussi ambitieuse, aussi forte, financièrement, et évidemment moralement. Il n'y a d'ailleurs pas que le Département ; la Région est très présente aussi. En tout cas, c'est une force pour nous d'avoir de tels partenaires pour accompagner ce projet dans les territoires.

M. le Président :

Merci beaucoup, Jocelyne, pour cette belle intervention, très juste, et qui donne aussi toute la mesure de ce que ce projet peut apporter à l'ensemble du département.

Avant qu'il ne nous quitte, j'indique que Thierry Guyot a donné procuration à Blandine Delaporte.

Y a-t-il d'autres interventions sur le budget Insertion ? Je n'en vois pas.

M. Fallet :

Je ne prends pas part au vote concernant la subvention à l'APIAS.

M. le Président :

Merci, Jean-Paul.

Jean-Paul Fallet ne prend pas part au vote.

Y a-t-il des abstentions ? Des votes contre ? Je n'en vois pas. Je vous remercie.

Le rapport est adopté à l'unanimité. M. Fallet ne prenant pas part au vote (subvention APIAS).

RAPPORT N° 10 : CONFÉRENCE DES FINANCEURS DE LA PRÉVENTION DE LA PERTE D'AUTONOMIE - RÉPARTITION DES FINANCEMENTS 2022

M. le Président :

Je passe la parole à Justine Guyot sur la Conférence des financeurs de la prévention de la perte d'autonomie.

Mme Guyot :

La Conférence des financeurs de la prévention de la perte d'autonomie et des personnes âgées a pour objectif de soutenir, dans chaque département, les actions de prévention de la perte d'autonomie pour les personnes de 60 ans et plus, par des financements autour d'une stratégie commune.

Cette Conférence des financeurs est largement abondée par la Caisse Nationale pour la Solidarité et l'Autonomie. Depuis 2019, avec la loi

ELAN, cette Conférence des financeurs est également compétente pour travailler sur les questions de l'habitat inclusif. Sur ce volet de l'habitat inclusif, par contre, il n'y a pas de volet financier spécifique ; on est plutôt sur de l'ingénierie de projet.

Cette Conférence des financeurs est co-présidée par le Conseil départemental et l'Agence Régionale de Santé. Elle a déterminé la répartition des financements dans le cadre du programme coordonné d'actions individuelles et collectives de prévention pour les Nivernais de 60 ans et plus.

Cette Conférence a arrêté un programme d'actions autour de 7 axes, qui ont été établis autour d'un diagnostic territorial partagé :

- Donner aux seniors la possibilité d'être acteurs du maintien de leur autonomie,
- Permettre le « Bien Vieillir » à domicile,
- Encourager la vie sociale et la citoyenneté,
- Renforcer les actions de mobilité et de prévention autour de la sécurité,
- Mettre en place des actions à destination d'aidants de personnes en perte d'autonomie,
- Maintenir et améliorer le capital santé,
- Maintenir le lien social et l'accès aux droits.

Les deux derniers axes sont relatifs à l'intégration des actions de prévention à destination des résidents d'EHPAD depuis 2019.

La campagne de financements d'actions de prévention par la Conférence des financeurs pour l'année 2022 a débuté le 10 janvier par le lancement d'un appel à candidatures dans le cadre de son programme d'actions de prévention concernant les axes 3, 4, 5 et 6 « Autres actions prévention ».

La Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie (CNSA) va attribuer au Département de la Nièvre pour l'exercice 2022 des concours financiers d'un montant de 645 000 € pour les actions de prévention, et d'environ 82 000 € pour les actions réalisées dans le cadre du forfait autonomie.

La CNSA donne la possibilité aux Départements d'utiliser une partie de cette enveloppe pour financer les dépenses d'ingénierie. Le montant de référence est de 80 000 € pour l'année 2022, et il prend en compte un investissement minimal incompressible nécessaire au fonctionnement du dispositif.

Les membres de la Conférence des financeurs de la prévention de la perte d'autonomie ont décidé d'allouer un montant maximum de 5 000 € dans le cadre des crédits 2022 pour le financement complémentaire à l'APA d'équipements et d'aides techniques individuelles.

Elle a également procédé à une délégation de gestion de ses crédits au GIE IMPA qui mène chaque année des actions de prévention sur la région. Il y a un reliquat 2021 de 21 931 €. Elle pourra déléguer un montant d'environ 22 000 au GIE IMPA pour le financement d'actions de prévention au titre de leur appel à projets 2023, « Prévenir et lutter contre l'isolement social des personnes retraitées ».

La Conférence des financeurs gardera la possibilité de compléter cette délégation de gestion en 2022 et de prévoir une délégation de gestion sur leur appel à projets 2023 en fonction des crédits qui resteraient disponibles en fin d'année 2022.

La Conférence pourra également dédier un maximum de 100 000 €, frais de gestion compris, pour la participation au programme de prévention 2022 des Ateliers Bons Jours et projets assimilés.

L'appel à candidatures 2022 « Autres actions de prévention » a été lancé le 10 janvier dernier et a été clôturé le 13 mars. On a recensé pas loin de 70 projets, ce qui témoigne de l'importance de cette Conférence des financeurs sur le territoire.

M. le Président :

Parfait. Merci beaucoup. Justine. Très beau dossier.

Y a-t-il des interrogations ? Des besoins de compléments d'information ? Je n'en vois pas.

Je mets le rapport aux voix.

Y a-t-il des abstentions ? Des votes contre ?

Le rapport est adopté à l'unanimité.

RAPPORT N° 11 : REVISION DU RÈGLEMENT INTÉRIEUR DU FONDS DE SOLIDARITÉ POUR LE LOGEMENT

M. le Président :

Je passe la parole à Justine Guyot pour le rapport sur la révision du règlement intérieur du Fonds de Solidarité pour le Logement.

Mme Guyot :

Le Conseil départemental, en sa qualité de chef de file de la politique sociale et garant de la cohésion sociale sur son territoire, adopte un règlement départemental d'aide sociale, qui est le document de référence pour les conditions d'attribution de toutes les prestations sociales légales et facultatives du Département.

Le présent rapport vise à actualiser et à augmenter aussi le Fonds de Solidarité pour le Logement et à actualiser le règlement départemental

d'aide sociale afin de mieux prendre en compte l'augmentation du coût des énergies pour les Nivernais.

Le Fonds de Solidarité pour le Logement accorde, dans les conditions définies par son règlement intérieur, des aides financières sous forme de subventions, à des personnes qui entrent dans un logement locatif ou qui, étant locataires, sous-locataires, propriétaires occupants ou résidents de logements-foyers, se retrouvent dans l'impossibilité d'assumer leurs obligations relatives au paiement du loyer, des charges, des frais d'assurance locative, des fournitures d'eau et d'énergie.

Afin de prendre en compte l'augmentation des coûts de l'énergie en 2022 et d'anticiper les situations de précarité qui pourraient en découler, et ainsi permettre aux Nivernais de faire face aux charges de la vie courante, certaines dispositions nouvelles sont envisagées.

Il est proposé de relever l'aide pour ce qui concerne les tarifs Eau. De manière générale. Il s'agit de distinguer les aides accordées au titre des impayés d'eau de celles accordées au titre de l'énergie pour une réponse plus efficace sur ces dernières.

Pour les impayés d'énergie, on va augmenter le montant maximum pouvant être accordé pour les aides à l'énergie, soit 600 € pour les ménages composés de 1 ou 2 personnes, et 800 € pour les ménages à partir de 3 personnes. Il est précisé que le ménage peut solliciter une ou plusieurs fois une aide financière pour l'énergie sur les douze derniers mois, et indiqué que le paiement d'une partie de la facture d'énergie par les ménages n'est plus un préalable obligatoire ; un versement avant paiement peut être recommandé sur évaluation sociale.

Pour les impayés d'eau, il est précisé que la facture d'impayés d'eau est celle qui fait suite à un relevé, notamment pour tenir compte des mensualités réelles.

Pour les aides aux impayés de loyer et de charges locatives, il est prévu de réduire le délai de reprise du paiement du loyer à un mois pour aider plus rapidement dans le cadre de la prévention des expulsions et du maintien dans le logement.

Dans un souci d'harmonisation, l'imprimé des commissions locales de coordination financière du Département a été mis à jour en ce qui concerne les appellations des ressources et des dépenses.

Il vous est proposé de valider le règlement intérieur du Fonds de Solidarité pour le Logement et une actualisation du règlement départemental d'aide sociale.

M. le Président :

Parfait. Merci, Justine.

Y a-t-il des besoins d'éclaircissements ? Je ne vois pas de prise de parole.

Y a-t-il des abstentions ? Des votes contre ?

Le rapport est adopté à l'unanimité.

RAPPORT N°44 : AIDE EXCEPTIONNELLE AUX SALARIÉS DE L'AIDE À DOMICILE POUR FAIRE FACE À LA HAUSSE DES PRIX DU CARBURANT

M. le Président : Justine en termine pour ce qui concerne les rapports présentés, avec le rapport nouveau sur l'aide exceptionnelle pour les salariés de l'aide à domicile.

Mme Guyot : Le présent rapport vise à apporter une aide exceptionnelle aux salariés des services d'aide à domicile dans un contexte de hausse importante du prix du carburant lié à la situation géopolitique mondiale.

La hausse des prix des produits pétroliers s'est accentuée, ce qui met en difficulté les services d'aide à domicile, et notamment les salariés, qui ont été touchés par cette hausse du coût des carburants.

La convention collective de la branche de l'aide à domicile prévoit une indemnité kilométrique de 0,35 € par kilomètre, montant censé couvrir les frais de carburant, mais également l'amortissement du véhicule, l'assurance pour les déplacements professionnels, l'entretien, etc.

Dans un contexte de difficultés déjà bien compliqué suite aux difficultés de recrutement et puis des problèmes d'attractivité de la profession, compte tenu des situations salariales, il est proposé de financer une revalorisation de l'indemnité kilométrique de 0,10 € par kilomètre, soit 0,45 € par kilomètre pour tous les services d'aide à domicile non lucratifs concernés du département, pour une durée de 6 mois, renouvelable une fois si la situation restait aussi difficile à supporter pour les agents en charge de l'aide à domicile utilisant leur véhicule personnel.

Il vous est proposé une enveloppe budgétaire estimée à 160 000 € pour les 6 premiers mois à compter du 1^{er} mars 2022.

M. le Président : Parfait. Merci beaucoup, Justine.

Y a-t-il des interrogations ? Des besoins d'informations ?

La parole est à Jean-Luc Gauthier.

M. Gauthier : J'imagine qu'il y aura une convention qui sera passée avec les organismes, et qu'il sera clairement dit qu'il y aurait obligation de redistribuer cette aide aux salariés.

M. le Président :

Bien sûr, oui. Par ailleurs, aujourd'hui, à ce stade, c'est plutôt les associations qui se manifestent dans ce sens-là, mais ce sera évidemment précisé dans le détail. Il faudra, d'ailleurs, avec les équipes techniques, que l'on revérifie la question sur une ou deux associations de l'intérêt ou pas de la mesure, car on n'est pas à l'abri d'une nouvelle hausse du prix des carburants, et que l'on voit ce que l'on fait dans ce cas-là. Il faut que l'on mesure aussi les démissions, car certaines sont déjà dans les tuyaux, et donc voir l'effet que cela a sur la profession de manière générale.

Vous le voyez bien, dans le cadre de l'examen de ce budget primitif, on est sur un budget du pouvoir d'achat. Joëlle Julien l'évoquera tout à l'heure, nous allons essayer d'anticiper la revalorisation du point d'indice de la fonction publique, parce que c'est maintenant qu'il faut le faire et pas dans 6 mois, bien évidemment. La question du Fonds Social Logement relève de la même logique. On doit s'attendre à ce qu'avec l'augmentation des coûts de l'énergie et le fait que les organismes HLM soient exclus du dispositif de blocage des prix du gaz, on se retrouve avec des factures à payer qui vont être importantes. Du coup, il faudra actionner le Fonds Logement de manière beaucoup plus importante, en espérant que les partenaires suivent, pour abonder. Si l'on additionne ces mesures-là, on a un effort extrêmement important, sur le pouvoir d'achat, pour le Département. Bien sûr, il est clair que, pour les tributaires de ces accompagnements, on reste sur l'écume des choses ; on aimerait aller encore plus loin, mais cela reste léger. C'est un amortisseur de crise ; ce n'est malheureusement pas un accompagnateur de développement.

La parole est à Jérôme Malus.

M. Malus :

Qu'en est-il des associations qui ont des véhicules ? C'est une aide qui peut aller dans cette direction ?

M. le Président :

Cela peut arriver, mais la plupart du temps, pour ces associations d'aide à domicile, les salariés utilisent leur propre véhicule. Il faut effectivement se poser la question si l'on n'a pas intérêt à doter en véhicules les associations d'aide à domicile. Le Lot le fait. La question va fatalement se poser. Elle va se poser aussi pour la flotte de véhicules du Département ; et pour les équipes du Département qui, là aussi, utilisent des voitures, qui sont, on le sait, à la fois fortes consommatrices de carburants, et plutôt vétustes. Il y a une réflexion importante à avoir. C'est pour cela que ce budget est vraiment en résonance avec la question du pouvoir d'achat, et une réorientation forte des pratiques du Département. On rentre clairement dans une nouvelle époque, qui va nécessiter des investissements et une forme d'accompagnement probablement différent de ce que l'on faisait par le passé.

Pas d'autres questions, ou interventions ?

S'il n'y a pas d'abstention ou de votes contre, je constate que le rapport est adopté. Je vous en remercie.

Le rapport est adopté à l'unanimité.

**RAPPORT N°13 : BUDGET PRIMITIF 2022 – POLITIQUE ATTRACTIVITÉ –
Faire de la Nièvre un territoire de vie et promouvoir un tourisme durable dans la Nièvre**

M. le Président :

Nous avons évoqué la question du rapport Agriculture avec Thierry Guyot. Maintenant, c'est Martine Gaudin, pour la politique Attractivité du Département, si elle le veut bien.

Mme Gaudin :

Merci, Monsieur le Président.

Ce rapport concerne le budget primitif 2022 - Politique Attractivité – Faire de la Nièvre un territoire de vie et promouvoir un tourisme durable dans la Nièvre.

Le présent rapport décrit les objectifs et le programme d'actions des politiques départementales en faveur du tourisme et de l'attractivité de la Nièvre.

Le cadre de référence, vous le connaissez, ce sont les articles du Code Général des Collectivités Locales, qui concernent d'une part l'action sociale, le développement social et la contribution à la résorption de la précarité énergétique, l'autonomie des personnes, la solidarité ; et d'autre part l'article qui concerne le tourisme et indique que les compétences sur ce point sont partagées entre les différentes collectivités ; et enfin il est visé le plan de croissance Tourisme Nièvre 2021-2025, adopté par l'Assemblée départementale le 1^{er} février 2021.

Conformément à ces dispositions, le Département est compétent pour la mise en œuvre de politiques de développement touristique et d'attractivité sur son territoire, et s'appuie sur des structures partenaires, principalement Nièvre Attractive, agence de développement touristique et d'attractivité de la Nièvre, pour la mise en œuvre de ces deux missions. S'agissant de la politique d'attractivité, Nièvre Attractive élabore et met en œuvre une stratégie collaborative visant à attirer de nouvelles populations, en lien avec les communes et communautés de communes du territoire. Une plateforme départementale d'attractivité a été mise en ligne en 2022, et elle vous a été présentée récemment en Commission Permanente.

S'agissant de la politique de développement touristique, le Département a adopté en février 2021 son plan de croissance Tourisme Nièvre couvrant les années 2021-2025, et dont les principales orientations sont les suivantes :

- Devenir un territoire d'excellence en matière de grandes itinérances,
- Faciliter les déplacements et la découverte du territoire par un réseau de proximité complémentaire aux grands itinéraires,
- Améliorer la performance des établissements pour offrir un parc d'hébergement de qualité et adapté aux exigences de nos clientèles,
- Optimiser le potentiel des résidents secondaires comme consommateurs, prescripteurs et acteurs du tourisme à part entière,
- Faire de l'Office de Tourisme un levier majeur de la politique de développement / de promotion du territoire, mais aussi expert du tourisme au service des acteurs locaux et des projets,
- Améliorer la connaissance de l'offre touristique pour mieux la promouvoir,
- Optimiser et professionnaliser l'accueil touristique à l'Office de Tourisme, chez les prestataires, sur les sites et sur l'ensemble du territoire,
- Inciter les acteurs du tourisme à s'engager dans une démarche de progrès et à monter en compétence.

La déclinaison opérationnelle de ces orientations stratégiques résulte à la fois d'actions menées par le Département, en particulier dans le cadre de sa politique des Itinérances et Activités de Pleine Nature, et de celles mises en œuvre par deux structures partenaires : Nièvre Attractive et le Syndicat Mixte d'Équipement Touristique du Canal du Nivernais.

Actions prévues en 2022 : maintien des partenariats avec les structures touristiques

Le programme d'accompagnement se répartit au profit de :

. Nièvre Attractive, Agence d'Attractivité et de Développement Touristique de la Nièvre, pour un montant de 984 000 €. Ses missions sont multiples, et en déclinaison opérationnelle du plan de croissance évoqué plus haut : ingénierie et assistance à maîtrise d'ouvrage des communautés de communes pour les aider à construire leur politique de développement touristique, accompagnement des porteurs de projets, mise en œuvre d'un plan de formation continue pour les entreprises, observatoire touristique, pilotage et mise en œuvre de la démarche d'attractivité, mise en œuvre du Schéma Régional du Tourisme et des Loisirs, et, dans le cadre du Contrat de destination Bourgogne et de la collaboration avec le Comité Régional de Tourisme, promotion de la destination dans le cadre du plan d'action annuel partagé.

L'Agence prend en charge l'accompagnement des porteurs de projets de meublés touristiques et chambres d'hôtes.

. Syndicat Mixte d'Équipement Touristique du Canal du Nivernais, pour un montant de 125 000 €, dont les missions sont de valoriser la voie d'eau et de développer les aménagements touristiques sur le linéaire. Il s'agira également de mettre en place la structure unique

d'animation du bassin touristique du Canal du Nivernais en 2022 et de conventionner avec le Conseil Régional dans le cadre d'un nouveau « Contrat Canal ».

Ces actions contribuent à la structuration des trois bassins touristiques de la Nièvre (Loire, Morvan, Canal du Nivernais) et du territoire de la Puisaye-Forterre, ainsi qu'au plan de croissance Nièvre, adopté lors de la session du 1^{er} février 2021.

Le montant de ces actions s'élève à 1 109 000 € en crédits de fonctionnement. Les recettes de fonctionnement (10 000 € - « meublés touristiques et chambre d'hôtes ») et d'investissement (20 000 € - qui proviennent de la Région.

Il vous est proposé :

- De valider l'ensemble de ces propositions et inscriptions budgétaires qui se rattachent à la politique Tourisme et Attractivité, soit :
- 1 109 000 € en dépenses de fonctionnement,
- 10 000 € en recettes de fonctionnement,
- 20 000 € en recettes d'investissement.
- D'approuver le principe du partenariat avec Nièvre Attractive, son plan d'actions annuel ainsi que les termes de la convention annuelle d'objectifs et de moyens conclue avec le Département au titre de l'année 2022,
- D'approuver le principe du partenariat avec le Syndicat Mixte d'Équipement Touristique du Canal du Nivernais, son plan d'actions annuel ainsi que les termes de la convention annuelle d'objectifs et de moyens conclue avec le Département au titre de l'année 2022,
- D'accorder tous les moyens pour appliquer ces décisions.

M. le Président :

Parfait. Merci beaucoup, Martine.

Y a-t-il des interventions ?

Je vous rappelle que nous avons encore une validation de l'universitaire Olivier Olga-Bouga qui explique, dans *Le Journal du Centre* ce matin, ce que nous avons d'ailleurs pressenti, que les affichages 4X3 dans le métro parisien étaient aujourd'hui totalement inefficaces et que chaque territoire le faisait ; mais que l'opération « Essayez la Nièvre » qui, elle, a permis d'obtenir en contre-valeurs publicitaires (en papiers, en films produits par les médias) l'équivalent de 1,2 M€, était la bonne façon de procéder. Vous l'avez compris, ce n'est pas tant le fait d'accompagner des familles qui s'installent sur le territoire, bien que ce soit tout à fait important, mais c'est bien la promotion du département faite par les médias qui est intéressante, et, là, j'avoue que nous avons tapé dans le mille. Merci beaucoup à tes équipes, Martine, au sein de l'Agence.

Y a-t-il des demandes d'interventions complémentaires sur ce sujet ?

Y a-t-il des abstentions ? Des votes contre ?

Mme Gaudin : Je ne vote pas, Monsieur le Président.

M. le Président : Oui, bien entendu, tu ne prends pas part au vote, c'est noté.

Le rapport est adopté à l'unanimité. Mme Gaudin ne prenant pas part au vote.

RAPPORT N° 14 : BUDGET PRIMITIF 2022 – POLITIQUE ACCOMPAGNEMENT AU NUMÉRIQUE

Le numérique, c'est pas automatique !

M. le Président : Ensuite, il y a deux dossiers que je vous présente, l'un sur les usages numériques, et l'autre sur les investissements à Magny-Cours.

Je commence par le numérique.

Vous avez un rapport qui se décompose en quatre entrées différentes.

- La question des « urgences numériques ».

La réponse à cette problématique est en partie apportée par le réseau France Services, dont les agents d'accueil sont formés aux premiers gestes, et permettent d'accompagner, parfois même de « faire à la place de », les usagers qui sont en situation d'urgence numérique.

Le marché nous lie à la Mission Numérique du Pays Nivernais Morvan compte aussi, puisque les équipes de la mission font elles-mêmes ce type de travail, en circulant sur le territoire.

Il y a une très belle opération que nous avons montée il y a quelques années avec Génération Mouvement, club départemental comptant près de 7 000 adhérents sur l'ensemble du territoire : nous avons non seulement formé les administrateurs aux usages numériques, mais aussi contribué à l'équipement, avec une dotation en matériels. Nous avons pu bénéficier d'un appel à projets de la Caisse Nationale des Solidarités et de l'Autonomie. Cela a été un peu interrompu par le Covid, mais il s'agit là d'un beau projet et d'une belle manière de faire, notamment pour les habitants, en direct.

- La question de l'inclusion numérique.

Il s'agit de la mise en autonomie progressive des usagers de l'Internet. C'est la question des conseillers numériques, qui sont recrutés en nombre sur ce département : 32, plus probablement 2 supplémentaires, en tout cas le principe en est acquis, et nous attendons de recevoir la confirmation de l'État. Et là encore, le

dispositif initié par l'État, un appel à projets, permet de cofinancer à hauteur de 50 % des « pass numériques », qui est une opération ayant permis d'avancer avec les partenaires (centres sociaux...), agissant contre l'isolement sur le territoire.

Enfin, il est proposé la mise en place d'un événement départemental dans le cadre du Numérique en Commun, qui pourra être financé par la Région.

- L'innovation numérique et la sobriété numérique.

Ce soutien se traduit notamment par la prise en charge de l'animation du Fablab de Luzy, toujours dans le cadre du marché d'animation attribué à la Mission Numérique du Pays Nivernais Morvan. Il est prévu aussi de travailler au ré-emploi des déchets électroniques, c'est-à-dire de re-fabriquer des ordinateurs de réforme et ensuite de les redistribuer ; 160 machines ont pu être identifiées et vont être reformatées.

Nous allons continuer de soutenir les Fablabs, où nous continuons d'inscrire un crédit de 15 000 €, de manière à pouvoir renouveler les équipements. Je rappelle que ces Fablabs sont des initiatives des territoires, des collectivités, et non pas du Département, même si nous les avons soutenus dès le départ. Nous sommes bien évidemment toujours prêts à accompagner de nouveaux acteurs, pour peu que le territoire se manifeste et en fasse la demande.

Voilà sur ce rapport.

Avez-vous besoin de compléments d'information ?

Je n'en vois pas.

Y a-t-il des abstentions ? Des votes contre ?

Adopté à l'unanimité.

RAPPORT N° 15 : BUDGET PRIMITIF 2022 – BUDGET ANNEXE MAGNY-COURS –

Maintenir le circuit et son écosystème au top de la performance par l'innovation

M. le Président :

Autre dossier important. Il concerne le budget annexe du circuit de Magny-Cours, sur lequel une subvention d'équilibre sera nécessaire à hauteur de 3 069 064 €.

En crédits de paiement, l'ensemble des investissements est décomposé comme suit :

- . 750 000 € pour les investissements sur le site du circuit (programmation 2022) ;
- . 250 000 € pour les études et travaux du local de direction de course, qui va changer de localisation ;
- . 10 000 € pour les investissements sur le technopôle.

En matière de gestion du domaine, je vous donne quelques chiffres.

En fonctionnement un crédit de 597 265 € correspond principalement à l'estimation des taxes foncières 2022, mais également à l'assurance dommages aux biens des bâtiments hors du périmètre de la convention

Le Département, en charge directement de l'entretien des éclairages du site, contrat passé auprès du SIEEEN, se doit d'inscrire des crédits de fonctionnement pour assurer cette prestation à hauteur de 10 000 €.

L'appel de la redevance de la convention d'exploitation du circuit représente une recette prévisionnelle de 750 000 €.

Par ailleurs, une recette d'investissement de 63 000 € est à inscrire dans le cadre d'une vente de terrain pour une installation d'entreprise. Il faudrait que nous fassions, aux beaux jours, si nous avons le temps, une visite sur le site pour rencontrer les différentes entreprises qui s'y sont installées. C'est une véritable pépite pour le département que ce technopôle de Magny-Cours, avec des emplois qualifiés.

Au titre de la gestion, il est nécessaire de prévoir 420 000 € en remboursement des intérêts de la dette et frais bancaires divers, et 1 580 000 € en remboursement du capital de la dette. Un partenariat de promotion et de communication avec la S.A.E.M.S. est prévu à hauteur de 250 000 HT pour 2022 ainsi qu'une convention de partenariat et de promotion de l'image du circuit et du département avec la société Feed Racing France à hauteur de 100 000 € HT par an pour la durée 2020 à 2022. Je rappelle qu'il est très agréable d'avoir un champion du monde de Formule 1, qui est en plus absolument charmant et sympathique, ce qui, en termes d'image pour ce département, est extrêmement important. Il s'agit de Jacques Villeneuve.

Afin de répondre aux exigences des fédérations, il est envisagé de mettre au standard des circuits, la direction de course, et il faudra déplacer l'actuel local.

La création d'une autorisation de programme est nécessaire pour ces travaux à hauteur de 750 000 € et de crédits de paiement à hauteur de 250 000 € pour 2022.

Par ailleurs, l'association qui regroupe les entreprises sur le site, l'Association Magny-Cours International Motorsport Center, nous sollicite à hauteur de 5 000 € pour faire fonctionner l'association ; ce qui est très bien, car ils étaient, peut-être, d'une certaine manière, un

peu en sommeil, et on a besoin, tout comme ces entreprises, d'avoir un interlocuteur un peu unique sur le site.

Avez-vous des interrogations sur le sujet, le beau sujet qu'est Magny-Cours ?

Les rumeurs de retour du Grand Prix vont probablement continuer à enfler cette année et l'année prochaine. Il faudra aussi que l'on ait une discussion précise, et arriver à mesurer ce que cela coûte et ce que cela rapporte au département, et notamment en termes de notoriété mondiale. J'avoue ne pas avoir d'idées reçues sur la question. C'est une vraie discussion qu'il faudra avoir, le moment venu. Il y a eu des annulations de Grand prix, avec la situation géopolitique. Il faudra voir cela le moment venu.

Avez-vous des interrogations sur Magny-Cours ? Pas de problèmes ?

Y a-t-il des abstentions ? Des votes contre ?

Le rapport est adopté à l'unanimité.

RAPPORT N° 16 : BUDGET PRIMITIF 2022 – POLITIQUE DÉVELOPPEMENT DES TERRITOIRES

Développer les services publics nécessaires à la vie quotidienne des Nivernais

M. le Président :

Nous continuons avec Jocelyne Guérin pour une salve de rapports. Si je ne me trompe pas, nous commençons évidemment par le budget « politique de développement des territoires ». Ce qui me donne l'occasion de saluer Bénédicte Garcia, qui revient dans les équipes du Département après un congé maladie assez long et assez difficile, et nous lui souhaitons plein de courage pour sa reprise.

Mme Guérin :

Merci, Monsieur le Président.

Oui, 4 rapports qui tracent la politique d'accompagnement du Département. Le premier rapport est sur la partie budget ; et puis les autres rapports sont les règlements et les conventions de partenariat.

Ce premier rapport porte sur la politique départementale pour accompagner les territoires. C'est une politique qui a évolué depuis de nombreuses années, puisque l'on est passé d'une politique sectorielle à une politique d'aménagement et de développement autour de projets des territoires, avec un premier essai en 2018, sur un contrat de 3 ans, puis cette nouvelle démarche sur une politique toujours contractuelle, mais dans le cadre d'une logique de mandat, puisque la plupart des contrats vont être sur 6 ans. Nous baignons dedans depuis quelque temps, depuis quelques semaines, puisqu'auront lieu dans tous les

territoires des réunions autour de revues de projet parfois, de pré-COPIL, de COPIL, où, justement, les conseillers départementaux sont très associés ; c'est une volonté de ce relais que nous devons être, tous, les uns et les autres, pour accompagner la politique. Une politique qui veut aussi être en logique avec tous les leviers de développement.

Bien sûr, le Département accompagnera les projets les plus en phase avec ses compétences, et toute cette politique de solidarité que nous voulons comme accompagnement sur des projets innovants au service de cette ruralité dont nous parlons aussi depuis ce matin. Mais nous abordons aussi dans ces réunions notamment tous les projets, parce qu'il n'y a pas de petits ou de grands projets, et ce sont bien les projets de territoire qui doivent nous rassembler.

Il s'agit de mettre en phase tous nos moyens et l'ingénierie présente au Département, autour des coordonnateurs et des services travaillant sur le développement des territoires. Ce sont dans ces temps que l'on aborde les projets que le Département peut accompagner, mais aussi tous les autres projets, au travers des dispositifs existants tant au niveau de l'État, que de la Région, des fonds européens, etc. C'est vraiment une politique d'accompagnement, très « terrain », et je pense que chacun trouve sa place. Pour le vivre quand même déjà depuis quelque temps, c'est quand même une manière qui convient aux élus, parce que l'on parle « territoires ».

Cette politique trace donc la volonté du Département. Les actions visées s'inscrivent autour des 10 contrats-cadres de partenariat signés avec les 10 EPCI et aussi le contrat avec l'Agglomération de Nevers. Il y a une gestion au plus près des communes avec la Dotation Cantonale d'Équipement (programmes 2021 et 2022- 2023), où il est possible, maintenant, de cumuler l'aide sur 3 ans.

La collectivité soutient les deux PETR ; c'est la poursuite du contrat déjà existant, de 2018 à 2021, et nous partons désormais sur un contrat 2022-2026, c'est-à-dire de 5 ans, qui nous mène au bout du mandat.

Le Département soutient également le fonctionnement du syndicat mixte du Parc Naturel Régional du Morvan.

Il est par ailleurs mis en œuvre la convention d'intermédiation signée en mai 2021 avec la Banque des Territoires dans le cadre du programme national « Petites Villes de Demain ».

Comment cela se traduit-il en termes de budget ?

- Action 1 – Honorer les engagements avec les conventions de partenariat :

Nous avons effectué un avenant de prolongation de la durée de validité des contrats précédents, du fait des retards constatés, notamment en raison de la pandémie de Covid-19. Nous avons encore des financements pour ces derniers chantiers.

Nous avons maintenant les premiers chantiers de ces nouveaux contrats. Comme vous avez pu le voir, chacun dans vos territoires,

dans vos communautés de communes, il y a déjà des projets qui sont prêts, mûrs, sur lesquels nous pourrions accompagner dès 2022.

À cette fin, il convient d'inscrire 1 496 065,47 € en crédits d'investissement et 20 000 € en crédits de fonctionnement.

- Action 2 – Maintenir l'effort d'aide à l'investissement communal :

Le Département a la volonté d'accompagner les communes au niveau de l'aide à l'investissement, sur laquelle vous travaillez avec elles, avec les tableaux que vous nous avez remontés ; c'est le reflet du choix qui a été fait sur chaque territoire, pour accompagner toutes les communes sur un an ou deux ans ou trois ans de DCE avec une politique locale. Nos 17 cantons ont été servis. Une somme de 2 262 000 € est inscrite en crédits de paiement pour l'année 2022.

- Action 3 – Accompagnement des projets de l'agglomération de Nevers :

Deux dossiers sont en cours depuis plusieurs années, avec la présence d'un solde :

. La réhabilitation du Café Charbon : pour terminer cette opération, il faut mobiliser la somme de 235 000 €, pour solder ce dossier.

. Renforcement des digues domaniales : un programme d'actions de prévention des inondations (PAPI) du territoire de Nevers est en place depuis quelques années. Il convient d'inscrire, pour honorer notre engagement, la somme de 210 000 € en investissement.

- Action 4 – Accompagnement des 2 PETR :

Nous avons validé ensemble une enveloppe de 1 100 000 €, à moitié de nos 2 PETR, pour les 5 ans. Pour l'année 2022, c'est un engagement à hauteur de 321 784 €.

- Action 5 – Poursuivre l'appui aux actions du Parc naturel régional du Morvan :

La collectivité cotise, avec les trois autres Départements, pour contribuer au fonctionnement du Parc naturel régional. Notre participation est un peu en diminution, vu que le Département de Saône-et-Loire doit, lui, augmenter sa cotisation. C'est un rééquilibrage que nous demandons depuis quelques années, et qui est en train de se faire. Notre participation est de 257 349,50 €, alors qu'elle était de 267 349,50 € les années précédentes ; la Saône-et-Loire devant remonter sa cotisation annuelle, même si elle se fait un peu tirer l'oreille.

Dans un but d'accompagner également le Parc, nous proposons d'ajouter une aide d'un montant de 10 000 €, destinée à la mise en œuvre d'un plan d'actions autour des politiques que nous portons, au Département, et qui peuvent s'appliquer au Parc et ses territoires : politique jeunesse, programme alimentaire territorial, activités de pleine nature, plantation des 1 000 arbres, etc.

- Action 6 – Assurer la gestion des crédits délégués par la Banque des Territoires au titre du Programme « Petites Villes de Demain » (PVD) :

19 communes ont été retenues. Nous avons déjà vu passer quelques dossiers, justement pour accompagner notamment des études. C'est par délégation que le Département a été désigné pour instruire les demandes de soutien financier. Il convient d'inscrire, à cette fin, 170 000 € en dépenses de fonctionnement, et 170 000 € en recettes de fonctionnement.

Nous avons aussi à nous prononcer sur des subventions pour 2022, dans la continuité de ce que nous faisons depuis plusieurs années.

La collectivité adhère à l'Association nationale des Élus de Montagne et à l'Association nationale Nouvelles Ruralités. Pour chacune, l'aide annuelle est de 2 000 €. En outre, cette année, la collectivité adhérera à l'Association nationale des pôles territoriaux et ruraux (PETR), dont la cotisation est de 1 000 €.

Nous aurons aussi en recettes dans notre tableau 111 000 €, provenant d'une recette venant d'APRR, avec qui nous sommes partenaires dans le cadre de la signalétique autoroutière.

Le budget s'établit donc ainsi :

- . 4 314 065,47 € en dépenses d'investissement
- . 843 133,50 € en dépenses de fonctionnement,
- . 200 000 € en recettes de fonctionnement (170 000 € de « Petites Villes de Demain », 30 000 € « Massif central »)
- . 111 000 € en recettes d'investissement (APRR).

M. le Président :

Parfait. Merci beaucoup, Jocelyne, pour cette présentation complète, qui témoigne bien de l'engagement du Département à l'endroit des territoires.

Y a-t-il des demandes d'intervention ?

La parole est à Jean-Luc Gauthier.

M. Gauthier :

Monsieur le Président, chers collègues,

J'ai suivi avec attention la présentation de ce rapport.

Je pense que l'on a besoin de clarifier les choses s'agissant des contrats-cadres de partenariat, puisqu'il y a le discours que nous tenons ici en Session, et il y a le travail avec les services, qui, quelquefois – je l'ai vécu ; je ne l'ai pas mal vécu, rassurez-vous – peuvent nous faire le reproche de ne pas avoir de dossiers suffisamment structurants ; et finalement de faire du saupoudrage. C'est cela.

Quand nous en sommes venus à parler du territoire « Amognes Cœur du Nivernais », nous devions avoir 50 dossiers présentés, mais je ne pense pas que ce soient 50 dossiers éligibles. J'ai presque culpabilisé, après avoir écouté les services, mais quand j'ai reçu celui des Bertranges, j'étais rassuré, puisqu'ils sont à 96. Je me suis donc dit qu'il y avait pire que nous.

Ceci étant, il faut que les services connaissent la ligne, très clairement. La réponse qui a été la mienne, en tant que Président de communauté de communes est de dire que j'étais là aussi pour en appeler à un équilibre au sein du territoire. Il y a des communes qui, si elles n'ont pas ce petit levier, qui est très modeste... Et je serais bien d'accord que Saint-Benin d'Azy et Saint-Saulge, sur le territoire, puisqu'ils sont « Villages du Futur » récupèrent la grande partie de l'enveloppe, mais *quid* de l'équilibre de la collectivité ? Ce n'est pas possible de maintenir ces équilibres là.

Je n'ai pas de reproches à faire, rassurez-vous, mais il faudrait que les choses soient clarifiées. Restons-nous sur la position qui était votre position Monsieur le Président, de dire essayons d'agglomérer des petits projets communaux pour en faire une cohérence communautaire ? Ou bien faut-il que nous nous en tenions – ce que je ne souhaite pas, évidemment – à quelques projets structurants ? Ce qui mettra à mal l'équilibre au sein des communautés de communes. C'est donc une première chose ; et je dis bien que ce n'est pas « *casus belli* », rassurez-vous, tout va bien.

La deuxième chose : pourrions-nous sortir la DCE de ce vote ? Je vais vous dire pourquoi. Ce n'est pas que nous ne voulons plus de DCE, mais, puisque nous avons dit que nous allions vous faire des propositions, nous vous proposons de mettre un million de plus sur la DCE. Si l'on veut être cohérent, nous aimerions que cette partie DCE soit reportée en fin de Session, au moment où nous vous ferons les propositions qui seront les nôtres.

M. le Président : Pourriez-vous dire où nous prendrions le million en question ?

M. Gauthier : Ne soyez pas impatient, Monsieur le Président.

M. le Président : Mais ce serait intéressant de le savoir là.

M. Gauthier : Oui, mais nous vous les expliciterons au moment du rapport général sur le BP.

M. le Président : Si nous étions sur un accord sur ce sujet-là, il faudrait que nous fassions une décision modificative, car le budget est équilibré. Mais je serais assez curieux de voir où l'on récupère le million manquant.

Sur la question de la souplesse, on voit bien que l'on est à un moment particulier ; on est à la veille d'une élection présidentielle, et on peut penser qu'un certain nombre de dispositifs vont évoluer. On voit bien aussi, en étant très pragmatiques, que, d'après les éléments indiqués par le préfet, les demandes de DETR, et notamment sur des dossiers à plus de 100 000 €, sont en inflation forte. Tout l'enjeu de cette affaire-là est de faire en sorte que les projets puissent se faire.

De la même manière, il y a la position de la Région, qui a choisi d'accompagner en direct un certain nombre de collectivités à une hauteur assez importante, puisque c'est à l'échelle de 500 000 € quasiment en libre emploi pour un certain nombre de communes. Il faut donc que l'on arrive évidemment à maximiser les aides publiques, que ce soit sur des projets dits « petits » ou plus importants. En l'occurrence, je le répète, je sais ce qu'est un projet structurant à Chalaux, 80 habitants, je sais ce qu'est un projet structurant à Nevers qui s'appelle le centre des expositions, à 22 ou 23 M€. Je devine assez aisément ce qu'est un projet structurant à La Charité sur Loire, si l'on prend, par exemple, tout le travail autour du Prieuré. Je sais les projets que Jocelyne mène à Luzy et leur caractère structurant, et je me rends bien compte, quand je fais ce tour de périscope, que ce qui est structurant quelque part ne l'est pas ailleurs, et réciproquement. C'est toujours très difficile, y compris pour une équipe technique comme la nôtre.

Je plaide, et je pense que nous sommes tous d'accord sur ce point, pour la souplesse, et pour la réussite des projets. Qu'on le fasse en augmentant la dotation cantonale d'équipement, je ne suis pas sûr que ce soit le meilleur des chemins aujourd'hui ; mais pourquoi pas. Regardons-le. Regardons comment on le finance. Mais sur les contrats de partenariat, il s'agit d'étudier au cas par cas les dossiers, et Jocelyne mène ce travail avec énergie, en se rendant sur les 10 intercommunalités et l'Agglomération.

La dernière proposition qui a été portée par Jocelyne Guérin et qui consistait à faire une revue de projets permettant d'identifier, autant que faire se peut, sur la durée du mandant municipal, la projection des actions que les uns et les autres souhaitaient mener, s'inscrit précisément dans cet objectif. Il ne suffit pas de dire que le Département sera en accompagnement de tous ces projets-là, mais c'est accompagner les territoires, avec les conseillers départementaux, justement à construire ces plans de financement qui permettent aux projets d'aboutir. J'avoue que je crois beaucoup plus à cela qu'à simplement se voir attribuer une enveloppe pour qu'il soit considéré que le problème est réglé. Il faudra voir comment, dans un univers réglementaire que nous ne connaissons pas encore à ce stade, arriver dans ce contexte à tirer le meilleur pour les projets des communes du département.

La parole est à Blandine Delaporte.

Mme Delaporte :

Monsieur le Président, chers collègues. Puisque vous parliez de la communauté de communes des Bertranges, effectivement quand nous avons fait la revue de projets avec les services, nous avons fait le choix, en complète cohérence avec les services, de garder justement une multitude de petits projets qui en constituaient un plus grand, en fait ; mais ils avaient été travaillés en cohérence les uns avec les autres, et on avait donc véritablement un projet à 10 communes, qui avaient travaillé pour proposer un projet qui nous semblait être une sorte d'originalité dans la manière dont on mène le contrat. Nous avons donc choisi de valider cette proposition et de l'accompagner si nous étions tous d'accord. Mais nous avons vu effectivement les 90 projets de la communauté de communes et des communes des Bertranges, et évidemment nous n'irons pas sur l'ensemble des projets ; cela n'aurait pas de sens.

Mme de Mauraige :

Est-ce que ces 10 communes avaient une continuité géographique ? Ou pas forcément ?

Mme Delaporte :

Non, pas particulièrement. Elles sont à peu près dans le même secteur, mais il n'y a pas forcément une continuité géographique. Simplement, dans le cadre du projet d'attractivité « tourisme », qui avait été mené sur l'ancien contrat, elles ont décidé de faire des aménagements qui correspondent à cette déclinaison, et pour mettre en valeur leur propre patrimoine sur leur territoire.

M. le Président :

C'était le sens du débat que nous avons eu avec Christophe Deniaux quant à l'accompagnement sur le patrimoine religieux ; à partir du moment où la communauté de communes s'engage à travailler à un schéma autour de la découverte de son patrimoine, on considère que l'on est dans une logique de développement territorial. C'est un peu la règle non écrite, et en tout cas pas écrite dans le règlement d'intervention, sur laquelle il n'y a pas de difficulté.

La parole est à Joëlle Julien.

Mme Julien :

Très basiquement, j'étais partie sur un règlement, avec vingt projets maximum sur les 6 ans, et puis pas de saupoudrage. J'ai fait deux réunions, l'une avec la communauté de communes des Amognes et l'autre avec la CCLA, et ce ne sont pas les mêmes approches au niveau des contrats. Autant, sur la CCLA, il y a vraiment des projets et beaucoup pour Chevenon, mais il y a effectivement là des projets structurants ; autant, pour les Amognes, c'est vraiment du saupoudrage. Je le dis comme je le pense. C'est 10 000 € à chaque commune, et, quand on demandait de savoir ce que deviendrait la DCE, ce sont finalement à peu près les mêmes types de projets. Mais je ne pense pas que ce soit dans l'esprit des contrats pour le territoire,

vu de ma fenêtre ; je pense que vous aviez la casquette « président de la communauté de communes ».

M. le Président :

La parole est à Daniel Barbier, puis à Jean-Luc Gauthier.

M. Barbier :

Cela ne me choquerait pas que l'on se donne quelques mois supplémentaires sur ce dossier, qui est relativement important. Pourquoi ? Parce que je pense qu'effectivement il y a beaucoup d'inconnues. Le Président l'a souligné tout à l'heure, et il y en a une qui est majeure, qui est l'élection présidentielle. Quand on voit ce qui nous a été annoncé à la réunion consultative des élus sur la ventilation envisagée au niveau de la DETR ; 107 dossiers présentés et sollicitant une subvention de plus de 100 000 € contre 65 000 € l'année dernière, et donc, à l'arrivée, beaucoup de déçus, et notamment au niveau des intercommunalités. Le préfet a à disposition 12 283 000 €, ce qui est une somme ; à 30 000 € près, identique à celle de l'année dernière.

Maintenant, il n'y a pas de miracle : cela veut dire qu'il y a un dossier qui risque d'être retenu par commune ou par intercommunalité, et donc les déceptions seront nombreuses, et le taux envisagé qui était plutôt jusqu'à maintenant 35 à 30 va descendre à 25.

Cela veut donc dire que l'on a aujourd'hui, au niveau de nos intercommunalités principalement, des dossiers structurants qui mobiliseraient fortement des crédits qui ne seront pas au rendez-vous. Par conséquent, la crainte que je vois poindre très rapidement, c'est que l'on va se retourner vers les contrats de territoire du Département, qui, finalement, seront loin d'être suffisants pour compenser ce manque à gagner au niveau de l'État.

Autre élément, à mon avis, qu'il serait nécessaire d'intégrer au débat, et qui est relativement récent, c'est la décision du Conseil régional très récemment, qui a identifié, je crois, 127 communes en Bourgogne Franche-Comté reconnues comme centralités, et dont on va pouvoir espérer une contractualisation avec la Région sur la période à venir, pour les 4 ou 5 ans qui viennent, avec une enveloppe, je crois, de 500 000 € à la clé. C'est plutôt une bonne nouvelle, à ce niveau-là, mais cela veut dire que c'est un dossier qui rebat les cartes au niveau de nos territoires. C'est pourquoi je pense qu'il ne faudrait surtout pas s'interdire de se donner un peu de temps, sur le semestre qui vient, pour ré-étudier et redonner un peu d'oxygène au niveau de nos intercommunalités pour les inviter à retravailler les dossiers qui pourraient être éligibles à nos dispositifs.

Il y a un autre élément, qui est tout récent : la problématique de l'eau et de l'assainissement a encore été retoquée, et on revient sur le schéma initial d'une compétence transférée aux intercommunalités en 2026, puisque cela a été retoqué au niveau de l'Assemblée nationale. Cela veut dire que 2026, c'est aussi demain, et que cette problématique de l'eau et de l'assainissement, il faut aussi qu'on l'intègre dans nos réflexions, d'autant plus que l'on voit bien ce qui se

passé actuellement avec nos boues des stations d'épuration, où les agences de l'eau viennent nous annoncer que, pour 2022, il ne faudrait pas compter sur une participation par rapport à l'utilisation des boues, etc.

Je veux dire que l'on a aujourd'hui tout un tas d'éléments qui sont nouveaux et qui viennent perturber le schéma que nous avons envisagé, je pense, par rapport à ces contrats de territoire. C'est pourquoi je plaide vraiment pour que l'on se donne un peu de temps supplémentaire par rapport à ce dossier.

M. le Président :

La parole est à Jean-Luc Gauthier, puis à Jocelyne Guérin.

M. Gauthier :

Il n'y a pas d'opposition sur le fond. J'ai l'impression que mes propos auraient pu heurter les services ; ce qui n'est surtout pas mon intention.

Effectivement, chère collègue, je me suis sans doute plus placé comme président de l'intercommunalité que comme conseiller départemental. Je vous rappellerais que je suis conseiller départemental d'opposition. Là, c'est la majorité qui le donne. Si vous nous dites que l'on interviendra essentiellement sur les projets structurants, vous prenez cette décision et vous l'assumez ; peut-être que nous vous suivrons d'ailleurs, cela n'est pas un problème.

Mais, là, il y a un peu d'incompréhension, et, moi, en tant que président de communauté de communes, je suis là pour maintenir la cohésion au sein de ma communauté de communes, parce qu'il y a des communes, si on leur donne 5 000 €, elles seront contentes de les trouver, car effectivement elles n'auront peut-être pas droit à la DETR ou à je ne sais quoi. Sans parler des villes retenues par la Région ; j'aimerais bien connaître les critères qui ont abouti à cette sélection quant à la centralité. Saint-Saulge et Saint-Benin d'Azy en font partie. On aurait pu au moins s'appuyer sur les territoires qui avaient été retenus « Petites Villes de Demain », mais nous passons à côté de ces choses-là.

Si demain la majorité départementale dit « les règles sont celles-ci », on s'y pliera ; mais au moins on aura une feuille de route. Mais je pense quand même que notre collectivité est aussi une collectivité de proximité, qui est en lien direct avec les communes. Le problème, c'est que l'on a une enveloppe qui n'est pas suffisante. Gérer la pénurie, c'est toujours difficile, effectivement ; on voudrait toujours plus, et la difficulté est là. En tout cas, on se pliera à ce que la majorité de l'assemblée décidera. C'est clair. Il n'y a pas d'ambiguïté.

M. le Président :

Parfait.

La parole est à Jocelyne Guérin.

Mme Guérin :

Par rapport à l'analyse et aux commentaires de Daniel, il faut indiquer que les contrats font preuve de beaucoup de souplesse. Nous nous rendons compte qu'il faut que nous prenions du temps. Et notamment depuis l'annonce, après la commission qui a décidé d'attribuer cette DETR à la baisse, on voit bien qu'il y a beaucoup de projets qui peuvent être remis en cause, ou reportés ; cela dépend de la taille des projets. Les COPIL ou pré-COPIL de la semaine dernière ont été clairs là-dessus. C'est pour cela que l'on voit bien qu'il faut prendre le temps.

Par contre, ce sont des méthodes qui nous poussent aussi à avancer, parce qu'il y a aussi des projets qui sont finis, finalisés, qui méritent d'être accompagnés bientôt, et qui bénéficient d'une DETR de l'année 2020 ou 2021, sur lesquels il n'y a plus de doutes, et il faut que ces projets avancent, pour ces territoires.

Je pense que l'on peut trouver un compromis entre cette première partie de contrats, où les projets sont pratiquement bouclés et actés, et les points évoqués précédemment. Bien sûr, il faut que ce soit en respect d'un équilibre pour que personne ne se sente lésé ; d'où ce travail de revue de projets, où l'on apporte finalement pas mal de réponses en sortant du contrat, finalement... La semaine dernière, il y avait des dossiers sur lesquels on pouvait aller chercher du Fonds Friches, la participation de l'ADEME, etc. On voit bien que, quand on approfondit un peu, on trouve d'autres solutions.

Je pense donc qu'il faut que l'on prenne ce temps, en effet ; on peut attendre encore deux ou trois mois. Mais, pour les dossiers qui sont mûrs, et notamment sur cette première partie de contrat, il faut que l'on avance, car les territoires vont nous reprocher d'être un peu trop au ralenti.

M. le Président :

La parole est à Jean-Luc Gauthier, puis à Pascale de Mauraige, puis j'interviendrai également.

M. Gauthier :

La souplesse que vous voulez mettre en œuvre me va très bien ; il n'y a pas de problèmes. Et puis, pour être très précis sur « Amognes Cœur du Nivernais », il y a la moitié du demi-contrat, des 518 000 €, qui sont consacrés aux projets portés par la communauté de communes. Voilà ; pour que l'on n'ait pas l'impression que c'est 5 000 € par ci, ou 5 000 € par là.

M. le Président :

La parole est à Pascale de Mauraige.

Mme de Mauraige :

Le mot « souplesse » me va très bien, car il ne faut absolument pas brimer ceux qui ont des projets, qui sont mûrs, et dont les financements sont sûrs ; et puis il faudrait pouvoir donner du temps, par rapport aux réflexions qu'a fait notre collègue Barbier tout à

l'heure, sur d'autres projets. Et puis faire attention aussi de ne pas trop accentuer les dossiers en disant que ce sera sur les fonds européens, car il y a une grosse difficulté à récupérer ces fonds européens quand ils sont acquis. Il faut plusieurs années, et cela peut mettre à mal la trésorerie.

M. le Président :

Il faudrait que nous regardions aussi la question d'une sorte de banque départementale pour permettre d'éviter ce problème d'impact sur la trésorerie. La collectivité départementale aurait-elle à capacité à négocier avec les banques ce type d'enveloppe ? On pourrait essayer de travailler là-dessus.

Il y a beaucoup de choses à faire. Mais fondamentalement la question de la fiscalité locale va se poser. Les communes, n'ayant pas les mêmes stratégies fiscales, ont peur de la fameuse augmentation de l'impôt, et c'est un élément qui est majeur. À un moment donné, on ne peut pas gagner à tous les étages : ne pas augmenter la fiscalité et chercher de la subvention pour se financer. Il y a un moment où il faut que l'on arrive à trouver le bon chemin, et en jouant sur l'ensemble des leviers. C'est cela, le sport qui va être le nôtre. Encore une fois, ce gouvernement n'a pas accompagné la ruralité ; on a accumulé des dispositifs qui ne dialoguent pas entre eux. Le rôle du Département est d'essayer de mettre de la cohérence dans l'ensemble des dispositifs, pour justement passer d'une addition de dispositifs à un vrai projet de développement des territoires.

En termes administratifs, je crois que vous l'avez compris, chers collègues de l'opposition, la proposition qui est formulée est bien de voter le budget de la politique en question ; de regarder comment vous trouvez le moyen de financer la mesure, mais aujourd'hui le budget a été travaillé en équilibre ; et on ne peut pas le dé-tricoter évidemment tout de suite. Et l'engagement est pris de re-poser cette question dans le cadre de la décision modificative qui aura lieu en novembre. Nous aurons donc le temps d'y réfléchir avant la fin de la journée de demain.

Y a-t-il d'autres interventions ? Je n'en vois pas.

Je sou mets le rapport aux voix.

Y a-t-il des abstentions ? Des votes contre ?

Le rapport est adopté à l'unanimité.

RAPPORT N° 17 :

RÈGLEMENT FIXANT LE DISPOSITIF DE SOUTIEN DU DÉPARTEMENT DE LA NIÈVRE AUX PÔLES D'ÉQUILIBRE TERRITORIAUX ET RURAUX NIVERNAIS POUR LA PÉRIODE 2022-2026

M. le Président :

Nous continuons avec Jacqueline Guérin. Je vais passer la main quelque temps à Blandine Delaporte pour animer quelques instants la séance. Nous passons au rapport sur le règlement fixant le dispositif de soutien du Département de la Nièvre aux Pôles d'Equilibre Territoriaux et Ruraux nivernais, soit les Pays.

(M. le Président quitte la salle, et confie la présidence à Mme Blandine Delaporte.)

Mme Guérin :

Comme nous l'avons vu, une inscription budgétaire de 1 100 000 € est prévue, soit 550 000 € à chacun des deux PETR. Nous déclinons maintenant le règlement. Il s'agit d'un choix d'accompagner les PETR sur une période de 5 ans, de 2022 à 2026, avec la mise en place d'un fonds territorial d'aide à l'innovation territoriale et sociale, avec la mobilisation d'une enveloppe annuelle de 110 000 € par pôle d'équilibre territorial et rural.

Par ailleurs, la volonté aussi est que ces crédits soient destinés à prendre en charge l'ingénierie de projet et de pilotage de chacun des deux Pôles d'Equilibre Territoriaux et Ruraux nivernais, en accompagnant le poste de direction, et des postes de chargés de mission sur des thèmes importants, dans la limite de 3 années par poste.

Le règlement maintient aussi des dispositions du contrat précédent

- . les actions financées ne peuvent aller à l'encontre des politiques du Département,
- . elles ne peuvent être contraires à la stratégie de développement du territoire concerné par le projet,
- . le coût de l'action financée doit être au moins égal à 10 000 € TTC,
- . aucune aide au fonctionnement annuel de structures existantes ne peut être octroyée.

C'est un peu ce que l'on avait déjà écrit, mais que nous formalisons dans le règlement pour ces 5 années avec les 2 PETR.

Mme Delaporte, Pdte séance : Y a-t-il des précisions ou des demandes de précisions ? Non ?

Je sou mets le rapport aux voix.

Y a-t-il des votes contre ? Des abstentions ?

Le rapport est adopté à l'unanimité.

RAPPORT N° 18 : CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE MOYENS PORTANT SUR LE FINANCEMENT SPÉCIFIQUE DES ACTIONS 2022 DU PARC NATUREL RÉGIONAL DU MORVAN

Mme Delaporte, Pdte séance : La parole est toujours à Jocelyne Guérin pour la convention d'objectifs et de moyens avec le Parc.

Mme Guérin :

Comme nous l'avons également vu tout à l'heure, la cotisation annuelle versée au Parc Naturel Régional du Morvan sera de 257 349,50 €, et la collectivité interviendra à hauteur de 10 000 € pour ces actions.

Le programme d'actions permet de mettre en œuvre, à travers 55 actions, les 4 axes de la Charte 2020-2035 définie par le Parc Naturel Régional du Morvan :

- Axe 1 : Consolider le contrat social autour d'un bien commun.
- Axe 2 : Conforter le Morvan, territoire à haute valeur patrimoniale, entre nature et culture.
- Axe 3 : Affirmer ses différences, une chance pour le Morvan.
- Axe 4 : Conduire la transition écologique du Morvan.

Il vous est proposé d'écrire dans cette convention les 8 actions qui correspondent à notre politique et à nos ambitions départementales :

- 1/ Éducation au Territoire pour les scolaires : 1 000 €
- 2/ Promotion touristique : 1 100 €.
- 3/ Marque Valeurs Parcs : 2 000 €.
- 4/ Balisage et signalétique des chemins de randonnée : 2 000 €.
- 5/ Animation du réseau de l'écomusée : 1 500 €.
- 6/ Plantation d'arbres isolés : 1 400 € ?
- 7/ Guide des Producteurs engagés au côté du Parc : 500 €.
- 8/ Installations et Transmission agricole : 500 €.

Ce sont des actions que le Parc porte depuis longtemps. C'est une manière de bien cibler les actions qui ont beaucoup de sens pour nous, Département.

On retrouve donc un total de 10 000 €, pour les actions.

Mme Delaporte, Pdte séance : Evidemment, c'est en plus de notre participation au financement du Parc.

Avez-vous des questions ou des demandes de précisions ? Non ?

Je soumets le rapport aux voix.

Qui est contre ? Qui s'abstient ?

Le rapport est adopté à l'unanimité.

RAPPORT N° 19 : CONVENTION DE MASSIF 2021-2027 DU MASSIF CENTRAL

Mme Delaporte, Pdte séance : La parole est à Jocelyne Guérin pour la convention de massif 2021-2027 du Massif central.

Mme Guérin :

L'espace de coopération interrégionale du Massif central réunit l'État, 4 régions et 22 départements, dont la Nièvre depuis 2005. Je représente la collectivité au sein du comité de massif, la suppléance étant assurée par le Département de Saône-et-Loire, ceci à tour de rôle.

En janvier 2022, Monsieur le Préfet, qui est le coordonnateur de Massif, a transmis au Département le projet de Convention Interrégionale de Massif central. Cela concerne 97 communes et, globalement ou partiellement, 4 communautés de communes (Morvan Sommets et Grands Lacs, Bazois Loire Morvan, Amognes Cœur de Nièvre, Tannay Brinon Corbigny).

Sur la convention précédente, de 2014 à 2020, il y avait 30 projets qui ont trouvé réponse dans cette politique d'accueil des nouvelles populations, qui est l'axe fort dans cette convention. Le territoire a capté 1,9 M€ de crédits *via* le Massif (État, Région et Europe) pour un montant total de projets de 3,1 M€. On voit bien l'effet important de cette convention Massif.

Pour 2021-2027, l'idée est de continuer d'être dans cette politique d'accueil, avec l'ambition d'être un territoire qui compte dans le « monde d'après » et qui prend en compte des enjeux très forts que sont l'égalité femmes-hommes, l'inclusion sociale, l'association des citoyens, la stratégie Eau-Air-Sol, le développement des usages du numérique, la transition écologique, la transition énergétique et la transition climatique, et la valorisation du patrimoine du Massif central.

Pour illustrer cette volonté, trois axes, déclinés en 18 mesures, sont déterminés.

- Axe 1 - Faire du Massif central un territoire exemplaire en matière de préservation et de valorisation des ressources et milieux naturels.
- Axe 2 – Accompagner la transformation des filières économiques du massif.
- Axe 3 – Amplifier l'attractivité des territoires du Massif central au bénéfice de toutes les populations.

Tel est le contenu de cette convention.

Il vous est proposé :

- D'approuver les termes du projet de convention de massif « Massif central 2021-2027 »,
- D'autoriser Monsieur le Président du Conseil départemental à signer l'acte correspondant audit projet de convention.

Mme Delaporte, Pdte séance : Très bien. Avez-vous des demandes de précisions ? Y a-t-il des interventions ? Non.

Je soumetts aux voix ce rapport.

Qui est contre ? Qui s'abstient ?

Le rapport est adopté à l'unanimité.

RAPPORT N° 20 : CONTRAT-CADRE DE PARTENARIAT 2021-2026 AVEC LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES MORVAN SOMMETS ET GRANDS LACS – ANNULATION DE LA SUBVENTION ACCORDÉE POUR L'ÉTUDE DE DÉVELOPPEMENT TOURISTIQUE DU LAC DE PANNECIERE

Mme Delaporte, Pdte séance : La parole est toujours à Jocelyne Guérin pour une modification au niveau du contrat-cadre de partenariat avec la communauté de communes Morvan Sommets et Grands Lacs.

Mme Guérin :

Une modification intervient dans ce contrat. Nous avons voté une subvention pour accompagner l'étude du développement touristique du lac de Pannecièrre. Nous avons voté 9 225 €. Il se trouve que la DREAL, qui va accompagner le projet, accepte aussi d'accompagner l'étude ; ce qui fait que nous n'avons plus besoin de participer.

Mme Delaporte, Pdte séance : Y a-t-il des demandes d'intervention ? Non ?

Pas d'opposition ? Pas d'abstention ?

Le rapport est adopté à l'unanimité.

RAPPORT N° 21 : BUDGET PRIMITIF 2022 – POLITIQUE ÉCONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE
L'économie à finalité humaine

Mme Delaporte, Pdte séance : Nous passons au dossier sur l'économie sociale et solidaire. Jean-Paul Fallet nous présente ce dossier.

(M. le Président regagne son fauteuil.)

M. Fallet :

Madame la Présidente, chers collègues.

Nous allons commencer la série de rapports avec celui sur la politique économie sociale et solidaire, l'économie à finalité humaine.

Le Président a parlé ce matin d'innovation, de solidarité, de justice sociale. On est également dans ce cadre-là.

Notre Département est soucieux de développer sur son territoire une économie respectueuse des hommes et de l'environnement. Une action en faveur d'une ingénierie nivernaise en matière de développement de l'emploi sera à la base de ce rapport. L'action départementale en matière d'économie sociale et solidaire (ESS) se structure. Nous voulons en faire un ancrage fort de notre politique.

L'ESS constitue en effet un levier important de croissance économique et sociale, pour lequel le Département demeure compétent.

Parmi les actions au cœur de cette politique de soutien, on peut citer :

- Action 1 - Développement de l'emploi :

Le Département poursuivra en 2022 son soutien à la construction d'une ingénierie nivernaise en matière de développement de l'emploi, en accompagnant financièrement La Fabrique Emploi et Territoires, association créée en 2019, dans la continuité du Groupement d'Intérêt Public Maison de l'Emploi et de la Formation. Elle intervient sur deux axes de travail du cahier des charges national : l'accompagnement et l'anticipation des mutations économiques, et le développement local de l'emploi. Elle s'est également vu confier la promotion du dispositif des clauses sociales, lesquelles ont vécu leur premier trophée la semaine dernière, et dont le Département a eu les honneurs, avec d'autres structures qu'il serait intéressant de positionner.

Une convention avec La Fabrique est établie. À noter que le Conseil départemental n'est pas seul à accompagner cette structure : les EPCI sont aussi présents, avec également la Région Bourgogne Franche-Comté.

La deuxième structure accompagnée dans le cadre de l'économie sociale et solidaire est la Chambre des Métiers et de l'Artisanat de Bourgogne Franche-Comté. Une convention est signée avec la délégation départementale de la Chambre Régionale, autour de plusieurs axes définis : le soutien à la politique départementale de l'habitat, la participation à la promotion des produits locaux, notamment dans le cadre de la marque La Belle Nièvre, ou encore l'accompagnement de jeunes de l'Aide Sociale à l'Enfance dans leur

parcours d'apprentissage. Je pense qu'il est important de souligner ces points ; ce sont des choses que l'on connaît peu, et pouvoir les mettre un peu en avant me semble une priorité.

Les priorités 2022 de la convention seront définies au cours du premier semestre 2022.

Au total, 100 800 € seront inscrits en fonctionnement.

Action 2 – Économie sociale et solidaire :

La deuxième action porte sur l'économie sociale et solidaire, que nous souhaitons ancrer dans nos pratiques. Depuis 2020 un appel à projets départemental a été mis en œuvre. Nous allons pour cette année 2022 mettre en place sa troisième édition. Ce sont 15 000 € qui seront attribués aux différentes structures qui se positionneront. Il y en avait 5 l'année dernière.

En termes d'accompagnement de projets, le Département apporte en outre son soutien à l'incubateur « Le T » porté par France Active Bourgogne. Ce dispositif vise à accompagner des porteurs de projets d'innovation sociale, environnementale et territoriale, implantés sur le territoire bourguignon. Pour mémoire, deux dossiers avaient été soutenus l'année dernière : « La Tribu » et « Tout autour ». Un soutien de 10 000 € a été apporté à la structure en 2021. En 2022, une enveloppe de 10 000 € est à nouveau prévue pour l'accompagnement de ce dispositif. 3 000 € seront consacrés au soutien à l'association Les Transitionneurs pour l'organisation d'un événement autour des Transitions à Bibracte (réinscription à la suite d'une annulation en 2021 compte tenu du contexte sanitaire).

2 000 € sont également prévus pour que la collectivité adhère au Réseau des collectivités Territoriales pour une Économie Solidaire (RTES). Il s'agit d'un travail permanent de vulgarisation de l'action des collectivités. C'est vraiment une ressource majeure, et je ne désespère pas que bientôt nous puissions mettre en avant le Département de la Nièvre par rapport à ces initiatives. Peut-être que ce qui est en train de se passer sur l'abattoir de Corbigny sera un moteur fort de cette action autour de l'économie sociale et solidaire.

Il vous est donc proposé de valider l'ensemble des propositions et inscriptions budgétaires qui se rattachent à la politique Économie Sociale et Solidaire soit 140 800 € en dépenses de fonctionnement, 11 856 € en recettes d'investissement.

M. le Président :

Parfait. Y a-t-il des demandes de précisions, ou des interventions complémentaires ? Je n'en vois pas.

Je sou mets le rapport aux voix.

Y a-t-il des abstentions ? Des votes contre ?

Le rapport est adopté à l'unanimité.

RAPPORT N° 22 : BUDGET PRIMITIF 2022 – POLITIQUE HABITAT

Pour mieux vivre chez soi

M. le Président :

Je passe la parole à Jean-Paul Fallet sur le rapport sur la politique de l'habitat.

M. Fallet :

Le présent rapport décrit les objectifs et le programme d'actions en faveur de l'habitat pour cette année 2022. Il vous sera proposé d'inscrire 1 060 536 € en dépenses de fonctionnement, et 1 172 500 € en dépenses d'investissement. Des recettes sont attendues à hauteur de 305 000 € en fonctionnement.

Le Département de la Nièvre a fait des politiques liées à l'habitat l'une de ses priorités. Celles-ci constituent en effet un important levier d'attractivité pour nos territoires, en même temps qu'elles contribuent à accompagner nos concitoyens vers un logement de qualité et adapté aux parcours de vie de chacun. Cela rejoint les enjeux liés à la transition énergétique du territoire et des citoyens.

Je vous rappelle que nous avons un Plan Départemental de l'Habitat qui était arrivé à expiration, et qui est actuellement en train de se travailler. La stratégie Habitat du Département se décline actuellement prioritairement au travers de trois axes :

- Le soutien aux territoires dans la mise en œuvre de stratégies locales de l'habitat,
- Le soutien à l'habitat privé, afin d'accompagner les particuliers dans leurs projets de rénovation de logement,
- Le soutien à l'habitat public, et en particulier à Nièvre Habitat, bailleur dont le Département constitue la collectivité de rattachement, car Nièvre Habitat, effectivement, est le seul bailleur public sur notre département ayant son siège dans le département.

Parmi les actions définies autour de ces axes :

- Action 1 – Etudes habitat : renouvellement du Plan Départemental de l'Habitat, qui était arrivé à échéance en 2020 :

Ce travail se fait de manière concomitante avec le renouvellement du Plan Départemental d'Action pour le Logement et l'Hébergement des Personnes Défavorisées (PDALHPD), qui est également arrivé à échéance fin 2020.

Pour mener cette action, un prestataire a été recruté en 2021, afin de travailler au renouvellement de ces deux plans. Pour la partie PDH, une enveloppe de 24 100 € (fonctionnement) est prévue en 2022 pour la suite de cette prestation. Une subvention de 15 000 €

(fonctionnement), attribuée au Département par l'État dans le cadre du renouvellement de ce PDH, est prévue au budget 2022.

- Action 2 – Soutien à l'habitat privé :

Le soutien à l'habitat privé se matérialise à travers différentes actions.

. D'une part, par le financement d'une ingénierie permettant d'accompagner les particuliers dans leurs projets : CAUE de la Nièvre, Agence Locale de l'Énergie et du Climat (ALEC) de la Nièvre, et ASSIMO 58, l'Agence Immobilière à Vocation Sociale (AIVS) de notre territoire. Le financement de cette dernière portera en 2022 à la fois sur le fonctionnement de la structure et sur des actions inscrites dans le cadre du plan Logement d'Abord. 401 000 € sont ainsi prévus en fonctionnement pour ces structures.

. D'autre part, par l'accompagnement spécifique des projets de rénovation à travers la mise en œuvre d'un Programme d'Intérêt Général (PIG) à destination des ménages les plus modestes, tant sur le volet ingénierie que sur le volet travaux. Le PIG a été renforcé et reconduit pour trois ans depuis le 1^{er} juillet 2020. Il porte sur trois enjeux : la lutte contre la précarité énergétique, la lutte contre l'habitat indigne, et l'adaptation du logement à la perte d'autonomie (vieillesse et handicap).

Dans ce cadre, 750 000 € sont prévus en investissement et 500 000 € en fonctionnement.

En 2022 est également ciblé l'accompagnement d'une copropriété de Nevers. J'y reviendrai tout à l'heure dans les financements.

En outre, la plateforme Nièvre Rénov' est depuis le 1^{er} septembre 2020 un guichet permettant d'informer et d'orienter les Nivernais souhaitant apporter des améliorations à leur habitat, quelle que soit la thématique concernée : énergie, autonomie, réaménagement, extension... Un prestataire a ainsi été recruté pour animer ce guichet, en l'occurrence SOLIHA. Pour assurer le déploiement de ce guichet en 2022, 110 000 € sont inscrits en fonctionnement (accueil et animation du guichet, communication) et 2 500 € en investissement.

Par contre, eu égard au déploiement de France Rénov' par l'État, une réflexion doit être engagée sur le devenir et/ou le contenu des missions de Nièvre Rénov', car, à ce jour, on serait sur des missions identiques. Je pense que cela fera l'objet d'un débat plus tard dans la saison. Mais il y a quand même une différence : France Rénov' n'aborde pas les 3 sujets de la politique que nous souhaitons mener, et la plateforme est encore bien plus éloignée que celle que Nièvre Rénov' avait mis en place. Cela pose donc question sur l'accompagnement et la proximité avec l'ensemble des acteurs concernés.

Concernant le Fonds Nivernais d'Aide à la Maîtrise de l'Énergie (FNAME), dédié aux petits travaux et aux petits équipements et permettant d'apporter une première réponse aux situations de précarité repérées, cela se poursuivra également sur l'année 2022. 70 000 € sont prévus en ce sens en investissement (subventions aux particuliers).

Enfin, il est proposé pour l'année 2022 d'abonder le fonds d'avance sur subventions pour Habitat Procvivis, pour un montant de 50 000 €. Je vous rappelle que c'est un fonds qui a été créé et financé par plusieurs acteurs, dont le SIEEEN et le Département, et qui permet de faciliter pour le particulier et pour les entreprises la réception des subventions, et de ne pas mettre l'un et l'autre en difficulté.

- Action 3 – Soutien aux collectivités locales dans leurs projets de stratégie locale de l'habitat :

En 2022, le Département continuera à accompagner les communes et EPCI souhaitant décliner localement une politique de l'habitat, en prenant notamment part au financement d'Opérations Programmées d'Amélioration de l'Habitat (OPAH). 180 000 € sont prévus en investissement afin de poursuivre l'accompagnement des OPAH en cours de réalisation sur le territoire (OPAH portée par la communauté de communes Bazois Loire Morvan sur Luzy et OPAH portée par Nevers Agglomération sur Nevers), ou en cours d'élaboration (communauté de communes Cœur de Loire, commune de La Charité-sur-Loire).

Ces actions seront menées en lien étroit avec les programmes « Action Cœur de Ville » et « Petites Villes de Demain ».

Le Département soutiendra également en 2022, à titre expérimental, la commune d'Imphy dans le déploiement du Permis de louer, à hauteur de 5 436 € (fonctionnement). Imphy est la première commune à tester cette opération, qui permettrait de lutter contre le logement indigne et qui commence déjà à avoir des résultats en la matière.

- Action 4 – Soutien à l'habitat public :

La convention 2015-2020 conclue entre le Département et Nièvre Habitat (pour un montant de 2,2 M€) est arrivée à échéance le 31 décembre 2020. Dans un contexte de fragilisation des acteurs du logement social, en particulier en milieu peu dense, celle-ci avait pour objectif d'accompagner financièrement l'adaptation du parc public à la demande locative, mais également de contribuer à son renouvellement, tant en matière d'amélioration énergétique des bâtiments que d'accessibilité.

Un avenant à la convention 2015-2020 a été signé en ce sens pour l'année 2021, pour un montant de 152 000 € (investissement).

Une nouvelle convention sera engagée sur la période 2022-2026, afin de coïncider avec le renouvellement du PDH et du PDALHPD du Département.

Aussi, une autorisation de programme est créée à hauteur de 2,5 M€ au bénéfice de Nièvre habitat pour la période 2022-2026.

Concernant les subventions, je ferais un petit retour en arrière. Par décision du 11 septembre 2017, la Commission Permanente s'était engagée à financer les travaux de rénovation énergétique de la copropriété dite du Parc de Marzy à Nevers. Cette copropriété de

170 lots répondait aux critères de « copropriété fragile » et était à ce titre éligible aux aides « Habiter mieux » de l'ANAH.

L'intervention financière du Département avait été définie selon les critères de ressources des propriétaires : pour les personnes éligibles à l'ANAH, la subvention avait été calculée sur la même base que le Programme d'Intérêt Général qui s'appliquait alors, soit 10 % du montant de leur quote-part aux travaux, auxquels s'ajoutent 500 € de prime « Aide de solidarité écologique ». Pour les autres, seule la prime « Aide de solidarité écologique » de 500 € est attribuée. Le montant total de l'aide avait ainsi été estimé à 145 000 €.

Après plusieurs aléas dans la mise en œuvre du chantier, l'opération est en cours d'achèvement. Il se pose donc la question du financement. Les subventions attribuées aux propriétaires s'étendront de 500 € à 479 1 738,83 €, pour un montant total de 115 613,80 €. L'enveloppe sera moins importante que celle prévue au départ de 145 000 €, et l'enveloppe nécessaire est inscrite sur le budget « habitat ».

Afin d'acter des conditions d'attribution de cette subvention, une convention, jointe au rapport, sera signée entre le Département et le syndicat de copropriété en question.

Il vous est donc proposé :

- De valider l'ensemble des propositions et inscriptions budgétaires que je viens d'évoquer ;
- D'autoriser Monsieur le Président du Conseil départemental à signer tout document permettant la mise en œuvre de la politique Habitat ;
- De préciser la délibération de la Commission Permanente du 11 septembre 2017, avec cette nouvelle somme de 115 613,80 €,
- D'accorder une subvention d'un montant maximal de 115 613,80 € au syndicat de copropriété du Parc de Marzy à Nevers, pour la réalisation de travaux de rénovation énergétique, conformément à la convention jointe au rapport,
- D'autoriser Monsieur le Président du Conseil départemental à signer la convention d'attribution de subvention au Syndicat de copropriété.

M. le Président :

Merci. Y a-t-il des commentaires ou des demandes d'intervention ?

Je reviendrais sur la question de France Rénov', un peu abordée ce matin. Nous avons inventé quelque chose qui s'appelle Nièvre Rénov', qui a tâtonné, qui fonctionne aujourd'hui, qui est un outil de toute proximité, et qui est en train d'être remis en cause, y compris en déclaration récente du préfet sur la question.

On a un dispositif qui fonctionne moins bien, qui est plus éloigné, qui est moins efficace, qui oublie des pans de notre politique en matière d'habitat ; mais, parce que cela vient d'en haut, parce que c'est vertical, cela aurait forcément plus de vertus que le travail de terrain, bâti dans la durée, évalué, et qui, encore une fois, apporte des résultats.

Tout cela est tout bonnement scandaleux. Cela ne m'étonne pas, parce que c'est la manière de procéder depuis ces dernières années ; et, pour être élu sur le terrain depuis de nombreuses années, je peux vraiment témoigner du fait que c'est quelque chose qui est plus qu'agaçant. C'est comment on organise l'inefficacité publique dans ce pays ; et cela, c'est insupportable. Pardon du coup de gueule.

La parole est à Franck Michot.

M. Michot :

Monsieur le Président, chers collègues,

Nous sommes parfaitement en phase avec vous sur les actions pour aider les Nivernaises et les Nivernais face aux problèmes de passoires énergétiques. Dans le contexte que nous connaissons, la bonne énergie est aussi (avant tout) celle que l'on ne consomme pas. Petit clin d'œil : c'est le salarié d'un site de production d'électricité qui vous le dit !

Nièvre Rénov' est un programme ancien qui se voit aujourd'hui concurrencé par le dispositif France Rénov' porté par l'État.

En outre, notre département finance d'autres programmes de rénovation et de soutien pour bannir l'habitat indigne du paysage, parce que c'est bien ça l'enjeu.

Nous nous interrogeons donc nous aussi sur la pertinence du dispositif Nièvre Rénov' face au grand nombre d'actions engagées par ailleurs.

Les fonds alloués sur Nièvre Rénov' (110 000 € en investissement) ne pourraient-ils pas être redirigés vers ces programmes afin de soutenir plus efficacement encore celles et ceux qui en ont besoin, sans faire de doublon et en se concentrant sur les actions que l'État ne mène pas ?

Notre groupe votera favorablement ce rapport, car sur le fond nous sommes parfaitement en phase avec les objectifs d'efficacité énergétique, mais nous vous proposons de réorienter les fonds de Nièvre Rénov' vers le Programme d'Intérêt Général et/ou le Fonds Nivernais d'Aide à la Maîtrise de l'Énergie, par exemple.

(Départ de Mme Barao.)

M. le Président :

Merci de cette intervention. Pour tout dire, nous allons avoir la discussion dans quelques jours avec le représentant de l'État dans le département. Il ne faut pas liquider un dispositif qui peut continuer à être efficace, car France Rénov' l'est beaucoup moins. Nous sommes très partants pour faire un point avec vous, y compris dans le cadre d'une éventuelle décision modificative, sur ces sujets-là. Il faudrait que nous arrivions tous à nous dégager un peu de temps pour avoir une discussion en Commission générale sur la question de l'habitat social, sur la question de l'accompagnement à la rénovation énergétique, pour que les uns et les autres puissions re-balayer notre stratégie au regard des éléments de politique publique qui pourraient

être annoncés et mis en œuvre dans le cadre du prochain débat présidentiel, car c'est un sujet qui est majeur pour notre département.

Merci en tout cas de votre position.

Y at-il d'autres prises de parole ?

La parole est à Jean-Paul Fallet.

M. Fallet :

Mes propos iront dans votre sens. Je disais tout à l'heure également qu'une réflexion méritait d'être engagée. Effectivement, il faut que l'on se pose la question de l'utilité de Nièvre Rénov', puisque cela existe, et que l'on puisse aussi faire des comparaisons avec France Rénov'. Les 110 000 € qui étaient alloués à Nièvre Rénov', il faut que l'on en fasse une utilisation intelligente, et la question de les mettre sur l'habitat en termes d'accompagnement serait à définir, mais il est en effet prévu que l'on réfléchisse rapidement sur ce dossier.

M. le Président :

Parfait. Merci.

La parole est à Franck Michot.

M. Michot :

Je suis en phase avec cela. Nous avons voté pour ce dispositif de lutte contre l'habitat indigne, et qu'il soit possible de faire ces audits sur les habitats ; mais peut-être que l'on pourra étendre ce dispositif à l'ensemble du département sur d'autres cantons, parce que je pense que, pour le coup, c'est une bonne idée d'éviter que les bailleurs mettent sur le marché des logements qui sont parfaitement inlouables en l'état.

M. le Président :

Donc on est sur le permis de louer, ici ?

M. Michot :

Tout à fait. Exactement.

M. le Président :

Très bien. Nous nous donnons donc ce rendez-vous-là.

La parole est à Jocelyne Guérin.

Mme Guérin :

Justement, en reparlant de la politique contractuelle avec les territoires, on voit quand même dans beaucoup d'EPCI des projets de communes sur de la rénovation de logements, et je pense que cela fait partie de cette politique d'accueil et d'attractivité. Cela pourrait être logique aussi que ce soit un axe prioritaire. Je pense que l'on se retrouverait dans cette politique d'aménagement autour de la rénovation thermique, et cela aurait beaucoup de sens, au-delà de tout ce que l'on est en train de dire dans cette politique d'une maison de l'habitat un peu unique.

M. le Président :

Nous nous sommes bien rendu compte, à Varzy, avec le préfet, pour évoquer « Petites Villes de Demain », que la notion d'opération de revitalisation du territoire, consubstantielle à « Petites villes de Demain » n'est pas claire, ni pour les services de la Direction Départementale des Territoires, ni pour le sous-préfet, ni pour le préfet. On avait encore imaginé ce dispositif – encore un dispositif ; ce n'est pas un projet – comme étant au fond une sorte d'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat modernisée et rénovée ; finalement, on est en train de nous faire comprendre, touche après touche, que ce ne serait pas tout à fait cela. Donc il y a encore un flou sur cette politique publique de l'habitat portée par le gouvernement. On nous a raconté des choses. Il s'avère que, quand on les fait dialoguer avec le terrain, on a des réponses qui sont très évasives, et c'est une vraie problématique.

M. Michot :

Souvent quand on pointe du doigt la précarité énergétique, il a derrière cela d'autres précarités. Donc commençons déjà par solder celle-ci, parce qu'elle est importante, celle du bien-être chez soi ; puis on règlera les problèmes après. Mais je pense que déjà ce sujet-là peut être fédérateur ; je suis d'accord avec Jocelyne Guérin.

M. le Président :

Le droit au logement ! Qui est un droit opposable.

Je sou mets le rapport au vote.

Personne n'est contre ni ne s'abstient ?

Le rapport est adopté à l'unanimité.

Je signale que Laurence Barao donne pouvoir à Jérôme Malus.

RAPPORT N° 23 : COMPTE RENDU N°3 D'EXERCICE DE LA DÉLÉGATION DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL AU PRÉSIDENT POUR L'OCTROI DES SUBVENTIONS AUX MÉNAGES DANS LE CADRE DU PROGRAMME D'INTÉRÊT GÉNÉRAL (PIG) ET DU FONDS NIVERNAIS D'AIDE À LA MAÎTRISE DE L'ÉNERGIE (FNAME)

M. le Président :

Je repasse la parole à Jean-Paul Fallet pour un compte rendu au titre du Programme d'Intérêt Général et du Fonds Nivernais d'Aide à la Maîtrise de l'Énergie.

M. Fallet :

Cette politique a pour objet de permettre l'accès pour l'ensemble des Nivernais à des logements dignes, économes et socialisants.

Le PIG départemental intervient pour trois types de travaux, comme je l'ai indiqué tout à l'heure.

Environ 400 ménages sont accompagnés chaque année.

L'accompagnement de ces ménages est réalisé par l'opérateur SOLIHA, qui intervient pour notre compte dans le cadre d'un marché public.

Pour le second semestre 2021, qui concerne le lien avec le pouvoir donné au Président, la subvention de l'ANAH s'établit à environ 123 550 €, sur une dépense d'environ 198 434,40 € TTC.

En moyenne, le soutien départemental correspond à environ 10 % des dépenses éligibles du projet.

Sur les aides aux travaux, au cours du second semestre 2021, 67 dossiers de demande de subvention présentés par des personnes âgées ou handicapées, propriétaires ou locataires, pour contribuer à leur autonomie et à leur maintien à domicile, ont été validés.

Ces dossiers représentent 506 183,09 € TTC de travaux, pour 43 035,24 € de subventions départementales. Ces dispositifs que nous soutenons ont une dimension économique forte.

S'agissant des travaux pour la rénovation énergétique, 140 dossiers présentés par des propriétaires occupants ont été subventionnés. Ces dossiers représentent 3 796 335,41 € TTC de travaux, pour 271 439,25 € de subventions départementales. C'est le point le plus important de ces trois axes de développement.

Durant cette même période, 1 dossier de lutte contre l'habitat indigne a été validé. Celui-ci représente 47 046,66 € TTC de travaux, pour 8 000 € de subvention départementale. Cela pose donc véritablement la question du repérage de ces logements indignes.

Par ailleurs, le Fonds Nivernais d'Aide à la Maîtrise de l'Énergie (FNAME) est abondé chaque année par le Département et le SIEEEN. Mais aussi 9 communautés de communes du territoire apportent également leur soutien financier à ce fonds. Il y a une montée en charge de la participation des communautés de communes sur les différents dispositifs qui est à signaler.

Au cours du second trimestre 2021, 8 ménages ont pu bénéficier du FNAME. Ces dossiers FNAME représentent 177 278,36 € TTC de travaux, pour 26 223,55 € de subventions au titre du FNAME et 14 224 € de subventions au titre du PIG départemental, puisque le PIG peut intervenir en complément. Je peux vous assurer que, quand nous faisons les commissions du FNAME, on s'aperçoit de la précarité du logement, on s'aperçoit de la précarité des personnes, et que nos dispositifs ont une véritable utilité pour remettre à la fois le logement en bon état, mais aussi pour permettre aux personnes de mieux vivre.

Vous trouverez l'ensemble des dossiers bénéficiant du Programme d'Intérêt Général et présentés par cantons et nominativement dans les annexes 1, 2 et 3 au présent rapport.

Sur le second semestre 2021, 87 % des entreprises retenues pour ces travaux sont des entreprises nivernaises. Je disais que les dispositifs ont un impact économique ; on voit là que cet impact économique est largement local.

Le montant des travaux équivaut au maintien ou à la création d'environ 69 emplois dans les entreprises du bâtiment.

Il vous est donc proposé de donner acte à Monsieur le Président du Conseil départemental de sa communication des dossiers de subventions aux ménages dans le cadre des programmes PIG et FNAME entre le 1^{er} juillet 2021 et le 31 décembre 2021.

Je vous remercie.

M. le Président :

Bien. Je propose que l'Assemblée en prenne donc acte.

Y a-t-il des observations particulières ?

Il est pris acte des éléments du rapport.

Mme Chêne :

Je voulais indiquer que la commune de Dompierre-sur-Nièvre n'est pas dans le canton de Cosne-Cours-sur-Loire, mais de La Charité.

M. le Président :

Cela sera rectifié.

RAPPORT N° 25 : BUDGET PRIMITIF 2022 – POLITIQUE TRANSPORTS EN SITUATION DE HANDICAP

Un accès facilité à l'éducation

M. le Président :

Je vais demander à Alain Herteloup s'il souhaite que nous poursuivions avec les rapports cette fin d'après-midi ou qu'ils soient inscrits à l'examen pour demain.

M. Herteloup :

Je propose que nous examinions le rapport 25.

M. le Président :

Il s'agit de la politique de transports des élèves en situation de handicap, qui est la seule compétence que nous avons en matière de

transports scolaires jusqu'à présent, puisqu'il y a un travail de reprise des transports scolaires.

M. Herteloup :

Le Département de la Nièvre, au cours de l'année scolaire 2022- 2023 transporte environ 235 élèves en situation de handicap. Le tarif des allocations individuelles de transport est fixé à 0,30 €/km. Ainsi, le budget annuel se monte-t-il à 1 012 000 €, qui est nécessaire pour permettre :

- le paiement de l'ensemble des prestataires assurant le transport des élèves par véhicule léger dans le cadre de marchés publics,
- le paiement des abonnements (TANEO, SNCF),
- le paiement des aides individuelles aux familles, lorsqu'elles ne peuvent avoir recours à un transport extérieur,
- le paiement de l'entreprise chargée du contrôle des circuits,
- l'adhésion à une plateforme de compétences en expertise « métier », afin de participer à des groupes de travail et de bénéficier de formations ciblées, par l'association AGIR, ceci pour une cotisation annuelle de 2 000€ HT.

La tarification des transports scolaires adaptés pour l'année 2020-2021 est la suivante : 72 € / an / enfant, stable depuis 2019 (vote du nouveau règlement du transport adapté le 24 juin 2019). Une recette de 17 000 € correspondant à ces participations familiales est donc à prévoir.

Les éléments financiers sont les suivants :

- . Dépenses de fonctionnement : 1 012 000 €
- . Recettes de fonctionnement : 17 000 € (participations des familles).

Il vous est donc proposé :

- D'inscrire au budget les sommes dont je vous ai parlé,
- D'adhérer à l'association AGIR,
- D'autoriser Monsieur le Président du Conseil départemental à lancer la (ou les) procédure(s) de marchés publics en résultant.

M. le Président :

Parfait. Merci pour cet art de la synthèse.

Y a-t-il des interrogations ? Je n'en vois pas.

Y a-t-il des abstentions ? Des votes contre ? Il n'y en a pas non plus.

Le rapport est adopté à l'unanimité.

M. le Président :

Nous avons ensuite dans le laps de temps qui nous reste deux politiques qui sont importantes, les bâtiments départementaux et les

déplacements. Présentons-nous une des deux ? Celles des bâtiments départementaux ? Ou alors nous pourrions traiter le CAUE de la Nièvre. Que préfères-tu, Alain ?

M. Herteloup : Blandine peut traiter maintenant le CAUE.

M. le Président : Nous pouvons donc traiter le CAUE, et voir demain les rapports sur les bâtiments départementaux et les déplacements.

RAPPORT N° 28 : PARTENARIAT 2022-2024 AVEC LE CAUE DE LA NIÈVRE

M. le Président : La parole est donc à Blandine Delaporte.

Mme Delaporte : Le Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et d'Environnement (CAUE) de la Nièvre est un de nos partenaires privilégiés dans son conseil en matière d'architecture, d'aménagement, de développement, d'urbanisme et d'environnement ; et, avec l'arrivée de Claire-Hélène Delouée, également en matière paysagère. Nous avons une convention avec le CAUE qui couvrait 2018-2020. Avec les échéances électorales de l'année 2021, l'arrivée au printemps 2021 d'une nouvelle directrice, il est vrai que nous avons préféré faire un avenant, et puis travailler sur une convention-cadre qui débiterait à compter de 2022, afin de travailler tout cela en 2021.

Ce nouveau projet conforte le CAUE dans 4 grandes missions :

- Informer sur les aspects et facteurs qui contribuent à la qualité de l'architecture, de l'urbanisme et du paysage,
- Conseiller les maîtres d'ouvrage publics ou privés dans leurs relations à leurs maîtrises d'œuvre, ainsi que les personnes désireuses de construire,
- Former les maîtres d'ouvrage, les professionnels et les agents publics qui interviennent dans le domaine de la construction,
- Sensibiliser le public à la qualité architecturale, urbaine et paysagère, et à la préservation de l'environnement en développant la culture et la pédagogie en matière d'architecture et d'urbanisme.

Ces quatre missions sont déclinées dans le cadre de cinq priorités que nous avons conjointement définies, à savoir l'architecture, le paysage, l'urbanisme, la revitalisation des centres bourgs et l'adaptation au changement climatique.

Je vais vous donner quelques exemples :

. Les Paysages accueillants : Participer à une meilleure connaissance et à la mise en valeur du paysage pour mieux accueillir les humains et l'ensemble des espèces naturelles qui y vivent et s'y déplacent.

. L'adaptation au changement climatique : Réduire les vulnérabilités du territoire départemental aux changements climatiques en incitant et en relayant les adaptations anticipatives touchant aux domaines abordés par le CAUE.

Au titre de l'année 2022, il est plus spécifiquement prévu un soutien départemental à différentes actions. Nous opérons ce soutien au travers de la part départementale de la taxe d'aménagement, qui est une taxe dédiée, et que nous devons exclusivement affecter aux projets autour de l'environnement et de la préservation de la biodiversité. Nous sommes donc bien dans ce cadre-là avec le CAUE, dans cet objectif de préservation de l'environnement.

Nous avons choisi de soutenir spécifiquement des actions telles que :

- La sensibilisation des élus du département à l'urbanisme durable,
- L'organisation de rencontres de l'ensemble des instructeurs du droit des sols,
- L'accompagnement de l'accueil touristique en partenariat avec Nièvre Attractive,
- La sensibilisation des collectivités et des particuliers à la gestion intégrée des eaux pluviales,
- L'organisation, dans le cadre de l'Agenda Nature, de visites thématiques autour notamment des questions de ressource en eau et de biodiversité au jardin.

Voilà quelques points sommairement exposés sur lesquels nous accompagnons particulièrement le CAUE et, où, dans le même temps, le CAUE nous accompagne particulièrement.

Sur le plan budgétaire, la convention, au titre de l'année 2022, fixe une participation de 277 000 €, et de 9 000 € pour l'adhésion de l'institution départementale au CAUE.

Il vous est donc demandé d'approuver le principe de ce partenariat, les termes de la convention, et d'autoriser le Président à signer toutes les pièces afférentes.

M. le Président :

Merci pour la clarté de présentation du rapport.

Y a-t-il des demandes d'intervention ? Je n'en vois pas.

Y a-t-il des votes contre ? Des abstentions ?

Jean-Paul Fallet ne prendra pas part au vote.

Le rapport est adopté à l'unanimité.

Je propose que nous levions la séance. Nous nous retrouverons demain matin à 9 h 30. Merci pour la qualité des débats. À demain.

(Suspendue le lundi 28 mars à 17 h 25, la Session reprend le mardi 29 mars à 9 h 42.)

M. le Président : Chers collègues, nous poursuivons notre Session consacrée au budget primitif 2022.

Nous avons des pouvoirs qui nous sont arrivés : Thierry Guyot, dont nous espérons qu'il va mieux, donne pouvoir à Blandine Delaporte, Marie-France de Riberolles à David Verron, et Michel Suet à Véronique Khouri.

Avons-nous des nouvelles de Michel, sur son opération ?

Mme Khouri : Ça va mieux, c'est une chirurgie qui est lourde, mais ça va.

M. le Président : Tant mieux. Nous lui passons toute notre sympathie.

RAPPORT N° 24 : BUDGET PRIMITIF 2022 – POLITIQUE DÉPLACEMENTS
La Nièvre, un territoire sur la bonne voie !

M. le Président : Nous reprenons, avec le rapport sur les déplacements. Je cède la parole est à Alain Herteloup.

M. Herteloup : Il s'agit effectivement du rapport sur le budget primitif 2022 de la politique des déplacements de la Nièvre, dit « un territoire sur la bonne voie ».

Ce rapport décrit les objectifs et le programme d'actions permettant d'assumer notre compétence d'entretien du réseau routier et de la section concédée du Canal du Nivernais pour l'année 2022, un point important dans notre dynamique départementale, qui est une dynamique transversale.

Ce plan décline diverses actions concrètes.

Premièrement, en matière de véloroutes, le Département avait accepté, lors de sa séance du 3 novembre 2000, de prendre la maîtrise d'ouvrage de l'aménagement des véloroutes.

Depuis lors, le Département assure l'aménagement d'itinéraires, mais aussi l'entretien du réseau créé, à savoir sa maintenance et son fonctionnement au quotidien.

Deuxièmement, parallèlement le Département de la Nièvre a adopté un schéma départemental des véloroutes. Des liaisons nouvelles entre les gares et les véloroutes actuels vont donc être mises en œuvre en régie (ingénierie et pose des panneaux) en 2022.

Par ailleurs, et dans le cadre des plan État Région, l'État a sollicité financièrement le Département de la Nièvre, non plus sur les véloroutes, mais sur la mise à 2x2 voies de la RN7 pour les sections situées entre Moiry et la limite du département.

Enfin, concernant le Canal du Nivernais, le Département a pris la concession de sa partie centrale, à savoir entre Cercy et Sardy, soit 58 km de canal concédés, à compter du 1^{er} janvier 1973 pour une durée de 50 ans. Il est inutile de vous dire qu'effectivement nous arrivons en fin de concession et que nous sommes actuellement dans des négociations multipartites de façon à savoir quel sera l'avenir de la gestion du canal, et quels en seront les principaux intervenants.

Enfin, le dernier point de la dernière action concerne l'aéroport.

Un syndicat mixte regroupant le Département de la Nièvre et la Ville de Nevers a été créé en juin 2016 pour gérer la plateforme aéroportuaire.

Ces deux collectivités ont été rejointes courant 2018 par l'Agglomération de Nevers et la Région Bourgogne Franche-Comté, ce qui a permis une répartition plus étendue des dépenses de fonctionnement à parts égales sur les 4 collectivités.

Au milieu de tout cela, l'actualisation de la politique départementale est bien sûr une question d'adaptation, liée notamment à un fort contexte de restriction budgétaire qui nous est imposée par l'État, comme chacun le sait.

Le Département s'est attaché, dans ce cadre, à revoir ses modalités d'intervention.

Il s'agit bien, effectivement, de s'adapter à certaines réalités financières dans la continuité de modification de pratiques, à savoir les dossiers d'organisation de la viabilité hivernale, de réorganisation des Unités Territoriales, de mise en place d'un nouveau mode de patrouillage.

Le Département a engagé une réflexion qui se concrétisera en 2022 par :

. Le Plan d'Intervention de la Végétation Routière (PIVER) pour harmoniser et moderniser les pratiques en matière de traitement des dépendances vertes des routes départementales, ce qui rentre, par ailleurs, en résonance avec le souhait et la vigilance que nous avons en permanence à travailler sur le développement durable.

. Le Plan d'Intervention pour l'entretien des chaussées (PINOIR) pour mettre en adéquation les techniques d'entretien et les matériels mis à disposition.

De 2018 à 2020, le Département a confié à Nexroad, un cabinet, une étude de l'analyse de l'état de surface de l'ensemble des couches de roulement des routes départementales. L'étude montre finalement que notre patrimoine, sans être dans un état exceptionnel, est plutôt dans un état satisfaisant.

Seul 20 % du linéaire fait vraiment l'objet de remarques, et nous sommes bien informés de ces situations, auxquelles les services s'attachent à une vigilance régulière, de façon à ce que l'on n'arrive pas sur des situations catastrophiques, voire dangereuses.

En 2022, le Département de la Nièvre mènera une réflexion pour permettre le passage à 90 km/h, comme le font d'autres Départements, sur certaines sections de routes départementales dont les caractéristiques techniques le permettraient, car nous verrons si nécessaire. Les caractéristiques techniques sont assez particulières pour revenir à 90 km/h, et elles engagent un certain nombre de choses, y compris sur le plan des responsabilités juridiques.

En ce qui concerne les actions :

Sur la voirie départementale :

En dépenses d'investissement :

Nous prévoyons les actions suivantes :

- Améliorer le désenclavement des territoires : études et acquisitions :

Il est prévu de réaliser des études préalables ne pouvant être rattachées à une opération de travaux. Ce sont des études de faisabilité, de prestations topographiques, de diagnostic et de surveillance d'ouvrages.

Le montant des études et acquisitions est arrêté à 252 000 €, dont 250 000 € pour les études, et le reste pour les acquisitions foncières.

- Assurer un service de qualité aux usagers :

- Le programme de travaux consiste au maintien en état du patrimoine, qui constitue un enjeu important pour le Département, et il est nécessaire d'assurer non seulement un confort, mais surtout la sécurité des usagers.

Les travaux prévus visent essentiellement à renforcer les routes et à leur redonner leur étanchéité.

La question de l'étanchéité des routes n'est pas une chose qui saute forcément aux yeux, mais, en tout cas, c'est un enjeu important, car, à partir d'un défaut d'étanchéité, on constate, au fil au temps, les dégradations les plus rapides des couches de revêtement.

Le montant des travaux, dans ce cadre, est arrêté à 4 200 000 €.

Cette enveloppe est au même niveau par rapport à 2020, pour prendre en compte la réalisation en régie par Nièvre Travaux et Matériels, passé en budget général en 2021, des enduits et de leurs préparations.

Elle permettra, néanmoins, d'avoir des crédits dévolus à la réalisation de couches de roulement en enrobés, assurant la réfection d'environ 49 km de couches de roulement, Nièvre Travaux et Matériel réalisant, de son côté, 114,7 km de couches de roulement en enduit.

Ainsi, globalement, ce sont 164 kms de route qui seront revêtus en 2022.

De plus, deux recettes d'investissement sont à prévoir :

. 40 000 € au titre du FCTVA,

. 174 960 € au titre de la participation de Nevers Agglomération aux travaux de modernisation de la RD 174.

Le programme d'opérations de sécurité et traverses d'agglomération permet de réaliser quelques opérations de sécurité et d'accompagner les communes dans leurs aménagements de sécurité routière en traverses d'agglomérations. Le montant des travaux est arrêté à 400 000 €.

Un autre point important dans notre budget, mais aussi sur notre réseau, concerne les ouvrages d'art.

Le programme de grosses réparations des ouvrages d'art se poursuit, avec les opérations de rénovation des ouvrages d'art courant.

Il est toujours intéressant de se souvenir que nous avons ce privilège et à la fois ce handicap d'avoir un patrimoine de 800 ponts et de 330 murs de soutènement.

C'est un patrimoine qui est constitué en majorité d'ouvrages maçonnés qui présentent souvent les mêmes pathologies occasionnées par un accroissement des charges et des défauts d'étanchéité.

Un accroissement des charges, puisque, effectivement, vous comprendrez tous que des ponts qui ont été construits il y a maintenant 20 ou 30 ans sont confrontés aujourd'hui à des conditions de circulation qui ne sont plus les mêmes. Bien entendu, nous avons des souffrances bien particulières de ces ouvrages qui nécessitent non seulement une surveillance régulière par nos services tous les 2 ans, mais aussi l'intervention de cabinets privés lorsque cela est nécessaire.

Le budget des ouvrages d'art est quand même suffisamment conséquent.

Les travaux consistent donc généralement en des rejointoiements, des enserrements de voûtes, de dalles de répartition des efforts puisqu'effectivement nous avons à traiter de la charge, et, bien sûr, d'autant plus sur les ouvrages d'art, l'étanchéité de la structure.

Le montant des travaux est arrêté à 600 000 €.

Il s'agit d'une véritable préoccupation de notre institution, qui justifie par ailleurs notre adhésion collective et récemment approuvée par

l'ensemble du Conseil départemental, à l'étude consistant à développer la recherche sur les bétons et leur durabilité.

Des réparations doivent être menées sur les ouvrages suivants, dans un avenir proche. Nous sommes déjà sur des phases d'études, voire des phases de travaux.

Une phase d'étude sur le pont de Decize sur la Vieille Loire (RD 978A), qui laisse la place à de grandes discussions.

Des recettes doivent pouvoir être mobilisées pour le volet « sécurisation des mobilités actives » sur ce pont, à savoir les vélos et les piétons.

Un plan de financement prévisionnel est en cours de calage, pour une estimation de 18 M€.

Concernant le pont de Cosne-sur-Loire sur la Loire (RD 955), dans le cadre de la convention de gestion des ponts « frontière » sur la Loire, le Département du Cher participera à hauteur de 50 % du montant de l'opération à savoir la maîtrise d'œuvre et les travaux, pour un budget prévisionnel de 4,6 M€.

En ce qui concerne le pont de Moulins-Engilbert, qui nous pose souci, le pont sur le Guignon, sur la RD 985, ce pont a été consolidé de manière provisoire en 2012. Un diagnostic a été réalisé en 2020, sur notre budget « études », qui montre que cet ouvrage devrait être limité en tonnage à 3,5 T. Or la problématique d'accès au marché au cadran nous impose de prévoir un remplacement d'urgence, et ce remplacement d'urgence va coûter 800 000 €.

En ce qui concerne le pont d'Imphy sur la Loire (RD 200), il est prévu le remplacement des appareils d'appui.

Ce remplacement des appareils d'appui nécessite un soulèvement du pont et la mise en étanchéité des trottoirs et la galerie technique. Cette opération est à programmer conjointement avec GRDF puisqu'il y a des canalisations qui passent sous le pont, et techniquement cela complique encore un peu les choses, et cela nécessite aussi un travail de coordination entre les différentes interventions, puisqu'il y a effectivement 2 canalisations de transport de gaz dans les trottoirs. Puis, nous referons aussi le traitement des maçonneries, en 2023.

Dans l'immédiat, l'estimation totale est approximativement de 1,1 M€.

Ces chantiers nécessitent la création ou le suivi d'autorisations de programme dont la déclinaison vous est précisée dans 3 tableaux annexes. Je ne vais pas vous les relire, puisque les 3 tableaux mentionnent les montants que je vous ai donnés.

Concernant 2022, les montants récapitulatifs sont les suivants :

- Le pont de Decize sur la Vieille Loire : 550 000 € (études)
- Le pont de Cosne-sur-Loire : 300 000 € (études)
- Le pont d'Imphy : 100 000 € (études)

- Le pont de Moulins Engilbert : 800 000 €, pour les études et travaux puisque nous sommes sur quelque chose qui semble apparemment urgent.

Nous avons quelques recettes, modestes, mais néanmoins existantes sur 2022. Pour le pont de Decize sur la Vieille Loire, une recette pour les études est à prévoir, dans le cadre de la Dotation de Soutien aux Investissements des Départements (DSID), de 200 000 €.

- En ce qui concerne un autre point important sur notre réseau qui est la signalisation routière, l'enveloppe est destinée à maintenir l'équipement en signalisation horizontale, à savoir le marquage au sol, essentiellement des réseaux structurants et intercantonaux. Aucun marquage nouveau n'est réalisé.

Elle prévoit également l'entretien et le remplacement des dispositifs de signalisation verticale et de police directionnelle. Le montant des travaux est arrêté à 250 000 €. Cette enveloppe permettra la pose en régie des panneaux de signalisation de police permettant le passage à 90 km/h d'un certain nombre de sections de routes départementales qui restent encore à préciser et à évaluer.

- En ce qui concerne l'acquisition de matériels, le parc de matériels est constitué de plus de 220 matériels roulants, il s'agit donc d'un parc important, de véhicules légers (fourgons, poids lourds, tracteurs agricoles, etc.), et de plus de 450 outils, comme les saleuses, les lames de déneigement, les répanduses, les gravillonneurs, outils de fauchage.

Ainsi, le montant des acquisitions de matériel roulant pour les UTIR et NTM dans le cadre du budget général est arrêté à 1,1 M€. Ce montant se décompose comme suit :

- . 800 000 € pour payer les matériels commandés en 2021 et non encore livrés, ce qui explique, par ailleurs, les écarts entre les prévisions et nos dépenses, et qui ne sont donc pas encore payés ; puisqu'ils ne sont pas encore livrés,

- . 300 000 € de crédits pour les matériels à acheter en 2022 avec l'ouverture d'une autorisation de programme de 1,1 M€, estimant, que comme en 2021, les commandes ne seront pas toutes livrées au cours de l'année budgétaire, compte tenu du problème récurrent des délais de livraison.

- En ce qui concerne les investissements des services extérieurs, en particulier pour Nièvre Travaux et Matériels, une somme de 44 000 € sera utilisée en ce qui concerne l'achat d'informatique, l'entretien des bâtiments et les frais d'Assemblée et d'achats publics.

En dépenses de fonctionnement :

- Pour ce qui concerne le fonctionnement courant, pour Nièvre Travaux et Matériels, le fonctionnement quotidien couvre les réparations non programmées des chaussées, les bouchages de nids de poule, les fauchages et débroussaillages, l'assainissement de la route (fossés, aqueducs), ainsi que le paiement des cotisations à diverses

associations. Le montant de l'enveloppe est arrêté à 7 909 830 €, soit 5 534 830 € pour le fonctionnement de NTM, y compris les services supports, à savoir les bâtiments pour 158 000 €, et l'action sociale et la formation des salariés pour 17 000 €.

En outre, 1 690 000 € sont consacrés au fonctionnement des autres services de la Direction du Patrimoine Routier et des Mobilités, en particulier les Unités Territoriales.

Par ailleurs, il est prévu une enveloppe en matière de viabilité hivernale. Le montant des prestations est arrêté à 280 000 €.

Enfin, une enveloppe est ouverte pour l'entretien courant de la signalisation verticale et horizontale. Le montant des prestations est arrêté à 80 000 €.

- Concernant les travaux pour tiers, ce poste concerne le remboursement des frais pris en charge par le Conseil départemental lors des interventions sur des accidents. Cela concerne les frais de personnel, de matériels, de carburant, de glissières endommagées, lorsque le tiers responsable a pu être identifié. En 2022, ce poste est à inscrire pour 125 000 € en dépenses et en recettes. Cette enveloppe est susceptible d'être réévaluée en cours d'exercice, en fonction de l'accidentologie et aussi du volume de remboursement des assurances lorsque les tiers sont identifiés.

- Une recherche constante de financement : Des recettes de fonctionnement sont prévues pour les redevances d'occupation du domaine public à hauteur de 550 000 €, pour les travaux pour tiers identifiés suite à accident à hauteur de 125 000 €, comme indiqué précédemment.

De plus, Nièvre Travaux et Matériels prévoit de réaliser des travaux pour tiers, principalement pour les communes, en 2022, dont la recette est estimée à 964 500 €.

Parallèlement, Nièvre Travaux et Matériels propose un bordereau des prix pour ses interventions pour les tiers, à savoir les communes, les assurances en cas d'accident ayant occasionné des dégâts sur le domaine public... Le niveau de prix est identique à celui pratiqué pour ce genre de prestations en 2020.

Sur les autres réseaux de voirie :

En ce qui concerne la voirie nationale :

Par convention, le Département de la Nièvre participe au financement depuis plusieurs années des travaux de mise à 2x2 voies de la RN7 sur son territoire. L'avancement des travaux dans le cadre des conventions d'aménagement de la RN7 entraîne la mise en place de paiements à hauteur de 2 M€.

En ce qui concerne les véloroutes :

En matière de véloroutes, les priorités du Département consistaient à aménager les sections nivernaises de l'itinéraire transeuropéen

EuroVélo6, de l'Atlantique à la Mer Noire, ainsi que le Tour de Bourgogne, itinéraire régional.

Depuis 2004, le Département a aménagé un réseau de véloroutes le long des canaux nivernais, à savoir le long du canal latéral à la Loire, d'une part, et du Canal du Nivernais d'autre part. Pour permettre la mise en service de ces itinéraires, le Département a conclu avec l'État (qui est propriétaire du domaine public fluvial) et Voies Navigables de France (son gestionnaire) des conventions de superposition de gestion.

Par ces conventions, le Département prend en charge la réalisation et l'entretien des itinéraires de service. Il s'agit d'assurer, dans ce cadre, le confort et la sécurité des usagers, et d'éviter des travaux ultérieurs de remise en état coûteux. Nous avons le souci d'un entretien aussi régulier que possible. Le montant des travaux est ainsi arrêté à 80 000 €.

Par ailleurs, le fonctionnement quotidien couvre les réparations ponctuelles, à savoir le fauchage, le remplacement des barrières, la signalisation. Le montant des prestations est arrêté à 30 000 €.

En ce qui concerne la section concédée du Canal du Nivernais :

Le périmètre de la concession du Canal intègre, à la fois, la voie d'eau en tant que telle, mais aussi son système alimentaire, et en particulier la rigole d'Yonne qui prend sa source dans le bassin de compensation situé à l'aval du barrage de Pannecièrre, et qui alimente le bief de partage au niveau de Port Brûlé.

Il est prévu de réaliser les travaux habituels de maintenance de la voie d'eau, la restauration des maçonneries des ouvrages, la protection de berges, et les portes d'écluses, car, lorsqu'il faut entretenir ou en changer une, les factures sont toujours assez salées.

En complément, des travaux sur le système alimentaire sont nécessaires. Ils visent à améliorer la gestion de la ressource en eau, et s'inscrivent dans la continuité de l'approbation du règlement d'eau du barrage de Pannecièrre. Il est aussi prévu des interventions sur les bâtiments, à savoir les maisons éclusières en particulier, et le renouvellement des matériels.

L'ensemble de ce programme (hors bâtiments), dont le détail est annexé au rapport, est d'un montant de 1 116 000 €.

Dans un autre registre, qui illustre aussi la diversité des interventions techniques sur le Canal, 3 barrages sur l'Aron font obstacle à la continuité écologique ; et, réglementairement, le barrage de Panneçot doit être régularisé par la création notamment d'une passe à poissons à l'échéance de 2022. Ainsi, des études ont été lancées en 2021 pour la réalisation d'une passe à poissons au droit du barrage de Panneçot, conformément à la réglementation en vigueur.

Les travaux 2022 sont estimés à 300 000 € (avec des subventions de l'Agence de l'Eau Loire Bretagne de 100 000 €)

Pour ce qui concerne le fonctionnement quotidien (petit entretien, fauchage, ...), l'enveloppe est de 105 000 €.

Quant aux recettes prévisibles, elles sont :

- de 750 000 € en investissement dans le cadre d'une convention avec la Région ;
- de 100 000 € en investissement de subvention de l'Agence de l'Eau Loire Bretagne (Barrage de Panneçot)
- et de 7 500 € en fonctionnement, à savoir que nous percevons des droits de pêche, d'occupation du domaine public.

Concernant le fret ferroviaire capillaire :

Autre axe de circulation et de préoccupation, il s'agit du fret ferroviaire capillaire que nous soutenons, et qui fait également partie de la politique de déplacement et des transports, et qui impacte bien entendu toute notre économie locale.

Le Département de la Nièvre s'engage à aider la SNCF pour la modernisation des lignes de fret locales, à hauteur totale de 225 000 €. En 2022, cette aide sera de 90 000 €. Il faut savoir que le fret local concerne des trains et des wagons qui vont desservir toutes nos carrières et ce type de production locale, et nous ne pouvons pas nous permettre le luxe de ne pas participer à cela.

Concernant l'aéroport de Nevers :

Enfin, concernant l'aéroport de Nevers, conformément aux statuts votés en septembre 2018, le Département doit assurer, tout comme les trois autres collectivités adhérentes, un quart des dépenses de fonctionnement. Pour 2022, le déficit prévisionnel d'exploitation de l'aéroport étant évalué à 260 000 €, la participation du Département se situe à hauteur de 65 000 €. Il convient de noter que cette participation est stable par rapport à 2019. En outre, 60 000 € sont inscrits pour financer des investissements qui seront réalisés sur l'aéroport par le syndicat mixte. Les travaux envisagés résultent directement du plan pluriannuel d'investissement voté par le syndicat mixte en 2019.

Autres interventions :

En ce qui concerne, enfin, d'autres interventions, notons :

- l'entretien des dépendances du circuit de Nevers Magny-Cours, pour 30 000 €,
- les dépendances extérieures des collèges, d'abattage et d'élague pour 25 000 €,
- l'entretien de 5 espaces naturels sensibles dans le cadre de la mutualisation des services, pour 10 000 €.

La Direction des Systèmes Informatiques de la Nièvre prévoit le raccordement fibré de tous ses bâtiments se situant sur l'agglomération de Nevers. Une autorisation de programme sur 4 ans de 448 000 € est ouverte avec un besoin de crédits de paiement de 182 480 € en 2022.

Je vous laisse retrouver tous les éléments financiers que je viens de citer dans les tableaux. Je ne vais pas refaire toutes les déclinaisons ; à moins que cela ne vous intéresse de réécouter une deuxième fois tous les chiffres. Vous avez donc tous les totaux en dépenses et en recettes d'investissement, en dépenses et en recettes de fonctionnement. Ils correspondent à tous les chiffres que je vous ai donnés.

Il vous est donc proposé d'adopter les inscriptions suivantes :

- Dépenses de fonctionnement : 7 974 830 €
 - . Pour la voirie départementale : 7 709 830 €
 - . Autres réseaux de voirie : 160 000 €
 - . Section concédée du Canal du Nivernais : 105 000 €.
- Dépenses d'investissement : 12 693 480 €.
 - . Voirie départementale : 9 299 480 €, dont la répartition vous a déjà été exposée, mais que vous retrouvez néanmoins dans cette proposition que vous n'aurez pas manqué de lire dans le détail.

M. le Président :

Merci, Alain, pour cette présentation extrêmement précise. C'est un sujet sur lequel il faut être précis et attentif, et nous y reviendrons.

Le vice-président de la Région, Hicham Boujlilat, m'indique que le Conseil Régional votera les 750 000 €, sur le million d'euros prévu, pour la modernisation et la restauration, pour le Canal du Nivernais, ce vendredi, ce qui veut dire que nous sommes bien en phase avec notre partenaire régional.

J'ouvre la discussion. J'imagine qu'il doit y avoir quelques besoins d'éclaircissements, eu égard à la presse de ce matin.

La parole est à Jean-Luc Gauthier.

M. Gauthier :

Monsieur le Président, chers collègues, effectivement la voirie est toujours un sujet qui fait débat, tout simplement parce que c'est une compétence obligatoire de notre collectivité, et force est de constater que c'est un point de divergence, sur lequel nous espérons pouvoir trouver un jour un terrain d'entente.

Il s'avère que, depuis 2015, la voirie a été laissée un peu pour compte, si nous avons une lecture comptable des choses. En 2015, c'était 18 M€. L'année dernière vous aviez programmé 9,4 M€, et vous avez réalisé 1 M€ de moins.

Le président, alors candidat, s'était engagé à 12 M€, somme que nous approchons effectivement.

Il restera à voir, à la fin de l'exercice, ce qui sera réellement réalisé, car c'est ce qui compte.

Je suis un peu surpris quand même, et je me dis que nous aurions dû faire présenter ce rapport à la Session suivante. Voilà quelques mois,

Monsieur le Président, vous nous aviez dit que les premiers résultats laissaient apparaître 60 % du réseau en bon état. Là, nous passons à 80 %. Je me dis qu'à la prochaine Session tout sera parfait, et que tout ira bien.

J'ai quand même l'impression que c'est une question d'appréciation, et j'ai l'impression que les choses ont changé depuis quelques jours.

Hier, nous parlions de la démographie, et vous nous disiez que, suite à l'article qui est paru dans *Le Journal du Centre*, il ne fallait plus forcément se fixer comme objectif de gagner des habitants.

C'est une façon peut-être de renoncer, finalement ; alors que, dans le même temps, on fait « Essayez la Nièvre », où l'on essaie de faire venir des gens. Il y a quelque chose qui ne colle pas.

Là, pour les routes, pour justifier le manque d'engagement ou le manque de moyens, on dit que finalement les routes sont en bon état.

J'ai l'impression que vous êtes de jeunes enfants... On l'a tous fait parfois. Vous savez, pour voir la vie différemment, on mettait des lunettes de couleur. Évidemment, vous, si vous mettez des lunettes de couleur, elles seront sans doute roses – ou rouges, cher collègue – et elles vous donneront une vision qui est un peu déformée par rapport à la réalité.

J'avais dit à mes collègues de le faire, et je vous invite à le faire aussi : quand nous nous déplaçons dans le département, pour notamment venir à des réunions, et que nous empruntons des routes départementales, je vous invite à regarder, lorsque vous êtes un peu secoué dans la voiture, où vous êtes et à le noter.

J'ai fait cet exercice, car j'ai l'impression finalement que les 20 % de routes en mauvais état sont tous sur notre canton, avec Corinne ; et je me demande si, vous-mêmes, vous faites cet exercice, vous n'allez pas vous dire que j'avais tort parce que c'est chez vous que sont ces 20 %.

Je vous invite à le faire, et, quand je vous parle de la D104, de la 107, de la 148, de la 181, de la 34 ou de la D9, je ne suis pas sûr qu'elles fassent partie de ces 80 % de routes en bon état.

M. Herteloup :

Vous avez raison de dire « pas sûr ».

M. Gauthier :

Oui, c'est une question d'appréciation, mais je peux vous emmener, cher collègue, sur ces routes départementales quand vous le souhaitez, et objectivement vous me direz ce qu'il en est.

La voirie, une nouvelle fois, est le parent pauvre, et la variable d'ajustement. Nous souhaiterions qu'un effort plus important soit réalisé, parce que les 80 % de routes en bon état, c'est une question d'appréciation, bien entendu ; mais, pour nous, la vérité n'est pas là.

M. Herteloup :

Nous n'avons pas inventé les choses ; nous avons un cabinet qui a travaillé sur le sujet pendant 2 ans. Ce cabinet nous dit que 60 % du réseau est en très bon état, et que 20 % est en bon état ; cela fait 80 % qui est en bon état général.

Lorsque l'on dit « en bon état général », je suis d'accord avec vous, il faut peut-être relativiser aussi.

Il est possible de rouler tout à fait tranquillement, et, de temps en temps, il y a peut-être une bosse ; c'est une question d'appréciation, et de sensibilité, peut-être aussi, au-delà même de votre type de carrossage, car, effectivement, on ne ressent pas la même chose dans une 2CV que dans une BMW.

De ce fait, vous comprendrez bien que l'appréciation du réseau routier peut effectivement varier. Nous sommes donc sur quelque chose de particulièrement subjectif et qui n'obéit peut-être pas à l'approche rationnelle que vous pouvez avoir de l'appréciation de l'état de ce réseau et du confort qu'il procure.

Par contre, là où effectivement nous essayons de faire en sorte que les choses soient le plus carrées possible, c'est sur la notion de sécurité, et sur le fait que l'on n'ait pas des routes qui soient défoncées.

Par ailleurs, je rappellerais qu'il y a des routes qui sont régulièrement en mauvais état et qui nécessitent régulièrement des interventions ; ce sont particulièrement des routes sur lesquelles on compte des engins de poids et de toutes natures qui, effectivement, nous massacrent et nous défoncent nos routes, vous avez raison.

M. le Président :

La parole est à Jean-Luc Gauthier.

M. Gauthier :

Nous aimerions avoir le résultat de cette étude menée par ce cabinet qui a fait ce travail depuis de 2 ans, et puis en connaître le coût.

Je suis toujours méfiant sur ces choses-là. Vous allez me dire que c'est un procès d'intention. C'est un peu comme les instituts de sondage : qui paie l'institut ? Et quel résultat est attendu ?

Là, franchement, j'ai vraiment des doutes, mais j'attends le coût et les résultats de l'étude.

M. le Président :

La parole est à Jérôme Malus.

M. Malus :

Merci, Monsieur le Président.

Je reprends les mots d'Alain Herteloup : la voirie est vraiment une question de sécurité.

Sur le fait de prendre un cabinet, tout dépend le niveau d'exigence qui a été demandé au cabinet.

C'est une étude portant sur deux ans. Or, et on le voit dans nos intercommunalités et dans nos communes, la voirie se dégrade plus vite que la musique, plus vite qu'une durée de 2 ans, ça c'est un premier point.

Ensuite, si les résultats font qu'on a 80 % de routes qui sont en bon état, et j'ose croire l'étude qu'on aimerait lire en contrepartie, donc on ne peut pas s'empêcher de revenir aux 90 km/h, Monsieur le Président.

M. Herteloup :

Ce n'est pas aussi simple que cela. Avez-vous les contingences et la réglementation de retour aux 90 km/h, et savez-vous ce que cela suppose, et ce que cela impose ? Vous ne l'avez pas lu ? C'est bien dommage...

Les Départements prennent leurs responsabilités, et en particulier leurs Présidents.

Je vais vous parler du retour aux 90 km/h.

Le 1^{er} juillet 2018, la vitesse maximale autorisée a été abaissée à 80 km/h effectivement, sur les routes bidirectionnelles, sans séparation centrale, hors agglomération, à l'exception des sections à trois voies où la vitesse maximale autorisée est relevée à 90 km/h.

Il y a une Commission départementale, qui est animée par le Préfet, et qui s'appelle la Commission Départementale de Sécurité Routière. Elle est présidée par le Préfet, et elle est composée notamment des représentants des services de l'État, des représentants des élus départementaux et communaux, et des représentants des associations d'usagers.

Le dispositif obéit tout de même à une consultation qui est une consultation départementale largement étendue à l'ensemble des usagers, du moins à leur représentation.

Le rapport du CDER propose une démarche qui précise les étapes clés souhaitables sur lesquelles nous pourrions nous baser pour évaluer les choses, à savoir : réaliser un état des lieux des enjeux de prévention des accidents dans le département, énoncer l'objectif recherché et les gains retirés du relèvement de la vitesse maximale autorisée. Y a-t-il un intérêt de passer de 80 à 90 partout, ou pas ? Ou bien doit-on procéder à une évaluation en fonction des tronçons ?

Ce rapport précise entre autres que, dans le but de préserver les mobilités douces et lentes, car c'est une nouvelle contrainte aussi, la présence des éléments n'est pas compatible avec un relèvement à 90 km/h. Il parle des arrêts de transports en commun, de la traversée de chemins de grande randonnée ou de véloroutes, de la présence de riverains, et enfin de la circulation d'engins agricoles.

Il est à noter que ces critères ne seront respectés sur aucun des tronçons candidats à un relèvement à 90 km/h si nous n'y prenons pas garde et si nous n'évaluons pas clairement la situation.

Le respect de l'ensemble des caractéristiques techniques, en ce qui nous concerne, mais en ce qui concerne aussi d'autres départements, nécessite des investissements extrêmement importants, avec notamment :

- le recalibrage des chaussées pour permettre la mise en place des marquages demandés (double ligne continue en axe, plus les lignes de rive).
- l'élargissement des accotements pour créer la zone de récupération de 4 mètres dépourvus d'obstacles latéraux, qui est obligatoire.
- les acquisitions foncières correspondantes, bien entendu, car, si l'on doit élargir les routes pour répondre à ces contraintes, il faut alors aller prendre sur les champs de nos agriculteurs puisqu'il faudra racheter effectivement du foncier ; nous n'avons pas le choix.
- l'arrachage des haies et des arbres d'alignement. Pour les arbres aujourd'hui, cela peut se concevoir sur certains tronçons ; pour l'arrachage des haies, c'est un petit peu plus gênant puisque nous essayons de faire en sorte d'en replanter.
- la reprise des aqueducs longitudinaux et le rallongement des aqueducs transversaux. Dès qu'il s'agit d'un ouvrage d'art, cela suppose aussi des problèmes.
- le déplacement des réseaux aériens et souterrains des concessionnaires, à leur charge.
- les mesures compensatoires issues d'études d'impact.
- la création de giratoires aux carrefours, où il est impossible d'interdire le franchissement et le tourne-à-gauche.

En 2019, lors de nos réflexions internes, considérant alors qu'il ne serait pas possible d'obtenir un avis favorable de la CDSR sans le respect de ces prescriptions techniques, nous avons, en partant sur des estimations sommaires et sans avoir chiffré les trois derniers points de la liste ci-dessus (mesures compensatoires, élargissement des ouvrages d'art et création de giratoires), établi des ratios de coûts variant en fonction de la largeur des chaussées du réseau structurant, qui allaient de 190 000 €/km à 490 000 €/km.

Je vous laisse effectivement évaluer l'ampleur du problème.

Ainsi, la mise en place du relèvement à 90 km/h sur l'ensemble du réseau (840 kilomètres), en respectant les caractéristiques techniques définies dans le rapport de la CNSR, avait été chiffrée à un coût global de l'ordre, à l'époque, de 300 M€. Cela a dû évoluer aujourd'hui, puisque tout augmente, et que nous parlons de l'ensemble du réseau structurant qui est le réseau évalué, car celui-ci peut aussi bouger.

Un dernier point important est que, compte tenu de l'impossibilité de mettre en œuvre l'ensemble de ces caractéristiques techniques, vous le comprendrez bien, il convient également de se poser la question du risque juridique en cas d'accident corporel sur un tronçon relevé à 90 km/h et ayant fait l'objet d'un avis défavorable de la CDSR, là ou

effectivement la responsabilité du Département peut être clairement engagée.

Voilà quelques précisions, mais je tiens cette note à votre disposition, si vous le souhaitez, car il est vrai que c'est très complexe.

Nous sommes très contingentés, et cela n'est pas aussi simple que cela paraît l'être.

M. le Président :

Merci, Alain, pour ces précisions.

La parole est à Lionel Lécher.

M. Lécher :

Je suis comme vous à pouvoir constater la dégradation de certaines portions de routes, mais nous y sommes confrontés au Département comme nous y sommes confrontés dans nos communes.

Je crois que nous n'abordons pas le problème à la racine. Pourquoi nos routes se dégradent-elles si rapidement ? Et pourquoi sommes-nous obligés systématiquement de remettre de l'argent sur la voirie ?

Vous n'êtes pas sans savoir, pour emprunter l'ancienne Nationale 7 ou pour emprunter nos départementales, que nous voyons de plus en plus de camions, avec des charges à l'essieu qui sont parfois largement dépassées, fréquenter nos routes. Il s'agit du premier problème qui dégrade notre voirie.

Si nous ne prenons pas la décision, mais nationalement, de redévelopper un fret ferroviaire de qualité... Les plus anciens ont pu connaître le système des barrières de dégel. C'est-à-dire qu'il y avait une période où les camions ne roulaient pas. Aujourd'hui cela n'existe plus. Nous savons que, lorsqu'il y a du gel ou du dégel, la voirie souffre énormément. Il faut que cela soit intégré, et que nous nous battions, à mon avis, pour ne plus mettre autant d'argent sur notre voirie pour la refaire, même si nous pouvons l'améliorer, mais simplement pour que nous prenions soin de notre voirie.

Nous parlions du pont de Moulins-Engilbert ; il faut que nous le refassions pour les 3,5 T. Nous avons des billes de bois dans le Morvan, et les camions transportant ces billes de bois sont au-delà des 50 tonnes, clairement, et il faut aussi que nous ayons des mesures pour interdire ces voiries à ces camions avec ces surcharges.

Vous parlez du 90 km/h et du 80 km/h, il ne faut pas oublier que nous avons aussi sur notre département une route qui est nationale et qui traverse le département, et qui, elle, est toujours limitée à 80 km/h. C'est-à-dire que les gens ne savent plus forcément s'ils sont sur une départementale ou sur une nationale ; rien ne différencie entre les deux. Il faut faire attention de ne pas donner l'illusion aux gens que toutes les routes vont repasser à 90 km/h puisqu'il y aura au moins une route, celle qui va à Auxerre, qui sera toujours limitée à 80 km/h puisque c'est une décision d'Édouard Philippe qui était Premier ministre à l'époque, de passer les routes à 80 km/h.

Il faut aussi aborder ces problèmes-là.

Je reviens sur la dégradation de nos routes, car, à mon avis, c'est un combat que l'on peut mener en tant qu'élus, puisque, dans nos collectivités, nous sommes confrontés à ce problème. Je sais que les tonnages derrière les tracteurs ne sont pas toujours respectés ; je ne suis pas sûr que cela améliore les bandes de roulement de nos routes.

M. le Président :

Merci.

La parole est à Jean-Luc Gauthier.

M. Gauthier :

Il y a deux choses finalement dans ce débat.

Il y a l'état de nos routes et les moyens que nous y consacrons ; et il y a la question des 90 km/h ou des 80 km/h.

Nous n'allons pas vous accuser de tous les maux sur cette chose, évidemment.

Il s'agit d'une démonstration une nouvelle fois que l'État français est formidable.

On était à 90 km/h, avec des routes qui sont comme elles sont aujourd'hui. On les passe à 80. Nous voulons les repasser à 90, et il nous est demandé 300 M€ dans le département. C'est juste extraordinaire, excusez-moi. Si ce n'est pas se moquer du monde, il faudra m'expliquer ce que c'est.

Maintenant, je comprends aussi, Cher Président, votre responsabilité et votre inquiétude, parce que nous sommes dans une société aujourd'hui où, dès que l'on a un problème, on se pose la question de savoir qui est responsable de ce problème avant de se poser la question soi-même de savoir si nous n'avons pas une part de responsabilité. C'est un vrai sujet, et je comprends, dans cette société-là, vos réserves.

Je remarque quand même qu'un certain nombre de Départements se sont posé beaucoup moins de questions que nous nous en posons aujourd'hui. Le marquage au sol, double bande blanche, dans le Cher, je ne le vois pas. En fait, nous passons d'un département à un autre, et d'un seul coup nous voyons un panneau 90, et c'est là que nous savons que nous avons changé de département. C'est quand même une interrogation.

Nous ne sommes pas arc-boutés sur ce sujet. Simplement nous vous taquinons peut-être un peu sur l'histoire du 80 % de routes en bon état ; si les routes sont en bon état, on peut penser que les conditions de sécurité sont à peu près réunies. Or, il faut solliciter l'avis de la Commission Départementale de Sécurité Routière, mais il s'agit d'un avis. C'est-à-dire que, s'il y a une décision politique, elle peut passer au-delà ; avec tout ce que cela engendre, je l'entends bien.

Nous n'allons pas aller plus en avant sur ce sujet ; je ne sais pas ce qu'en pensent les collègues, mais c'est mon avis.

Après, sur les tonnages et sur les barrières de dégel, oui, c'est vrai, quand nous étions plus jeunes, il y en avait, qui étaient décidées durant l'hiver. Mais les hivers étaient sans doute un petit peu plus rigoureux...

Après, c'est l'activité économique qui l'emporte sur toute autre considération, c'est vrai. Lorsque je parlais de « capitalisme débridé », cela en fait partie. Mais vous parliez de la SICAFOME et de Moulins-Engilbert. Lorsqu'il y a des animaux à vendre, et qu'ils sont bons à vendre, les garder représente un coût, et prend de la place ; et j'imagine que ceux qui débardent du bois ont les mêmes contraintes.

Derrière tout cela – et cela rejoint un petit peu la conversation et les discussions que nous avons hier sur comment faire connaître nos contraintes –, là encore, c'est un problème collectif ou un problème de société. Qui sait quelles sont les contraintes que rencontre une collectivité comme la nôtre en terme de voirie ? Personne, ou peu. La personne qui a du bois à débarder ou à sortir ne se préoccupe pas de cela ; elle a un client qui attend le bois et elle ne s'occupe pas de savoir toutes ces choses.

C'est encore une éducation citoyenne qu'il faut essayer de mettre en place pour que chacun comprenne qu'avec l'argent public on est obligé d'entretenir ces routes, et que, si on les dégrade, eh bien, on se fait du tort à soi-même.

Sur la question des 90 km/h, nous entendons vos remarques ; nous le regrettons, mais voilà. Par contre, sur le manque de moyens, nous sommes en profond désaccord.

Je terminerais avec une petite boutade, c'est que « tout fout le camp », et je comprends que nos citoyens s'y perdent un peu ; si la droite roule en vieille 2CV et la gauche en belle BMW, je comprends que les gens soient déboussolés !

M. Herteloup :

Je croyais que vous étiez simplement un bon collectionneur.

M. le Président :

Je me permets aussi quelques mots, car à un moment il faut être raisonnable, notamment vis-à-vis de nos concitoyens.

Raconter que les crédits voirie ont été divisés par deux ces dernières années, ce n'est pas la vérité. J'ai les chiffres sous les yeux. Je vous les redonne : en 2017 9,2 M€ mandatés. En 2018, la somme de 10,5 M€ ; en 2019, près de 10 M€ ; en 2020, la somme de 11,5 M€. En 2021, la somme de 12,8 M€ ; et au BP 2022, ce sont plus de 13 M€.

C'est important, vraiment, par rapport à nos concitoyens, d'être dans la vérité des chiffres. Ce sont des chiffres qui sont publics, et chacun pourra aller les vérifier, d'une part.

D'autre part, il est clair que, dans toutes les collectivités qui ont à traiter de voirie, la route, le bitume, le noir, c'est une variable d'ajustement de budgets qui sont contraints.

Quand on regarde nos marges de manœuvre, par exemple pour appuyer sur le recrutement de médecins salariés, elles sont extrêmement ténues ; et le fait que l'on puisse, d'une année sur l'autre, adapter des crédits, nous pouvons le faire essentiellement sur les crédits de la voirie.

Et toutes les collectivités, et j'ai été maire pendant 20 ans, tous les ans, voient leur budget voirie varier, parce qu'il y a des priorités budgétaires. Et c'est bien cela, faire de la politique, faire de l'action publique ; sinon, on est dans le traitement administratif des choses. Il faut l'intégrer, il faut le partager avec nos concitoyens ; et ce n'est pas simple ni évident.

Sur les 90 km/h, nous avons bien vu, les uns les autres, que c'est une sorte de totem qui est brandi à la veille des élections, en mettant en porte-à-faux ceux qui n'ont fait qu'appliquer la loi. Encore une fois, c'est bien de cela qu'il s'agit : l'application de la loi.

On en pense ce que l'on en veut, des 80 ou des 90. Si vous allez parler à une association de défense des grands accidentés de la route, si vous allez au centre de rééducation fonctionnelle PASORI, vous aurez probablement un discours un peu différent de ce que l'on peut entendre du *quidam* moyen qui, lui aussi, effectivement, cher Jean-Luc, est perdu sur ces questions-là.

Là encore, le sujet est bien de travailler ensemble. Et nous réunirons, sous la houlette d'Alain Herteloup, qui travaille déjà beaucoup sur ce sujet, la Commission générale, pour partager avec l'ensemble des conseillers départementaux qui sont concernés, et il y aura aussi une rencontre, par Alain Herteloup, des maires qui sont aussi concernés, pour voir ce que l'on peut repasser à 90 km/h.

Après, il ne s'agit pas de se couvrir juridiquement, cela n'a aucun sens. Que des Départements ne respectent pas les lois, ne respectent pas les avis, c'est leur responsabilité ; mais, dans le Département de la Nièvre, nous sommes extrêmement attentifs à ce qu'est la réglementation. Même quand elle n'est pas favorable, nous la respectons.

Nous pouvons essayer d'éviter, maintenant que nous nous connaissons depuis plusieurs mois, d'entrer dans un éternel procès en « où est passé l'argent ? », ou en « on nous cache tout, on ne nous dit rien », ce n'est pas le sujet. Nous avons des orientations claires, nous avons un respect les uns pour les autres, qui fait que nous devons, dans cette période difficile pour nos concitoyens, la plus grande des transparences. Et les batailles de chiffres, personne n'y comprend rien ; cela ne mène jamais à rien.

Sur des sujets comme ceux-là, encore une fois, tout est vérifiable ; ces chiffres sont publics, il suffit d'aller les chercher, pour se mettre d'accord.

Un petit rappel aussi, parce que ce n'est pas intégré dans le budget : je pensais que c'était 50 % de la dotation cantonale d'équipement qui allait sur le réseau communal ou intercommunal, mais, en réalité, c'est 40 %, ce qui est assez considérable. Si on voulait en rajouter, on rajouterait ces 40 % sur l'effort qui est fait sur le réseau routier départemental, intercommunal et communal.

Et puis, par ailleurs, il y a des réalités physiques, géographiques. Le département de la Nièvre, en terme de voirie départementale, est le département de France qui en a le plus par rapport à son nombre d'habitants. Nous pourrions faire tout ce que nous voulons – j'ai appris cela avec Bernard Bardin il y a 30 ans –, c'est une réalité, et, de fait, nous la subissons tous.

Et enfin, nous ne pouvons pas ne pas tenir compte de certains éléments. Vous l'avez brièvement évoqué, mais la barrière de dégel, c'est de 8 à 10 jours ; ce n'est pas cela qui va changer la face du monde. En revanche, si les hivers sont plus doux, nous savons que les étés sont beaucoup plus chauds, et la question de la canicule et des dégradations qu'elle entraîne est aussi une réalité que nous subissons tous. Ceci, même si on nous dit clairement que notre voirie est correcte à près de 80 %.

Cela, il faut qu'on le partage. Quand je roule, je ne sais pas si je suis sur une route communale, une route gérée par l'intercommunalité, une route gérée par le Département ou une route gérée par l'État. Et nous voyons bien que la dégradation est plutôt du côté des communes, parce que c'est difficile aujourd'hui pour tout le monde.

Sur un sujet comme celui-là, nous devons être en capacité de nous retrouver. Ce n'est pas la face du département qui va être changée pour une question de stratégie d'entretien de la voirie départementale. C'est, certes, extrêmement important. Mais c'est un sujet extrêmement technique, sur lequel nous avons des équipes, et le premier d'entre eux vient de monde-là, notre Directeur Général des Services, qui connaît parfaitement la question de l'entretien de la voirie. Je considère que l'on ne peut pas mettre en porte-à-faux des éléments de qualité technique qui sont analysés par les équipes départementales.

À Jérôme Malus, par rapport à sa question sur les 2 ans, on sait que c'est 15 ou 20 ans de viabilité ; ce n'est pas en 2 ans que cela se dégrade sensiblement. C'est un phénomène qui est à plus long terme.

La parole est à Franck Michot.

M. Michot :

Vous venez de dire à l'instant que nous avons des services compétents et que nous avons un Directeur Général des Services qui connaît bien la voirie. Alors, je m'étonne qu'on prenne un cabinet, s'il la connaît si bien. Autant s'appuyer sur leur savoir-faire et sur l'expérience. Les a-t-on inclus dans cette étude et cette analyse de la voirie, puisqu'ils la connaissent ? On parle d'un cabinet ; mais a-t-on écouté ceux qui travaillent tous les jours sur le territoire autour de cette voirie ?

M. le Président : Évidemment, encore une fois, nous le mettrons en débat, et nous y travaillerons, ce n'est pas le sujet aujourd'hui. Nous aurons une discussion. Mais, bien sûr.

La parole est à Daniel Barbier.

M. Barbier : Je rappellerais simplement deux chiffres que je vous ai donnés hier.

Au compte administratif, donc pas d'ambiguïté sur les chiffres, le reste à charge résiduel des trois allocations de solidarité pour le Département représente 24 928 717 €, ce qui nous fait 68 298 € par jour non compensés. Avec ça, si nous pouvions en récupérer une partie, nous pourrions en faire, des routes !

Et nous ne pouvons pas non plus passer sous silence les 2 M€ que nous affectons sur la RN7 depuis des années. Évidemment c'était, certes, nécessaire. Je ne suis pas sûr que cela soit très judicieux que le Département ait à supporter cette charge-là. En tous les cas, c'est une réalité.

Ces chiffres nous donnent des éclairages intéressants.

M. le Président : La parole est à Jean-Luc Gauthier.

M. Gauthier : Je m'excuse, Monsieur le Président, mais, par rapport aux chiffres que vous avez évoqués, qui pourraient faire sous-entendre que les nôtres n'étaient pas exacts, j'ai ici les comptes administratifs.

Souvenez-vous, Monsieur le Président, nous avons déjà eu ce genre d'échanges lors du débat au *Journal du Centre*, avant les élections, où vous mettiez en cause le budget de Saint-Benin d'Azy, et où vous aviez simplement pris le budget primitif, que vous compariez à un compte administratif. Je peux encore ressortir des choses sans aucune difficulté.

En 2015 : 18 915 861 €.

En 2016 : 13 900 000 €.

En 2017 : 7 700 000 €.

En 2018 : 8 000 000 €.

En 2019 : 10 599 000 €.

En 2020 : 9 600 000 €.

En 2021 : 8,400 000 €.

Ce sont les chiffres des comptes administratifs, et, comme vous le dites, Monsieur le Président...

- M. le Président :* Nous allons les produire, et nous allons les passer à tout le monde. Comme cela, ce sera clair. Ce n'est pas parce que l'assistant de groupe fournit des documents que....
- M. Gauthier :* Non, ceci a été pris sur les sites officiels, et c'est consultable par tout le monde effectivement ; sauf si, sur les sites officiels, les chiffres qui sont donnés sont faux.
- M. le Président :* Ce n'est pas acceptable.
- M. Gauthier :* « *Ce n'est pas acceptable* » ? Évidemment la vérité n'est pas toujours facile à entendre, je l'entends, il n'y a pas de problème.
- M. le Président :* Nous avons les éléments.
- M. Gauthier :* Monsieur le Président, c'est vous qui avez, tout à l'heure, dans votre réponse, sorti les chiffres en disant que les chiffres que nous avançons étaient inexacts. Nous vous faisons la démonstration qu'ils sont exacts.
- M. le Président :* Non, il n'y a pas de démonstration, il y a une affirmation.
- M. Gauthier :* Je pense, Monsieur le Président, que vous vous trompez.
Maintenant, j'entends un certain nombre de remarques faites par notre collègue Daniel Barbier. Effectivement, l'ex RN7, tout à fait, mais je rappelle que c'est une route nationale. Ceci étant, chaque fois que nous parlons de cela, on nous ramène toujours ces 2 M€. J'ai l'impression que nous allons les payer pendant 20 ans, ces 2 M€.
Et puis...
- M. Barbier :* C'est une réalité.
- M. Gauthier :* Sur 20 ans ? Il faudrait peut-être arrêter, au bout d'un moment...
Quelques chiffres encore. Vous avez voulu garder la gestion du RSA, et je vous ai même dit en session à Magny-Cours que c'était plutôt cohérent par rapport à la proximité et la gestion de proximité. Il y avait moyen de faire des économies, malgré tout. 800 000 €, me dit-on.
Encore une chose : si l'on veut se comparer, les 37 M€ qui nous séparent de la Haute-Saône ou même les 6 M€ qui nous séparent du

Lot, en terme de gestion directe de la collectivité, cela nous permettrait aussi de faire des routes.

M. le Président : La parole est à Alain Herteloup.

M. Herteloup : Très brièvement, il faut toujours se comparer avec d'autres effectivement. Je pense que, quand on pioche dans les dossiers, il faut aussi s'attacher à voir comment chaque compétence s'intègre dans une démarche globale de fonctionnement et d'intervention d'un Département en en prenant les caractéristiques. Cela s'appelle coller au contexte de vie dans lequel on opère. C'est un premier point.

Le deuxième point. Sur la RN7, il ne faut pas balayer cela d'un revers de la main quand même. Depuis des années, en tout, sur la RN7, le Département aura contribué à plus de 20 M€. Je crois, effectivement, on l'a dit, que nous n'avons pas forcément à intervenir là-dedans ; il s'agit d'une nationale, mais néanmoins, c'est un élément à prendre en compte. Au-delà de la traversée de notre territoire, c'est aussi un élément structurant qui en fixe un peu l'identité, et qui rejoint la qualité de roulage, à laquelle nous adhérons tous.

M. le Président : La parole est à Wilfrid Séjeau.

M. Séjeau : Merci, Monsieur le Président, chers collègues.

Monsieur Gauthier, vous avez parlé de lunettes rouges, de lunettes roses. Malheureusement, sur ce sujet, je pense que vos lunettes sont noires, et vous avez même une canne blanche. La façon dont vous abordez le sujet est tout droit sorti des années 60 ; années 60 avant le choc pétrolier, et avant l'existence du GIEC. Car, si l'on peut reconnaître qu'il y a peut-être une mesure de ce gouvernement qui a permis de diminuer un tant soit peu les émissions de gaz à effet de serre, c'est bien le passage de 90 à 80 km/h : un million de tonnes économisées.

Pour le reste, le bilan du gouvernement en la matière est absolument désastreux, puisque les émissions de gaz à effet de serre ont continué à augmenter. C'est pour cela que je resterai, moi, très mesuré sur le fait de repasser toutes les routes à 90 km/h. Je pense qu'il y a d'autres critères à prendre en compte que la seule vitesse de déplacement. Il y a donc la question du réchauffement climatique, mais il y a aussi, et le Président l'a évoquée, la question de la sécurité, et des vies qui ont été économisées, parce que, même sur des routes en bon état, lorsqu'on roule moins vite, on sauve des vies.

M. le Président : La parole est à Patrice Joly.

M. Joly :

Juste une précision. Il faut être rigoureux lorsque l'on évoque les chiffres ; et l'arrêté des comptes, c'est le compte administratif plus les restes à réaliser. Jean-Luc Gauthier le sait, ou, en tout cas, il ne peut pas ne pas le savoir ; ou alors cela serait un peu gênant en matière de gestion, et je serais inquiet pour la gestion de Saint-Benin et pour celle de la communauté de communes. Ce sont ces dépenses qui sont engagées, mais qui ne sont pas encore payées. Ce qui veut dire que cela relève très clairement les chiffres que vous avez mentionnés.

M. le Président :

Merci pour cette précision.

La parole est à Jean-Luc Gauthier.

M. Gauthier :

Le débat est toujours intéressant, même si nous ne sommes pas d'accord. Et c'est d'ailleurs lorsque nous ne sommes pas d'accord qu'il est intéressant ; autrement, il n'y a pas de débat.

Ce que je trouve un petit peu dommage, c'est la façon dont vous nous répondez, les uns et les autres. Alors, il nous arrive peut-être aussi d'être désagréables, c'est possible, très rarement, sans doute, mais est-ce qu'une opposition doit être agréable ? Je n'en suis pas sûr. C'est une façon aussi de vous maintenir un petit peu sous pression.

Cher Wilfrid, nous n'avons pas fait du retour au 90 km/h un point de rupture, je l'ai dit dans mes propos ; j'ai dit que ce n'était pas sur ce rapport où nous étions le plus en désaccord. Tout ce que vous dites, je le comprends. Veillons quand même à ne pas tomber... Nous connaissons tous cela, dans nos communes, lorsque nous avons un endroit un peu dangereux, certains de nos concitoyens nous disent « vous attendez qu'il y ait un mort pour faire quelque chose ». Ne tombons pas dans ces arguments, quand même.

Ce que je trouve un petit peu désagréable, cher Alain, c'est que vous nous preniez un petit peu de haut, laissant entendre que, comme nous ne sommes pas aux affaires, nous ne connaissons pas les choses, et que nous devrions travailler plus nos dossiers. Si on entre là-dedans, je pense que nous pourrions citer quelques exemples dans cette majorité où les dossiers ne sont pas toujours très bien préparés. N'y entrons pas. N'ouvrez pas cette porte, en tout cas.

M. le Président :

Une opposition, ça s'oppose ; une majorité, ça propose.

La parole est à Jérôme Malus.

M. Malus :

J'ai parlé des 90 km/h, et puis cela a suscité un débat profond, avec le fait que nous aurions ou pas travaillé le sujet. C'était une question, et pas sur le fait de savoir si j'avais ou non travaillé le sujet. C'était la question au Président : Monsieur le Président, dans vos positions, pensez-vous rétablir le 90 km/h sur certaines portions ?

Nous avons récemment une Commission générale au niveau de la santé, et il y a la question des déplacements pour aller recevoir des soins dans un temps dévolu et avec de bonnes conditions de route.

Il faut aussi penser à l'avenir, et le prendre en considération dans les budgets futurs. Pensons également, on en parlait tout à l'heure, aux nationales. J'ai lu dans la loi 3DS que tout simplement l'État voulait nous redonner les nationales. Qu'en est-il de cela ? Il faut peut-être penser aussi à ces choses-là. C'est dans la loi 3DS dans la cartographie. C'est vous qui êtes à même de savoir ce que vous faites derrière. Mais c'est un sujet qu'il faudra peut-être aussi évoquer. Je l'ai lu. Vous prendrez la décision que vous souhaitez, mais il faut aussi penser à l'avenir sur ce genre de problématique.

M. le Président :

Si vous souhaitez récupérer les routes nationales et les travaux qui vont avec, on ne s'en sortira, là encore, pas du tout, parce que c'est l'équivalent du budget annuel dédié aux routes qui serait consacré à la remise en état de cette route nationale.

La parole est à Alain Herteloup.

M. Herteloup :

Très brièvement, sur la question des 90 km/h, le chantier est ouvert.

Et donc, canton par canton, nous allons faire la tournée des grands ducs comme on dit, de façon à pouvoir collectivement évaluer quels sont les besoins. Partant du principe aussi qu'au-delà des remontées que nous font les UTIR ou les CER, les élus sont aussi à même, puisque vous êtes au contact avec vos populations, de nous faire remonter des choses.

M. Malus :

C'est simplement la réponse que j'attendais.

M. Herteloup :

Cela va se faire. Cela va démarrer au printemps ; donc le printemps c'est maintenant quasiment. Nous avons juste à faire l'échéancier, qui sera fait cet après-midi. Et nous vous ferons des propositions de dates de rencontres de façon à évaluer quels sont effectivement les besoins. En même temps, cela répondra à une sollicitation qui m'a été faite il y a plusieurs semaines par Franck Michot sur des points qu'il estime dangereux.

Les études et la consultation sont importantes.

D'ailleurs, au sujet du travail du cabinet d'études auquel aurait dû participer, paraît-il, François Karinthi, il faut savoir qu'un cabinet d'études, en matière de voirie, ce sont des gens qui viennent avec des équipements tout à fait spécialisés, techniquement particuliers, dont nous ne disposons pas. Il y a des choses que nous sommes obligés de faire évaluer par l'extérieur, car nous n'avons pas les équipements pour le faire.

M. le Président : La parole est à Blandine Delaporte, j'espère pour conclure.

Mme Delaporte : J'espère, en l'occurrence, que nous serons tous d'accord là-dessus. Je ne reviendrai ni sur les 90 km/h ni sur le budget voirie. Simplement, nous avons parlé aujourd'hui, dans ce budget, des CER et de Nièvre Travaux et Matériels. Comme je l'ai déjà dit en Commission, je voudrais les remercier très officiellement pour le travail qu'ils ont mené sur la démarche solidaire avec l'Ukraine. Ils ont été disponibles, ils ont trié l'ensemble des produits qui ont été amenés par les associations et les municipalités. Je voudrais surtout les remercier là-dessus. Et peut-être que c'est un point sur lequel nous serons au moins tous d'accord.

M. le Président : La parole est à Jean-Luc Gauthier.

M. Gauthier : Vous parlez des UTIR. À juste titre. Et moi, je vous invite, chers collègues – peut-être que vous le faites, d'ailleurs, assez régulièrement – à visiter les UTIR qui sont sur votre territoire. Je ne dis pas que c'est là où on prend toutes les informations efficaces et réalistes des choses, mais c'est toujours bien de prendre la température et de discuter avec nos agents pour savoir quels sont leurs besoins et connaître leur ressenti par rapport à leurs difficultés, mais aussi à l'état des routes...

M. le Président : Donc, ce n'est pas là non plus qu'il faut supprimer des postes. Bon, j'arrête.

Si vous en êtes d'accord, s'il n'y a plus d'interventions, je mets aux voix le rapport.

Y a-t-il des abstentions ? Des votes contre ?

Le rapport est adopté. 14 votes contre.

RAPPORT N° 26 : BUDGET PRIMITIF 2022 – POLITIQUE BÂTIMENTS DÉPARTEMENTAUX

Pour des bâtiments facilitant l'accès aux services publics

M. le Président : Nous continuons avec Alain Herteloup sur les bâtiments départementaux.

M. Herteloup :

Nous passons au rapport sur la politique relative aux bâtiments départementaux, « pour des bâtiments facilitant l'accès aux services publics ».

S'agissant des orientations du plan stratégique patrimonial, je vais vous rappeler brièvement les objectifs. Il s'agit :

- d'offrir des conditions d'accueil de qualité aux usagers,
- d'améliorer les conditions de travail des agents, en adaptant les locaux à l'organisation des services,
- de réduire les charges de fonctionnement de la collectivité,
- d'accompagner les territoires dans le cadre d'opérations structurantes.

En ce qui concerne les actions de cette délégation :

En fonctionnement :

Le budget intègre la forte hausse des prix des énergies, que nous avons anticipée, à savoir le gaz, l'électricité et le fioul, avec le choix de la collectivité d'opter pour l'achat de gaz vert.

Le Département est adhérent au groupement de commandes porté par le SIEEEN pour l'achat de gaz et d'électricité. Dès la fin de l'année 2021, le SIEEEN a alerté les membres du groupement sur une hausse des prix du gaz sans précédent, du fait des tensions géopolitiques déjà existantes entre l'Ukraine et la Russie, et également, du fait d'une forte demande due à la reprise économique post-Covid.

Le prix du gaz a triplé. Il est passé en quelques semaines de l'ordre de 20 € le MWh en 2021 à près de 60 € le MWh en janvier 2022 (hors acheminement, taxes et contributions).

Ces hausses impactent aussi les autres budgets de fonctionnement, à savoir ceux des collèges (+ 350 000 €), ceux de la MADEF (+ 109 000 €), ceux de la Direction du Patrimoine Routier et des Mobilités (bâtiment de Nièvre Travaux et Matériels entre autres pour + 42 000 €), ce qui représente une augmentation globale estimée à plus de 663 000 € pour la collectivité. Je redis bien, estimée à plus de 663 000 € pour la collectivité, ce qui est une augmentation extrêmement importante.

Il prend en compte également la fourniture de bornes de recharge pour les véhicules électriques, qui seront réparties sur le territoire dans différentes propriétés départementales pour alimenter les véhicules mis à disposition des conseillers numériques France Service dans un premier temps.

En investissement :

Les enveloppes de travaux sont réparties en 4 principales catégories, que je vais vous énumérer, parce qu'elles sont importantes :

- des opérations structurantes. Il s'agit d'un virement d'un montant de 7 438 323,53 € au budget annexe de la MADEF pour la construction

du Nouvel Établissement pour la Protection de l'Enfance et la Cité Muséale de Château-Chinon, avec 5 500 000 € de crédits de paiement,

- des travaux d'amélioration dans les bâtiments pour un total de 859 000 €, avec notamment l'aménagement de la cour Babaud de la Chaussade à Nevers, la construction d'un abri à sel sur le site du Centre d'Exploitation Routier de Corbigny, divers travaux dans les CER dont les aménagements extérieurs communs avec le Centre d'Exploitation des Voies Navigables de Châtillon-en-Bazois, le financement des travaux de restructuration de l'accueil du site d'action médico-sociale des Bords de Loire à Nevers, le lancement des études pour le relogement du site d'action médico-sociale de La Charité-sur-Loire, qui en a bien besoin.

- des travaux permettant aussi de réaliser des économies d'énergie pour un total de 175 000 €, comme l'isolation de l'imprimerie, le remplacement de la chaudière au fioul par une chaudière à granulés au CER/CEVN de Châtillon-en-Bazois.

- et des travaux dans les bases de loisirs pour un total de 195 000 €, comprenant en particulier le remplacement du ponton sur le lac des Settons et l'étude de programmation pour la restructuration de la base de loisirs. Encore une étude, mais bien nécessaire.

Parmi elles, deux opérations nécessitent la création ou l'ajustement d'autorisations de programme, à savoir la Cité Muséale et le SAMS de La Charité-sur-Loire.

En actions principales sur les opérations immobilières :

En fonctionnement :

Pour la gestion domaniale et locative, il est nécessaire de prévoir un crédit global de 775 170 €, qui comprend :

- . un montant de 114 000 € correspondant au règlement des impôts et aux redevances spéciales d'enlèvement des déchets ;
- . une somme de 661 000 € destinée aux locations, charges locatives, assurances dommages aux biens et autres charges.

En investissement :

Il n'est pas prévu d'acquisitions immobilières en 2022. Il est envisagé, par contre, trois cessions de patrimoine concernant un terrain à Varennes-Vauzelles, les CER de Pouilly-sur-Loire et de Châtillon-en-Bazois pour une recette de 190 000 €.

En ce qui concerne les subventions votées pour 2022 :

Les recettes attendues concernent le solde de la Dotation de Soutien aux Investissements des Départements (DSID), obtenue pour le Centre d'entretien des voies navigables de Châtillon-en-Bazois, les subventions de la Région pour la Cité Muséale de Château-Chinon et la construction d'un nouveau ponton aux Settons, et les financements de la Direction Régionale des Affaires Culturelles pour la Cité Muséale de Château-Chinon.

Les éléments financiers sont les suivants :

- . Dépenses de fonctionnement : 1 927 225 €
- . Dépenses d'investissement : 14 469 000 €
- . Recettes de fonctionnement : 532 000 €
- . Recettes d'investissement : 1 618 000 €

Il vous est donc proposé de valider l'ensemble des propositions correspondant aux chiffres que je viens de vous énoncer.

(M. le Président quitte la salle à 10 h 57. Mme Delaporte le supplée à la présidence.)

Mme Delaporte, Pdte séance : Merci.

Y a-t-il demandes de précisions, ou des demandes de prise de parole ?

Je mets le rapport aux voix.

Qui vote contre ? Qui s'abstient ?

Le rapport est adopté à l'unanimité.

RAPPORT N° 27 : BUDGET PRIMITIF 2022 – POLITIQUE ENVIRONNEMENT La Nièvre durable !

Mme Delaporte, Pdte séance : Je vais présenter le rapport sur la politique Environnement.

Le Département de la Nièvre agit sur plusieurs domaines en matière d'environnement : l'adaptation et l'atténuation du changement climatique, la biodiversité, l'eau et les activités de pleine nature.

Nous allons, en 2022, continuer de travailler en ce sens, avec des actions dans plusieurs domaines.

En ce qui concerne la politique Energie et Climat :

Nous allons travailler avec le SIEEEN pour mettre en place une stratégie de développement des énergies renouvelables en vue de contribuer à décarboner notre territoire, et nous voulons avoir plus d'informations sur la manière dont nous pouvons implanter ces énergies renouvelables sur le territoire. Comme je le disais hier, il s'agit de voir, comme le SCoT du Grand Nevers a pu le faire, sur quels toits, sur quelles friches, sur quelles zones déjà artificialisées nous pouvons envisager l'installation de panneaux photovoltaïques. Nous allons aussi continuer l'installation de ce type de panneaux sur Magny-Cours, comme nous l'avons déjà fait, avec le SIEEEN.

La stratégie en faveur de l'adaptation du territoire au changement climatique se poursuivra également dans des dimensions d'accompagnement des territoires, et dans la constitution d'une ingénierie mutualisée au niveau départemental, et puis aussi dans la sensibilisation du grand public sur le sujet. Un peu comme nous avons eu au Marault la conférence « Electrochoc », nous voulons continuer à faire ce type d'actions pour sensibiliser le public.

S'agissant de la politique Biodiversité et Espaces Naturels Sensibles :

Comme vous le savez, les Espaces Naturels Sensibles relèvent d'une politique dédiée des Départements. C'est une politique volontariste qui a plus de 30 ans.

(Monsieur le Président rejoint son fauteuil).

Nous avons fêté les 30 ans de cette politique en novembre dernier. Des ateliers qui ont été menés avec les professionnels, les communes et les intercommunalités dans cette journée, il est ressorti 4 orientations prioritaires à engager dès 2022 :

- Accentuer la sensibilisation des collégiens nivernais à la biodiversité.
- Amplifier une gestion des routes départementales favorable à la biodiversité. Je ne reviendrai pas sur le cas des routes, je crois que nous en avons suffisamment parlé.
- Densifier le réseau des espaces naturels préservés et conforter l'ancrage territorial de ce réseau.
- Protéger la forêt, patrimoine nivernais.

Nous allons conduire un certain nombre d'actions de sensibilisation des collégiens à leur environnement naturel, mais aussi, avec le collège de La Machine, nous allons mettre en place une expérimentation d'Aire Terrestre Éducative. C'est-à-dire que les élèves auront un espace naturel à gérer ensemble, avec des associations qui vont les épauler sur ce sujet.

Nous maintenons évidemment la qualité de l'accueil sur les Espaces Naturels Sensibles, puisque notre volonté est de renforcer l'appropriation par le public de ces espaces. Là encore, il faut remercier les Centres d'Entretien Routier, dont les agents sont formés à la biodiversité, et qui assurent l'entretien de 5 Espaces Naturels Sensibles. Il faut remercier également nos partenaires locaux qui s'occupent des 10 autres Espaces Naturels Sensibles ouverts au public.

Des travaux de gestion écologique des milieux naturels et de rénovation des aménagements seront réalisés, et, cette année nous allons nous intéresser plus particulièrement aux ENS des Roches de Basseville à Surgy et de la Fontaine de Chamont à Biches.

S'agissant de la politique Forêt :

Cette politique est aussi un gros morceau de notre politique de préservation des espaces naturels.

Il y a des travaux d'entretien sur nos forêts départementales. Nous possédons 360 hectares de forêts départementales. Il y a des coupes sanitaires notamment, dues, en particulier, aux insectes ravageurs comme les scolytes. L'ONF travaille à nos côtés et qui met en place ce plan de gestion pour préserver nos forêts départementales.

Des opportunités d'acquisitions foncières seront étudiées en cours d'année sur la forêt du Mont Préneley, puisque ces parcelles se situent en périphérie des Sources de l'Yonne, et elles contribueraient à sécuriser l'alimentation en eau de la tourbière du port des Lamberts, qui est une Réserve Naturelle Régionale. La tourbière est un véritable puits de carbone, et nous essayons donc de la préserver. Elle est un puits de carbone dès l'instant où elle est en eau ; dès l'instant, où elle s'assèche, elle rejette du carbone.

Concernant la politique Itinérance et activités de pleine nature :

Alain Herteloup vous a parlé tout à l'heure de La Rigole d'Yonne à VTT. Il est question d'inaugurer à la fois cet itinéraire de la Rigole d'Yonne à VTT ainsi que la véloroute Saint-Jacques à vélo *via* Vézelay sans doute au mois de mai.

Nous allons travailler également à favoriser l'usage du vélo et la réalisation par le Département de 12 liaisons du schéma départemental des véloroutes qui va commencer dès cette année, avec un plan départemental qui est en cours d'étude, en vue de stimuler les déplacements quotidiens à vélo, mais également les déplacements de nos agents à vélo et ceux des collégiens. Il s'agira donc de sécuriser les abords des collèges pour que les collégiens puissent favorablement venir en vélo.

S'agissant de la politique de l'eau :

Je ferai juste un focus sur le suivi de la qualité des cours d'eau. C'est un réseau de mesures qui nous sont demandées avec l'appui des agences de l'eau en vue de connaître la qualité des cours d'eau sur le territoire, et ce réseau comprend 27 points d'étude en lien avec les acteurs concernés.

Nous avons aussi l'intention de mettre en place un projet départemental pour l'eau ; un projet partenarial sur la gouvernance sur l'eau. Ce projet reposera sur des objectifs partagés avec l'ensemble des acteurs sur un ensemble de thématiques liées à la qualité de l'eau, aux milieux aquatiques et au partage de la ressource, pour éviter au maximum les conflits d'usage.

Les éléments financiers sont les suivants :

- . Dépenses de fonctionnement : 624 559 €
- . Dépenses d'investissement : 512 692 €
- . Recettes de fonctionnement : 905 429,50 €
- . Recettes d'investissement : 159 434,24 €.

Il vous est demandé d'approuver ce budget primitif de la politique environnementale.

M. le Président : Merci beaucoup, Blandine.
Blandine est très régulièrement sur le terrain pour faire vivre cette politique, et je la remercie à nouveau.
Y a-t-il des demandes d'intervention sur ce sujet important ?
Je mets le rapport aux voix.
Y a-t-il des votes contre ? Des abstentions ?
Le rapport est adopté. 14 abstentions.

M. le Président : La parole est à Pascale de Mauraige.

Mme de Mauraige : Est-ce que le Département adhère à l'Association des Moulins du Morvan et de la Nièvre ? Car l'autre jour, il y avait l'assemblée générale à La Charité, et il me paraît intéressant, si nous avons une réflexion sur le partage de l'eau, d'associer cette association qui est vraiment très pertinente et qui travaille sur les seuils des moulins et le partage de l'eau. La conférence qui nous a été proposée était particulièrement intéressante.

M. le Président : C'est noté. Je passe la parole à Blandine Delaporte.

Mme Delaporte : Il s'agit de l'un de nos partenaires de la stratégie biodiversité. Ils sont là régulièrement. M. Mercier est là régulièrement sur cette stratégie biodiversité. Nous avons un comité de pilotage de cette stratégie qui est vraiment partenarial ; il y a une quarantaine de partenaires différents. Nous travaillons avec eux sur des points précis. J'ai en tête ce point.

Mme de Mauraige : Il est vrai que j'ai été étonnée de voir qu'il y avait au moins 150 personnes à cette assemblée générale.

Mme Delaporte : Oui, c'est une association très dynamique.

M. le Président : Merci beaucoup de ces précisions.

RAPPORT N°29 : BUDGET PRIMITIF 2022 – POLITIQUE CULTURE
La pierre angulaire d'une Nièvre épanouie

M. le Président :

Nous changeons de sujet. Nous écouterons Wilfrid Séjeau pour 4 rapports et nous commençons par la politique Culture, qui est une priorité départementale, et dont je rappelle que nous sommes bien au-delà des 2 % du budget départemental, ce qui est une fierté partagée, je suppose. Je passe donc la parole à Wilfrid Séjeau.

M. Séjeau :

Je vous remercie, Monsieur le Président.

Concernant la politique culturelle, effectivement, cette politique représente 2,7 M€ en dépenses de fonctionnement et 220 000 € en dépenses d'investissement.

Mais, avant tout, derrière ces chiffres il y a une réalité, et cette réalité c'est la formidable richesse et la diversité de la vie culturelle du département de la Nièvre. Le rapport est intitulé « La pierre angulaire d'une Nièvre épanouie », et nous pensons effectivement que, dans les atouts et dans les facteurs pour bien vivre sur notre territoire, l'action culturelle fait partie des éléments essentiels.

Hier, le Président faisait référence à l'article d'Olivier Bouba-Olga sur la question de l'attractivité des territoires. Si l'on est bien dans un territoire, que l'on a envie d'y venir, c'est aussi en fonction de la richesse et de la diversité de sa vie culturelle.

C'est bien le sens des interventions du Conseil départemental qui vont s'articuler autour de 3 éléments principaux.

Le premier, qui est une grande priorité et une action extrêmement volontariste du Département, est celui de **l'éducation artistique et culturelle**, notamment *via* l'EPCI RESO. Vous savez que le Conseil Départemental consacre près de 1,4 M€ pour cet EPCI qui irrigue tout le territoire *via* ses écoles de musique, de danse et de théâtre, et qui favorise l'accès à tous de ces pratiques artistiques et culturelles.

C'est un outil qui existe dans très peu de départements en France, et il est bon de signaler cette particularité de la Nièvre et cette qualité d'action sur le territoire.

C'est en lien aussi avec notre volonté d'avoir **une politique culturelle qui aménage le territoire**, c'est-à-dire qui est présente sur l'ensemble du territoire départemental. Nous veillons à ce que les acteurs culturels tendent à développer des actions hors les murs, tendent à développer des saisons, des manifestations, qui dépassent largement leur seul lieu d'implantation. J'y reviendrai.

Et le troisième point est, bien sûr, le soutien à la création, le soutien aux compagnies, et le soutien à l'innovation dans les pratiques artistiques et culturelles.

L'année 2022 sera une année importante pour cette action culturelle. Nous avons engagé avec le service une remise à plat des interventions culturelles, afin de donner aux politiques départementales davantage de lisibilité, de clarté, et de pouvoir afficher des priorités plus

saillantes, et aussi de permettre éventuellement à de nouveaux acteurs culturels de pouvoir prétendre aux dispositifs du Département. Avec la volonté aussi de développer des actions transversales, c'est-à-dire de tisser des liens plus étroits avec les politiques éducatives, avec les collèges et avec l'action sociale.

Lorsque j'évoque la politique territoriale, on peut citer quelques acteurs que nous aidons particulièrement et qui interviennent dans ce domaine. Il s'agit la Maison de la Culture, avec notamment son programme « Côté jardin », qui intervient dans tout le département de la Nièvre. Et puis aussi avec le « camion d'alimentation culturelle », qui intervient l'été dans énormément de petites communes du département.

Nous pouvons citer aussi un acteur extrêmement important qui est « Sceni Qua Non », qui à la fois gère 4 cinémas dans des petites communes du département, mais propose aussi une programmation sur l'ensemble du territoire *via* le cinéma itinérant. Il y a aussi une action très importante d'éducation à l'image, au cinéma, auprès des collégiens.

Nous pouvons de parler de « D'jazz », bien sûr, qui, en dehors du festival, programme aussi des spectacles sur le territoire du département.

Un sujet important également est celui du Centre d'Art Contemporain. Nous avons la volonté de recréer un lieu physique pour ce Centre d'Art Contemporain. En attendant, le soutien du Département à l'Association du Parc Saint-Léger continue, puisque des expositions sont programmées, forcément hors les murs, dès lors qu'il n'y a, pour l'instant, plus de murs, et ceci notamment avec les établissements scolaires.

Et nous pouvons citer aussi « La Transverse », qui mène une action tout à fait extraordinaire à la fois de résidence à Corbigny, mais aussi de programmation culturelle sur 3 communautés de communes.

Je ne peux pas citer tous les acteurs culturels ; il y en a énormément qui sont soutenus par le Conseil Départemental, mais je voulais mettre le focus sur quelques-uns d'entre eux. Que les autres me pardonnent.

L'action du Conseil départemental et son aspect territorial s'inscrivent aussi dans la **gestion des musées**, puisque nous assurons la charge scientifique pour 3 musées du département : celui de Varzy, le musée du Grés à Saint-Amand-en-Puisaye et, bien sûr, le musée de La Machine.

Bien sûr, la politique culturelle du Département, c'est aussi quelques **sites emblématiques et des sites d'excellence**. À ce titre, on peut citer notre participation à l'EPCI de Bibracte à hauteur de 100 000 €, les travaux pour lesquels nous participons pour la rénovation du patrimoine de La Charité, l'action entreprise en faveur d'un projet autour de la Cité Muséale à Château-Chinon, et enfin l'action aussi auprès de l'EPCI de « La Cité du Mot » qui est aussi un acteur important du point de vue culturel.

Voici, en résumé, les axes saillants de cette politique culturelle.

M. le Président :

Merci beaucoup, Wilfrid, pour cette présentation dynamique, pour un sujet qui est extrêmement important pour notre département, et qui est aussi l'une de nos fiertés ; il y a peu de territoires ruraux qui ont une offre culturelle aussi dense, aussi moderne que notre territoire, et il faut s'en féliciter.

La parole est à Christophe Deniaux

M. Deniaux :

Nous ne reviendrons pas sur la politique culturelle du Département, qui, pour nous, est structurante effectivement pour nos territoires, puisque, nous l'avons vu, il y a plusieurs structures qui sont financées assez fortement. Je mettrais un petit bémol, malgré tout, puisqu'en Commission Émancipation nous étions revenus aussi sur les différentes structures qui sont aidées d'une façon un peu plus importante. Je disais qu'il serait peut-être intéressant de voir si d'autres structures ne pourraient pas bénéficier de ce même type d'interventions, et peut-être voir d'autres structures qui, elles, en bénéficient et qui, pour nous, n'ont pas forcément un rayonnement départemental.

Après, je ne reviendrai pas non plus sur la politique éducative par rapport aux actions culturelles, car elle est effectivement aussi bien présente, et je pense que c'est essentiel aussi pour nos territoires ruraux.

Par contre, nous nous posons toujours de questions sur la Cité Muséale de Château-Chinon. Vous ne l'avez pas forcément évoquée dans votre rapport ; c'est peut-être compliqué de le redire...

On se dit que d'autres sites pourraient bénéficier de ce type d'intervention, et, si d'autres sites peuvent en bénéficier à cette hauteur-là, cela risque d'être un peu compliqué au niveau budgétaire.

Pour expliquer notre position sur ce rapport, nous souhaiterions avoir un vote par divisions sur ce point, en sortant la Cité Muséale de ce rapport.

M. le Président :

La parole est à Wilfrid Séjeau.

M. Séjeau :

Je remercie l'opposition parce que nous avons eu un débat tout à fait intéressant sur cette politique culturelle en Commission Émancipation, et je me suis engagé à ce que le travail sur les critères et la redéfinition de la politique culturelle puissent avoir lieu en Commission et que l'on y consacre une Commission spécifique.

Effectivement, nous savons qu'il y a certaines inégalités, qui sont aussi le fruit de l'histoire et de la perpétuation d'un certain nombre d'aides. C'est aussi le but, pour remettre ces choses à plat. Il y a des

injustices, nous en avons conscience, et nous allons essayer de les corriger.

Concernant la Cité Muséale, je l'ai évoquée, mais peut-être un peu trop rapidement, vu l'ampleur et l'intérêt du projet. Il y a quand même une particularité, puisque vous parlez d'aides que nous pourrions octroyer à d'autres sites ; elle est que les musées de la Cité Muséale sont des musées départementaux, donc c'est chez nous. Et le projet de la Cité Muséale, c'est de redonner vie, de réinsuffler vie à des musées qui étaient largement en perte de vitesse, dans des bâtiments – nous l'avons constaté lors des travaux et l'avons constaté quand nous avons vu un certain nombre d'avenants – qui étaient singulièrement dégradés et qui, de toutes façons, soit on fermait les musées et on abandonnait tout, soit, à un moment donné, il fallait une nouvelle dynamique, une nouvelle énergie, un nouveau projet, et de nouveaux investissements.

On peut ne pas être d'accord, bien entendu, mais nous ne pouvons pas comparer l'investissement qui est mené sur la Cité Muséale à l'investissement qui serait mené sur d'autres sites puisque c'est chez nous, c'est notre patrimoine, ce sont nos collections.

M. le Président :

Merci de ces éléments.

La parole est à Christophe Deniaux.

M. Deniaux :

Oui, juste une précision.

Sur la Cité Muséale, ce que nous contestons, c'est l'importance de l'investissement qui est consacré ; c'est juste ça.

J'ai oublié une chose dans mon propos, qui est par rapport à RESO également, pour souligner ce rôle aussi important que l'on reconnaît sur les territoires où RESO est en action. C'est aussi un élément important pour nos territoires ruraux.

M. le Président :

Il n'y a pas d'autre demande d'intervention ?

Je me permets quelques mots.

Encore une fois, sur la Cité Muséale, c'est toujours la même question, c'est : « pourquoi quelque chose plutôt que rien ? » ou « pourquoi rien plutôt que quelque chose ? ». Wilfrid l'a redit, c'est du patrimoine départemental. C'est un dossier qui est extrêmement bien financé. Il est évident que le montant de l'investissement n'est pas à la charge nette du Département. C'est aussi un signal qui est donné à une commune qui ne va pas bien. Parce qu'elle est l'une des communes nivernaises les plus identifiées dans notre pays pour les raisons que vous savez. Quand on a cet héritage-là, on ne peut pas faire comme s'il n'existait pas.

Je veux bien que nous en fassions un objet politique. Je ne pense pas forcément que cela fasse sens, encore une fois. J'ai plutôt le sentiment,

comme sur la question du réseau routier, que ce sont des sujets que nous devons assumer collectivement.

Le montant de l'investissement est indexé sur ce que l'on veut en faire. S'il s'agissait simplement de donner trois coups de peinture ou de rénover un site, très bien, mais cela n'aurait pas de sens. Au moment où l'on parle, nous savons que les musées, eux aussi, connaissent une période nouvelle. Cela doit tenter de s'inscrire dans cette modernité-là, et je crois que, dans ce département, nous avons intérêt à en être les meilleurs ambassadeurs. Sans vouloir en permanence faire appel à « Imagine la Nièvre », je me permets à nouveau de citer une dame qui a bien voulu répondre aux questions dans les interviews et qui disait, en comparant la Nièvre avec la Côte d'Or : « en Côte d'Or, ils sont solidaires... ». En Côte d'Or, ils se connaissent... »

Le projet est voté et il n'y a plus aujourd'hui une question de débat, mais je pense qu'il faut défendre Château-Chinon globalement, et donc, par définition, la Cité Muséale. C'est un symbole qui, me semble-t-il, est tout à fait partageable. Nous avons un buste, des histoires qui sont affichées aux murs, celles de la décentralisation... Au-delà du clivage politique, il y a une forme de fierté quelque part à assumer cet investissement.

Là encore, hormis l'architecte, ce sont nos équipes, car nous avons fait un travail en régie ; et nous avons eu ce sujet d'avenant, qui est toujours très désagréable, et qui existe, par définition, sur des chantiers de cette nature.

Une ultime précision aussi, et je ne crois pas que Wilfrid l'ait évoquée : l'idée aussi d'un soutien plus inscrit dans la durée aux associations avec lesquelles nous sommes partenaires. L'idée est de passer des conventions pluriannuelles. Le principe d'annualité budgétaire fait que nous devons de toute façon chaque année revoter des montants, mais cela évitera à nos partenaires de faire ce pour quoi ils ne sont pas destinés, c'est-à-dire de l'administratif. Nous les connaissons bien maintenant ; nous sommes dans une relation de confiance : c'est un premier signal qui est donné, avant ce travail très collectif (mais il faut du temps à Wilfrid pour le mettre en place), que nous allons lancer avec à la fois les acteurs de la culture dans le département, le réseau des spectateurs, qui est extrêmement important à consulter, et avec lesquels il nous faut travailler.

La parole est à Christophe Deniaux. Un dernier mot.

M. Deniaux :

Un dernier mot, quand même sur la Cité Muséale. Lorsque vous dites que c'est un sujet politique, à notre sens, oui ; mais pas forcément clivant, c'est-à-dire politique dans le sens de la cité. On peut s'interroger quand même sur la hauteur de l'investissement par rapport aux entrées qui sont enregistrées aux musées actuellement. Espérons que les investissements vont donner un coup de *boost* aux

entrées. Sinon, à notre sens, oui, après, cela risque d'être un sujet politique, mais dans l'autre sens.

M. le Président : Très bien. Faisons l'union des forces jusqu'à ce que l'on puisse tirer le constat ensemble, et espérons que tout cela fonctionne bien.
Wilfrid Séjeau, un dernier mot ?

M. Séjeau : Juste une précision, puisque, dans le rapport Culture qui vous est proposé, il y a seulement un crédit de 105 000 € qui est proposé à l'inscription pour la finalisation de l'inventaire ; les travaux étaient sur le budget Bâtiments, que, je crois, vous avez voté.

M. le Président : Je me permets de le confirmer.
S'agissant du vote par division, voulez-vous que l'on sorte les crédits d'inventaire de la politique culturelle, alors que vous avez voté les crédits ?

M. Deniaux : Non, apparemment non.

M. le Président : Je ne suis pas sûr que cela fasse véritablement sens. Je ne pense pas qu'il soit très grave d'avoir voté dans le paquet « Bâtiments »...
Que faisons-nous ?

M. Deniaux : Ce n'est pas trop sur l'inventaire, mais on peut dire qu'il y a eu un loupé, mais on peut aussi reconnaître, de temps en temps, nos fautes, nos erreurs.

M. le Président : C'est noté. Je mets aux voix.
Qui vote contre ? Qui s'abstient ?
Le rapport est adopté à l'unanimité.

RAPPORT N° 30 : BUDGET PRIMITIF 2022 – POLITIQUE LECTURE PUBLIQUE

Un des accès à la lecture et aux savoirs

M. le Président : Nous poursuivons avec la politique Lecture publique, qui est aussi un très beau dossier.

La parole est à Wilfrid Séjeau.

M. Séjeau :

Je vous remercie, chers collègues, pour ce premier vote.

Il s'agit de la politique de la lecture publique, avec un crédit de 189 000 € en fonctionnement, et 129 000 € en investissement.

Les bibliothèques et médiathèques du territoire, c'est vraiment le premier réseau culturel de proximité ; il s'agit d'acteurs tout à fait essentiels pour l'accès à la culture et au savoir.

Quelques chiffres : La bibliothèque départementale de la Nièvre, c'est 134 bibliothèques sur le territoire, et 23 écoles et collèges qui bénéficient de ses services.

J'aimerais d'ailleurs évoquer que l'on puisse un jour changer son nom puisqu'on est vraiment dans une médiathèque départementale et non plus dans une bibliothèque puisque les prêts proposés par la médiathèque dépassent largement les seuls livres, car il y a aussi des documents sonores, des mallettes pédagogiques, des jeux pour les enfants, des DVD ; énormément de produits culturels qui sont proposés sur tout le territoire.

Les missions de cette médiathèque départementale ont énormément évolué au cours des dernières années. C'est clairement un acteur culturel de terrain, de territoire, qui, *via* le réseau des bibliothèques, propose toute une série d'animations culturelles. Je peux citer notamment ce produit qui est vraiment un produit de la bibliothèque départementale qu'est « L'Échappée Lecture », une merveilleuse manifestation à destination des jeunes publics, et qui, en 2021, a concerné 28 bibliothèques du territoire, avec plus de 6 500 participants.

La médiathèque départementale, ce sont donc des prêts de ressources.

C'est aussi un secteur en pleine évolution avec le chantier de la bibliothèque numérique de référence, avec la mise en place de l'outil Marguerite pour que toutes les ressources des bibliothèques du territoire soient agrégées dans un logiciel commun, et que l'on puisse partager le mieux possible ces ressources sur le territoire.

La médiathèque départementale, c'est aussi un outil d'appui aux territoires, pour tous leurs projets d'extension, de création ou d'évolution des bibliothèques.

Bibliothécaire aujourd'hui, c'est un métier qui s'est considérablement professionnalisé. Même si notre réseau repose sur de nombreux bénévoles, il y a une action tout à fait déterminante à mener pour la formation des bibliothécaires professionnels, mais aussi la formation des bénévoles. Ce sont des missions assurées aussi par la bibliothèque départementale.

Et puis, la bibliothèque départementale, *via* le Conseil départemental, porte aussi un certain nombre d'emplois, 6 ETP, avec des Contrats Territoire Lecture sur l'ensemble du département de la Nièvre.

Je vous invite à soutenir cette action tout à fait déterminante pour l'accès à la culture pour tous dans nos territoires.

M. le Président :

Merci beaucoup pour cette présentation justement passionnée.

Est ce qu'il y a des demandes d'intervention sur ce sujet ?

Wilfrid a séduit l'assemblée, c'est une bonne nouvelle.

Y a-t-il des abstentions ? Des votes contre ? Je n'en vois pas, je vous remercie.

Le rapport est adopté à l'unanimité.

La parole est à Pascale de Mauraige.

Mme de Mauraige :

Oui, c'est sur le sujet, mais c'était très spécifique.

La commune de Saint-Amand souhaite s'engager dans un projet de bibliothèque de territoire. Elle va y associer certaines communes de l'ancien canton de Saint-Amand. Mais dans ces communes, particulièrement une, il y a déjà un point bibliothèque qui fonctionne très très bien. Les bénévoles s'interrogent évidemment de savoir s'ils auront toujours la possibilité d'avoir les navettes.

La commune d'Arquian souhaite, dans le cadre de tout l'ilot qui avait brûlé, éventuellement réinvestir l'un des bâtiments, peut-être offrir un lieu qui soit plus grand que celui qu'elle mettait déjà à disposition pour cette bibliothèque. Éventuellement, pourrait-elle prétendre à quelques aides, dans cette démarche ? Ou peut-être même en le globalisant avec la démarche de Saint-Amand ? Je pense que les élus auraient besoin d'avoir des réponses, mais ils poseront peut-être des questions plus précises aux services, afin qu'on leur réponde dans ce sens-là.

M. Séjeau :

Oui. J'ai rencontré le maire de Saint-Amand il y a peu. Il nous a parlé effectivement de son projet de développer la médiathèque.

Oui, les services de la bibliothèque départementale sont justement là pour assister les communes sur les projets de bibliothèques. Il y a une ressource. Parmi les bibliothécaires, chacun est responsable d'un territoire. Bien sûr, ils sont là pour apporter de la ressource et de la compétence pour aider au montage des dossiers.

Il ne faut donc pas hésiter à prendre contact avec eux.

Mme de Mauraige :

Très bien.

M. le Président :

Je pense que tu gagnerais utilement aussi à contacter le maire de Brinon, moins de 200 habitants, qui a un très beau projet de

médiathèque, et avec un plan de financement qui est extrêmement intéressant. Il y a des choses à regarder, y compris sur la question du mobilier, où il a quelques astuces qui méritent d'être connues. Il est intéressant de ce point de vue là.

J'ai bien noté qu'il n'y avait pas d'abstention et pas de vote contre ce rapport. Je vous en remercie.

RAPPORT N° 31 : BUDGET PRIMITIF 2022 – POLITIQUE ARCHIVES

Devoir de mémoire.

M. le Président : Je donne la parole à Wilfrid Séjeau pour la politique sur les archives.

M. Séjeau : Un point aussi très important de l'action départementale : les archives départementales.

Même si les crédits en fonctionnement sont modestes, 16 000 €, les dépenses en investissement sont un peu plus conséquentes, soit 156 000 €, mais, là encore, nous avons un service d'une très très grande qualité, avec des bâtiments qui ont été rénovés il y a peu de temps et qui permettent une conservation de qualité de cette mémoire, puisque la politique a été utilement renommée « Devoir de mémoire ».

Je rappelle le rôle des archives :

- le contrôle scientifique et technique sur les archives publiques. Là aussi, c'est une ressource pour nos territoires, pour nos communes, pour les former et les informer sur l'importance des archives, l'importance de leur conservation et éventuellement, si besoin, apporter conseil sur ce sujet.

- la collecte et le classement des archives publiques et privées. En 2021, plus de 500 mètres linéaires d'archives publiques sont entrés dans les collections. Nous pouvons aussi mentionner quelques archives privées qui ont été déposées aux archives départementales, et notamment les archives tout à fait passionnantes de la Confédération Départementale CGT, qui sont vraiment tout un pan de l'histoire du département. À travers ces archives, on voit l'histoire économique et sociale sur près de 80 ans de l'histoire du département. Je me permets de remercier encore une fois la CGT de ce don tout à fait indispensable.

Toute cette action en faveur de la collecte et de la préservation nécessite quelques moyens en investissement et en fonctionnement.

Un travail important est mené chaque année pour le dépoussiérage de ces documents, pour garantir leur bonne qualité sanitaire.

Des opérations de décontamination sont également menées, et le budget principal concerne la restauration et la reliure pour 77 500 €.

Nous vous demandons d'inscrire ces crédits d'investissement et de fonctionnement pour le bon fonctionnement des archives, la bonne préservation des documents.

Un autre aspect tout à fait primordial est, bien sûr, la communication ; faire en sorte que ces fonds, ces archives puissent être accessibles au grand public. Il y a un travail colossal qui est mené pour mettre en ligne un maximum de ressources. Le site Internet a pu être mis en ligne en 2021 ; cela a été un gros travail. On peut signaler 300 000 visites et 15 millions de pages vues. Le programme de numérisation va se poursuivre cette année, avec la numérisation, notamment, de l'état civil sur la période 1906-1922.

Enfin, les archives départementales sont aussi un lieu d'animations culturelles avec des expositions ou des conférences qui sont régulièrement proposées dans les bâtiments. Et, pour ça, nous vous proposons un modeste crédit par rapport à tout ce qui est à organiser, de 1 250 €. Il y a aussi des ateliers qui sont organisés à destination notamment des scolaires et des enfants, et qui rencontrent un franc succès.

Pour toutes ces actions, je vous invite à soutenir ce dossier.

M. le Président :

Merci beaucoup, Wilfrid.

Y a-t-il des demandes d'intervention ?

À mon tour de saluer le travail des équipes des archives, qui ont notamment organisé un colloque extrêmement vivant, ce qui est un tour de force, autour de Pierre Malardier notamment, « L'homme au foulard rouge », tel que le décrivait Henri Bachelin avec une implication des équipes un samedi. Ils préparaient cela pendant des semaines. C'était absolument remarquable. Je tenais à le signaler.

Y a-t-il des abstentions ? Des votes contre ?

Le rapport est adopté à l'unanimité.

RAPPORT N° 32 : BUDGET PRIMITIF 2022 – POLITIQUE JEUNESSE

La Nièvre pour grandir, s'épanouir et s'émanciper.

M. le Président :

La parole est à Wilfrid Séjeau, pour la politique Jeunesse.

M. Séjeau :

Il s'agit à la fois de la politique Jeunesse et de la politique Collèges.

Je vais commencer par la question spécifique des collèges, puis nous parlerons de la jeunesse.

La politique des collèges :

Cette politique s'articule autour de plusieurs enjeux. D'abord, je voudrais parler de l'action initiée autour du « Collège de demain ». C'est un sujet, je pense, qui va nous occuper et être un fil conducteur de cette politique tout au long du mandat. Pour le « Collège de demain », vous avez déjà lu des choses sur le sujet ; il s'agit d'ouvrir le collège, de partager les bâtiments, mais aussi de partager les savoirs, de faire en sorte que ces collèges soient poreux avec le reste de la société, mais aussi de favoriser l'innovation pédagogique, le développement du lien et le développement des actions culturelles dans les collèges, même si déjà beaucoup de choses sont faites.

Cette démarche de « Collège de demain » est aussi menée de façon participative, et il y a déjà eu une rencontre en fin d'année avec les principaux et les gestionnaires des collèges. Nous avons aussi mobilisé le Conseil Départemental des Jeunes pour qu'il puisse s'exprimer sur sa vision du « Collège de demain ». D'autres rencontres sont prévues avec les parents d'élèves et avec les enseignants pour continuer à travailler sur ce sujet, qui, à mon sens, doit être un chantier en permanence en mouvement.

L'autre sujet tout à fait primordial, qui a été évoqué par Jean-Luc Gauthier, est, bien sûr, la question de la rénovation des collèges du département. Nous avons fait le choix volontariste de soutenir les 30 collèges du département, et de nous opposer à toute fermeture.

Nous devons, en responsabilité, faire en sorte que ces collèges fonctionnent le mieux possible, qu'ils ne soient plus des passoires thermiques – comme certains le sont encore –, et que nous avancions dans le domaine des économies d'énergie.

La méthode que nous avons mise en place est la suivante :

Cette année, nous relançons un diagnostic sur les 30 collèges du département. Il s'agit d'un diagnostic thermique extrêmement poussé, que non, nous ne pouvons pas faire en interne, car cela nécessite des compétences d'analyse que nous n'avons pas.

Je visite tous les collèges du département. Ce tour de visites sera terminé au mois de juillet. Cela permet aussi de se rendre compte concrètement sur le terrain de la situation et de rencontrer aussi tous nos agents des collèges du département, pour avoir un diagnostic le plus précis possible. Ces visites sont faites, bien sûr, avec les services à la fois des bâtiments, des collèges et de l'informatique.

L'objectif de ces deux démarches est de pouvoir construire ensuite une programmation sur l'ensemble du mandat, de pouvoir donner aussi de la visibilité aux différents collèges, à savoir si leurs travaux vont être pris en charge, et quand. Et, bien sûr, de développer une programmation de travaux pour répondre aux enjeux énergétiques, qui, on le voit bien, sont de plus en plus prégnants.

À ce titre-là, nous vous proposons de voter une enveloppe supplémentaire de 350 000 € pour faire face au surcoût de l'énergie, et notamment au gaz. C'est la preuve, s'il en était besoin, de l'urgence de rénover notre patrimoine, et d'isoler nos collèges pour avoir aussi de meilleures conditions de vie pour les enfants et pour les enseignants.

Ça a été dit par le Président en introduction, ce budget se caractérise par une augmentation sensible du budget d'investissement dans les collèges, et j'ai envie de dire une première augmentation sensible parce que les besoins sont très importants.

Quelques opérations emblématiques :

L'internat d'excellence de Corbigny, dont les travaux commencent, et qui a été sélectionné parmi 54 projets d'un appel à projets national financé en grande partie par le plan de relance. Cet internat s'excellence est axé notamment autour de l'action culturelle.

À Corbigny aussi, la réfection des toitures du collège.

Un énorme chantier aussi qui est lancé à Château-Chinon pour la réfection également des toitures.

À Luzy, pour le remplacement des menuiseries extérieures.

Nous pouvons parler aussi du changement, qui va être mis en place tout au long du mandat, des chaudières au fioul. Il reste 6 chaudières au fioul dans les collèges du département, et l'objectif est de toutes les changer avant la fin du mandat.

Et puis, pour ce budget 2022, la mise aux normes de la chaudière du collège de Decize.

Vous voyez que nos investissements sont très clairement concentrés sur la lutte contre le gaspillage énergétique et la diminution des émissions de carbone.

La politique Collèges, c'est aussi l'aide à la restauration scolaire avec un crédit de 190 000 €, et ça fait aussi partie de nos priorités de développer dans les cantines de nos collèges, l'approvisionnement en produits locaux et bio. À ce titre-là, nous travaillons, en lien étroit avec Thierry Guyot, sur la question des producteurs et éventuellement des actions à mettre en place pour permettre et faciliter l'approvisionnement des collèges. C'est une question complète ; il faut à la fois travailler sur l'offre et sur la demande.

Nous avons aussi lancé un travail sur la tarification scolaire, et nous savons que l'une des façons d'avancer sur ce sujet est aussi d'agir de façon plus mutualisée ; c'est-à-dire que les restaurants des collèges puissent aussi fournir des repas éventuellement aux écoles primaires. C'est comme ça qu'on dégage des marges de manœuvre. Et à l'inverse, comme par exemple à Nevers, nous sommes en discussion pour essayer de mutualiser la fourniture de repas avec la « Cuisine des saveurs ».

Ce travail en faveur des produits locaux et bio pour nos enfants des collèges se fait aussi à travers un partenariat que nous allons initier

avec le Centre d'Étude et de Ressources sur la Diversification (CERD) pour nous accompagner, et il repose aussi sur une action de formation des cuisiniers des collèges du département, auxquels je tiens vraiment à rendre hommage, car ce sont des gens extrêmement investis et passionnés par leurs missions, et ils ont une réelle volonté d'avancer dans le sens de la fourniture de produits locaux. C'est une vraie ressource pour nous, une vraie énergie, pour nous permettre d'avancer sur ce sujet.

L'action en faveur des collèges, c'est aussi le soutien aux projets pédagogiques, avec un crédit de 35 000 € qui est dédié aux projets développés dans les collèges.

Et puis, Blandine en a parlé, et donc je l'évoquerai seulement, il y a des actions qui sont menées de sensibilisation à l'environnement, avec une nouvelle action qui a débuté en 2021 autour de la « fresque du climat », et de la sensibilisation des collégiens aux questions du changement climatique.

Voilà en résumé, en ce qui concerne la politique des collèges. Je n'ai pas parlé de tout, mais j'ai essayé de vous parler des points les plus saillants.

L'enseignement supérieur :

La politique en matière d'enseignement supérieur est, vous le savez, un engagement tout à fait volontariste du Conseil départemental ; cela ne fait pas partie de ses compétences obligatoires.

Elle se traduit notamment par des soutiens à l'ISAT, à l'école d'ingénieurs, à l'UFR Droit et Sciences, à l'IUT Informatique, à l'UFR Santé, et notamment un soutien à la première année de médecine autrement appelée Pass Santé, à la Capacité en Droit et au Campus connecté. Ces différentes actions nous permettent de conforter et de développer la vie étudiante à Nevers, et dans le département, parce qu'il n'y a pas que Nevers. Et aussi avec un soutien par rapport à la restauration des étudiants et à la vie étudiante d'une façon générale.

La politique Jeunesse :

C'est une politique tout à fait cruciale. C'est un des éléments qui ressortent très fortement des débats d'« Imagine la Nièvre » ; c'est l'inquiétude ou la mobilisation des Nivernais pour la jeunesse du département, la volonté que les politiques publiques s'attachent plus à cette jeunesse.

Il me semble que l'année 2022 devra être une année aussi pour repenser et refondre la politique Jeunesse du Conseil Départemental, en se basant notamment sur les nombreuses propositions qui émanent déjà des différentes réunions publiques. La dernière réunion est justement prévue à l'ISAT cette semaine, et elle portera à la fois sur la jeunesse et la vie étudiante. Je pense donc que nous aurons aussi des éléments pour faire évoluer cette politique Jeunesse.

Aujourd'hui, la politique Jeunesse du Département, c'est 224 900 €, avec différents dispositifs, notamment le dispositif J'Box58, qui se compose de différentes actions en faveur de la jeunesse, et notamment le « Pass à l'international », qui vise à aider les jeunes du département à construire des projets de séjours, en général d'études, à l'étranger. C'est un dispositif particulièrement apprécié.

Parmi les dispositifs, on peut aussi citer l'aide au permis de conduire. Dans ce rapport, nous vous proposons quelques évolutions, car c'est un dispositif qui a beaucoup de succès, et, du coup, l'enveloppe a tendance à être rapidement consommée. Nous proposons donc quelques inflexions, et notamment de réserver cette aide aux foyers fiscaux non imposables, pour la réserver aux familles qui en ont le plus besoin, et d'augmenter les heures de bénévolat, puisqu'en contrepartie de l'aide, il s'agira de faire 60 heures de bénévolat, contre 30 auparavant.

La politique Jeunesse, pour qu'elle soit développée, c'est aussi le soutien et le partenariat avec des organismes qui interviennent directement auprès de la jeunesse : la FOL 58, le Bureau Initiatives Jeunes, l'Association Départementale des Pupilles de l'Enseignement Public (ADPEP), les Francas ou le Bureau Bourgogne Franche-Comté International.

Je vais vous parler aussi de deux actions particulièrement emblématiques et qui me tiennent à cœur.

La première est la création du *Mag Jeune*, un magazine qui voit le jour, entièrement écrit par des jeunes du département. L'idée est de leur donner vraiment une plage d'expression tout à fait libre, d'aider dans les travaux de rédaction et de reportage, mais sans aucune censure par rapport au choix ou à l'expression ; c'est vraiment le projet de leur réserver un espace d'expression libre. Le lancement du premier magazine jeunesse aura lieu le 1^{er} avril au Café Charbon, et vous êtes tous chaleureusement invités.

Et puis une autre action sur laquelle j'aimerais mettre un coup de projecteur, c'est bien sur le Conseil Départemental des Jeunes. 46 jeunes élus de 24 collèges, des classes de 5^{ème} et de 4^{ème}, qui participent à la vie citoyenne et qui se forment à la vie citoyenne, et nous font des propositions, en sachant que ce travail est organisé en commissions, et que chaque commission est dotée d'un budget de 2 000 € pour pouvoir développer des projets.

D'autres actions sont également mises en place. Je ne vais pas toutes les détailler, mais notamment une action nouvelle qui s'appelle « Nièvre Express – Empreintes et Territoires », qui vise à soutenir les projets des jeunes pour découvrir leur territoire et créer des challenges sur tout le département. Il s'agit de leur permettre de mieux connaître le patrimoine du département.

Ma voix est sur le point de s'éteindre, et donc je crois que ça veut dire que cette présentation touche à sa fin. En sachant que nous avons un

chantier très important pour cette année sur cette politique jeunesse, qui, je pense, doit être repensée du sol au plafond.

M. le Président : Merci beaucoup, Wilfrid, pour cette présentation très très dense. De combien augmente l'investissement, en pourcentage ?

M. Séjeau : De 50 %

M. le Président : 50 % ; c'est une vraie fierté d'avoir réussi à bâtir ce budget en permettant cet accompagnement qui, par définition, se fera dans la durée.

Collèges, enseignement supérieur, jeunesse, est ce qu'on a des choses à se raconter ? Oui ?

La parole est à Corinne Bouchard.

Mme Bouchard : Avant de commencer, je voudrais rappeler qu'hier, comme l'opposition et la majorité fraternisaient dans la salle de l'Orangerie, Monsieur le Sénateur ici présent nous a conseillé d'être une opposition forte parce que cela vous rendrait meilleurs.

Maintenant que j'ai ouvert cet auguste parapluie, je vais vous parler du rapport.

Vous serez peut-être étonnés qu'avant de parler du fond, j'aborde une question de forme, sur un point qui peut paraître secondaire, mais qui a son importance.

Bizarrement, ce rapport consacré à la jeunesse et aux collègues commence par un paragraphe en écriture inclusive. On parle des « jeunes Nivernais.e.s de 12 à 30 ans, pour que chacun.e puisse trouver une réponse et sa place au sein de la société ». C'est fort agaçant pour des lecteur.trice.s attentif.ve.s et pour tous ceux, celles, ciels, cielles qui seraient attaché.e.x.s à l'usage d'une langue claire et accessible à tous.te.s. Le x à "attaché" est là pour ciel.le.s qui se revendiquent non binaires.

Je sais bien qu'on présente cette étrange graphie comme un moyen de « lutter contre l'invisibilité des femmes », en négligeant le fait qu'elles n'ont jamais été invisibles, sauf dans des pays qui leur demandent de circuler sous un drap opaque façon Belphégor.

Que des femmes, ici et maintenant, soient toujours prises dans des rapports de domination, sans doute. Mais invisibilisées par la langue ? C'est sérieux ?

On présente un usage grammatical, l'utilisation du masculin pluriel à valeur générale, comme la preuve d'un sexisme systémique. En fait, il s'agit justement d'un usage inclusif : « le masculin pluriel inclut le

féminin », ce qui montre que le français ne pratique pas la ségrégation des sexes.

Je sais que bien des gens l'utilisent en pensant servir une cause respectable, mais l'écriture inclusive ne relève pas du féminisme universaliste. C'est un marqueur idéologique, de l'espèce redoutable des marqueurs binaires : il rend visible, non pas les femmes, mais l'adhésion à des doctrines d'activistes de gauche plus ou moins extrême. Que vous soyez homme, femme, ou dans n'importe quelle expression de genre, peu importe : vous utilisez le code ou vous ne l'utilisez pas. Vous enlevez votre chapeau devant la procession ou vous le gardez sur la tête. Vous affichez votre sympathie pour le politiquement correct ou vous vous définissez comme un infâme réactionnaire.

L'écriture inclusive n'inclut rien : sous le joli drapeau du progressisme, elle est essentiellement clivante. Elle marque l'avancée d'une idéologie qui veut imposer sa *novlangue*, et pas mal de sottises avec elle. Je tiens la liste à disposition pour un grand débat autour d'un café, le jour où on aura une heure libre en dehors des Sessions. Là, j'ajouterais seulement : si même la langue cesse d'être commune, que va-t-il nous rester ?

À ce stade, vous vous demandez probablement quelle mouche me pique. C'est simple : je m'inquiète de voir apparaître de plus en plus souvent le maudit point médian et des flots de *e* superflus dans des communications du Conseil départemental. Parce que, quoi qu'on puisse penser de l'écriture inclusive en tant que telle, nous sommes ici les élus d'un État de droit, et que, sauf à jouer les révolutionnaires de bac à sable, la moindre des choses est de respecter la loi de la République. Or, elle est claire : le Conseil d'État a interdit l'écriture inclusive pour tous les actes administratifs dans une décision du 28 février 2019. Ce qui devrait régler la question, puisque vous avez dit tout à l'heure que vous respectiez la réglementation, même quand elle vous est défavorable.

Pour le fond, ce rapport est dense, et bien entendu, tout n'est pas critiquable. C'est tout à fait raisonnable de prévoir l'explosion des dépenses d'énergie et d'investir dans les collèges.

Mais, justement, nous aurions préféré un plan encore plus ambitieux et plus complet, car certains collèges attendent depuis longtemps des travaux qui ne sont toujours pas envisagés. Ceux que nous connaissons sont extrêmement inquiets de voir leurs fonds de roulement réduits comme peau de chagrin.

Globalement, il nous semble que la hiérarchie des urgences et des dépenses est à revoir. Pour nous, les priorités devraient être les dotations, le remplacement des agents manquants, les travaux liés à la réduction des besoins énergétiques.

Autre problème, le volet sur la jeunesse.

Là aussi, la hiérarchie des dépenses nous semble contestable, mais je vous ferai grâce du détail, pour regretter simplement les complications

sur les aides au permis de conduire et le flou des « projets à caractère citoyen et solidaire » qui fleurissent un peu partout. On notera le retour de l'écriture inclusive dans les paragraphes consacrés au Conseil départemental Jeune et Citoyen, le sommet international de la jeunesse, et suivants.

Une mention spéciale pour un bel exercice de langue de bois : ce sommet vise « *la participation active des jeunes dans la perspective de contribuer au développement de leur territoire par la formulation de propositions concrètes avec la finalité de créer une chaîne humaine et solidaire à partir de la constitution d'un groupe de réflexion* ». Ma parole, me suis-je dit en lisant ce morceau, serais-je tombée par accident sur le programme de la primaire populaire ?

Juste une suggestion : puisqu'il est question de « propositions concrètes », ça serait bien d'en formuler quelques-unes, ça éclairerait le lecteur, et on aurait une idée de quoi il est question. Disons que l'ensemble des éléments de langage donnent l'impression qu'on a surtout affaire à un beau projet de propagande de gauche.

Raison pour laquelle, vous l'aurez compris, nous voterons contre l'ensemble de ce rapport.

M. le Président :

Y a-t-il d'autres interventions ?

La parole est à Wilfrid Séjeau.

M. Séjeau :

Plusieurs éléments. Alors, je ne me lancerai pas dans le débat sur l'écriture inclusive, mais j'aborderai les autres points.

Sur la question du fonds de roulement, il faut d'abord rappeler que le Département n'a jamais laissé aucun collège faire faillite. Nous avons une réserve indifférenciée, qui a été augmentée de 350 000 €, pour faire face justement aux difficultés des collèges et éventuellement à l'épuisement de leurs fonds de roulement.

Pour mémoire, cette réserve, en 2021 n'a pas été entièrement consommée. À chaque fois qu'un collège a eu des difficultés, et a demandé une rallonge en matière de dotation de fonctionnement, il l'a eue ; quand c'est justifié, bien entendu.

Je pense que la polémique, de mon point de vue, est close sur ce sujet, et, bien sûr, nous sommes très attentifs à la vie de tous les collèges et à leurs difficultés.

Il y avait aussi des collèges qui avaient des fonds de roulement colossaux. Les collèges n'ont pas vocation à être des banques et à stocker de l'argent.

Effectivement les dotations avaient été diminuées pour faire dégonfler ces fonds de roulement. Nous sommes comptables de l'argent public, et il n'est pas nécessaire que de l'argent dorme dans les caisses des collèges.

Encore une fois, nous ne laissons aucun collègue dans la difficulté, et chaque fois qu'il y a des besoins justifiés, nous y répondons.

Sur les remplacements des agents, alors, là, je suis très surpris, Madame la conseillère départementale, puisque, depuis la crise du Covid, nous avons mis en place une politique de remplacement qui est extrêmement coûteuse. Auparavant, il y avait un délai de 15 jours pour remplacer des agents dans les collèges, et ils étaient remplacés à temps partiel ; aujourd'hui, les remplacements sont immédiats et à temps complet. Je ne comprends donc pas quel est le reproche que vous nous faites.

On s'est appuyé, pour mettre en place cette politique de remplacements, notamment sur des agences d'insertion. J'ai lancé un chantier aussi pour qu'on crée des équipes permanentes mobiles qui puissent être volantes et qui puissent intervenir rapidement en remplacement.

Tout n'est pas parfait. Il y a peut-être des cas où des agents ne se présentent pas. Nous savons qu'il y a des cas où les personnes proposées par les entreprises d'insertion n'ont pas forcément fait l'affaire. Ou bien il y a des problèmes d'intégration au sein de l'équipe. Tous problèmes humains qui existent. Mais, en tout cas, par rapport à l'engagement du Département pour les remplacements, je ne comprends pas le reproche qui nous est fait.

Sur les travaux, vous avez parlé de la hiérarchisation des travaux, et il me semble que, dans mon intervention, j'ai démontré que les questions de rénovation thermique étaient tout à fait prioritaires.

J'ai expliqué également que, pour construire cette programmation, nous avons besoin d'un maximum d'éléments pour que celle-ci soit stratégique et cohérente. C'est ce que nous sommes en train de faire, et nous espérons bien, justement, au cours de l'année 2022, pouvoir proposer une programmation sur l'ensemble du mandat, en nous basant à la fois sur les retours de terrain et les rencontres avec l'ensemble des collègues, et en nous basant aussi sur les diagnostics énergétiques.

M. le Président :

Merci de ces précisions. L'art de la pédagogie, c'est l'art de la répétition, bien entendu.

La parole est à Christophe Deniaux.

M. Deniaux :

Un petit point sur les cantines.

Monsieur Séjeau, vous faites un signe aux cuisiniers qui, effectivement, font un gros travail ; et leur travail relève de la gageure actuellement.

Il y a un travail qui est en cours sur la revalorisation du prix du repas ; j'espère qu'on ira jusqu'au bout, d'autant plus que, si nous continuons

d'aller sur le 100 % local et le 100 % bio, cela va devenir une vraie gageure.

Et si l'on va jusqu'au bout, je pense qu'il y a certains produits dans nos cantines qui seront complètement exclus. Il va falloir quand même qu'on fasse un travail sérieux sur ça.

Pour revenir aussi sur les cuisiniers, on l'a évoqué en commission de travail, actuellement les chefs cuisiniers ont un rôle très important. Ils ont énormément de responsabilités, et ne sont pas du tout valorisés par rapport à ce travail-là.

Vous le savez, même en dehors des collègues, c'est compliqué aujourd'hui de recruter des chefs cuisiniers ; si, demain, nous ne revalorisons pas aussi ces salaires-là, je pense qu'on aura de plus en plus de mal à avoir des chefs cuisiniers dans nos collèges.

M. Séjeau :

Je suis assez en accord avec ce qui vient d'être dit, il n'y a pas de difficulté.

J'ai conscience de ces problématiques, mais vous faites bien de les rappeler.

Je mentionnerais juste une action qui va être menée aussi sur cette question des produits locaux et des cuisines, avec une action les 6 et 7 juillet autour du Défi Locavor justement, pour donner à voir la diversité des produits qu'on peut trouver sur notre département, et comment développer les approvisionnements locaux, même si, encore une fois, il reste beaucoup à faire, puisque, dans un grand nombre de productions, on manque de producteurs, notamment en maraîchage.

M. le Président :

La parole est à Pascale de Mauraige.

Mme de Mauraige :

Je voulais simplement faire une remarque. Quand on fait la visite des collèges, comme cela a été le cas sur Pouilly ou Donzy, auparavant nous étions associés à la pré-réunion avec le personnel, quand c'était Monsieur Mulot ou Colette Mongiat. Je pense que cela avait plus d'intérêt pour nous que de visiter les locaux, qu'on connaît déjà. Lors des Conseils d'Administration, nous pouvons avoir aussi des remontées de certaines difficultés ou pas. Je pense que c'est à revoir. Si on pouvait y être associés, cela me semblerait plus pertinent.

M. le Président :

La parole est à Jean-Luc Gauthier.

M. Gauthier :

Monsieur le Président, chers collègues, quelques mots sur ce rapport, pour vous dire que votre intention d'augmenter les budgets est louable. Comme nous le disions hier, il faudra tenir ce cap, parce que c'est essentiel. Il y a un petit peu de retard sur les investissements, et il faut compenser ce retard.

Sur le fonds de roulement, cher collègue, vous avez parlé de « polémique ». Il n'y a pas de polémique. Mais, si vous visitez les collèges, ce que je crois, vous entendez ce que nous disent les responsables de la gestion : il y a une inquiétude, très clairement. Et je sais bien que le Département sera là, car autrement ce serait une faute si le Département ne répondait pas. Ça appuie la communication nécessaire autour des politiques de la collectivité.

La base de l'éducation, c'est la répétition, effectivement, donc il ne faut pas avoir peur, et on reviendra, sans doute, tout à l'heure, au budget Communication, sur ce sujet. Plus on communiquera, plus on expliquera, et plus on responsabilisera. C'est important.

J'avais une question également sur le « Collège de demain », et cette ouverture de ce collège. J'avoue que j'ai du mal à cerner l'utilité et surtout le mode de fonctionnement.

L'utilité encore, je pourrais comprendre : utiliser des bâtiments qui appartiennent à la collectivité pour qu'ils aient un usage plus important est une façon « d'amortir » plus facilement. Mais, là encore, l'amortissement est lié à l'investissement, mais il y a toujours le fonctionnement qui découle de tout cela. Qui sera là pour ouvrir les locaux ? Les fermer ? Les entretenir ? Ce sont des questions essentielles.

Avant de se lancer dans cette décision-là, il faut qu'on approche les choses le plus finement possible, pour être sûrs que le remède ne soit pas pire que le mal.

M. le Président :

Je donne la parole à Wilfrid Séjeau.

M. Séjeau :

J'entends vos remarques. Effectivement il y a besoin de rassurer les collègues, et de continuer à porter ce discours. Effectivement, il y a des inquiétudes et je les entends très régulièrement. Il y a des inquiétudes aussi quant au patrimoine, quant au remplacement des agents, et on fait en sorte d'y répondre et de répondre présents.

Sur le « Collège de demain », je pense qu'il y a une première chose importante, c'est que nous ne voulons absolument pas être dans une démarche descendante en disant : « Le Collège de demain, c'est ça, et vous allez devoir faire ça, ça, ça. »

D'abord, ce que nous souhaitons faire, c'est travailler avec les établissements qui sont les plus motivés et qui sont volontaires pour s'inscrire dans cette démarche. Il ne s'agit pas de contraindre, puisque nous savons que cela ne fonctionnerait pas, ce serait idiot. On veut travailler d'abord avec les collègues qui ont commencé des choses dans ce domaine-là, parce que nous n'allons pas inventer complètement ce dispositif. Il y a déjà des collègues qui partagent des locaux, qui font venir des acteurs associatifs, des acteurs culturels, qui mettent à disposition leur CDI, qui réfléchissent éventuellement à mettre à

disposition leur cantine. Il y a déjà des expériences comme celles-là qui sont initiées.

Nous allons donc déjà travailler avec ces collègues qui sont les plus volontaires. Et on va faire « de la broderie ». C'est-à-dire que pour chaque collègue, le « Collège de demain » ne sera pas le même. Cela ne sera pas la même chose à Pouilly, à Donzy ou à Château-Chinon et à Lormes. À chaque fois, ce travail très fin doit se faire avec les équipes éducatives et le tissu culturel économique et social. Il n'y aura rien d'imposé. À chaque fois, on essaiera de construire les solutions en fonction des projets et des enjeux.

C'est une démarche qui ne fait que commencer, je l'ai dit, et, bien sûr, il ne s'agit absolument pas d'être dans le dogmatisme, mais dans des démarches descendantes.

M. le Président :

Merci de ces précisions.

Merci, Jean-Luc Gauthier, pour cette intervention que je trouve éminemment responsable sur un sujet qui est extrêmement important.

Sans vouloir compléter, mais pour éclairer peut-être un peu la question du « Collège de demain », les étapes de rencontres se font au rythme que le temps nous permet.

Wilfrid l'a rappelé, on a rencontré les chefs d'établissement et les gestionnaires avec un travail d'ateliers sur une demi-journée. On a réuni dans cette salle les jeunes représentants des collèges au titre du Conseil Départemental des Jeunes, avec le même modèle.

Nous rencontrons, dans les jours qui viennent, les représentants des parents d'élèves puis les représentants des enseignants, ou inversement.

Puis on terminera cette séquence par la rencontre avec les maires qui accueillent sur leur commune un collègue.

Véritablement, on est dans une phase d'écoute, de prise en compte des questionnements des uns et des autres ; et, derrière, d'une expérimentation, probablement dès la rentrée prochaine, sur un petit nombre de collèges volontaires, pour mieux caler encore cette stratégie, qui est le pendant d'un engagement de mandat qui est que nous ne fermerons aucun collège, quoiqu'il nous en coûte. Nous l'avons indiqué de cette manière-là.

Le travail va se mener de la même manière, je ne sais pas si je vous l'ai indiqué hier, sur la question des maisons de retraite. Alors, cette affaire de « maison de retraite du futur » est exactement sur le même modèle que pour les collèges. En effet, comme cela a été indiqué dans le propos liminaire hier matin, on voit bien que nous sommes à la croisée des chemins et qu'il faut que nous arrivions collectivement à donner des orientations extrêmement nouvelles, parce que d'autres ne le feront pas à notre place ; ce qui est bien le drame des territoires ruraux.

On voit bien que, si nous ne sommes pas en capacité de proposer des alternatives, de travailler sur le fond, on risque d'être en difficulté avec les plans cachés de l'ARS sur la diminution des lits de maisons de retraite, qui est un truc qui existe depuis des années et contre laquelle il faut lutter tous les jours ; les plans verticaux annualisés de l'Éducation nationale sur le rétrécissement de l'offre et l'augmentation des transports. L'idée générale étant de dire « soyons ambitieux, prenons la main, apportons des projets », plutôt que de faire simplement, ce qu'il faut faire aussi bien entendu, la manifestation avec les écharpes, ou s'attacher aux grilles d'un collègue, comme un éminent collègue l'a fait il y a quelques années, car on voit aujourd'hui que ce n'est plus véritablement efficace.

C'est vraiment cet esprit-là, en complicité totale avec nos concitoyens, qu'il faut qu'on arrive à développer. Personne n'est parfait dans cette histoire, et on sera totalement à l'écoute des propositions que votre groupe pourra nous faire.

Y a-t-il d'autres interventions ?

Qui vote contre ? Qui s'abstient ?

Le rapport est adopté à la majorité. 13 votes contre. M. Deniaux ne prenant pas part au vote.

RAPPORT N° 33 : BUDGET PRIMITIF 2022 – POLITIQUE SPORT

De l'activité Loisirs jusqu'au haut niveau, faire du sport un vecteur du lien social et de la fierté.

M. le Président :

Je passe la parole à Lionel Lécher pour la présentation du rapport sur la politique en faveur du sport.

M. Lécher :

Merci, Monsieur le Président, chers collègues, puisque nous parlons des « Collèges du futur » et des collèges ouverts sur l'extérieur, comme je le disais en aparté à Wilfrid, cela se pratique depuis longtemps dans le département, puisque vous savez qu'il y a des gymnases à l'intérieur des collèges, et que ces gymnases sont, pour la plupart, sont partagés.

La politique sportive, vous le savez, est une politique volontariste du Département. C'est un facteur d'attractivité ; nous en avons parlé tout à l'heure. L'accès au sport est primordial pour les Nivernais. Je le rappelle souvent, mais c'est près de 50 000 licenciés dans le département, et c'est le plus gros ratio dans la région Bourgogne Franche-Comté ; donc c'est important.

Je profite de la tribune qui m'est donnée pour remercier tous les bénévoles qui font vivre toutes ces structures sportives, puisque c'est

aussi un facteur de lien social et un vecteur important, surtout dans la période que nous venons de vivre. Les clubs repartent, et c'est important.

Soutien au développement du sport :

Notre politique publique se décline en 4 grands volets pour le soutien au développement du sport.

- Les contrats de partenariat, pour un montant de 566 000 €. Dedans, on retrouve l'USON, La Charité Basket, l'ESL Rugby, et le TNM.
- Et puis on a l'aide au fonctionnement des clubs et des comités sportifs pour 681 000 €, et, dedans, nous avons des conventions d'objectifs qui sont signées, pour 4 ans, auprès des comités départementaux et des associations sportives.

Et nous avons également l'aide au fonctionnement, qui conforte les clubs qui œuvrent au quotidien, et il s'agit de 252 clubs sportifs et 40 disciplines.

Vous voyez donc que le maillage territorial est important, et que les différents sports que nous pouvons pratiquer dans la Nièvre sont importants.

- L'aide aux manifestations sportives d'envergure départementale, régionale est d'un montant de 25 000 €.

Par ailleurs, l'aide au sport de haut niveau est de 60 000 €. Elle comprend :

- une aide individuelle pour les sportifs de haut niveau, aussi bien les sportifs professionnels que les sportifs amateurs.
- une aide aux clubs et aux sportifs ayant obtenu des résultats.

Nous devons organiser une cérémonie de remise des récompenses sportives en début d'année, mais la Covid nous a un peu empêchés, et cette cérémonie sera reportée au mois de septembre.

Nous avons également une aide avec le raid nature CARACOL en lien avec l'UNSS, ce qui permet aux jeunes des collèges et des associations sportives de pratiquer du paddle, du BMX...

Depuis 2019, il y a également un volet écologique dedans, puisqu'il y a une sensibilisation à la biodiversité.

Nous avons des crédits réservés aux actions diverses, telles que 4L Trophy, ou des manifestations un peu spécifiques.

Pour tout cela, le montant qui vous est demandé, en dépenses de fonctionnement, puisque nous ne travaillons là que sur des dépenses de fonctionnement, est de 1 352 561 €, qui est un montant identique au montant de 2021.

M le Président :

Merci, Lionel, pour cette présentation synthétique.

Je donne la parole est à Franck Michot.

M. Michot : Je vais essayer de ne pas leur porter malheur, mais je vais défendre ma paroisse. Il ne vous a pas échappé qu'il y a une petite équipe de foot dans le nord du département qui approche du niveau national. L'équipe de Cosne. Ils ont suffisamment d'avance pour me permettre de porter dès à présent cette demande ; et, dès lors qu'ils seront en national, bien évidemment, nous reviendrons vers vous, pour que, au même titre que d'autres équipes, ils puissent être soutenus dans le cadre du soutien du Département. Ces véritables athlètes le méritent bien.

Merci à vous.

M. le Président : La parole est à Lionel Lécher.

M. Lécher : Ils rentrent dans les critères d'attribution. Évidemment, s'ils montent en national, ils bénéficieront également, comme d'autres clubs, du même montant, qui doit être de 10 000 €, de mémoire. On vérifiera. Mais il doit s'agir d'un montant sensiblement équivalent à celui-là.

M. Michot : Merci à vous.

M. le Président : Y a-t-il d'autres demandes d'intervention ?

Y a-t-il des votes contre ? Des abstentions ?

Le rapport est adopté à l'unanimité.

RAPPORT N° 45 : BUDGET PARTICIPATIF NIVERNAIS 2021 – CORRECTION D'ERREURS

M. le Président : La parole est à Blandine Delaporte.

Mme Delaporte : Il s'agit, je crois, de la correction d'erreurs qui ont été faites sur le tableau récapitulatif des lauréats du budget participatif, saison 3.

Effectivement, lors du dépouillement, et, après avoir mis en place ce tableau récapitulatif, nous avons commis quelques erreurs, ce qui nous a amenés à attribuer des subventions à des montants inférieurs à ce qui avait été demandé ; à déclarer un lauréat qui n'aurait pas dû l'être ; et déclarer un reliquat qui n'aurait pas dû l'être non plus.

La première des choses est que nous avons averti les associations de ces montants et aussi qu'elles étaient lauréates. Nous ne pouvions

donc pas vraiment revenir en arrière, et détruire leurs espoirs, puisqu'en plus, depuis le mois de décembre et à partir du 1^{er} janvier, elles auraient pu d'ores et déjà engager la somme de leur projet.

Il convient aujourd'hui, si vous en êtes d'accord, pour ne pas annihiler tous ces espoirs, de rectifier le montant global de l'enveloppe du budget participatif, et donc de la faire passer à 392 123 €, au lieu des 380 000 € prévus.

Une chose est sûre, c'est que nous serons, pour la saison 4, dont je vais présenter le rapport juste après, extrêmement vigilants, et je vous le signale d'ores et déjà, l'annonce des résultats ne se fera pas à l'issue immédiate du dépouillement. Nous prendrons du temps pour vérifier le tableau, de manière à ne pas commettre ce genre d'erreurs, et à ne pas avoir à rectifier par la suite. Nous prendrons donc le temps entre le dépouillement et la vérification des tableaux pour ne pas susciter des espoirs que nous pourrions décevoir par la suite.

M. le Président :

Merci beaucoup, Blandine.

Y a-t-il des interventions ?

Y a-t-il des abstentions ? Des votes contre ?

Le rapport est adopté à l'unanimité.

RAPPORT N° 34 :

BUDGET PARTICIPATIF NIVERNAIS 2022 – 4EME ÉDITION

M. le Président :

La parole est à Blandine Delaporte.

Mme Delaporte :

C'est à peu près la même chose que l'année passée. La 4^{ème} édition va engager une enveloppe de 380 000 €, c'est-à-dire 350 000 € pour les projets « adultes », hors collègues, et 30 000 € dédiés uniquement aux projets des collègues.

Je le rappelle : le Département subventionne 80 % du montant TTC du projet, avec un montant maximal par projet qui est limité à 15 000 € TTC.

Pour les dates et le calendrier, vous pourrez commencer à déposer les projets du 15 avril au 15 août, soit sur le site dédié, soit en imprimant le formulaire et en nous le renvoyant au Département.

L'analyse des projets sur le plan de la recevabilité sera étudiée entre le 16 août et le 15 septembre. Nous annoncerons les projets déclarés recevables et qui seront donc soumis au vote des Nivernais. Cette information sur ces projets sera entre le 20 et le 30 septembre. Puis, à partir de là, chaque porteur de projet pourra faire campagne pour faire

la promotion de son projet. La période de vote est inchangée ; ce sera du 1^{er} au 31 octobre. Le dépouillement aura lieu la première quinzaine de décembre. Comme je l'ai annoncé à l'instant, les résultats seront annoncés quelques jours après.

M. le Président : Merci beaucoup, Blandine, pour cet outil qui est très apprécié de nos concitoyens.

Y a-t-il des demandes de parole ?

Mme Delaporte : Juste à noter que nous avons travaillé sur le règlement, que nous n'avons pas beaucoup modifié. Nous avons travaillé, avec un petit groupe de travail, majorité et opposition, et nous nous sommes mis d'accord sur les modalités et sur le règlement de ce budget participatif.

M. le Président : Merci de cette précision.

Y a-t-il des abstentions ? Des votes contre ?

Le rapport est adopté à l'unanimité.

RAPPORT N° 35 : BUDGET PRIMITIF 2022 – POLITIQUE CABINET – COMMUNICATION

Imaginer et partager avec les Nivernais

M. le Président : Concernant le budget de la politique Cabinet et Communication, il n'y a pas de grande surprise.

Vous avez les éléments dans le rapport sur la politique concernant le Cabinet. L'équipe sera d'ailleurs complétée dans les semaines qui viennent ; nous aurons enfin une équipe au complet, dont je peux vous assurer encore une fois de la disponibilité, élus de l'opposition ou de la majorité.

L'action « Imagine la Nièvre » est portée évidemment par le Cabinet.

On a une enveloppe de 15 000 € pour le soutien d'associations ou de manifestations.

Sur le fonctionnement de l'Assemblée, les crédits représentent un peu plus de 35 000 €.

Le travail avec l'Union Amicale des Maires et le Fonds d'Animation Cantonale représentent l'essentiel des crédits qui sont mobilisés.

Au titre de la communication, dont nous nous sommes rendu compte, il y a quelques semaines, que nous étions plutôt dans la tranche très basse des départements ou des collectivités, ou, en tout cas, beaucoup

moins importante que la communication de la Ville et de l'Agglomération de Nevers notamment, les actions sont les suivantes :

Nous avons la diffusion de trois magazines par an, dont on va essayer de reformater le dispositif, en mettant plutôt en valeur des Nivernais, un peu dans l'esprit d'« Imagine la Nièvre », plus que des élus locaux. Il faudra être indulgent pour le premier numéro qui ne sera pas encore logé à cette enseigne.

Le travail autour de « La Belle Nièvre » qui est aussi extrêmement intéressant et passionnant. Je ne sais plus qui évoquait – je crois que c'est à « Imagine la Nièvre » – cette idée d'avoir une sorte de « salon du *made in Nièvre* », afin de mettre en valeur nos produits locaux.

Le partenariat avec les radios. Tout ça est très classique.

Pour ce qui est de la section d'investissement, c'est bien la Direction de la Communication qui porte l'opération « Mille arbres », dont vous avez tous bénéficié, la signalétique visuelle, et, enfin, évidemment, le budget participatif, cher au cœur de Blandine Delaporte, et, je crois, de nous tous.

Enfin, on intègre à ce budget la question de l'imprimerie, qui est aussi une équipe qui travaille très très bien dans notre Département. Comme vous le verrez dans le rapport, nous allons jusqu'aux commandes de ramettes de papier pour l'ensemble du Département.

Il y a d'ailleurs en annexe un document qui est plutôt bien fait, au titre justement de ce qu'évoquait Jean-Luc Gauthier, sur la communication, sur ce que nous avons essayé de mettre en place, et cela n'est effectivement jamais simple. C'est un métier à remettre tous les jours sur l'ouvrage.

C'est probablement, c'est d'ailleurs, plus que communication, de la question de l'information qu'il faut parler. Si on prend l'aide au permis de conduire, on ne connaît pas toutes les modalités d'intervention des uns et des autres, entre les communes, la Région et autres structures qui peuvent intervenir, comme les PEP. Lorsque nous étions à Cosne, plusieurs personnes dans la salle nous ont dit connaître des problèmes de connexion à Internet, alors que Cosne est aujourd'hui fibrée, de manière générale. Nous n'avons pas accès à cette information-là. Il y a un monde de la surinformation pour essayer d'être le plus clair possible. On l'a dit sur les collègues, cela vaut, hélas, pour tous les sujets.

Souhaitez intervenir sur ce rapport ?

La parole est à Jean-Luc Gauthier.

M. Gauthier :

Monsieur le Président, chers collègues, c'est un rapport qui vous implique directement, et c'est tout à fait normal.

Ce sont plus des questions que des remises en cause que nous formulons. Après, vous assumez les choix que vous faites, sur ce secteur, d'ailleurs, comme sur d'autres, il n'y a pas de problème.

Tout d'abord, pourquoi avoir retiré le budget participatif du Cabinet pour le mettre sur la communication ? C'est une question.

M. le Président : C'était déjà comme cela, l'année dernière. C'était en fin de mandat précédent que cela a basculé.

M. Gauthier : *A priori*, on me dit *non*. De toute façon, tout cela est un petit noyé. Est-ce qu'une somme, ici de 15 000 €, laissée à la disposition du Cabinet, et donc du Président, est quelque chose qui existait auparavant ou pas ? Y a-t-il toujours eu une somme qui était dévolue à la discrétion du Président et du cabinet ?

M. le Président : Oui, de tout temps. De plus, la plupart du temps elle n'est pas consommée, il faut bien le dire. Cela permet, et n'hésitez pas d'ailleurs à me solliciter directement, de régler des queues de dossiers qu'on n'arrive jamais à boucler. C'est vraiment un outil de souplesse pour l'ensemble du territoire départemental.

M. Gauthier : C'est bien de le savoir parce qu'il y a un certain nombre d'élus qui sont neufs dans la fonction.

M. le Président : Pour tout dire, moi, je l'ai découvert à la fin de mon 3^{ème} mandat, je crois. Qu'ils ne s'inquiètent pas sur genre de sujet.

M. Gauthier : Plus tôt nous avons l'information, mieux c'est, effectivement. Alors, un petit regret tout de même, c'est qu'effectivement trois magazines par an, c'est sans doute insuffisant. Vous allez me dire que c'est un paradoxe, nous qui vous appelons à la modestie en termes de dépenses. La communication, on le dit depuis hier, c'est quand même très important. Je ne vais pas redire ce qui a déjà été dit. Et au-delà de ça, c'est la place qui est laissée à l'opposition dans cette communication. C'est-à-dire que moins vous communiquez, moins nous avons la possibilité de le faire.

Mme Delaporte : C'est une stratégie comme une autre !

M. Gauthier : Non, ce n'est pas une stratégie. Si nous voulons réconcilier nos concitoyens avec la politique, il est important qu'ils sachent qu'il n'y a pas qu'une voix ; il y en a plusieurs.

Pourquoi également faire appel à un imprimeur extérieur ?

M. le Président : J'imagine que ce sont des contraintes techniques. Il n'y a pas de rotative, dans le Département, qui permette de traiter le volume. Je l'ignorais totalement, et je le découvre comme vous.

M. Gauthier : Je voulais savoir aussi en quoi consistaient les partenariats que nous nouons avec les différents médias, que ce soit les radios ou le *Journal*. Est-ce un véritable partenariat, avec une contrepartie ? Ou bien est-ce le fait d'abonder les finances de ces médias ? Donc si vous pouvez nous répondre sur ce sujet...

Je voulais enfin savoir si nous pourrions avoir un vote par divisions, c'est-à-dire le Cabinet d'un côté, puisqu'on considère que c'est quelque chose de plus politique, et la communication de l'autre, qui, normalement, doit aller au-delà de cet aspect « très partisan ».

M. le Président : Sur la question des médias, nous sommes sur du soutien, qui est plus un accompagnement, pour les radios, à survivre, parce qu'on sait que les moyens sont extrêmement limités, et les dossiers de plus en plus complexes à monter.

Avec *Le Journal du Centre*, on est plus dans une logique partenariale. Exemple typique : alors qu'on mène une politique importante, avec « Imagine la Nièvre », qui s'adresse à nos concitoyens, l'une des bonnes manières de le faire est d'acheter des encarts publicitaires dans *Le Journal du Centre*. Cela ne veut pas dire que nous ayons négocié, à cette occasion-là, et sur ces montants-là, une couverture rédactionnelle. Alain Gavriloff pourrait en témoigner : la presse et la rédaction des articles liés à « Imagine la Nièvre » restent tout à fait de la responsabilité du journaliste ou du correspondant qui les produit.

Sur la deuxième question, pas de problème pour diviser le vote Cabinet et le vote Communication.

La parole est à Blandine Delaporte.

Mme Delaporte : Sur les radios, en revanche, il y a certaines radios qui ont mis en place des émissions avec le Département, où les techniciens et/ou les élus sont régulièrement invités pour parler des grandes politiques départementales, des grandes actions ou des grands projets. C'est le cas de BAC FM, de RCF, de Radio Morvan, etc.

M. Gauthier : Sur ces partenariats, est ce qu'on peut avoir une idée : quand vous nous dites que la collectivité prend des pages, j'imagine que vous délivrez un message politique ou de la collectivité, mais quel est le coût d'une page du *Journal du Centre* ? Avez-vous les tarifs ?

M. le Président : Nous allons demander à Stéphane Jean-Baptiste.

- M. Jean-Baptiste :* Une demi-page, pour « Imagine la Nièvre » coûte 900 €. Une page entière coûte 1 500 €.
- M. Gauthier :* D'accord, c'est un peu dégressif. L'opposition peut-elle communiquer, via une page du *Journal du Centre*, et bénéficier des mêmes conditions ?
- M. le Président :* C'est une négociation qu'il vous faudra mener avec *Le Journal du Centre*.
- M. Gauthier :* Mais peut-on avoir l'appui de l'un des partenaires de... ?
- M. le Président :* Oui, sauf qu'à mon sens, connaissant un peu *Le Journal du Centre* depuis quelques années, je ne suis pas certain qu'ils aient cette perception-là et qu'eux-mêmes acceptent de faire de la communication politique à titre payant.
- M. Gauthier :* Je vous le confirme, Monsieur le Président, puisque nous avons demandé combien coûterait une page, et notre mail a dû se perdre dans les méandres du *Journal*.
- M. le Président :* Vous remarquez, d'ailleurs, qu'on n'est pas non plus sur des messages à caractère politique, mais bien sur des messages à caractère informatif et citoyen.
- M. Gauthier :* Oui. Qu'est-ce que la politique ? Sinon, de défendre ses valeurs, ses options...
- M. le Président :* Il y a la manière, la forme et le fond. C'est un vieux et très beau sujet, mais il faut les deux.
- M. Gauthier :* Mais ne vous inquiétez pas, chers collègues, nous respecterons ces contraintes.
- M. le Président :* Très bien.
Y a-t-il d'autres interventions ?
Sur la partie « Cabinet », y a-t-il des abstentions, des votes contre ?
La partie du rapport sur le Cabinet est adoptée à la majorité. 14 abstentions.

M. le Président : Sur la partie « Communication », y a-t-il des abstentions, des votes contre ?

La partie « Communication » du rapport est adoptée à la majorité. 14 votes contre.

M. le Président : Merci. Le rapport est adopté.
Je vous propose que nous reprenions notre séance à 14 h 00.
Merci.
(Suspendue à 12 h 27, la séance reprend à 14 h 16)

RAPPORT N° 36 : BUDGET PRIMITIF 2022 – POLITIQUE RESSOURCES HUMAINES

Première force du service public

M. le Président : Chers collègues, nous allons reprendre notre séance.
Je vous fais part du pouvoir d'Éliane Desabre à Lionel Lécher. Michèle Dardant nous quittera dans une vingtaine de minutes ; elle donne pouvoir à Patrice Joly.
Je cède immédiatement la parole à Joëlle Julien sur la politique des ressources humaines.

Mme Julien : Merci, Monsieur le Président, chers collègues.
Nous allons parler de la politique des ressources humaines, première force du service public.
Donc, il est proposé d'inscrire à ce titre 84 063 250 € en dépenses de fonctionnement et 13 000 € en dépenses d'investissement. Des recettes sont attendues à hauteur de 1 931 495 € en fonctionnement et 6 000 € en investissement.
Il est important de préciser que la politique des ressources humaines vise à répondre aux obligations réglementaires en matière de rémunération et de déroulement de carrière, et aussi à développer des conditions de travail optimales pour favoriser le bien-être au travail et contribuer à un service public de qualité.
Les actions dans ce domaine sont :

- la rémunération
- la formation
- les déplacements

- la médecine du travail
- l'action sociale.

Pour revenir, en faisant une courte parenthèse, sur les échanges que nous avons eus sur les 1 607 heures, j'indique qu'en juin nous aurons une délibération à prendre sur les modalités des 1 607 heures, dans la mesure où l'étude sur le terrain n'est pas terminée, et que nous aurons obligation de passer ces sujets en Comité technique. Au mois de juin, nous aurons l'ensemble des éléments pour une délibération. Je ne sais pas qui a dit que nous aurions 130 000 heures supplémentaires. Monsieur Gauthier ? Enfin, j'ai regardé, nous avons inscrit en 2021 le chiffre de 20 725 heures supplémentaires, pour 421 000 €.

- Axe 1 - Rémunération des agents permanents :

Sur la rémunération des agents permanents, titulaires et non titulaires, nous vous proposons d'inscrire un montant de 61 000 000 €, avec deux grands axes :

- Les obligations légales et réglementaires :

. Avancements d'échelon : 470 325 €,

. Augmentation du salaire minimum de croissance, qui a augmenté au 1^{er} janvier 2022, et qui représente pour 2022 une augmentation de 85 000 €,

. Refonte des grilles des agents de catégorie C, qui est estimée à environ 130 000 €.

On l'a dit hier et on va le redire aujourd'hui, rest qui n'est pas compris dans le budget le « Ségur de la santé » dans le domaine de la fonction publique, qui n'a pas été valorisé, et également l'augmentation du point d'indice, qui pourrait se situer entre 1,5 et 4,5 %. Si l'on fait une projection à 2 %, cela va faire 500 000 € sur six mois, les six derniers mois de l'année 2022, ce qui n'est pas non plus compris dans le budget.

- Le 2ème point c'est la mise en œuvre des décisions de l'Assemblée départementale :

On l'a entendu hier, le Département porte des politiques volontaires de proximité, qui nécessitent des moyens appropriés.

C'est le cas dans le domaine de la santé, avec le centre de vaccination, dont le budget est estimé à 190 000 €. Il sera en fonction de l'évolution de la pandémie. Mais également avec le recrutement de médecins généralistes sous contrat, avec un objectif de 10 médecins en 2022, et un budget de 420 000 €, mais une recette attendue à hauteur de 75 à 80 %.

C'est le cas aussi dans le domaine de la solidarité, avec les renforts temporaires dans le cadre de la refonte de l'enfance, avec des dépenses à hauteur de 585 000 €, et avec un appel à projets qui peut nous permettre d'avoir une recette à hauteur de 228 000 €.

Plusieurs créations de postes permanents ont été validées en septembre 2021, dont le coût est estimé pour 2022 à 518 900 €. Les crédits REACT EU et FSE permettront la prise en charge du financement des postes de travailleur social d'insertion (ceux qui ont été créés à cette période-là et les 6 autres déjà existants).

Dans le domaine de l'accompagnement numérique, il y a le dispositif des conseillers numériques, avec le recrutement de 21 conseillers en 2021. Il est inscrit au budget la somme de 285 000 €, totalement compensée par des recettes de l'État.

Enfin, plusieurs contrats de projet ont également été créés en septembre 2021 et en janvier 2022 pour mettre en œuvre les politiques de la solidarité dans les différents domaines, tels que la cohésion sociale, la santé, les services de santé préventive, l'inclusion sociale et la famille/enfance, mais aussi plus spécifiquement à la Direction Générale des Services pour un poste de chargé de mission pour le développement de la filière Viande, s'agissant du dossier de l'abattoir et de la salle de découpe de Corbigny. Il est inscrit la somme de 432 700 € en dépenses, sachant que les financements se montent à minima à hauteur de 280 000 €. Nous attendons encore un certain nombre de réponses pour les financements.

Pour finir, on a les avancements de grade et les promotions internes. Le coût est estimé à 110 000 €.

Voilà concernant le poste des agents permanents.

- Axe 2 - Rémunération des assistants familiaux :

On vous propose d'inscrire au budget la somme de 18 770 000 €. Cette prévision inclut l'impact de la hausse du SMIC à partir du 1^{er} janvier 2022, ce qui représente une évolution par rapport à l'année précédente de l'ordre de 470 000 €. Là aussi, une interrogation concernant la loi Taquet, et on attend le décret d'application ; suite à l'accueil du premier enfant, il y aura du remaniement pour une prise en charge de cette rémunération.

- Axe 3 - Formation :

Les projets pour 2022 sont nombreux dans le cadre du plan de formation triennal qui s'achèvera en décembre prochain.

Un objectif, on en avait discuté, d'accompagnement des nouveaux directeurs et chefs de service et de certains cadres déjà installés dans les missions d'encadrement a été priorisé, *via* un coaching. Cette démarche va donner lieu à une mise en concurrence pour laquelle une somme de 40 000 € est prévue.

Au regard de ces éléments, il est proposé de :

- porter le montant du budget formation à hauteur de 256 000 € pour 2022 (maintien du montant 2021 auquel on ajoute le poste de coaching),
- et on maintient la somme de 33 000 € pour le marché « analyses de la pratique et supervision ».

L'effort de formation se retrouve également dans les budgets consacrés à Nièvre Travaux Numérique (15 000 €) et à la Direction des Systèmes d'Information et du Numérique, pour un montant de 35 000 € pour ce BP 2022.

- Axe 4 - Déplacements :

Le budget consacré aux frais de déplacement tient compte de plusieurs éléments :

. le recrutement des conseillers numériques, dont nous venons de parler, dont les missions impliqueront de nombreux déplacements, sachant que les véhicules de service doivent être achetés, et, de ce fait, conséquent au moins sur le 1er semestre avec les déplacements personnels avec une estimation se montant à 4 000 € par agent, c'est à dire, 84 000 € pour les six premiers mois de l'année.

. le changement du taux de remboursement des repas pris sur l'agglomération de Nevers dans le cadre des formations qui passerait d'un demi- taux à un taux (application réglementaire). Le budget nécessaire au remboursement des frais de déplacement des agents est estimé à 411 500 € pour des déplacements liés à la formation. Il vous est proposé d'inscrire la somme de 40 000 €.

- Axe 5 - Médecine du travail : Participation au Centre de gestion :

Une nouvelle organisation permet une meilleure prise en charge des agents de la collectivité, ce qui va impacter la cotisation à compter du 1^{er} janvier 2022. Cette évolution sera de 93,58 €/agent à 120 €/agent.

Au regard de ces éléments, il est proposé de porter le montant du budget de la médecine professionnelle à 200 000 €.

- Création de postes et modification du tableau des effectifs :

1) Création de contrats de projets :

Dans le cadre du dispositif « France Relance » et de la stratégie d'émancipation numérique 2021-2027, la collectivité a été retenue par l'Agence Nationale de Cohésion des Territoires pour déployer la présence sur son territoire, hors agglo, de conseillers numériques France Services. On a donc eu 21 recrutements, dont le coût est financé par l'État.

Mais, l'État accorde à notre collectivité la possibilité de recruter à nouveau 2 personnes supplémentaires. Il vous est donc proposé de créer 2 postes d'adjoint technique dans le cadre de contrats de projet. La rémunération correspond au SMIC, soit un coût annuel avoisinant 50 000 € pour les deux postes, complètement compensé par des recettes de l'État.

2) Tableau des effectifs :

Vous avez en point 2 le tableau des effectifs que vous trouverez dans l'annexe 1.

- Subventions :

Ensuite, on adopte des subventions, votée en 2022 dans le domaine de l'action sociale.

- AGORA :

L'année 2022 marquera la restauration intégrale du bâtiment de l'AGORA dans le cadre du plan de relance. Aucune participation du Département n'est sollicitée sur les travaux, et seuls la subvention de fonctionnement et quelques menus achats de matériels sont prévus cette année au budget pour maintenir le service. On l'a dit mais il n'est pas anodin de le répéter : l'investissement est à hauteur de 2,5 M€.

Il vous est proposé d'inscrire une somme de 70 000 € de fonctionnement, scindée en 2 parties : 25 000 € pour les participations aux repas des rationnaires dont l'indice de rémunération est inférieur ou égal à 480, et 45 000 € pour la participation annuelle du Département.

On dit aussi que le restaurant devra fermer 4 à 5 mois pour les travaux, et que ces sommes sont en conséquence des maxima. Au titre de l'investissement, une somme de 3 000 € est proposée afin de pallier toute demande imprévue de matériels.

. COSDEN :

Malgré la pandémie, le COSDEN poursuit ses activités. Une somme de 516 500 € est inscrite au budget à destination du COSDEN afin de tenir compte de l'intégration des agents de la MDPH.

Voilà ce que je voulais dire.

Donc, vous avez les éléments financiers qui sont repris dans le tableau :

- Dépenses de fonctionnement : 84 063 250 €
- Dépenses d'investissement : 13 000 €
- Recettes de fonctionnement : 1 931 495 €
- Recettes d'investissement : 6 000 €.

- **Mesures en faveur du pouvoir d'achat :**

Avant de procéder au vote de ce budget, et comme l'indiquait le Président lors de son intervention d'ouverture de notre Session, nous avons des mesures à proposer afin de prendre en compte le contexte particulier lié au renchérissement du coût de l'énergie et à la perte du pouvoir d'achat constatée par une inflation soutenue.

Nous proposons d'engager un dialogue avec les organisations syndicales pour mettre en place des initiatives susceptibles de répondre, au moins partiellement, aux conséquences d'un phénomène qui justifie l'engagement de mesures d'accompagnement correctives, notamment pour le personnel se situant dans les tranches de rémunération les plus faibles.

Ce plan d'action se compose de 7 mesures.

1. L'adhésion de la collectivité au dispositif « ticket mobilité » de la Région Bourgogne Franche-Comté

Instaurée par la Région en 2019, cette aide constitue un soutien financier pour les agents et apprentis obligés d'utiliser la voiture pour se rendre sur leur lieu de travail dans des zones géographiques non couvertes par les transports collectifs.

Les critères de versement de cette aide prévoient :

- une résidence sur le territoire de la Région,
- un salaire brut égal ou inférieur à 2 fois le SMIC pour un contrat de travail en CDI ou en CDD d'au moins 1 mois,
- une distance de déplacement domicile-travail d'au moins 30 km aller,
- l'absence totale de transports collectifs ou impliquant un trajet supérieur à une durée d'une heure.

La valeur du ticket mobilité s'établit à hauteur de 40 € par mois. La Région contribue à la prise en charge de l'effort de l'employeur à hauteur de 20 €, 11 mois sur 12, pour un salarié et 10 € pour un apprenti sur la même durée. Le Département prendra en charge les 20 € restants.

Sur la base d'une estimation haute, l'effectif concerné au sein de la collectivité pourrait représenter 200 agents, pour un coût de la mesure évalué à 45 000 € annuels.

2. Une mesure « pouvoir d'achat » pour les rémunérations les plus modestes versées dans la collectivité

En amont de l'augmentation de la valeur du point d'indice du traitement des fonctionnaires annoncée par le gouvernement (sans date d'effectivité ni de pourcentage de réévaluation pour le moment), la collectivité pourrait instaurer, sur le régime indemnitaire, une mesure dite « pouvoir d'achat ». Une enveloppe financière, de l'ordre de 500 000 €, pourrait être allouée à cette mesure. C'est environ l'impact qu'aurait l'augmentation du point d'indice de 1 %. Elle pourrait se mettre en place dès le mois d'avril si nous arrivons rapidement à un accord avec les organisations syndicales.

3. Des mesures en vue de limiter les déplacements et/ou d'en réduire le coût

Nous allons également inciter davantage nos agents à covoiturer pour leurs déplacements domicile-travail, notamment en communiquant sur les plateformes de co-voiturage existantes.

4. Nous pouvons par ailleurs mettre à disposition des agents de bornes de recharge pour leur véhicule électrique, afin d'inciter l'achat et l'utilisation de véhicules électriques.

En complément de ces mesures à destination de tous les agents, il nous semble également nécessaire de travailler sur l'usage du véhicule

personnel pour des trajets professionnels. Actuellement, 340 agents sont autorisés à utiliser leur véhicule personnel pour leurs déplacements professionnels, dont plus de 150 travailleurs sociaux.

Même si le gouvernement a augmenté le barème de remboursement des frais kilométriques par l'employeur d'environ 10 % en moyenne (l'impact de la hausse du barème sur l'enveloppe des frais de déplacement est estimé à 100 000 €), nous pouvons réduire encore la pression financière sur les agents et sur la collectivité, en faisant en sorte qu'ils puissent mieux avoir accès à un véhicule de service pour leurs déplacements professionnels.

Pour cela, trois mesures peuvent être envisagées.

Nous allons inciter davantage les agents à co-voiturer pour se rendre en réunion ou en formation. Pour aller au-delà d'une simple incitation, nous allons rechercher un outil pour gérer de façon plus optimale la *pool* de véhicules départementaux.

Deuxièmement, il est également possible d'inciter davantage à l'utilisation des visioconférences, y compris avec les partenaires, lorsque la réunion génère beaucoup de déplacements d'agents, venant de loin.

Troisièmement, nous envisageons enfin d'augmenter le nombre de véhicules du Département mis à disposition des agents, en priorité pour les travailleurs sociaux et médico-sociaux et pour les agents identifiés comme gros rouleurs. Une vingtaine de voitures pourraient être achetées. Cela dégage l'agent de l'utilisation de son véhicule personnel, tout en étant plus économique pour la collectivité, dès lors qu'en moyenne un véhicule de service coûte 10 centimes d'euros de moins au kilomètre que l'usage du véhicule personnel avec remboursement de frais.

Même si ce plan d'action ne saurait à lui seul répondre en totalité à la situation actuelle, c'est une réponse à l'urgence de la crise tout en se projetant sur le moyen et long terme.

Je vais donc rapidement rencontrer les organisations syndicales pour engager le dialogue.

Voilà, Président.

M. le Président :

Merci beaucoup, Joëlle, pour cette présentation extrêmement claire et extrêmement puissante en termes de moyens mobilisés.

Si nous faisons l'addition des mesures que vient d'évoquer Joëlle avec celles que nous avons déjà prises au titre de l'avenant 43, aide à domicile, on est sur un montant de plus de 3,4 M€. C'est véritablement un budget que l'on peut qualifier de budget de soutien au pouvoir d'achat que nous sommes en train d'adopter cet après-midi. C'est à la mesure probablement de la crise que nous traversons et des moyens dont dispose le Conseil départemental aujourd'hui.

C'est aussi un effort extrêmement particulier pour Daniel Barbier et ses équipes dans le fait de retravailler un budget avec des éléments que nous n'avons pas pu intégrer, puisque nous voterons la plupart de ces mesures en décision modificative. Bien entendu, elles seront servies au préalable. Mais aller chercher dans un budget de plus de 3,4 M€, c'est un effort absolument considérable. Elle est à l'échelle, encore une fois, de ce que la crise produit et va produire dans notre département, et plus largement dans notre pays. J'espère que nous arrivons à retrouver la solidarité de l'ensemble de l'assemblée autour de ces mesures de soutien, à la fois pour les métiers du lien et pour les agents du Département ayant un niveau de rémunération inférieur à 1 800 € brut.

Avez-vous des besoins de précisions sur ce dossier, ou des prises de parole ?

La parole est à Jean-Luc Gauthier.

M. Gauthier :

Monsieur le Président, chers collègues. Effectivement, chère collègue Joëlle, j'ai mélangé les euros et les heures. C'est bien 130 000 € qui ont été dépensés en heures supplémentaires, et non pas 130 000 heures qui ont été effectuées. Désolé pour ce lapsus de langage.

Ensuite, sur ce rapport, plus globalement, il ne s'agit pas, effectivement, de s'opposer au coup de pouce donné à celles et ceux qui souffrent le plus face à cette crise. Vous parliez des aides à domicile, et vous parliez des petites rémunérations, qui sont, effectivement, en première ligne, et on n'est pas loin de rejoindre les propos du Président hier sur les mesures qui sont annoncées et qui ne tiennent pas compte de niveau de difficultés que rencontrent les uns et les autres. Nous faisons partie sans doute de ces personnes pour qui il n'est pas très agréable de mettre quelques centimes – maintenant c'est quelques euros – de plus pour faire le plein.

Mais ce qu'il faut regarder dans ce rapport, c'est quand même davantage la politique que vous menez au niveau des ressources humaines, plus globalement.

J'y reviendrai tout à l'heure dans la présentation du petit contre-budget que nous allons vous faire ; mais je crois que l'on ne peut pas, quand on est une collectivité ou une structure, ne pas se remettre en cause, et ne pas analyser le plus finement possible les moyens que l'on met en œuvre pour atteindre nos objectifs. Et, manifestement, cette discussion n'est pas possible entre la majorité et l'opposition – c'est comme ça; nous en prenons acte –, et nous ne pouvons pas encourager ce que je vais qualifier de « fuite en avant » au niveau de la gestion du personnel. C'est votre choix, vous l'assumez ; nous, nous pensons qu'une autre voie est possible. J'en parlais au Président ce matin, dans les propositions que nous allons vous faire : nous proposons simplement de ne pas renouveler 5 postes, et tout de suite on me parle de « plan de licenciement » ou de « plan social ». Je crois qu'il faut savoir raison garder, et ne pas aller sur ces terrains-là.

Sur ce rapport-là, nous ne pouvons pas vous suivre pour ce point-là, et non pas sur le fait de ne pas accompagner celles et ceux qui souffrent. C'est complètement différent.

M. le Président:

Merci, Monsieur Gauthier.

Y a-t-il des commentaires complémentaires ? Je n'en vois pas.

Encore une fois, la question des ressources humaines dans notre pays est une question fondamentale. Encore une fois, on est dans une période de transition ; on ne connaît pas la moitié des métiers qui vont exister dans une dizaine d'années. Un autre élément extrêmement fort : nous sommes soumis à des aléas réglementaires qui font que, finalement, l'État nous fait dépenser de l'argent pour assumer un certain nombre de politiques que nous n'avons pas décidées nous-mêmes. Il nous incite chaque jour, par des appels à projets, à procéder à ce type de recrutements. L'impasse sur laquelle nous sommes en matière de santé nous pousse – car qui le fera, si ne n'est le Département ? – à faire ces recrutements de médecins salariés.

La phrase tellement classique du « mammouth » trouve toujours ses limites quand il s'agit de désigner les premiers qui vont passer à l'échafaud, parce que, quand on commence ce genre de sport en général, c'est 5 postes la première année, puis 10, puis 15, puis 30, et c'est la spirale infernale du dépeçage du service public, notamment du service public local, que nous portons.

Nous sommes un département rural ; on sait que, depuis de très longues années, tous les gouvernements qui se sont succédé n'ont jamais trouvé la bonne manière de faire, alors que les propositions ont été faites, et singulièrement dans ce Département, on a délibéré à plusieurs reprises pour demander un plan spécifique pour la ruralité, qui était cohérent.

Quand on a plusieurs villes dites d'équilibre sur un territoire, ce n'est pas tout à fait la même chose, le service public local se partage ; là, on n'a pas cette capacité à s'appuyer sur d'autres partenaires, si ce n'est l'Agglomération de Nevers et Nevers.

Nous avons donc une responsabilité collective qui fait qu'elle a un coût, qui s'appelle les fonctionnaires, ou assimilés, le fonctionnement.

Je veux bien imaginer que l'on réduise encore, et que l'on participe, comme l'État, au dépeçage d'un département rural, car c'est comme cela que cela va se traduire.

Mais, après, qu'il y ait des métiers aujourd'hui qui soient, au sein du Conseil départemental, en fin de carrière, c'est probable, et c'est même certain. Mais ce n'est pas un slogan, cela ne se décrète pas. C'est un travail qui se construit d'abord avec les premiers concernés, avec les organisations syndicales, sur comment on contribue à transformer ces métiers pour aller vers un autre possible, qui se traduira probablement à la fin et globalement par un personnel

départemental un peu moins nombreux ; mais, encore une fois, ce n'est pas une affaire de slogan.

On est dans un moment où le besoin de service public n'a jamais été aussi important, pour toutes les raisons que nous avons développées dans le discours introductif, car on n'est pas dans une période normale, et, ça, on devrait tous le partager. On nous a dit pendant des années « la dette », « la dette », « la dette » ; regardez comme tout le monde, le monde entier s'est assis sur la dette. On ne peut pas rester sur des postures idéologiques, et le pragmatisme doit l'emporter ; il ne s'agit pas de la victoire d'un camp sur un autre. On nous a parlé à un moment d'argent magique ; l'argent, il a coulé à flots.

C'est cette capacité à s'adapter au temps présent qui fait la force d'une collectivité comme la nôtre, et pas de rester dans des logiques qui ont peut-être eu sens à un moment, acceptons-le, mais, aujourd'hui, acceptons aussi que la dureté du monde et la dureté des crises nécessitent que l'on soit en réponse à nos concitoyens.

On l'évoquait ce matin aussi, il y a 4 personnes qui gèrent les paies au Département ; ce n'est pas une armée mexicaine, ce n'est pas pléthorique. Où va-t-on enlever ces gens-là ? Est-ce que le poste d'assistante sociale dans ta ville, c'est celui-là qu'il ne faut pas remplacer ? D'un côté on met des bourses en place pour aller chercher des éducateurs spécialisés, des sages-femmes... C'est cette forme de contradiction...

J'entends parler de Direction des Services, de Direction Générale ; ils sont là, lequel enlève-t-on ? Lequel n'est pas utile ? Lequel n'est pas probablement à 70 heures par semaine et quasiment 7 jours sur 7. Comment on fait ?

Il y a un moment où le service public nécessite des fonctionnaires, des gens qui font leur travail ; probablement dans un département rural encore plus qu'ailleurs. Il ne faut pas compter que sur le bénévolat des sapeurs-pompiers aujourd'hui, pour faire tourner la machine ; il faut aussi des équipes professionnalisées.

Voilà, en tout cas, pourquoi nous sommes attachés au fonctionnement actuel et aux 1 700 agents du Département. Pour avoir réussi à dégager 3,4 M€ sur un exercice budgétaire, je remercie Daniel Barbier et remercier les équipes techniques.

Je mets aux voix. Qui s'abstient ? Qui vote contre ?

Le rapport est adopté. 14 voix contre.

RAPPORT N° 37 : BUDGET PRIMITIF 2022 – POLITIQUE INFORMATIQUE

@,etc. : à vos postes

M. le Président :

On continue avec Joëlle Julien sur la politique informatique.

Mme Julien :

Merci, Président, chers collègues, nous abordons la politique informatique, avec un sous-titre pire que l'écriture inclusive.

Il vous est proposé d'inscrire 1 995 200 € en dépenses de fonctionnement et 2 574 050 € en dépenses d'investissement. Des recettes sont attendues à hauteur de 26 500 € en fonctionnement et 382 398 € en investissement.

Il est important de rappeler les objectifs de la politique publique liée à l'informatique.

Les objectifs de la politique informatique et numérique sont la facilitation et l'amélioration du travail des services, la modernisation de l'administration, le soutien à l'éducation *via* le numérique, le développement durable. Ces objectifs sont complétés par des démarches visant à garantir la sécurité et la disponibilité du système d'information. Ils se déclinent en trois actions.

- Action 1 – Infrastructure et projets numériques :

Cette action correspond aux dépenses engagées afin de permettre le fonctionnement des moyens numériques. Pour l'année 2022, il s'agit à la fois d'améliorer les performances globales tout en garantissant une continuité de fonctionnement des équipements.

Pour ce faire, la mise en service d'une deuxième salle informatique permettra de sécuriser et d'assurer la continuité de l'activité. Débuté en 2021, ce projet dotera le Département de la Nièvre d'un Plan de Continuité d'Activité Informatique, et devrait être opérationnel à fin du premier semestre 2022.

Parallèlement, une autorisation de programme d'un montant de 488 000 € sur 4 ans (dont 250 000 € de crédits de paiements inscrits en 2022) est créée pour répondre au besoin d'acquisition d'une solution transversale de Gestion Electronique des Documents (GED).

Cet outil permettra une amélioration significative des possibilités de gestion de documents sous forme dématérialisée et aura vocation à remplacer les fichiers bureautiques traditionnels.

Ces innovations ont pour objectif d'accompagner la modernisation et l'évolution des pratiques des services et des usagers.

Enfin, des recettes pourront être perçues dans le cadre du Fonds Européen de Développement Régional, en ce qui concerne certaines dépenses rendues nécessaires lors de la crise du Covid, ainsi que pour le projet de Gestion Electronique des Documents.

Le projet de télémédecine-télérégulation du SDIS nécessite un portage de l'investissement par le Département, pour 211 325 € TTC prévisionnel. En cas d'obtention du financement du FNADT, une demande est en cours pour 147 906 €.

Le projet ayant déjà été retardé par le premier dispositif de financement, finalement infructueux, les crédits seront mobilisés sur le budget de la Direction des Systèmes d'Information et du Numérique en cas de confirmation du financement du FNADT.

- Action 2 – Informatique dans les collèges :

- Assistance informatique et pare-feux dans les collèges :

La loi du 8 juillet 2013 précise que « les Départements ont la charge de l'acquisition et de la maintenance des infrastructures des équipements informatiques ainsi que des logiciels prévus pour leur mise en service ». À l'horizon du 1^{er} semestre 2022, le Département devra assumer la charge pleine et entière de ce dispositif pour l'ensemble des collèges nivernais, dispositif actuellement mutualisé avec le Rectorat. Un transfert de compétence du Rectorat vers les équipes du Département aura lieu durant le premier semestre pour permettre la reprise globale de ce secteur d'activité. Dans ce cas-là, il est inscrit une somme de 365 000 € pour mettre en place les pare-feux, pour éviter les intrusions numériques.

- Espaces Numériques de Travail :

En lien avec le Conseil Régional et 7 autres Départements, le Département a mis en place en 2019 un nouvel Environnement Numérique de Travail commun aux collèges et aux lycées de Bourgogne-Franche-Comté. Cette démarche d'équipement coordonnée a pour objectifs de favoriser la continuité école-collège-lycée, de contribuer à la réussite scolaire des jeunes nivernais dans un contexte d'évolution rapide des usages et afin de faciliter les échanges en réduisant les contraintes liées aux territoires. Pour cela, nous inscrivons une somme de 50 000 €.

- Systèmes de téléphonie :

Le Département poursuit le remplacement progressif des centraux téléphoniques, à raison de deux à trois par an.

- Action 3 – Équipement, assistance, formation aux utilisateurs :

Il s'agit d'accompagner les agents départementaux dans l'évolution de leurs pratiques et dans leur maîtrise des outils numériques.

De possibles recettes FEDER sont attendues, contributions liées aux dépenses rendues nécessaires pour assurer une continuité de service en mode « télétravail » suite à la crise sanitaire Covid.

Les éléments financiers 2022 sont les suivants :

- Dépenses de fonctionnement : 1 995 200 €
- Dépenses d'investissement : 2 574 000 €
- Recettes de fonctionnement : 26 500 €
- Recettes d'investissement : 382 398 €.

Voilà Président.

- M. le Président :* Merci encore, Joëlle. Toujours parfaite. Avez-vous besoin d'éclairages particuliers ? Ou on passe directement au vote ?
La parole est à Laurence Barao.
- Mme Barao :* Je souhaitais juste avoir une précision, concernant le type de documents dématérialisés qui seront impactés par la solution GED.
- Mme Julien :* Ce sont les dossiers des usagers. Je propose que Mme Chapelet précise ces points.
- Mme Chapelet :* Les enfants confiés, les personnes bénéficiaires de l'APA, du RSA...
- M. le Président :* OK. C'est clair ? Parfait.
Y a-t-il d'autres questions ?
- Mme Barao :* Est-ce que ce nouvel outil sera en application avec le RGPD ? On suppose ? J'espère.
- M. le Président :* Si je peux me permettre de répondre : hélas, forcément. Le RGPD étant tout sauf quelque chose de pertinent. On nous empoisonne l'existence avec ce « machin », qui a été inventé vraiment pour empêcher de tourner clair. Les données, malheureusement, toutes nos données, elles sont aujourd'hui copiées, classées, dans de grands « *data center* ». C'est une plaisanterie totalement insupportable. Nous continuons à perdre du temps et de l'argent, et à faire peur aux gens avec ce système de soi-disant protection de données qui n'en a que le nom, hélas.
- Mme Khouri :* Il y a de la piraterie informatique, et les données sont vendues à des sites, on est bombardé de mails inappropriés de démarchage ; tout est revendu. Je pense qu'il y a un système de pare-feux important au Département, qui évite le piratage de ces données, comme dans les hôpitaux éventuellement, ou qu'il y a une protection maximale quand même.
- Mme Julien :* Nous investissons beaucoup dans le domaine de la sécurité des données.
- M. Lécher :* Il y a un antivirus russe qui s'appelle Kaspersky. Je ne sais pas si le Département l'a, mais il y a beaucoup de collectivités qui l'ont.

M. le Président :

Très franchement, aujourd'hui, on peut pirater le Pentagone. Donc pirater le Conseil départemental de la Nièvre, le collège Paul-Barraud à Lormes, ou la préfecture de la Nièvre, c'est une plaisanterie. On est dans un monde où l'on nous raconte ça, où l'on nous fait dépenser de l'argent et perdre de l'énergie. Il suffit de regarder un peu les choses. Connectez-vous sur un réseau social, vous allez recevoir de la publicité pour des conversations que vous avez eues au téléphone ! On en est là ! Vous voyez comment les choses fonctionnent. Les caméras de vos ordinateurs... Soyez prudents. Il y a des petits sujets comme cela... Les caméras de vos ordinateurs sont soi-disant éteintes, alors qu'elles sont la plupart du temps allumées, sans qu'on le voie.

On est dans ce monde-là ; c'est un monde qui est assez terrifiant, et sur lequel on se raconte des histoires pour se rassurer, alors que la réalité est hélas bien pire que les prédictions de Georges Orwell.

Y a-t-il d'autres interventions ?

Y a-t-il des abstentions sur ce dossier ? Des votes contre ?

Le rapport est adopté à l'unanimité.

RAPPORT N° 38 : BUDGET PRIMITIF 2022 – POLITIQUE MOYENS DE L'INSTITUTION

Pour un fonctionnement facilité

M. le Président :

Joëlle, on continue avec la politique des moyens de l'institution.

Je précise qu'Alain Herteloup donne pouvoir à Stéphanie Bézé. Je réactive le pouvoir de Corinne Bouchard à Jean-Luc Gauthier. Les deux autres je vous les ai mentionnées.

Mme Julien :

Politique des moyens de l'institution, pour un fonctionnement facilité.

Je vais aller directement aux actions exposées dans le rapport.

Les actions suivantes concourent au fonctionnement facilité de l'Institution :

- Moyens de l'Institution
- Achats
- Juridique
- Assemblées
- Administration générale - Courrier
- Documentation - Communication interne

- Action 1 – Moyens de l’institution :

Nous proposons d’inscrire les crédits suivants : 955 409 € en dépenses de fonctionnement, 169 500 € en dépenses d’investissement, et 21 800 € en recettes d’investissement.

En fonctionnement, l’effort de maîtrise budgétaire concerne tous les programmes d’action consacrés aux achats et moyens. Les évolutions à la hausse proposées portent sur la prise en compte des révisions de prix dans le cadre des contrats et marchés publics en cours d’exécution.

Parmi les actions significatives, un crédit de 577 000 € est proposé pour financer les diverses prestations de service nécessaires au fonctionnement courant de l’institution, dont 503 000 € pour l’entretien ménager des locaux dans le cadre du renouvellement du groupement de commandes présenté en fin de rapport.

Un montant de 147 200 € pour les dépenses courantes relatives aux conditions de travail et moyens mis à disposition dans ce cadre. La gestion courante du parc automobile départemental est provisionnée à hauteur de 183 700 €. Enfin, un crédit de 73 000 € est inscrit pour financer les actions de promotion des politiques publiques départementales conduites sur ce territoire.

En investissement, un montant de 169 500 € sera consacré aux renouvellements des véhicules les plus usagés de la flotte dans le cadre du partenariat conclu avec l’UGAP.

En 2022, la politique d’acquisition des véhicules de la collectivité prend un tournant plus respectueux de l’environnement en ciblant autant que possible des motorisations électriques et hybrides rechargeables.

Enfin, une recette de 21 800 € est provisionnée suite à la vente des véhicules renouvelés en 2022.

- Action 2 – Achats :

Les montants suivants sont provisionnés au titre du programme pour financer les formalités légales de publicité relatives aux procédures des marchés publics lancées en 2022 à hauteur de 15 000 € en dépenses de fonctionnement, et 20 000 € en dépenses d’investissement. À noter une prise en compte plus marquée et favorisée des clauses sociales et environnementales dans la commande publique qui sera mise en œuvre et l’accompagnement nécessaire des secteurs moins aguerris sur ce sujet.

- Action 3 – Juridique :

Un crédit de 100 000 € en dépenses de fonctionnement est proposé, permettant de financer les dépenses liées aux services juridiques visant à sécuriser l’activité administrative. Seront également pris en charge les frais de justice au titre de la protection fonctionnelle des agents départementaux, et enfin le règlement des dépenses d’assurance

relevant du service Juridique. Le budget est constant, excepté, bien sûr, pour les contrats d'assurance.

Par ailleurs, il convient d'évoquer sur ce périmètre l'important travail conduit sur les récupérations sur successions de créances d'aides sociales départementales dont la mise en œuvre est assurée dans le cadre de l'activité juridique, les recettes étant, quant à elle, inscrites sur le budget de l'action sociale.

En 2021, un montant de 1 989 294 € a été effectivement encaissé par le Conseil départemental à ce titre contre 1 917 353 € en 2020, soit 71 000 € de plus qu'en 2020.

- Action 4 – Assemblées :

Au titre de ce programme, 33 000 € sont proposés en dépenses de fonctionnement pour couvrir les frais de publicité légale de tenue des différentes séances des instances délibérantes. Le budget consacré à ces dépenses est constant depuis plusieurs années.

Au titre de la modernisation du fonctionnement institutionnel, l'optimisation du dispositif de gestion et validation des rapports et délibérations présentés en Session départementale et en Commission Permanente est à souligner. Opérationnelle dès maintenant, la dématérialisation totale de ces documents *via* le logiciel métier « AirsDelib » générera un circuit de validation des dossiers et un traitement post-séance plus rapides et efficaces.

- Action 5 – Administration générale – Courrier :

Le budget consacré aux dépenses de gestion du courrier et prestations associées est maîtrisé. L'utilisation croissante de la messagerie a même permis une diminution de la prévision budgétaire 2022. Ainsi, c'est un crédit de 245 000 € qu'il vous est proposé en dépenses de fonctionnement pour cette année.

Une inscription de 6 000 € en recettes de fonctionnement est proposée, quasi équivalente à 2021, et qui correspond essentiellement au remboursement des avances de frais d'affranchissement effectuées pour la MADEF.

Issue du retour d'expériences de la période de confinement et retenue au titre des actions prioritaires pour la modernisation du fonctionnement de la collectivité, la réflexion engagée l'an dernier sur la dématérialisation des flux de courriers entrants et sortants se poursuit et devrait aboutir au cours de l'année.

- Action 6 – Documentation – Communication interne :

Un montant de 84 250 € en dépenses de fonctionnement vous est proposé. La contribution du service Documentation - communication interne à la mise en place du nouvel Intranet se poursuit.

- Autres décisions spécifiques :

. Groupement de commandes pour l'entretien ménager des locaux - Adoption de la convention constitutive du groupement

Fin 2018, le Département de la Nièvre, la Ville de Nevers, l'Agglomération de Nevers, le SDIS et SIEEEN ont décidé de s'associer et de constituer ensemble, pour une durée de 4 ans, un groupement de commandes pour les prestations d'entretien ménager des locaux. La coordination du groupement a été confiée au Conseil départemental.

Ce groupement et les marchés inhérents ont, en outre, permis d'innover sur l'intégration de la clause sociale dans la commande publique en utilisant de plusieurs façons l'insertion dans les conditions du marché.

Fin 2021, ce sont ainsi 16 737 heures d'insertion qui ont été comptabilisées, dont 13 344 heures pour le Conseil départemental à partir d'un objectif initial de 1 549 heures. 66 personnes sont concernées, dont 52 disposent d'un contrat de travail depuis plus de 12 mois, et 5 ont décroché un CDI.

Cette première expérience initiée par le Conseil départemental lui a valu de se voir attribuer en 2022, lors de la première édition des Trophées des clauses sociales de la Nièvre portée par La Fabrique Emploi et Territoires, le prix de la catégorie « Innovation de l'année ».

Face à cette réussite, il a été décidé de renouveler le groupement de commandes pour une nouvelle durée de 4 ans (2022-2026), toujours coordonné par le Conseil départemental et associant les mêmes acteurs, et en intensifiant son recours à la clause sociale.

Il est donc proposé de valider ce renouvellement et d'adopter les dispositions contenues dans la convention constitutive du groupement présentée en annexe.

Les éléments financiers sont les suivants :

- . Dépenses de fonctionnement : 1 432 659 €
- . Dépenses d'investissement : 189 500 €
- . Recettes de fonctionnement : 6 000 €
- . Recettes d'investissement : 21 800 €.

M. le Président :

Merci, Joëlle. Avez-vous besoin de précisions sur ce dossier ?

La parole est à Jean-Luc Gauthier.

M. Gauthier :

Pas de précisions, car la présentation a été claire, chère collègue. Simplement, nous allons voter contre. Je développerai plus avant lors du débat faisant suite au rapport général les raisons pour lesquelles nous votons contre.

M. Séjeau :

Je souhaitais indiquer que je ne prendrai pas part au vote.

M. le Président :

Merci.

Y a-t-il des votes contre ? Des abstentions ?

Le rapport est adopté. 14 contre.

RAPPORT N° 39 : PROCÉDURES DE MARCHÉS PUBLICS À ENGAGER SUR L'ANNÉE 2022 ET LE 1^{ER} TRIMESTRE 2023

M. le Président :

Je passe la parole à Daniel Barbier pour le recensement des procédures de marchés publics.

M. Barbier :

C'est un dossier, en fait, très technique, où il vous est demandé de valider le recensement des procédures de marchés publics engagées sur l'année 2022 et le premier trimestre 2023. Plusieurs avantages à ce dispositif. C'est un tableau de bord très intéressant, un outil de transparence, qui permet de valoriser la commande publique départementale, et c'est surtout un outil qui permet à nos partenaires de pouvoir se positionner en ayant une lecture assez exhaustive de ce qui va être mis en œuvre au cours des mois qui viennent. C'est un travail important qui est fait au niveau des services, en termes de recensement.

C'est aussi un travail qui associe tous les services, et il y a donc un gros travail qui est réalisé en amont. Et puis c'est aussi dans le but de sécuriser tout simplement toutes ces procédures au regard de la réglementation, en prenant notamment en compte les fameuses segmentations d'achats possibles. Voilà. Rien de particulier sur ce dossier.

M. le Président :

Merci, Daniel. Y a-t-il des besoins d'éclaircissement ou d'approfondissement ?

La parole est à Véronique Khouri.

Mme Khouri :

J'ai juste une question. À la première page du rapport, sur la santé prévention, je vois que le Département a investi dans des vaccins qui sont remboursés par la Sécurité Sociale. Pour quelle raison y a-t-il eu un achat direct, et pas une prescription et un remboursement ? Lorsqu'il est marqué « acquisition de vaccins et sérum pour le CD », était-ce le vaccin antigrippal, qui n'est pas remboursé pour les moins de 70 ans, sauf les cas particuliers ? Mais, pour Tétracoq, pour le tétanos et la diphtérie, c'est pris en charge. Pourquoi le Département a-t-il acheté cela de façon libre comme cela ? C'est juste une demande d'explications.

M. le Président : On parle bien du centre de vaccination. Sur l'affaire du remboursement, je ne sais pas comment cela fonctionne sur une collectivité. On me dit : « prescription, acquisition, remboursement. »

Mme Khouri : C'est un budget qui rentre et qui ressort, finalement ?

M. le Président : Bien sûr. La plupart du temps, comme nous l'avions dit lors du débat d'orientations budgétaires, on a l'affichage sur un certain nombre de politiques que l'on va retrouver en entrées et dans d'autres chapitres en sorties. C'est ce qui peut rendre le budget difficile à lire et à comprendre...

Mme Khouri : Voilà, c'est cela qui a pu donner cette impression.

M. Barbier : Une précision à indiquer. On vous a redistribué sur votre table un document réactualisé, parce que, suite à un problème matériel, l'annexe qui a été mise dans le rapport était incomplète. Il y avait un certain nombre d'éléments qui étaient passés à la trappe. Le document qui vous a été remis sur table est bien complet.

M. le Président : Merci, Daniel. Y a-t-il d'autres questions ?
Y a-t-il des abstentions ? Des votes contre ?

Le rapport est adopté à l'unanimité.

**RAPPORT N° 40 : GARANTIE D'EMPRUNT – MISSION LOCALE NEVERS
SUD-NIVERNAIS – 2EME EXAMEN**

M. le Président : La parole est à Daniel Barbier sur la garantie d'emprunt pour la mission locale Nevers Sud Nivernais.

M. Barbier : C'est un dossier sur lequel nous avons déjà accordé notre garantie.
C'est une substitution, néanmoins avec des montants identiques.
La Mission Locale Sud Nivernais a procédé à l'acquisition des bâtiments mentionnés dans le rapport. Il se trouve que, lors de la Session du 1^{er} février 2021, nous avons accordé une garantie à hauteur de 47,5 %, soit 380 000 €, pour un prêt de 800 000 € qui avait été souscrit par cette Mission Locale Nevers Sud Nivernais.

Actuellement, il y a une modification, puisque la Mission Locale a renégocié et obtenu auprès de la Banque Populaire Bourgogne Franche-Comté un nouveau prêt à taux fixe de 900 000 €, qui lui a donc permis de racheter le premier prêt souscrit auprès du CIC Nivernais Massif central. Du coup, nous sommes amenés à nous substituer et à assumer notre responsabilité par rapport à ce nouveau contrat de prêt, mais finalement dans les mêmes conditions que celles que nous avons délibérées en février 2021.

M. le Président :

Merci, Daniel.

Je précise que Jean-Paul Fallet ne prendra pas part au vote.

Y a-t-il des demandes d'intervention ?

La parole est à Jérôme Malus.

M. Malus :

Sur le fond, il s'agit d'une demande de garantie. Sur la forme, je pose une question de savoir si le rapport est bien complet. Pour résumer, en 2021 un prêt a été souscrit auprès de la banque CIC pour un montant de 800 000 €. Un an plus tard, la Banque Populaire rachète le prêt CIC à 900 000 €. Je ne vois pas de frais de dossier, je ne vois pas de pénalités, et je vois qu'il y a une enveloppe de 100 000 € de plus. Toutes les données sont-elles inscrites dans le dossier, s'il vous plaît ?

M. le Président :

Daniel, as-tu des éléments plus précis ?

M. Barbier :

Non, je n'ai pas d'éléments plus précis. Sous réserve de confirmation par les services, j'indique que la demande formulée au Conseil départemental est une reconduction à l'identique par rapport à la demande initiale. Les 100 000 € correspondent à des travaux supplémentaires, mais qui ne font pas l'objet d'une demande pour le Conseil départemental.

Ai-je bien résumé, en m'adressant aux services ?

M. le Président :

Oui, François Karinthi me donnait les éléments complémentaires. L'ensemble des moyens qui ont été dépensés (frais de dossier, montant de l'augmentation des travaux), tout est dans les 900 000 €.

M. Lecoester :

Le montant de la garantie est exactement le même ; même si le montant emprunté augmente. Le montant des intérêts est un peu plus faible.

M. le Président :

Rien de particulier sur ce dossier, si ce n'est que nous continuons nous aussi de nous interroger sur la nécessité de faire ou pas les travaux, et

être propriétaire de son lieu ; c'est un dossier transversal, et nous sommes totalement en phase avec les élus de Nevers sur ce sujet-là ; mais, les choses étant faites, on avance aujourd'hui comme cela, un peu contraints et forcés, pour tout dire.

Pas d'autres questions sur ce dossier ?

Y a-t-il des abstentions ? Des votes contre ?

Le rapport est adopté à l'unanimité.

RAPPORT N° 41 : DEMANDE DE SUBVENTION FNADT – PROJET DE TÉLÉMÉDECINE – TÉLÉRÉGULATION DU SDIS 58

M. le Président :

Le dossier suivant porte sur une demande de subvention auprès du Fonds National pour l'Aménagement et le Développement du Territoire pour le projet de télémédecine et de télérégulation du SDIS 58.

Je passe la parole à Daniel Barbier.

M. Barbier :

C'est un dossier pour lequel nous avons déjà été amenés à délibérer. Malheureusement, nous n'avons pas été retenus par le jury final. Dans le cadre de l'amélioration de la prise en charge des urgences pré-hospitalières, il y avait un projet de télémédecine qui associait le SAMU 21, l'ADTSU 58, et le SDIS 58. Il aurait d'ailleurs dû être mis en œuvre d'ailleurs, dès le début de l'année 2022.

Le Département devait porter l'investissement de la part SDIS du projet qui nous aurait permis d'obtenir un financement dans le cadre du plan France Relance. C'est un dossier sur lequel nous avons débattu le 24 janvier.

Enfin, déconvenue pour nous, puisque nous n'avons pas été retenus.

Du coup, nous sommes amenés à nous retourner aujourd'hui pour solliciter le Fonds National d'Aménagement et du Développement du Territoire pour essayer de faire aboutir tout simplement ce dossier structurant pour la Nièvre et pour les différents acteurs que je viens de citer.

C'est donc forcément un dossier pour lequel nous aurons déjà pris du retard. Et espérons que, cette fois-ci, nous puissions bénéficier de ces fonds pour pouvoir mener à bien ce dossier.

Nous avons sollicité 211 325 € dans le cadre de notre dossier prévisionnel.

Aujourd'hui, tous les espoirs se tournent vers le FNADT, tout simplement.

Donc, il s'agit de valider le dossier tel qu'il est présenté, avec une demande de 147 906,25 € formulée auprès du FNADT.

M. le Président :

C'est bon ? Pas d'abstentions ? Pas de votes contre ?

Le rapport est adopté à l'unanimité.

RAPPORT N° 42 : BUDGET PRIMITIF 2022 – RAPPORT GÉNÉRAL

M. le Président :

Le gros morceau, c'est maintenant.

Daniel, c'est ton heure.

M. Barbier :

Nous avons passé beaucoup de temps ; je vais tenter, bien imparfaitement, de synthétiser.

Chers collègues, l'adoption du budget, c'est toujours un acte fondamental dans la vie d'une collectivité territoriale. Permettez à votre humble serviteur d'en rappeler les orientations et les objectifs qui traduisent les priorités de la majorité départementale, sachant que nous évoluons dans un contexte économique et social difficile du point de vue national ou international, comme d'ailleurs nous avons pu l'évoquer au cours de ces deux journées de débats ; débats riches, denses, avec de très bons échanges.

Le budget, c'est bien l'affaire de tous ; cela a été dit, redit. Ce travail est le résultat de tout un processus :

- Le débat d'orientations budgétaires que nous avons tenu le 31 janvier à Magny-Cours,

- L'approbation du compte administratif hier,

- Le travail de consultation qui a mobilisé élus et services, mais aussi les citoyens, tel que cela a été rappelé, notamment lors des rencontres « Imagine la Nièvre », qui nous ont permis d'en définir les contours en prenant en compte toutefois les éléments de contexte dont nous disposons.

Volontarisme, pragmatisme et dynamisme, je crois que telles sont les lignes directrices que nous avons voulu donner à ce projet de budget, en écoutant chacun avant d'agir, et en essayant de fédérer les énergies, afin de donner du sens à l'action.

D'un volume inattendu, les dépenses de fonctionnement sont évaluées à 289 176 000 €, alors que les recettes de fonctionnement sont espérées à hauteur de 321 053 000 €.

Les dépenses de fonctionnement connaissent une hausse de 2,92 %, de budget primitif à budget primitif. De grâce, ne nous réfugions pas dans une posture défensive, à la fois commode et paresseuse, et sortons de cette immobilité cambrée. En effet, ce sont les autres charges de gestion courante, c'est-à-dire l'augmentation des frais d'accueil et de séjour enfance famille, des personnes handicapées et des personnes âgées, qui mobilisent des crédits supplémentaires à hauteur de 6 952 551 €.

Échappons également aux tenailles d'un véritable piège, celui des manichéismes ou de la comédie médiatique, vieux acteurs du répertoire, concernant les frais de personnel, qui, certes, augmentent de 3,9 M€, mais qui sont en partie compensés par des recettes (conseillers numériques ou personnels soignants salariés).

Signalons que la cotisation au CNFPT mobilise plus de 421 000 € et que la participation au centre de gestion a d'ailleurs doublé, passant de 100 000 € à 200 000 €.

Nous ne pouvons pas congédier du champ de notre réflexion la participation au SDIS, en augmentation de 3 %, et mobilisant 10 671 000 €, ainsi que le goût de l'avenir qui implique une lucidité sans laquelle il n'est que jobardise en nous invitant à provisionner une enveloppe haussière de + 15,23 % en faveur des collèges publics.

Certes, il n'y a rien à attendre du ressassement, fût-il érudit ou malin, mais vous me permettrez de vous rappeler que la charge nette prévisionnelle des allocations individuelles de solidarité est estimée à 28 000 000 €, soit 3 197 €/heure.

Goûtons maintenant aux délices de la clairvoyance rétrospective concernant les recettes de fonctionnement, estimées à 321 053 000 €, dont une reprise de 18 818 218 € du résultat.

La crête d'écume du hasard et du moment nous laisse deviner que les dotations et compensations vont rester stables, autour de 90 803 628 €. Les recettes de fiscalité directe sont considérablement amputées du fait de la disparition de la taxe foncière sur les propriétés bâties (qui en constituaient 72,4 %).

L'attestation patente de cette réalité se traduit par une fiscalité indirecte devenue prédominante et frôlant les 176 540 000 €, perdant cependant au passage le dynamisme des bases.

L'audace de l'esprit nous invite à explorer le champ des investissements, qui s'annonce exceptionnel, alimenté à la fois par des reports de certains projets, mais surtout par une ambition assumée pour que chaque Nivernais trouve, dans la dignité, sa place dans une société souvent cruelle, et que chaque territoire s'intègre au mieux dans une planète en pleine ébullition économique, sociale et

environnementale : 43 170 000 € sont inscrits, financés en partie par un recours à l'emprunt à hauteur de 19 000 000 €.

Les principaux secteurs d'investissement, vous les connaissez ; c'est la hausse des crédits sur la fonction « services généraux », pour notamment abonder le budget de la MADEP afin de financer le Nouvel Établissement de Protection de l'Enfance ; c'est également la subvention d'équipement octroyée au SDIS qui est portée à 800 000 € ; c'est la hausse des investissements sur la fonction Enseignement ; les crédits d'investissement Culture, Jeunesse et Sport, qui se chiffrent à 1,4 M€ ; et évidemment la fonction Réseaux et Infrastructures et la fonction Aménagement, Environnement sont les principaux chapitres.

L'aiguillon du doute que nous embarquons dans nos bagages, réfugiés que nous sommes dans l'épiphanie de l'éternel présent, nous laisse deviner une épargne brute de l'ordre de 31 900 000 € et une épargne nette de 14 800 000 € à la fin de l'exercice 2022.

Chers collègues, une image est plus utile qu'un discours.

Telle la voûte gothique dont la robustesse est justement assurée par la pression exercée sur les différents piliers qui la soutiennent, ce projet de budget cède à un désir de jouir du moment présent, le *carpe diem*, où « cueille le jour » réapparaît.

Il ne m'a pas échappé que le pluralisme au sein de notre assemblée – c'est un petit clin d'œil amical pour l'opposition – exige une vigueur des croyances tempérée par un rigoureux principe de tolérance.

Il n'est toutefois pas interdit de vous faire plaisir en adoptant ce budget, chers collègues ; votre approbation lui donnera sa vraie puissance mobilisatrice au service des Nivernais.

Je vous remercie.

M. le Président :

Bravo. Chapeau, l'artiste, au moins sur la forme. L'année prochaine, on l'applaudit.

Très sincèrement, merci beaucoup, Daniel, parce que cela rend clair un sujet qui est très complexe, et de plus en plus complexe, et pour lequel les solutions simples ne sont jamais de bonnes solutions.

Après cette brillante intervention, y a-t-il des prises de paroles ?

La parole est à Jean-Luc Gauthier.

M. Gauthier :

Avec Daniel, on se connaît depuis longtemps, mais je crains quand même que, derrière les mots, il cache les maux, et peut-être même les siens. Daniel, si ce que je dis vous déplaît, cela me donnera l'occasion de répondre à votre réponse.

En fait, j'ai fait un rêve. Le rêve que, pour la première fois, majorité et opposition s'entendent, fassent un pas l'une vers l'autre.

Ce rêve, je l'ai fait cette nuit, parce que, hier, au début de Session, nous étions partis sur des bases, me semble-t-il, consensuelles. Nous avons partagé le diagnostic. Nous avons partagé aussi l'idée qu'il fallait que l'on se réinterroge, les uns ou les autres, sur nos postures, et que nous soyons capables de faire un pas l'un vers l'autre.

Jean de La Fontaine a été cité, avec *La Cigale et la Fourmi*. J'ai dit que je voulais bien endosser le rôle de la fourmi, austère, mais prévoyante. Eh bien, je suis prêt, avec mes collègues, nous sommes prêts à laisser cette image de la fourmi, cette carapace, et à devenir un peu cigale. Mais, la cigale – je reprends cette image, parce que c'est vous qui l'avez utilisée, Monsieur le Président –, non seulement elle est en difficulté, mais elle se monte encore un peu plus intransigeante.

Notre volonté n'est pas d'être une opposition stricte, raide, ne faisant aucune proposition, se contentant de dire « ce n'est pas notre budget, donc nous ne le voterons pas ». Il n'y aurait rien de pire non plus que de laisser entendre qu'il n'y a pas une autre voie, une alternative.

Notre objectif, il est simple : c'est qu'au bout de ce mandat, nous arrivions à doubler la dotation cantonale d'équipement.

Pourquoi ? Et je crois que cela va dans le sens de nos échanges d'hier.

Hier, nous avons longuement débattu sur les contrats-cadres de partenariat. La gestion de ces contrats suscite des interrogations entre nous. Nous n'avons pas la même approche, la même vision, ou nous sommes préoccupés quelquefois par des problèmes internes qui rejaillissent négativement sur la volonté de la collectivité départementale. Cela allait dans le sens de votre prédécesseur, M. Alain Lassus, que de réserver le contrat-cadre de partenariat aux dossiers structurants ; cela ne sera possible que si l'on donne plus de moyens aux communes qui ont des projets, mais ne rentrant pas dans cette politique-là.

L'objectif que nous nous fixons, il est là.

Il est aussi, cher Wilfrid, d'aller plus avant sur la politique d'éducation, au sens large, et sur notamment la gestion de notre patrimoine immobilier concernant les collèges, mais aussi d'autres bâtiments.

Pour cela, nous ne voyons pas d'autre issue que de se dégager des moyens supplémentaires.

À partir du moment où nous ne pouvons pas jouer sur les recettes, nous n'avons pas d'autres choix que de juguler, de raisonner les dépenses.

Comment y parvenir ?

Il faut optimiser – ce n'est pas un sujet tabou – la politique des ressources humaines.

Comme je vous l'ai déjà dit, je ne connais pas une structure, pas une entreprise qui ne s'interroge pas sur les moyens qu'elle met en œuvre pour atteindre ses objectifs.

Manifestement, ce n'est pas votre choix.

Nous vous demandons malgré tout, sur cet exercice 2022, de faire un pas vers nous. À moins que vous ne restiez campé sur la position de votre prédécesseur, là encore, qui, je vous le rappelle, avait dit, à sa prise de fonction, « au regard du nombre d'agents, je suis à la tête d'un département de 600 000 habitants. »

Est-il raisonnable de gérer notre département avec ses 200 000 habitants comme un département de 600 000 habitants ?

Je sais que vous nous reprocherez de comparer une collectivité à une entreprise. Évidemment. Même si, dans une entreprise, s'il n'y a pas une politique de ressources humaines adaptée, adéquate, qui écoute les préoccupations des salariés, elle ne va jamais très loin. Si. Elle peut aller très loin ; si, elle se délocalise, et c'est pire encore pour le territoire.

Par rapport à ce que vous avez dit tout à l'heure, en montrant, en citant les agents qui sont derrière vous, « lequel d'entre eux supprimons-nous ? », il ne s'agit pas de cibler. D'abord on parle de postes, et non pas d'agents. Même si vous allez me dire que, derrière un poste, il y a un agent, évidemment. Mais il y a la question du nombre, mais il y a aussi la question des moyens qui sont mis à la disposition de ces agents, et le contrôle qui est fait sur ces moyens.

L'obligation de résultat est-elle liée à l'obligation de moyens ou de certains moyens ?

La question ne se pose pas pour les agents qui sont au bas de l'échelle, et qui sont dans les collèges, sur les routes, qui ont des moyens modestes mis à leur disposition ; ce ne sont pas eux qui coûtent le plus cher.

Mais on doit quand même se réinterroger sur les moyens mis à disposition des services généraux.

Faut-il tel véhicule, tel stylo pour remplir telle fonction ?

Et cela, ce n'est pas une personne ; il faut se réinterroger sur l'ensemble des moyens mis à disposition de nos agents.

Le service rendu est-il meilleur parce les conditions sont ce qu'elles sont ?

Je n'en suis pas persuadé.

Cela se fait dans d'autres départements, et je crois qu'il ne faut pas avoir peur d'y aller.

D'ailleurs, même si je n'aime pas utiliser ce procédé – je ne siégeais pas à cette période-là au sein de l'assemblée départementale –, il y avait eu un courrier anonyme (je veux bien que l'on discute du principe des courriers anonymes, qui n'est pas très glorieux, je suis d'accord) qui dénonçait un certain nombre de pratiques, que je n'ai jamais vérifiées, bien entendu ; mais qui n'ont jamais, à ma connaissance, été démenties.

Donc, la question des moyens qui sont mis à disposition doit être soulevée, et ce qui compte, c'est l'efficacité quant à l'utilisation des deniers publics. Rien d'autre.

Donc, une gestion plus vertueuse et plus humble serait un premier pas.

Pour 2022, qu'est-ce que nous vous proposons ?

Au regard de la pyramide des âges, nous constatons, dans notre collectivité comme ailleurs, qu'un certain nombre de personnels vont se retrouver à la retraite d'ici la fin du mandat. Si les documents qui étaient en notre possession sont bons, sur 2022, il y a 5 personnes entre 65 et 69 ans. Nous proposons de ne pas renouveler ces 5 postes-là ; ce qui libère 265 000 €.

Ensuite, sur les autres dépenses courantes, le chapitre 65, je pense que nous sommes capables d'économiser 1 M€. Dire *non* d'emblée, c'est une réponse trop facile. Nous avons les mêmes difficultés dans nos collectivités locales, que ce soit les communautés de communes ou les communes ; nous essayons aussi d'optimiser.

Enfin, et c'est là que nous faisons un pas de cigale, nous vous proposons de prélever 3 M€ sur les excédents reportés, que nous compensons par un jeu d'écriture, pour conserver l'équilibre, par un emprunt de 3 M€.

Donc, vous le voyez, nous sortons de notre dogme consistant à dire « pas d'emprunt ».

Pourquoi allons-nous sur ce chemin ?

Parce que nous sommes encore dans une période où les taux d'emprunt sont modestes. Cet argent (265 000 €, 1 M€ sur le chapitre 65, 3 M€ sur les excédents, que nous compensons par un emprunt), soit 4 265 000 €, nous en mettons 1 M€ sur la DCE, et, sur le reste, nous pouvons en discuter.

Nous étions partis sur les collèges, en première réflexion. Quand nous avons vu l'effort que vous vouliez faire, nous avons estimé que, si les crédits qui sont inscrits sont réellement engagés, c'est déjà un premier pas. Mais nous ne sommes pas butés sur l'utilisation de ces 3 M€ supplémentaires. Les met-on sur les routes ? Ce ne serait pas mal. Les met-on sur les collèges ? Ou les met-on sur une politique qui va nous permettre d'investir, en générant, pourquoi pas, des recettes, *via* ce que nous avons évoqué (panneaux solaires, ou autres) ?

Une dernière chose sur la voirie, Monsieur le Président.

Vous nous avez distribué, pour répondre à notre querelle de chiffres de tout à l'heure, un tableau qui, manifestement, ne correspond pas aux chiffres que nous avons utilisés. Les chiffres qui sont indiqués dans le compte administratif pour la voirie comprennent la voirie nationale ainsi que l'entretien de la voirie et le renforcement ; et rien d'autre. Il faut comparer ce qui est comparable. Il n'empêche que, malgré tout, depuis 2014, il y a eu une baisse forte des moyens mis à disposition.

Nous proposons donc de remettre, si vous étiez prêts à discuter de cette nouvelle répartition, ces 3,2 M€ sur la voirie.

Et puis, hier, vous avez balayé d'un revers de la main notre proposition sur la DCE, en disant que ce n'était pas possible, et puis que, de toute façon, si nous faisons une décision modificative, ce ne serait pas avant le mois de novembre. J'ai trouvé le procédé un peu cavalier.

Tout d'abord, tant que nous n'aurons pas voté le budget, il est amendable ; il est parfaitement amendable. Donc, si nous voulons avoir une discussion, nous pouvons l'avoir. Et quand bien même nous ne pourrions pas l'avoir, ou que vous réfléchissiez dans les prochaines semaines, une décision modificative peut également s'exercer bien avant le mois de novembre.

Donc, soit vous avez envie que nous travaillions ensemble...

Nous en serions ravis. Et je pense que ce serait un signe fort, Monsieur le Président, pour votre premier budget, envoyé à la population nivernaise. Vous seriez le premier à réussir cette ... j'aurais dit « gymnastique » ; ce serait négatif. Quand on investit, c'est toujours au service d'un territoire, toujours.

Soit vous êtes prêt à faire un pas vers nous ; soit vous restez dans vos postures.

Nous, nous avons fait un pas : nous sommes sortis de notre dogme qui est « plus d'emprunt ».

À vous d'en faire de même.

M. le Président :

Compte tenu de ces propositions, qui auraient pu nous parvenir un peu plus tôt et que nous découvrons, même s'il y en avait quelques-unes déjà dans le journal ce matin, je vous propose que nous suspendions quelques minutes la séance, pour que nous puissions discuter de cela, car, au fond, vous êtes en train de demander à la majorité de se ranger derrière la stratégie de l'opposition.

Je propose donc une suspension de séance.

(La séance, suspendue de 15 h 38, reprend à 15 h 51.)

M. le Président :

Après ces quelques minutes de suspension de séance, nous allons reprendre nos débats.

(Arrivée de Mme Bouchard à 15 h 44.)

Qui souhaite s'exprimer ?

La parole est à Daniel Barbier.

M. Barbier :

Juste quelques éléments. Merci à l'opposition de nous avoir formulé quelques propositions fort tardivement, sachant que les espaces de discussion étaient à la portée de chacun depuis fort longtemps. Il eut été opportun, peut-être, de nous les signaler largement en amont, parce que je pense que le budget est quand même un document important évidemment, qui marque la vie de la collectivité, mais qui se travaille et qui se construit, et qui ne peut pas non plus être détricoté au dernier moment, parce que, forcément, il y a eu une appréciation d'ensemble pour porter cet équilibre.

Les recommandations qui sont faites par l'opposition aujourd'hui nous paraissent très difficiles à suivre, ne serait-ce que du point de vue même technique et aussi du point de vue politique.

Que n'avions-nous pas entendu sur l'endettement !

Souvent, il nous a été reproché très fortement d'avoir recours à cette pratique. Aujourd'hui, le projet de budget qui est présenté est quand même très ambitieux : 43 M€ d'investissements prévisionnels, c'est du jamais vu. Un recours à l'emprunt de 19 M€, qui nous semble aujourd'hui être le curseur maximal aussi que l'on puisse utiliser.

Il y a un point sur lequel nous partageons certainement l'opportunité peut-être de retravailler, c'est effectivement notre soutien au niveau des territoires, où les cartes peuvent être rebattues entre DCE, contrats de territoire, etc. Sachant que l'on sait très bien que cela se fera à enveloppes constantes. Comme vous l'avez dit dans vos propos, aujourd'hui, recourir à des recettes supplémentaires, cela semble être quand même un exercice compliqué.

Il y a une opportunité qui a été présentée, c'est celle des ressources humaines. C'est certainement là effectivement le poste principal où il faut regarder attentivement les choses. Mais, tout cela ne se fait quand même pas d'un coup de baguette magique.

En résumé, et en ce qui concerne ma position personnelle, mais je pense qu'elle est partagée par les membres de la majorité départementale, je ne vois pas comment on pourrait répondre aujourd'hui aux demandes qui sont formulées par l'opposition.

Nous allons donc maintenir la proposition budgétaire telle qu'elle a été établie tout à l'heure.

M. le Président :

Merci, Daniel Barbier.

La parole est à Wilfrid Séjeau.

M. Séjeau :

Je voudrais revenir sur un élément concernant les ressources humaines, en prenant un cas concret, justement. Vous faites en effet la proposition de supprimer cinq postes d'agents qui ont entre 65 et 69 ans et qui seraient amenés à partir à la retraite.

D'abord, à ce stade, il faudrait analyser ce que sont ces cinq postes, quelles missions remplissent ces agents, pourquoi les supprimer,

comment assurer les missions qu'ils remplissaient. Là, effectivement, vu que nous n'avons pas pu travailler sur cette proposition, nous n'en avons aucune idée.

Mais je voudrais tordre le cou à une idée ; c'est qu'au Conseil départemental on remplacerait systématiquement tous les agents qui partent.

Il y a un comité stratégique des ressources humaines qui se réunit, et, à chaque fois qu'il y a au Département un départ d'un agent soit en retraite, soit pour d'autres raisons, la question est évaluée de savoir si ce poste doit être remplacé ou non. Il est très important de redire ce point, parce que le remplacement ne se fait pas systématiquement.

Je vais prendre un exemple concret ; dans le service des musées, il y a trois départs en retraite. Trois conservateurs. J'ai été informé, dès ma prise de fonctions, de la situation quant à ces trois départs en retraite en 2022 ; et nous avons commencé à travailler avec les services pour savoir ce que l'on allait faire, si l'on remplaçait les trois postes, ou pas, si l'on en remplaçait un, deux, ou trois ; et, pour cela, nous avons rencontré tous les agents qui partaient, nous avons discuté avec eux de leurs missions. Comme il s'agissait des musées, nous avons rencontré aussi le maire de Saint-Amand, nous devons rencontrer les élus de La Machine, et nous étudions la situation, et nous n'avons pas terminé, à ce stade. Vous voyez, c'est un processus long, parce que cela impacte la question de la gestion des musées du département.

Peut-être que, dans les cinq postes que vous avez cités, il y a certains de ces agents-là. Et on ne peut pas décréter d'un coup de baguette magique de supprimer ces postes. Il y a là, en l'occurrence, et c'est un cas concret, des territoires où, si l'on ne remplace pas tout ou en partie ces agents, les musées ne sont pas gérés.

Pour autant, cela ne veut pas dire que l'on va remplacer les trois postes ; il est possible aussi qu'il y ait un poste qui soit mutualisé sur deux musées. C'est une piste que nous envisageons très sérieusement. Auquel cas, on économiserait vraisemblablement un poste.

Voilà, c'est un cas concret, qui montre que cet effort de rationalisation et de réflexion sur les ressources humaines est bien mené au sein du Conseil départemental.

M. le Président :

La parole est à Jean-Paul Fallet.

M. Fallet :

Merci, Monsieur le Président. Je suis un peu surpris. C'est vrai que c'est mon premier budget. C'est certainement le fait d'être un « jeune élu ».

J'ai bien entendu effectivement le souhait de l'opposition, depuis le début, d'être dans une opposition de construction, de dialogue et de débat.

Mais, moi, je suis surpris parce que l'on a des espaces qui sont faits justement pour que cette concertation et ce débat aient lieu. Je pense notamment aux différentes Commissions. Nous avons fait ces Commissions dans la préparation à la fois des Commissions Permanentes et aujourd'hui de la Session. Or, ces temps-là ne participent pas au débat. C'est là où je suis surpris.

Je souhaiterais que, par rapport à de telles propositions, qui ne sont pas anodines, on puisse en échanger dans ces moments qui nous sont réservés, et qui montrent la volonté à la fois de la majorité et de l'opposition de dialoguer dans des espaces qui font partie de la vie politique de notre département. Mais, je vous dis, c'est certainement parce que je suis un « jeune élu ».

M. le Président :

La parole est à Patrice Joly.

M. Joly :

Merci de me donner la parole.

Tout d'abord, juste un mot sur la triste référence qui a été évoquée tout à l'heure : un « torchon » concernant les moyens généraux, les agents, sans qu'il soit signé.

Moi, j'ai appartenu à une institution qui contrôlait les comptes, et, bien évidemment, de temps en temps, nous recevions des papiers non signés, infamants.

Dans un État de droit qui est le nôtre, on ne tient pas compte des choses qui ne sont pas signées, et qui ne sont pas fondées.

Les suites, il y en a eu : de ce que j'ai pu savoir, il y a eu une plainte en diffamation qui a été déposée à l'époque.

Je ne sais pas ce qu'il en est aujourd'hui, mais, en tout cas, quand on prend la mesure de l'actualité à l'Est de l'Europe, dans cette période un peu critique, je suis inquiet que l'on fasse référence à des documents qui ne sont pas signés, et qui ne sont pas fondés.

Pour revenir sur le fond, il me semble que le Conseil départemental exerce sa compétence de solidarité territoriale. Il l'a fait historiquement au cours de ces dernières décennies, puisque le département de la Nièvre a été le premier département en 1970 à créer une dotation cantonale d'équipement ou quelque chose qui avait à voir avec cela, et qui a inspiré la mise en place à l'époque de la dotation d'équipement communale, que l'État avait mise en place, et qui, aujourd'hui, est devenue la DETR.

Il se trouve qu'on y a ajouté, depuis, un contrat de partenariat pour les démarches territoriales intercommunales.

On a sanctuarisé les moyens dédiés aux communes, parce qu'effectivement dans cette institution, on prend la mesure de ce que représente cette institution de proximité et les élus de proximité. On a vu, dans la période de la crise sanitaire récente, combien ces

collectivités et ces élus étaient indispensables pour sécuriser la population et pour apporter les services indispensables et d'urgence.

On a, à côté de cela, parallèlement, pour accompagner des stratégies de développement, des logiques d'accompagnement d'actions à destination des territoires pour favoriser leur développement, aujourd'hui ce contrat de partenariat.

Sur l'ensemble du mandat en cours, ce sont 30 M€ qui seront affectés à cette solidarité territoriale directe à destination des territoires, à travers les communes et les intercommunalités. Cela n'est pas rien ; c'est autre chose que les 1 M€ que vous évoquez.

Mais je voudrais aller un peu plus loin encore.

Face au désengagement de l'État au cours de ces dernières années, le Département a décidé de créer Nièvre Ingénierie, qui a été financée par des moyens départementaux importants, et qui permet aux collectivités de disposer de l'ingénierie suffisante pour mener à bien leurs travaux. Généralement – en tout cas selon les retours que j'ai –, cet établissement donne totale satisfaction.

On a décidé de maintenir, ce qui n'est pas le cas des principaux départements, une entreprise publique départementale que l'on appelle NTM, qui, là aussi, à la fois fait les travaux pour les collectivités et offre des références en matière de savoir-faire, de technicité, mais offre aussi des fournitures au prix coûtant de la collectivité. Pour les collectivités qui y ont recours, elles s'y retrouvent, parce que, sur certaines fournitures, il y a des prix qui sont 30, 40, voire 50 % moins chers que ce qu'elles peuvent trouver auprès d'autres fournisseurs.

Je voulais ajouter un point, parce que c'est un élément important de notre budget : le Conseil départemental vient de voter la dotation au SDIS, qui est de plus de 10 M€. Sur six ans, c'est 60 M€. Les nouveaux moyens accordés au SDIS, compte tenu des règles qui figent les montants accordés aux SDIS concernant les communes, viennent de la collectivité départementale ; nous avons décidé, cette année encore, de mettre en place une dotation d'investissement complémentaire.

On pourrait y ajouter également RESO qui permet à l'ensemble de la population territoriale d'accéder à un réseau en matière de développement des pratiques artistiques qui n'a guère d'équivalent en France, et qui est porté principalement par le Conseil départemental.

Enfin, mais pas moins – *at last but at least*, comme on dit dans le Morvan –, il y a la politique en matière de santé que nous mettons en place maintenant depuis plusieurs années, et qui vient de franchir une nouvelle étape, avec le développement et l'élargissement des bourses, et l'embauche des médecins salariés.

Si cela, globalement, ce n'est pas faire preuve de solidarité pensée globalement avec des moyens adéquats derrière, on est très loin de 1 M€ supplémentaire que vous apportiez ! Excusez-nous d'avoir un peu plus d'ambition que la vôtre.

Merci.

M. le Président :

La parole est à Lionel Lécher.

M. Lécher :

Hier, Monsieur Gauthier, j'ai entendu avec gourmandise votre discours liminaire, où vous parliez de « capitalisme débridé », de baisse des dotations de l'État ; et puis, tout à l'heure, vous nous dites qu'il y a des recettes sur lesquelles on ne peut pas jouer, et que celles sur lesquelles on peut jouer, c'est l'emprunt, c'est la suppression de personnel, au niveau du Département.

Quelque part, vous nous demandez de pallier au désengagement de l'État. C'est une fuite en avant. Si demain, l'État continue de se désengager à la vitesse à laquelle il le fait, nous allons être obligés de souscrire des emprunts, puis des emprunts.

Vous parliez de la DCE. Comme l'a dit Daniel Barbier, il faut que l'on regarde comment travailler à cela. Simplement, si aujourd'hui l'on donne une DCE supérieure aux collectivités, est-on capable, dans l'avenir, de garantir cela pour les cinq ou dix ans qui viennent ? Il n'y aurait rien de pire que de promettre aux collectivités, aux intercommunalités, aux communes, d'avoir des subventions supérieures, et de les réduire l'année d'après.

Je ne suis pas forcément contre l'emprunt ; au contraire. S'il est bénéfique, s'il est dynamique, et s'il sert à quelque chose, il faut le faire.

Sauf que, là, c'est simplement pour masquer le désengagement de l'État. Or, à mon avis, il faut davantage se mobiliser à aller chercher des recettes venant de l'État, DETR ou DCE, plus qu'à faire des emprunts supplémentaires ou à supprimer du personnel au niveau du Département.

M. le Président :

Merci.

La parole est à Jean-Luc Gauthier.

M. Gauthier :

Monsieur le Président, chers collègues,

Nous avons, les uns et les autres, écouté avec attention les différentes interventions. Nous avons pu mesurer – ce n'est surtout pas une critique, rassurez-vous – le degré politique des interventions des uns et des autres. Il n'y a pas que des choses négatives dans ce qui a été dit.

J'entends les propos de Daniel Barbier sur l'idée qu'effectivement cela peut poser des difficultés de faire des propositions tardivement. Je ne suis pas sûr que, dans les collectivités dont j'ai la charge, si l'opposition venait à me dire, le jour du budget, que l'on pourrait peut-être faire autrement, j'accèderais à la demande.

Donc, nous en prenons acte.

Maintenant, il faut que l'on détermine les conditions dans lesquelles nous pouvons co-construire soit une décision modificative, soit le budget 2023.

Voulons-nous travailler ensemble, oui ou non ?

Je pense qu'avec certains de votre majorité, ce sera compliqué. Il est facile d'interpréter les mots. La langue française permet cet exercice.

Je voudrais revenir quand même sur ce qui vous anime quand vous construisez un budget. J'imagine que les services y participent, et c'est normal. C'est tout à fait logique.

Quel cap fixez-vous aux services ?

Y a-t-il une volonté de restreindre la voilure, oui, ou non ?

La communauté de communes Amognes Cœur du Nivernais a des difficultés ; nous allons sans doute augmenter la fiscalité, mais, dans le même temps, j'ai demandé aux vice-présidents d'optimiser les dépenses, et de faire des choix.

Notre collègue parlait des « désengagements de l'État ». Nous sommes d'accord pour les dénoncer. Mais si l'on veut faire un peu de politique, il faut aussi connaître l'origine de ces désengagements. Ils sont assez partagés. Mais durant les 10 dernières années que nous avons connues, ce n'est pas celles et ceux que je soutiens politiquement parlant au niveau national qui étaient aux manettes et qui ont agi ainsi. C'est très clair. Je voulais là répondre au collègue de Varennes-Vauzelles.

Je n'accepte pas non plus que l'on caricature les choses. Et c'est faire peu de choses des conseillers départementaux d'opposition que de dire qu'en Commission il n'y a pas de débats. Il y a des consignes très claires que je leur donne, effectivement, et je l'assume, parce que nous avons un groupe, et ce n'est pas l'individu qui choisit, c'est la collectivité, c'est le groupe qui choisit. On peut participer au débat, mais on ne prend pas part au vote en Commission, parce que nous en discutons entre nous ; et, le jour de la Session, c'est l'expression collective de « La Nièvre Ensemble » qui s'exprime, rien d'autre. Mais je pense que les uns et les autres participent à ces travaux.

Je ne peux pas m'empêcher de penser que ce que vous souhaitez, c'est une opposition sage, qui se contente de voter contre le budget et qui ne soit pas capable de formuler des propositions. Je sais bien que, quand on formule des propositions, c'est dérangent, parce que cela remet en cause son propre raisonnement. Et j'espère que cela le remet en cause. Si cela ne remet pas en cause, Monsieur le Président, c'est embêtant. Ce n'est pas incohérent.

Nous avons fait preuve pendant deux jours d'écoute, d'ouverture, nous avons voté un certain nombre de rapports, même beaucoup, à une très large majorité. Cela veut dire que, sur un grand nombre de rapports, il n'y a pas de grosses différences entre vous et nous. Mais

vous vous refusez à regarder le niveau de dépenses. À la limite, je le comprends ; c'est dans votre ADN, c'est votre façon de penser, et je pense que l'on n'arrivera pas à vous faire bouger. C'est dommage.

Après, quand on fait l'amalgame entre les millions d'euros que l'on répartit sur un mandat et puis le petit million que l'on met en plus pour la DCE, je pourrais vous dire, cher collègue, qu'un million de plus, c'est quand même 50 % d'augmentation ; ce n'est quand même pas rien. Est-ce que vous connaissez beaucoup de dotations qui augmentent de 50 % ? Moi, je n'en connais pas beaucoup.

On peut toujours se réfugier derrière des calculs, des manipulations de chiffres, mais il n'empêche que la vérité est que nous vous avons tendu la main, et que vous n'avez pas voulu la prendre, préférant rester dans votre dogme. C'est respectable.

C'est respectable, il n'y a pas de problème.

Maintenant, les Nivernaises et les Nivernais apprécieront.

M. le Président :

Bien. Y a-t-il d'autres demandes d'intervention ?

La parole est à Daniel Barbier.

M. Barbier :

Juste un chiffre. 1 M€, Jean-Luc, c'est 13 jours non compensés par l'État des trois allocations de solidarité. Non compensée par l'État ! 3 197 € par heure. 1 M€ divisé par ces montants, cela fait 13 jours.

M. Gauthier :

Ce n'est pas moi quand même ; et ce n'est pas nous. L'État, ce n'est pas nous.

J'attends quand même des réponses pour savoir si, sur la construction des budgets, vous fixez des objectifs, en terme de réduction de dépenses, à vos services ? Oui, ou non ? Ou si c'est « *open-bar* » ?

M. le Président :

Je pense qu'il ne faut pas à la fois faire les questions et les réponses, parce que cela ne fonctionne pas tout à fait comme cela, ce qui a été le cas. Je pense qu'il ne faut pas caricaturer les choses ; ce n'est jamais bon, y compris et surtout pour nos concitoyens, et y compris pour nos collègues qui sont autour de cette table.

Je le répète, et je l'avais déjà dit, nous poursuivons un objectif commun, dans une période qui est extrêmement complexe, qui est le développement de ce département, le retour au centre de la lumière d'un territoire rural. Comme plein de collègues, c'est effectivement difficile et compliqué.

Il ne faut pas non plus confondre l'outil et l'objectif. Quand on évoque la dotation cantonale d'équipement, c'est un outil d'accompagnement des projets des communes. L'objectif – que nous partageons, on vient de se le dire –, c'est qu'à la fin de ce mandat, les communes soient

mieux aidées et mieux accompagnées qu'elles ne le sont aujourd'hui. Évidemment, ce n'est pas que du ressort du Conseil départemental ; il y a aussi une question liée à la capacité qui est la nôtre – et c'est là où nous sommes en désaccord ; et parce que nous en avons fait, d'ailleurs, la démonstration – d'aller chercher des recettes complémentaires.

Je vous donne trois exemples, sortis au hasard.

Le syndicat mixte Nièvre Numérique, que je connais assez bien, est allé chercher en moyenne un tiers de ses crédits de fonctionnement, qui étaient au préalable financés par le Conseil départemental. Nous avons beaucoup travaillé, et nous avons voyagé à travers toute l'Europe pour convaincre Bruxelles que Nièvre Numérique était, en France, un interlocuteur de valeur sur le déploiement à la fois de la fibre optique et sur les usages du numérique. Cela nous a permis de récupérer les moyens pour le faire.

De la même manière, sur les crédits du Fonds Social Européen, au titre des crédits d'insertion, cela fait maintenant plusieurs années, ce sont plusieurs centaines de milliers d'euros qui ont atterri dans le département. Nous avons plaidé la cause de la Nièvre auprès du Préfet de Région. Là encore, cela s'est traduit par des résultats concrets.

Très récemment, lorsque le président de La Poste, qui avait fait prendre par ses représentants régionaux et départementaux des mesures de réduction du service public, est venu à Nevers, nous avons obtenu le financement d'un travail sérieux d'étude sur une année pour remuscler les bureaux de poste, qui devraient être un modèle pour l'ensemble des territoires ruraux de notre pays.

Je veux bien que l'on soit dans un esprit de gestion. D'abord, il y a des fonctionnaires qui font cela, de la gestion, beaucoup plus que des élus ; et je renouvelle, j'en profite, toute la confiance de l'Assemblée, ou en tout cas de sa majorité, à l'équipe de direction. À cet égard, je trouve, Jean-Luc, que ce n'est vraiment pas bien d'utiliser des documents anonymes... Je crois qu'il faut sortir cela vraiment de votre discours, parce que cela rappelle de trop mauvais souvenirs, et surtout cela laisse planer un doute sur l'intégrité des agents, qui, nous pouvons en témoigner, sont totalement intègres. Oui... Je pense que ce n'était pas l'intention ; mais la compréhension des uns et des autres est celle-là. C'est pour cela que je le re-précise.

Ensuite, restreindre la voilure en temps de crise, c'est extrêmement compliqué. On serait un département urbain, où l'on se partagerait la tâche avec plusieurs communes de taille importante qui permettraient d'ouvrir le parapluie, bien évidemment que l'on penserait les choses différemment. Mais, là, il faut se le dire, et c'est une responsabilité importante pour nous : nous sommes seuls. Dans ce département, nous sommes seuls.

Aujourd'hui, en terme d'ingénierie, avec toute amitié que j'ai pour les équipes techniques de la Ville de Nevers, l'ingénierie n'est là

aujourd'hui ; l'ingénierie, elle est au Conseil départemental. On voit bien que l'on en a besoin.

Je prends à nouveau un exemple très concret et très précis, que vous connaissez bien, les uns et les autres, maintenant, qui est la situation de l'abattoir de Corbigny.

Si le Directeur Général des Services ne prend pas en main directement ce dossier, s'il n'y passe pas ses week-ends et ses nuits, on ne sait pas assurer la reprise de l'outil ; l'État, les équipes de l'État, les équipes de la Direction Départementale des Territoires notamment, ne savent pas accompagner la reprise d'un tel projet. Alors, que fait-on ? Ce n'est pas de notre compétence. On va laisser se fermer cet abattoir ? On va laisser l'abattoir privé de Cosne seul, sans un animateur, un emploi, un chef de projet départemental, pour gérer la transition et espérer que, là encore, on s'en sorte ? Après, comment fait-on le « 100 % local » ?

En plus, je sais bien que, sur le terrain, et notamment pour la salle de découpe de Saint-Benin en est le meilleur exemple, et nous soutenons cette démarche, pour aller chercher les moyens pour sortir de la règle des *minimis*, nous le faisons ensemble, nous le faisons de concert. Il ne faut pas avoir un discours qui vaudrait sur le terrain local qui est le combat pour une ruralité moderne, et – quelque part, pardons de le dire comme ça – une posture qui consiste à dire que l'on sait faire, *yakafokon*... Cela revient à cela.

Plus on rentre dans cette institution du Conseil départemental, que j'ai connue moi-même comme salarié, plus je me dis que nous sommes totalement indispensables au développement et à donner un avenir à ce département. Si l'on replie les gaules, on voit bien comment cela va se passer. On sera dans l'exercice de nos compétences... C'était le débat qu'avaient Jean-Pierre Soisson et son opposition à la Région Bourgogne il y a maintenant quelques années en arrière ; cela marchait parce que l'on n'était pas dans une période de crise aussi aiguë que celle que l'on rencontre aujourd'hui. Si on reste dans notre zone de confort, moi je ne sais pas penser l'avenir de la Nièvre. Or, nous cherchons à influencer sur les choses, à travailler sur Saint-Amand, parce que c'est une pépite de notre département ; à être capables de faire de la Loire et du Pouilly un objet de désir encore plus pétillant, encore plus transparent que sa réputation ; à être capables d'être, sur le Morvan, sur les moyens d'être une destination tirant la Nièvre en avant ; à être capables, dans le Sud Nivernais, de donner une perspective à des énergies qui sont absolument formidables...

Je cite souvent la commune de Brinon-sur-Beuvron, moins de 200 habitants : du commerce, un festival avec 10 000 à 15 000 personnes qui passent le week-end, une résidence seniors qui fait pâlir d'envie toutes celles du département, une entreprise de logistique, qui passe de 2 à 20 salariés, une boîte qui fait des compléments alimentaires et des produits bio, et dont le développement devrait aboutir à faire 180 emplois à la fin. Une commune de moins de 200 habitants ! Cela fonctionne, il faut y aller.

En plus, je sais pertinemment que c'est aussi la culture de la plupart, et la vôtre, en tout cas, des élus de l'opposition.

C'est là où il faut se retrouver.

La politique de la main tendue, jamais nous ne l'avons refusée.

Simplement, il y a une divergence de fond qui n'est ni un mépris ou un manque de respect vis-à-vis des propositions que vous faites, ni une manière de les mettre sous le tapis, mais de se dire que nous sommes accrochés à la question du logement social aujourd'hui, que nous ne voulons pas rester dans nos compétences aujourd'hui parce que ce n'est pas à la hauteur de l'enjeu du département, et que nous avons 6 ans, ou à peu près, pour trouver ensemble une façon de faire... En particulier, sur la question de l'accompagnement des communes, où nous partageons totalement votre position ; nous avons déjà commencé de travailler à la question ; Patrice Joly l'a rappelé tout à l'heure.

Voilà, mes chers collègues. Un petit mot de conclusion ? Après, nous avons les motions, ne l'oublions pas.

M. Gauthier :

Je ne vais pas vous faire de réponse point par point. Je voudrais simplement préciser le fond de ma pensée, pour que mes propos ne soient pas détournés. Je n'attaque pas les agents dans leur intégrité. Aucunement. Les responsables sont les élus. Très clairement. Et c'est à la majorité de se ré-interroger sur la voilure, que ce soit par le nombre, mais aussi par les moyens. Une gestion humble et modeste.

M. le Président :

Parfait. S'il n'y a pas d'autres interventions, je mets aux voix ce rapport général sur le budget primitif 2022.

Y a-t-il des abstentions ? Des votes contre ?

Le rapport est adopté. 14 contre.

M. le Président :

J'ai le plaisir à vous dire que le rapport général est adopté.

RAPPORT N° 43 : GESTION DE LA DETTE 2021

M. le Président :

Nous allons maintenant évoquer la gestion de la dette 2021, cher Daniel, avant de procéder à l'examen des motions.

M. Barbier :

Il s'agit de la présentation des contrats de prêts souscrits ou réaménagés sur l'exercice 2021.

Une consultation destinée à financer les programmes d'investissements de la collectivité a été lancée en mars 2021. Elle portait sur un montant de 15 M€ et une durée de remboursement de 20 ans.

Huit organismes prêteurs ont été consultés. Vous avez un tableau récapitulatif ; je ne vais donc faire aucun commentaire.

Un contrat a été souscrit pour un prêt de 8 M€ auprès de la Banque Postale (budget principal) sur une durée de 20 ans avec une 1^{ère} tranche de 10 ans à taux fixe de 0,43 %, puis une 2^{ème} tranche de 10 ans à taux variable indexé sur EURIBOR 12 mois, avec une marge de + 0,44 %,

Un autre prêt, de 7 M€, a été souscrit auprès du Crédit Agricole (budget principal) sur une durée de 20 ans, à un taux fixe 0,59 %,

Au niveau du contrat avec le Crédit Agricole souscrit en décembre 2013 au taux fixe de 3,22 %, celui-ci a fait l'objet d'une modification de ses conditions, et nous sommes dorénavant à un taux fixe de 0,37 %.

Vous prendrez note qu'il a été débloqué 11,9 M€ au titre de l'exercice 2021, sur une prévision budgétaire de 15 M€, ce qui veut dire que le reliquat va servir à financer des projets pour 2022.

M. le Président :

Merci, Daniel.

Avez-vous besoin d'explications plus techniques sur ces emprunts ?

La parole est à Laurence Barao.

Mme Barao :

Ce n'est pas une explication plus technique que je souhaite. En fait, je note que le contrat Crédit Agricole a été renégocié à un taux fixe de 0,37 %. Donc je me demande si d'autres emprunts seront renégociés, parce que c'est très intéressant de passer de 3,22 % à 0,37 %.

M. Barbier :

C'est un travail au jour le jour qui est fait par les services, et rien n'échappe à leur vigilance. Je vous rappelle aussi que nous avons peu ou pas d'emprunts toxiques dans cette collectivité, qui est bien gérée.

M. le Président :

Sur l'ensemble des sujets que vous abordez, la gestion du personnel, la question de la gestion des prêts et la possibilité de le faire, évidemment, à chaque fois on est dans ces logiques-là, et depuis très longtemps. On n'a pas le choix. Et comme toutes les collectivités, qu'elles soient de gauche, de droite, du centre, nous sommes tous techniquement armés.

Après, la chance que nous avons, c'est que nous avons reformé, à l'occasion de départs en retraite ou de départs vers d'autres aventures, l'équipe de direction générale et de directeurs, qui est d'excellent

niveau. Et aujourd'hui nous faisons et nous menons de l'ingénierie pour la Ville de Nevers ou pour l'Agglomération. Nous l'assumons totalement. Là encore, le fait de sortir de notre niveau de compétences ou de responsabilités est totalement assumé. Quand la Nièvre va, Nevers va ; et quand Nevers va, la Nièvre va. Nous sommes dans cette logique-là en permanence.

On est dans une époque, dans un moment où l'ingénierie technique, l'ingénierie politique en ce qui concerne le cabinet, apporte partout à notre département.

Je le dis parce qu'il y aura peut-être d'autres interrogations, et elles seront, après tout, bien légitimes, pendant le mandat, mais sauf boulette, ce qui peut toujours arriver, il y a véritablement une culture dans cette Maison, de l'excellence et de la qualité.

Y a-t-il d'autres interventions sur les emprunts ? Je n'en vois pas.

Je mets le rapport aux voix.

Y a-t-il des abstentions ? Des votes contre ? Je n'en vois pas. Je vous remercie.

Le rapport est adopté à l'unanimité.

EXAMEN DES MOTIONS

M. le Président : Nous allons examiner les 5 motions.

M. Gauthier : Monsieur le Président, nous demandons une suspension de séance de cinq minutes.

M. le Président : D'accord.

(Suspendue à 16 heures 27, la session reprend à 16 heures 40).

Motion - Hausse des prix de l'énergie : maintien du pouvoir d'achat et lutte contre le dérèglement climatique (présentée par le groupe Vivre la Nièvre Ecologique et Solidaire »)

M. le Président : Je vais demander à Blandine Delaporte de présenter une synthèse de cette motion.

Mme Delaporte :

Monsieur le Président, chers collègues,

Je ne vous apprends rien quand je vous dis que la guerre en Ukraine vient confirmer la fragilité de nos dépendances énergétiques, et que le coût de l'énergie augmente sans discontinuer (41 % pour le gaz, 21 % pour l'essence et 3 % pour l'électricité selon l'Insee), avec, en plus un contexte géopolitique qui nous fait craindre de nouvelles hausses.

Le Conseil départemental s'alarme de cette situation. Il va par ailleurs voir sa propre facture de fluides énergétiques dans les bâtiments départementaux et les collèges doubler, voire tripler pour l'année 2022.

Par ailleurs, les agents du Département sont obligés d'utiliser leur véhicule personnel pour leurs missions, notamment les aides à domicile ou les travailleurs médico-sociaux qui ont des difficultés à financer leurs pleins d'essence.

Tout cela intervient dans un contexte où le budget est déjà grevé par l'inflation générale des prix à la consommation, et cela vient alourdir la facture énergétique, et donc la facture tout court des Nivernais et des Nivernaises.

Le Conseil départemental réaffirme l'importance de politiques publiques de long terme dans la rénovation des logements, dans les alternatives aux déplacements automobiles, dans l'accompagnement au changement de comportements pour minimiser les besoins énergétiques.

Le Conseil départemental travaille déjà à réduire son empreinte carbone et donc à réduire sa consommation d'énergie : sensibilisation des agents et réduction des températures de chauffage des bâtiments, travaux de rénovation à Haute Qualité Environnementale, plan d'isolation, remplacement des vieilles chaudières à fioul, réflexion sur les énergies renouvelables (panneaux photovoltaïques sur les toits), chèque énergie à destination des collègues les plus économes en dépense énergétique...

Face à l'urgence, malgré tout, il est proposé une augmentation de l'indemnité kilométrique de 0,10 € pour les agents concernés et le déblocage de 300 000 € supplémentaires pour les collègues sur leur facture énergétique.

Par ailleurs, nous solliciterons la mise en place d'un partenariat avec la Région afin de mobiliser le « ticket mobilité » qui permettra le versement d'une somme de 40 € (20 € financés par la Région et 20 € financés par le Département) aux agents qui utilisent leur véhicule personnel pour les trajets domicile / travail, sous certaines conditions.

Les agriculteurs paient également le prix fort pour remplir le réservoir de leurs machines, et depuis quelques mois la facture a été multipliée par trois.

Face à ces constats d'urgences, les conseillers départementaux :

- Appellent à un plan majeur d'urgence, élaboré avec les collectivités territoriales et s'inscrivant dans la durée ;
- Demandent à l'État d'autoriser les collectivités territoriales à pouvoir bénéficier de nouveau du tarif réglementé de l'électricité ;
- Demandent l'appui de l'État dans le développement de projets d'énergies renouvelables portés par les collectivités et les citoyens.

M. le Président : Merci beaucoup, Blandine.
Y a-t-il des observations ?
La parole est à Corinne Bouchard.

Mme Bouchard : Sur le principe de la motion et les constats qui sont fait, nous sommes évidemment d'accord. Il y a juste une phrase qui peut poser problème à la fin, dans la mesure où elle est ambiguë : « *Demandent l'appui de l'État dans le développement de projets d'énergies renouvelables portés par les collectivités et les citoyens* ».

Dans le corps de la motion proprement dite, concernant la réflexion sur les énergies renouvelables, il est précisé « panneaux photovoltaïques sur les toits » ; pour cela, pas de problèmes. Mais, la rédaction « *Demandent l'appui de l'État dans le développement de projets d'énergies renouvelables portés par les collectivités et les citoyens* », nous semble ouvrir la porte à toutes sortes de projets, dont des projets éoliens et des projets de champs photovoltaïques dont un certain nombre sont contestés ou contestables.

Nous aimerions soit que la phrase soit reformulée, soit qu'elle soit complètement enlevée, ce qui pourra résoudre le problème. Le reste de la motion est suffisamment clair. Sur le principe, pour les panneaux photovoltaïques sur les toits, il n'y a aucun problème ; sur les terres agricoles et aussi sur les champs éoliens, c'est autre chose. C'est ce point qui nous arrête pour dire que nous soutenons avec enthousiasme.

M. le Président : Parfait.

Mme Delaporte : Juste une précision. Ces projets d'énergies renouvelables portés par les collectivités et les citoyens, ce n'est pas pour que ça parte à hue et à dia ; la réflexion voulait se faire avec la SEM Nièvre Énergie. La SEM intègre aussi des associations, représentantes des citoyens. C'est peut-être en cela que l'on pourrait préciser la phrase.

Mme Bouchard : Mais, dans la mesure où l'on ne connaît pas les positions de la SEM sur ces sujets-là, c'est difficile de donner un blanc-seing... C'est plutôt ici une question de formulation. À la limite, vous ajouteriez

simplement « tels qu'ils sont définis dans la motion », cela pourrait résoudre le problème.

M. le Président :

Parfait.

Merci beaucoup.

Je précise que Patrick Bondeux a donné pouvoir à Pascal de Mauraige.

Sur cette motion, nous sommes unanimes. Pas de votes contre. Pas d'abstentions. Je vous remercie. Nous avons une position commune.

Texte final de la motion

« Hausse des prix de l'énergie : maintien du pouvoir d'achat et lutte contre le dérèglement climatique »

(Votée à l'unanimité.)

« Alors que le GIEC (Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat) nous rappelle pour la nième fois l'ampleur de la catastrophe climatique à venir et que la guerre en Ukraine vient confirmer la fragilité de nos dépendances énergétiques, le coût de l'énergie augmente sans discontinuer (18,6 % au global, 41 % pour le gaz, 21 % pour l'essence et 3 % pour l'électricité selon l'Insee) et le contexte géopolitique actuel augure de nouvelles hausses.

Le Conseil Départemental de la Nièvre alerte sur le poids croissant des énergies dans son budget de fonctionnement, mais également sur l'augmentation de la facture énergie des habitants. Plus concrètement, le Conseil départemental va voir la facture de fluide énergétique de ses bâtiments et collèges doubler, voire tripler, pour l'année 2022.

Les agents du département étant obligés d'utiliser leur véhicule personnel pour leur mission, notamment les aides à domicile qui parcourent de grandes distances entre chaque intervention, ou pour le trajet domicile/travail, se retrouvent à devoir consacrer une part de plus en plus importante et parfois inenvisageable de leur budget en carburant.

Ceci intervient dans un contexte où le budget déjà grevé par l'inflation générale des prix à la consommation et l'alourdissement de la facture énergétique individuelle. N'oublions pas que le logement est le premier poste de dépenses des ménages les plus modestes. La hausse de la facture d'énergie va incontestablement accroître leurs difficultés avec des rappels sur les charges insupportables pour certaines familles. Les attentes des citoyens sont fortes, ici et maintenant, et dans l'avenir.

Le Conseil départemental réaffirme l'importance de politiques publiques de long terme dans la rénovation des logements, dans les alternatives aux déplacements automobiles, dans l'accompagnement

au changement de comportements pour minimiser les besoins énergétiques.

Le Conseil départemental travaille déjà à réduire son empreinte carbone et donc à réduire sa consommation d'énergie : sensibilisation des agents et réduction des températures de chauffage des bâtiments, travaux de rénovation à Haute Qualité Environnementale, plan d'isolation, remplacement des vieilles chaudières à fioul, réflexion sur les énergies renouvelables (panneaux photovoltaïques sur les toits), chèque énergie à destination des collègues les plus économes en dépense énergétique...

Mais au vu de l'urgence de la situation face à l'impact financier et au double risque de précarisation de ses agents d'une part et de la non-délivrance des services et soins à domicile d'autre part, le Conseil Départemental a décidé de prendre plusieurs mesures complémentaires. Ainsi, il est proposé une augmentation de l'indemnité kilométrique de 0,10 € pour les agents concernés et le déblocage de 300 000 € supplémentaires pour les collègues sur leur facture énergétique. Le Conseil départemental sollicitera également la mise en place d'un partenariat avec la Région afin de mobiliser le « ticket mobilité » qui permettra le versement d'une somme de 40 € (20 € financés par la Région et 20 € financés par le Département) aux agents qui utilisent leur véhicule personnel pour les trajets domicile / travail, sous certaines conditions.

Les agriculteurs paient également le prix fort pour remplir le réservoir de leurs machines, et depuis quelques mois la facture a été multipliée par trois. Les maigres gestes du gouvernement sur le prix du carburant à compter du 1er avril, et ce pendant 4 mois, restent à l'évidence insuffisants au regard de l'ampleur des difficultés suscitées par la crise. Des cessations d'activité sont déjà intervenues en France dans les secteurs particulièrement impactés, ainsi que dans les entreprises fortement endettées.

Face à ces constats d'urgences, les conseillers départementaux :

→ Appellent à un plan majeur d'urgence, élaboré avec les collectivités territoriales et s'inscrivant dans la durée ;

→ Demandent à l'État d'autoriser les collectivités territoriales à pouvoir bénéficier de nouveau du tarif réglementé de l'électricité ;

→ Demandent l'appui de l'État dans le développement de projets d'énergies renouvelables portés par les collectivités et les citoyens comme indiqué dans la motion. »

Motion - Pour une politique de logement social qui répond aux réalités territoriales (présentée par le groupe « Vivre la Nièvre Ecologique et Solidaire »)

M. le Président :

Je vais demander à Jean-Paul Fallet de présenter cette motion.

M. Fallet :

Merci, Monsieur le Président, chers collègues,

Cette motion concerne le logement, et le logement social en particulier.

Le droit au logement est opposable, c'est-à-dire que chacun est en droit d'exiger de l'État l'application de ce droit à portée constitutionnelle.

Le logement social constitue une pièce essentielle du système de solidarité dont notre pays dispose pour faire face aux mutations économiques et sociales. Il est l'un des outils indispensables aux territoires, un filet de sécurité pour les plus modestes et fragiles, un partenaire des entreprises locales pour leur activité économique, un employeur responsable, un vecteur d'attractivité...

Or, les réformes gouvernementales successives mettent à mal ce système de solidarité.

Les lois sur la réduction du loyer de sécurité, la baisse des Aides Personnalisées au Logement et autres mesures délétères ont permis à l'État de dégager une économie de 14,69 milliards d'euros.

Le modèle français du logement social repose et doit continuer à reposer sur des loyers accessibles au plus grand nombre et tout particulièrement aux plus modestes grâce aux aides publiques.

Alors que le logement social est reconnu Service d'Intérêt Général par l'Union européenne, en France, il est affaibli et n'est plus considéré comme une priorité et un bien de première nécessité (assujetti à trois taux de TVA 5,5 %, 10 % et 20 %).

Les mesures budgétaires et structurelles adoptées ne reposent que sur les finances des bailleurs sociaux. De 2018 à 2022, Nièvre Habitat a perdu 8,8 M€ de loyers à la suite de création de la Réduction du Loyer de Solidarité. Je fais une parenthèse : l'État fait des choix qu'il fait payer à d'autres.

Les effets se répercutent sur l'économie locale. La diminution des projets construction pénalise les entreprises du bâtiment. L'habitat social est un acteur économique de première importance dans les territoires.

Acteur de l'économie sociale et solidaire, l'habitat social ne distribue pas ses résultats, mais les réinvestit dans les territoires, au service des missions d'intérêt général qui lui sont confiées.

Dans un contexte de multiplication des crises, la multiplication des attaques au logement social est incompréhensible.

Le Conseil départemental, acteur majeur des solidarités, est préoccupé par la situation de l'habitat social. Nièvre Habitat, actuellement, loge à lui seul un peu plus de 13 000 Nivernais au total.

Aussi, les conseillers départementaux :

- alertent sur l'urgence et l'impérieuse nécessité d'une politique ambitieuse, volontariste et assumée en faveur du logement social, d'un soutien massif à la rénovation énergétique de l'habitat en France et à l'accompagnement des locataires, à la hauteur des enjeux et défis climatiques et sociaux à relever.

- demandent aux législateurs de respecter les compétences du Département et d'agir dans la concertation pour le maintien d'un logement social de qualité sur notre territoire national.

- demandent au gouvernement d'amender la stratégie logement en vue de la préparation d'un projet de loi Logement en cohérence avec le contexte actuel.

Je vous remercie.

M. le Président :

Merci beaucoup, Jean-Paul.

Y a-t-il des observations ?

La parole est à Pascale de Mauraige.

Mme de Mauraige :

Simplement, Nous sommes d'accord sur quasiment toute la totalité de la motion. Peut-être serait-il utile de préciser qu'il n'y a pas que Nièvre Habitat comme bailleur social, même si on le mentionne à plusieurs reprises dans la motion. On peut mettre que les bailleurs sociaux ont permis beaucoup de capacités de financement, etc., puis embrayer avec Nièvre Habitat, ou bien en mettant « notamment »...

M. Fallet :

On parle de Nièvre Habitat en particulier parce que c'est le seul bailleur social qui a son siège dans la Nièvre, et que, de fait, il est lié à la collectivité.

M. le Président :

Parfait. Je mets la motion aux voix.

Je considère que tout le monde est unanime sur la motion puisque Pascale porte la voix du groupe « La Nièvre Ensemble ».

Texte de la motion : « Pour une politique de logement social qui répond aux réalités territoriales »

(votée à l'unanimité)

« Le droit au logement est opposable, c'est-à-dire que chacun est en droit d'exiger de l'État l'application de ce droit à portée constitutionnelle. Ce droit à avoir un toit est également protégé par la possibilité d'intenter un recours contentieux à l'occasion de son inapplication.

La dégradation de l'économie liée à la crise sanitaire et au contexte géopolitique conflictuel a accentué les difficultés d'une population

déjà fragilisée. La hausse du prix de l'énergie, la baisse du pouvoir d'achat ont accru la paupérisation d'une partie de la population.

Le logement social constitue en ce sens une pièce essentielle du système de solidarité dont notre pays dispose pour faire face aux mutations économiques et sociales. Il est un de ces outils indispensables aux territoires, un filet de sécurité pour les plus modestes et fragiles, un partenaire des entreprises locales pour leur activité économique, un employeur responsable, un vecteur d'attractivité...

L'enjeu de l'habitat social est donc primordial et prend toute sa place dans l'accompagnement des populations en difficulté. Il participe à la constitution d'une ville inclusive, à l'abordabilité de l'offre de logement dans tous les territoires. Il est ancré dans le Pacte républicain.

Or, les réformes gouvernementales successives mettent à mal ce système de solidarité. Les restrictions budgétaires se poursuivent et fragilisent un secteur essentiel à nos territoires. L'État a pour seul objectif de réduire ses dépenses. Les lois sur la réduction de loyer de sécurité, la baisse des Aides Personnalisées au Logement et autres mesures délétères ont permis à l'État de dégager une économie de 14,69 milliards d'euros.

Le modèle français du logement social repose et doit continuer à reposer sur des loyers accessibles au plus grand nombre et tout particulièrement aux plus modestes grâce aux aides publiques. Or, une vacance enkystée, une paupérisation des locataires et les besoins essentiels d'intervention sur les logements mettent à mal nos territoires les plus fragiles.

Alors que le logement social est reconnu Service d'Intérêt Général par l'Union européenne, en France, il est affaibli et n'est plus considéré comme une priorité et un bien de première nécessité (assujetti à trois taux de TVA 5,5%, 10% et 20%).

Les mesures budgétaires et structurelles adoptées ne reposent que sur les finances des bailleurs sociaux. Pour exemple, de 2018 à 2022, Nièvre habitat a perdu 8,8 M€ de loyers à la suite de création de la Réduction de Loyer de Solidarité. La capacité d'autofinancement des organismes d'habitat social est réduite. Le fonctionnement et l'investissement de ces derniers s'en trouvent impacté durablement et négativement. Les effets se répercutent sur l'économie locale. La diminution des projets construction pénalise les entreprises du bâtiment. L'habitat social est un acteur économique de première importance dans les territoires.

Acteur de l'économie sociale et solidaire, l'habitat social ne distribue pas ses résultats, mais les réinvestit dans les territoires, au service des missions d'intérêt général qui lui sont confiées.

Dans un contexte de multiplication des crises, crise sanitaire, crise économique et crise sociale d'une ampleur inédite, la multiplication des attaques au logement social est incompréhensible. La hausse des

prix de l'énergie inédite par son ampleur, accentuée par la guerre en Ukraine, fragilise locataires et bailleurs.

Le Conseil départemental, acteur majeur des solidarités, est préoccupé par la situation de l'habitat social. L'ensemble des bailleurs sociaux de la Nièvre est essentiel dans la chaîne de solidarité. Nièvre Habitat loge à lui seul, un peu plus de 13 000 Nivernais au total.

Considérant le désengagement continu de l'État envers le logement social,

Considérant l'ensemble des mesures délétères prises à l'encontre de l'exercice normal de cette compétence de manière unilatérale sans tenir compte des réalités territoriales rurales, qui non seulement obèrent la capacité des territoires à faire face aux besoins grandissants des habitants, mais également mettent en péril l'existence même des structures d'hébergement social financièrement moins solides,

Les conseillers départementaux réunis en session plénière le 28 mars 2022 :

- alertent sur l'urgence et l'impérieuse nécessité d'une politique ambitieuse, volontariste et assumée en faveur du logement social, d'un soutien massif à la rénovation énergétique de l'Habitat en France et à l'accompagnement des locataires, à la hauteur des enjeux et défis climatiques et sociaux à relever.*
- demandent aux législateurs de respecter les compétences du Département et d'agir dans la concertation pour le maintien d'un logement social de qualité sur notre territoire national*
- demandent au gouvernement d'amender la stratégie logement en vue de la préparation d'un projet de loi Logement en cohérence avec le contexte actuel. »*

(Départ de Mme Bouchard à 16 h 51)

Motion - « Non à la fermeture de classes et à la suppression de postes d'enseignants dans la Nièvre (présentée par le groupe « Vivre la Nièvre Ecologique et Solidaire »)

M. le Président : Je vais demander à Wilfrid Séjeau de présenter la motion sur la carte scolaire.

M. Séjeau : Malheureusement, nous sommes souvent amenés à prendre ce genre de motions. Il s'agit de se positionner, Conseil départemental, en opposition au projet de carte scolaire et de fermetures de classes et de suppression de postes d'enseignants dans la Nièvre.

A fortiori quand on voit le soutien du Conseil départemental à ses collèges et sa politique éducative d'une façon générale, supprimer des postes d'enseignants, des moyens de remplacement, réduire l'offre scolaire de proximité en milieu rural, augmenter les effectifs dans les classes, avec comme seul critère une logique comptable, n'est pas de nature à garantir la qualité de l'outil pédagogique, la réussite éducative de nos jeunes ou l'attractivité de notre territoire nécessaire à son développement.

On peut signaler notamment des suppressions de postes d'enseignants spécialement en milieu rural, à Château-Chinon, Chantenay-Saint-Imbert ou Lucenay-les-Aix, et les postes supprimés aussi dans les Réseau des Aides Spécialisées aux Élèves en Difficulté (RASED) ou encore 3 postes dans le cadre du dispositif « Plus de Maîtres Que de Classes » qui prend fin. Ces suppressions sont dites « compensées » par l'ouverture de postes de coordinateurs, mais ces postes de coordinateurs ne remplissent pas la même mission.

Ces mesures appauvrissent l'offre éducative ; elles éloignent aussi les familles des lieux d'enseignement, ce qui, dans ces périodes d'énergie coûteuse, n'est pas forcément de nature à améliorer la situation des plus pauvres d'entre nous.

Les collèges sont également touchés par cette carte scolaire avec la perte de 7 postes.

On peut aussi mentionner, pour être complet sur la question de l'éducation et de l'enseignement supérieur, la triste nouvelle de la fermeture du BTS Contrôle Industriel Régulation Automatique au lycée Jules Renard, sur laquelle le Conseil départemental s'est déjà positionné, a déjà interpellé le Rectorat ; qui nous a répondu, certes, mais en maintenant ce projet de fermeture, contrairement aux besoins industriels qui se font ressentir sur notre territoire.

En substance, les élus départementaux :

- s'opposent :

- aux suppressions de postes et à la fermeture de classe dans le premier degré ;
- aux baisses des dotations horaires dans le second degré.
- aux fermetures des filières post-bac.

Ils demandent :

- . la prise en compte des spécificités sociales et géographiques du territoire ;
- . Un renforcement de l'action éducative par la création de nouveaux postes d'enseignants.

M. le Président :

Merci beaucoup, Wilfrid.

Y a-t-il des observations ?

La parole est à Christophe Deniaux.

M. Deniaux :

Juste un point. Bien évidemment, nous sommes d'accord aussi, sur la motion, pour dire qu'il faut garder une offre éducative de qualité sur notre territoire.

Cependant, sur la question de la prise en compte des spécificités, il faut quand même savoir que, sur les deux dernières rentrées scolaires, ce sont quand même 492 élèves de moins dans le primaire, ce sont 320 élèves de moins dans les collèges. Si le Rectorat avait pris en compte cette baisse d'effectifs, ce ne serait pas 7 postes qui seraient supprimés, et ils seraient supprimés déjà depuis très longtemps.

À la prochaine rentrée, ce sont 230 élèves, tous niveaux confondus, de moins, encore.

Effectivement, on peut demander l'arrêt de la suppression de postes et de fermetures de classes, demander aussi l'arrêt de la baisse des dotations, ça c'est clair ; après, par rapport à la prise en compte des spécificités, moi, je pense que c'est pris en compte. Et donc la création de postes, quand on perd 1 000 élèves sur trois ans, cela me paraît un peu délicat comme motion... C'était juste pour apporter un point technique.

M. le Président :

Je rappelle la position, mais je crois que nous la partageons. C'est clairement de dire que c'est fini, que l'on arrête ; « on est à l'os ». La stratégie comptable, cela ne fonctionne pas. Il faut des mesures dérogatoires ; elles existent partout, sur toutes les politiques publiques.

Simplement, les gouvernements successifs sont incapables de penser à la ruralité. Il ne faut pas lâcher.

La stratégie est donc de dire que nous nous bagarrerons à chaque fois. Quand on fermera une perception, une école, un service public ; c'est *non*. Il faut que nous puissions nous exprimer collectivement, avec cette puissance-là.

Évidemment, nous n'allons probablement pas gagner, cela va être difficile, mais on a aujourd'hui un élément nouveau qui commence à se documenter ; c'est ce phénomène d'exode urbain, cette démétropolisation, qui fait que c'est complètement absurde ; les gens qui ont envie de venir dans ce département risquent de ne plus venir y venir parce que les services publics ne sont pas au rendez-vous. C'est ce que je vais expliquer au nouveau recteur vendredi prochain ; il vient d'arriver. Nous allons lui remettre dans les mains le dossier du BTS Contrôle Industriel Régulation Automatique, pour lequel nous avons saisi son prédécesseur, et nous lui dirons que c'est fini ; c'est dans une logique comptable que l'Éducation nationale gère ces questions. Il faut changer cela.

Il est très bien que nous nous rejoignons sur cette motion, et je vous en remercie.

Texte de la motion : « Non à la fermeture de classes et à la suppression de postes d'enseignants dans la Nièvre »

(Votée à l'unanimité.)

« Les élus du Conseil départemental ont été informés de la modification de la carte scolaire et constatent que des fermetures de classes, d'écoles et des suppressions de poste de professeurs sont encore à l'ordre du jour pour la rentrée 2022. Nous ne pouvons accepter l'installation de cette tendance au moins-disant éducatif, a fortiori dans les territoires ruraux et les territoires les plus défavorisés socialement de la Nièvre.

Supprimer des postes d'enseignants, des moyens de remplacement, réduire l'offre scolaire de proximité en milieu rural, augmenter les effectifs dans les classes, avec comme seul critère une logique comptable, n'est pas de nature à garantir la qualité de l'outil pédagogique, la réussite éducative de nos jeunes ou l'attractivité de notre territoire nécessaire à son développement.

En effet, pour le premier degré, l'Académie de Dijon a fait le choix de supprimer des postes d'enseignants principalement en secteur rural, à Château-Chinon, Chantenay-Saint-Imbert ou Lucenay-les-Aix. Sacrifiant en même temps 4 postes dans le Réseau des Aides Spécialisées aux Élèves en Difficulté (RASED) ou encore 3 postes dans le cadre du dispositif Plus de Maître Que de Classes qui prend fin. L'école de Châtillon-en-Bazois se voit ainsi amputée d'un poste rattaché à ce dispositif, pourtant vital pour les élèves du Village d'enfants, qui déjà malmenés par la vie, sont une nouvelle fois abandonnés et privés de l'accompagnement particulier dont ils ont besoin. Ces suppressions nous sont dites « compensées » par l'ouverture de postes de coordinateur qui ne saurait être une solution satisfaisante.

Ces mesures appauvrissent l'offre éducative au détriment des élèves qui se retrouvent plus nombreux par classe, voire sans école dans leur commune. Les coordinateurs ne sont en rien des substrats pédagogiques à même de remplacer les enseignants, le cadre n'est pas le contenu.

Les collèges seraient également touchés par la perte de 7 postes alors que la diminution du nombre d'élèves n'entraînerait qu'une baisse de 30h d'enseignement sur tout le département (soit 1,5 équivalent temps plein). Encore une fois c'est par une logique comptable que l'académie réagit, préférant attribuer des heures supplémentaires moins coûteuses.

Cela amène à la création de Regroupements Pédagogiques Intercommunaux (RPI), de classes multi niveaux, d'augmentation du nombre d'élèves par classe (jusqu'à 30), d'heures supplémentaires ou de postes sur plusieurs établissements ; toutes ces mesures sont pénalisantes pour les enfants du département de la Nièvre et la qualité de l'enseignement dispensé. Nous déplorons en outre la croissance

des inégalités sociales, que le risque de concentration des lieux d'enseignements vient durement renforcer. À l'heure où le prix de l'essence flambe, le coût financier du transport pour certains parents devient insupportable.

Cette triste liste se poursuit avec la décision de fermeture du BTS Contrôle Industriel Régulation Automatique (CIRA) au lycée Jules Renard de Nevers. Décision prise sans concertation ni réflexion partagée, cette formation à caractère industriel, unique en Bourgogne, était une opportunité locale d'étude supérieure. En outre, elle s'inscrivait dans un tissu économique et industriel demandeur de ces compétences. Au-delà de la réduction du nombre d'étudiants nivernais qu'elle entraîne, elle a aussi pour résultat une perte de futurs professionnels pour les entreprises locales.

Cette logique délétère que l'on constate à travers des exemples dont on dénonce la multiplication, participe à la baisse intolérable de la qualité du système éducatif, au creuset des inégalités et vient dégrader le bien vivre des Nivernaises et des Nivernais et l'attractivité de notre territoire. En ces temps où les enfants et leur famille, la communauté des enseignants, ont été touchés en premier lieu par la crise sanitaire et ses conséquences, aujourd'hui par les conséquences économiques de la guerre en Ukraine, ces mesures de réduction des moyens éducatifs viennent aggraver une situation déjà compliquée.

En conséquence, les élus départementaux s'opposent :

- aux suppressions de postes et à la fermeture de classe dans le premier degré ;*
- aux baisses des dotations horaires dans le second degré.*

Ils demandent :

- la prise en compte des spécificités sociales et géographiques du territoire ;*
- Un renforcement de l'action éducative par la création de nouveaux postes d'enseignants. »*

Motion - « Soutien à l'Ukraine » (présentée par le groupe « Vivre la Nièvre Ecologique et Solidaire »)

M. le Président :

Avant de passer à la motion sur la santé que va présenter Patrice Joly, une motion totalement de principe, car il est important, à cette période de notre histoire, de rappeler les principes. Je suppose que vous vous y associez sans problème. C'est le soutien à l'Ukraine et au peuple ukrainien, qui rappelle de grands principes. Vous avez le texte sous les yeux. Nous en avons discuté à plusieurs reprises, et à chaque fois de manière unanime, et je vous en remercie une nouvelle fois, sur ce que

l'on pouvait faire dans ce département pour accompagner les Ukrainiens en Ukraine.

Aujourd'hui la question qui se pose, mais il va nous falloir encore quelques jours de travail, est de travailler sur ceux qui arrivent dans le département. Il y a un certain nombre de logements notamment qui ne sont pas meublés et pas équipés en électroménager. Il faudrait que nous lancions un appel au peuple, aux élus, à toutes les bonnes volontés pour doter en électroménager les habitations aujourd'hui vides.

Et il y a la question des déplacements qui commence à se poser. Le maire d'Authiou, 35 habitants, accueille 2 Ukrainiennes dans son logement municipal ; elles n'ont pas de voiture. Cela va tenir, la solidarité villageoise va organiser cela pendant quelque temps, mais évidemment à terme il faudra trouver un véhicule.

Nous allons donc avoir cette deuxième phase de l'expression de solidarité à l'égard des Ukrainiens, qui va se formaliser d'une manière ou d'une autre.

Y a-t-il des observations ?

La parole est à Anne-Marie Chêne.

Mme Chêne :

Il s'agissait de savoir si ces 50 000 € s'ajoutaient aux 50 000 € déjà votés le 21 ; ou si c'était concernant cette somme.

M. le Président :

C'est le rappel.

Nous avons considéré que 50 000 € étaient une somme intermédiaire au regard des finances du Département.

Je vous rappelle que j'ai refusé le passage de la flamme olympique dans le territoire, qui était facturée à 180 000 €, on nous a relancés, en faisant venir Thierry Rey, le champion. Nous avons des visios. J'ai dit que nous mettrons au maximum 20 000 €, mais on ne mettra pas plus que ce que nous avons mis en solidarité avec les Ukrainiens, pour voir défiler la flamme olympique, avec tout le respect que j'ai pour les jeux. Le Département ne peut pas se payer ce type de dépenses.

La parole est à Jean-Luc Gauthier.

M. Gauthier :

Simplement, en complément, par rapport à votre propos sur les logements qui se trouvaient non meublés, à Rouy, il y avait un logement municipal qui était vide ; et après un message sur facebook, il y a eu rapidement des dons de meubles et d'électroménager.

Nous serons en soutien quand il y aura défaillance du bénévolat, OK. Autrement, laissons faire la générosité des Nivernaises et des Nivernais.

M. le Président : C'était juste pour organiser un peu ce bénévolat.
La parole est à Pascale de Mauraige.

Mme de Mauraige : Peut-être, par rapport à la réflexion du maire d'Authiou, tout le monde est plein de générosité, mais il faudrait que les populations réfléchissent aux difficultés de transport lorsque les personnes sont hébergées dans un village, même si la population a envie de les accueillir. Nous avons déjà des difficultés pour les Nivernais en la matière. Les difficultés vont être les mêmes.

M. le Président : Absolument.

Mme de Mauraige : Nous avons un exemple, nous, sur Pouilly. Fort heureusement, il y a le train de Cosne à Pouilly. Il y aura donc une solution. Mais il ne faut pas multiplier ; il faut que les gens y réfléchissent avant.

M. le Président : Absolument. Nous sentons bien cela. C'est un peu le rôle du Département d'organiser, aux côtés de l'État et de la préfecture, qui fait cela très bien, la solidarité, et la bonne solidarité.
Nous sommes d'accord sur cette motion aussi.

Texte de la motion - Soutien à l'Ukraine

(adoptée à l'unanimité)

« L'invasion de l'Ukraine par la Russie le 24 février dernier est une violation manifeste de sa souveraineté, de son intégrité territoriale ainsi que de toutes les règles du droit international. Cette agression sans précédent contre une démocratie européenne depuis la Seconde Guerre Mondiale doit être unanimement et fermement condamnée. Le Président russe a franchi une ligne rouge, faisant basculer le continent européen de la paix à la guerre. Il envahit l'Ukraine, mettant en péril la vie de millions d'habitants de ce pays, et piétinant la démocratie. Cette transgression de toutes nos valeurs a généré parmi la population une émotion légitime d'indignation, mêlée de colère et d'effroi.

Aujourd'hui, l'Europe doit faire face à une urgence humanitaire qui s'intensifie chaque jour et s'étend avec fulgurance aux pays voisins de l'Ukraine.

La population civile, en France comme dans beaucoup de pays, se mobilise. Les citoyens, les associations, les collectivités multiplient les initiatives solidaires. Fidèle à sa tradition de solidarité, la Nièvre

prend toute sa part dans l'indispensable effort collectif d'entraide envers la population ukrainienne et les pays voisins dont les dispositifs d'accueil sont submergés.

D'abord, le Département a organisé et coordonné une opération de collecte de dons en nature de la part des Nivernaises et des Nivernais. En partenariat avec l'Organisation Non Gouvernementale Française ACTED, nous avons mis en place la logistique nécessaire pour acheminer l'ensemble des dons matériels déposés dans nos 20 Centres d'Entretien Routier directement sur la zone de conflit. Deux convois ont permis de transporter en Ukraine et en Pologne un total de 47 palettes de produits d'hygiène des enfants et des adultes, 6 palettes de nourriture sèche, 8 palettes de produits divers (nourriture pour les animaux, outils de bricolage, trousse de soins de premiers secours, ...) ainsi que 2 200 couvertures.

Ensuite, nous avons sollicité les collectivités territoriales afin que soit effectué un recensement le plus exhaustif possible des disponibilités d'hébergement pour l'accueil de la population déplacée sur notre territoire. Nous avons également sollicité les Nivernais qui ont massivement répondu présents pour ouvrir leur foyer à des familles ukrainiennes.

Par ailleurs et afin d'amplifier la mobilisation, le Département va proposer aujourd'hui de s'engager financièrement auprès d'ACTED, après délibération, sur une proposition à hauteur de 50.000 €. Les particuliers, associations, entreprises et collectivités territoriales ont été invités à participer à l'effort financier en faisant un don directement à l'ONG partenaire.

Pour finir, et parce qu'en ces temps troublés les symboles permettent le rassemblement autour de valeurs fortes, nous avons commandé auprès d'une entreprise neversoise le drapeau ukrainien qui flotte au fronton du Conseil Départemental aux côtés de celui de la France et de l'Europe.

Considérant l'invasion de l'Ukraine par la Russie depuis le 24 février 2022, déclenchant la fuite de plusieurs millions d'habitants vers les pays européens,

Considérant la situation humanitaire extrêmement préoccupante dans la zone de conflit et dans certains pays recevant des personnes déplacées,

Considérant les menaces d'usage de la force nucléaire et les conséquences dévastatrices induites par son potentiel usage,

Considérant l'échec des négociations menées entre les pays de l'Union européenne et l'Ukraine et la Russie,

Les conseillers départementaux réunis en session plénière le 28 et 29 mars 2022 :

Apportent leur soutien au peuple ukrainien face à l'invasion russe,

Soutiennent l'ensemble des initiatives prises pour apporter de l'aide humanitaire aux Ukrainiens dans leur pays et déplacés et s'engagent à travailler en lien étroit avec les autres collectivités du territoire et les services de l'État pour apporter toute l'aide possible au peuple ukrainien,

Soutiennent l'Union européenne dans sa décision d'infliger des sanctions économiques à la Russie et l'encouragent à soutenir les mouvements citoyens ukrainiens et russes, qui malgré les risques accrus pour leur sécurité, œuvrent pour la paix et la démocratie,

Appellent la communauté internationale à travailler collectivement à la fin de cette guerre en privilégiant la voie diplomatique afin que le conflit ne s'étende pas et que le peuple ukrainien puisse vivre dans un pays en paix et souverain »

Motion - Santé, rien ne va plus dans notre département soumis à une situation médicale inacceptable

(Présentée par le groupe « Vivre la Nièvre Ecologique et Solidaire »)

M. le Président :

Je propose que Patrice Joly présente cette motion. Si vous en êtes d'accord, après la présentation, on se mettra rapidement autour de Patrice Joly et de moi-même pour une photo symbolique.

La parole est à Patrice Joly.

M. Joly :

Nous sommes dans une situation où rien ne va plus sur le plan sanitaire, et où, en tout cas, l'État ne prend pas ses responsabilités pour assurer l'égalité d'accès aux soins dans ce département. Ni en termes d'activité libérale ni en termes de présence hospitalière.

C'est la raison pour laquelle il est proposé que nous présentions cette motion de manière solennelle, ceints des écharpes représentant nos institutions, qui témoignent de notre attachement aux valeurs de la République, et notamment d'égalité en matière d'accès au service public ; et pas n'importe quel service public, puisqu'il s'agit du service public de la santé, globalement, d'ailleurs, quelles que soient les modalités dans lesquelles ce service est offert : à la fois service privé et dans le cadre hospitalier, et salarié éventuellement.

Pourtant, on le sait aujourd'hui, les études sont claires, en moyenne, les Nivernais ont 5 ans d'espérance de vie en moins par rapport à la moyenne nationale. Ce n'est pas rien. C'est la pire des injustices.

Si on y ajoute des effets complémentaires qui sont liés au fait qu'en fonction de la situation sociale dans laquelle on se trouve, l'écart est très large, entre les 5 % des Français les plus pauvres et les Français les plus riches, l'écart d'espérance de vie est de 13 ans. Vous imaginez les effets conjugués des deux informations que je viens d'évoquer.

Bien évidemment, dans cette situation, l'accès aux professionnels de santé n'est pas la seule cause ; il y a la question liée au niveau de richesse et donc de pauvreté de nos concitoyens, à la nature des métiers exercés, qui sont des métiers physiques, dans la métallurgie, dans l'agriculture, dans l'artisanat. On pourrait multiplier les exemples. Et puis il y a aussi la question de l'accès aux soins, qui participe de manière notable au fait que l'on ne fait pas attention à soi, que l'on n'a pas la facilité à gérer des problèmes de santé, et donc on ne prévient pas les maladies comme on devrait le faire, avec un suivi. En gros, on est à deux visites par an et par personne dans la Nièvre, alors qu'en moyenne on en est à plus de 4.

Tout le monde le sait, et tout le monde doit prendre ses responsabilités.

Le Département va prendre ses responsabilités. Vous connaissez le pacte santé sur lequel nous nous sommes prononcés, avec notamment, dans les semaines qui viennent, le salariat d'un certain nombre de médecins.

Aujourd'hui, et régulièrement, la situation se dégrade. Et quels sont les derniers événements que l'on a pu constater, sur ce territoire, de cette dégradation ?

Il y a le service de santé de La Charité, qui est fortement menacé, faute d'un responsable de service.

On a le centre de périnatalité de Cosne, dont la fermeture est annoncée, temporaire, nous dit-on, faute de moyens.

Et puis il y a ces derniers jours le service de médecine et le service de soins de suite et de réadaptation de l'hôpital de Château-Chinon.

Si on prend quelques semaines en arrière, on aurait pu multiplier les exemples. Mais ces trois événements-là sont d'actualité immédiate.

En conséquence, et considérant le risque de voir se développer une rupture d'égalité dans l'accès aux soins, ce qui n'est pas acceptable, il est proposé que les élus du Conseil départemental, ceints de leurs écharpes, exigent que les fermetures, même si c'est temporaire, d'établissements et de services cessent, et que des personnels en nombre suffisant soient affectés à ces établissements, y compris en utilisant, et il y en a, tous les voies de droit et les moyens budgétaires qui sont mobilisables.

Voilà le sens de la démarche, car cela n'est plus possible.

M. Malus :

Merci, Patrice.

Y a-t-il des observations ?

La parole est à Jérôme Malus.

M. Malus :

Bien sûr nous vous suivrons à 300 % sur cette motion sur la santé, car c'est très important pour le département, et il n'y a aucun souci sur ce point.

Juste, sur la forme du texte, ne pourrait-on pas éviter un peu le négatif, et éviter les éléments faisant penser à une certaine « nièvre » : on parle de pauvres, d'espérance de vie... Je me mets à la place de la personne d'un ministère, ou autre, qui va lire les premières lignes. Au début, il faudrait plutôt être sur le constat qui est ancien au niveau de la désertification médicale, de la difficulté à se soigner, qui devient chaque jour plus complexe, etc. ; puis surtout, enchaîner sur le fait que le Département est volontariste et propose un programme de santé. C'est bien là le plus important ; et non pas de faire de la nièvre dès le départ, car ce serait imbuvable de lire cela. Mais nous suivons à 300 %.

M. Joly :

On le sort de la motion, mais véritablement quand même considérez-vous qu'il n'y a pas pire inégalité que cette histoire d'espérance de vie ?

M. Malus :

On peut conserver l'élément, mais pas obligatoirement en premier.

M. le Président :

On peut remonter le paragraphe sur le recrutement de médecins pour montrer effectivement le volontarisme.

Très bien. Je pense que nous sommes d'accord là-dessus.

Merci de votre soutien.

Texte de la motion « Santé, rien ne va plus dans notre département, soumis à une situation médicale inacceptable »

(Votée à l'unanimité)

« Même si cette situation tient à plusieurs facteurs, la difficulté d'accès aux professionnels de santé y tient une part notable.

Le Conseil départemental prend depuis plusieurs années des mesures pour pallier le manque de personnels de santé; il vient de les renforcer par un plan Santé très volontariste, notamment à travers le recrutement de médecins salariés.

Chacun doit prendre ses responsabilités. De son côté, comment est-il possible que le ministère de la Santé et l'agence régionale de santé laissent cette situation se dégrader de jour en jour.

Récemment encore que font-ils pour maintenir :

- le service de médecine l'hôpital de La Charité ?*
- le centre de périnatalité de Cosne-sur-Loire ?*

- le service de médecine et le service de soins de suite et de réadaptation de l'hôpital de Château-Chinon ?

Pour rappel, on sait que la population de notre département souffre d'une espérance de vie inférieure de 5 ans à la moyenne nationale.

Si on y ajoute le fait que 5 % des plus pauvres ont une espérance de vie inférieure de 13 ans aux 5 % des plus riches, on imagine l'inégalité que subit une partie très importante de la population nivernaise.

Attachés à leur territoire, les Conseillers départementaux s'alarment de la situation dans laquelle se trouve la santé.

En conséquence et considérant le risque de voir se développer des ruptures d'égalité des droits en matière de justice sociale et d'accès aux soins, les élus unanimes du Conseil départemental de la Nièvre, réunis en sessions les 28 et 29 mars 2022 exigent :

- que cessent les fermetures d'établissements et de services de santé,
- que des personnels en nombre suffisant soient affectés à ces établissements, y compris en utilisant tous les moyens juridiques et financiers mobilisables. »

M. le Président :

Nous pouvons maintenant prendre position pour la photographie qui sera faite des conseillers départementaux ceints de leur écharpe.

(La séance est levée à 17 h 11.)

ADOPTÉ, le 27 juin 2022

Laurence BARAO
Secrétaire de séance



Fabien BAZIN
Président du Conseil départemental

